

Projet de Parc éolien de la Côte du Moulin (Marne, 51)

Commune de Vésigneul-sur-Marne

SARL PE de la Côte du Moulin

Etude d'impact paysagère



Projet éolien de la Côte du Moulin

Commune de Vésigneul-sur-Marne

Marne (51)

Mai 2020

Porteur de projet :
VALECO
Contact : Audry BEAUVISAGE
Agence de Boulogne Billancourt
30-32 Avenue du Général Leclerc
92 100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 04 67 40 74 00



Paysagiste :
Territoires & Paysages
Contact : Laurence FABBRI, Paysagiste Concepteur
Christophe REFALO, chargé de projet
2 place du 8 Mai
30 650 Rochefort-du-Gard
Tél : 04 90 27 18 83



1 -	Introduction	4
2 -	Démarche et méthode.....	5
3 -	Contexte administratif et stratégie paysagère	10
4 -	Contexte éolien.....	12
CHAPITRE 1 : Etat initial du paysage et du patrimoine		21
5 -	Socle paysager	22
	Climat	26
	Structures végétales.....	27
	Trame agraire.....	29
	Trame urbaine.....	31
	Infrastructures	34
6 -	Unités paysagères	37
	Le Perthois	40
	La côte de Champagne.....	41
	La vallée de la Champagne crayeuse	42
	La Champagne centrale.....	43
	Composantes et structures majeures du paysage	44
7 -	Contexte patrimonial et paysager	45
	Monument Historique	47
	Site	55
	Site Patrimonial Remarquable	58
	Patrimoine mondial de l’Unesco.....	59
	Patrimoine archéologique.....	62
	Patrimoine non protégé.....	63
8 -	Contexte touristique	64
9 -	Visibilités et perceptions	68
	Représentations sociales du paysage	69
	Paysages perçus depuis les lieux de vies.....	70
	Dynamiques paysagères	71
	Perceptions visuelles.....	72
10 -	Composantes paysagères de la zone d’implantation potentielle	78
11 -	Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères.....	81
12 -	Parti pris paysager	85
CHAPITRE 2 : Etude des variantes.....		89
13 -	Analyse des variantes	90
CHAPITRE 3 : Impacts et mesures.....		112
14 -	Implantation finale du projet	113
15 -	Analyse des effets et des impacts du projet.....	116
16 -	Effets cumulés du projet.....	152
17 -	Effet de la construction sur le paysage.....	173
18 -	Mesures d’intégration paysagère du projet.....	174

Approche « Paysages et éolien »

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Convention Européenne du paysage, 2000

La notion de paysage est née en Asie. Elle revêt dès l'origine une dimension sensible et inspire les représentations picturales qui orientent encore aujourd'hui nos valeurs esthétiques. Le paysage est considéré comme une richesse sociale et culturelle, mémoire vivante de la présence et du travail des hommes sur la terre. Aujourd'hui, cette notion s'est enrichie des apports de divers domaines scientifiques. On peut différencier ainsi le paysage du géographe de celui de l'écologue, de l'agronome ou encore du paysagiste. En 2000, la Convention Européenne du Paysage aboutit à une définition partagée par les pays membres : « le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Florence, 2000). Le paysage est un système vivant, dynamique et évolutif où chaque partie est en interaction avec les autres. Il est perçu, ce qui implique un caractère subjectif dépendant de la position géographique de l'observateur mais aussi de son passif culturel, affectif, socio-économique. En effet chacun d'entre nous entretient une relation particulière avec son environnement. Dès lors, un paysage ne sera pas perçu de la même façon par un « urbain » ou un « rural », par l'habitant ou le touriste, par un agriculteur ou un architecte. Cette multitude de perceptions représente un défi pour les porteurs de projet éolien. Les éoliennes sont des éléments récents dans le paysage français. Elles sont des symboles d'une transition énergétique qui oriente notre société vers un développement plus durable. Elles sont aussi un outil formidable pour révéler les caractéristiques propres aux paysages dans lesquelles elles s'implantent. Leur hauteur attire les regards. Il faut apprendre à composer avec en créant de nouveaux paysages pour que leur présence soit en accord avec le milieu existant. Le paysagiste qui, par une lecture et une analyse objective, tente de déterminer au préalable de tout projet, la sensibilité du paysage, rassemble les informations nécessaires pour dessiner des parcs éoliens au service des territoires et participe ainsi à la création des paysages de l'après-pétrole.

Territoires & Paysages



1 - INTRODUCTION

Le paysage de la plaine agricole champenoise au sud de Châlons-en-Champagne est marqué par la présence de l'éolien. L'étendue paraît très vaste mais est néanmoins délimitée par des espaces très contraints (Bien UNESCO, vignoble AOC Champagne, camps militaires...).

Le territoire étant investi par l'éolien, une stratégie de confortement des projets existants paraît adaptée :

- développement en structuration : accompagnement des lignes de force du relief en respectant les rapports d'échelle (lignes simples d'éoliennes),
- confortement des pôles de densification (densification des bouquets existants) : le potentiel de développement reste relativement limité,
- harmonisation des nouvelles éoliennes avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine...).

Les changements apportés dans les paysages par ces éoliennes sont importants. Il s'agit d'accorder des projets distincts afin de faire émerger un paysage nouveau, dont la qualité devra beaucoup au projet commun. Les paysages de l'aire d'étude ne voient pas les éoliennes comme des « premières ». Les silos, les antennes, les pylônes des lignes à haute et très haute tension sont autant de précurseurs dans la verticalité. Les éoliennes proposent une nouvelle version des liens de réciprocité entre la ville et la campagne.

En se limitant aux questions paysagères et patrimoniales, quatre paramètres semblent à retenir pour l'implantation d'un nouveau parc éolien :

- le paramètre de l'implantation : quel « jeu » entre le parc éolien et les lignes de forces des paysages d'implantation ?
- le paramètre de l'échelle : quelle taille pour les éoliennes par rapport au relief environnant ?
- le paramètre du nombre : combien d'éoliennes dans un paysage embrassé d'un seul regard ?
- la multiplication des projets éoliens dans ce paysage avec un risque de saturation visuelle à prendre en compte.

L'étude d'impact pour ce qui relève du paysage et du patrimoine doit répondre aux trois objectifs d'une étude d'impact et montrer les réponses apportées :

- préserver le paysage et le patrimoine
- faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts
- informer le public

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEDM, 2016

2 - DEMARCHE ET METHODE

CONTEXTE

Cette étude correspond au volet paysager et patrimonial de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien de la Côte du Moulin porté par la société VALECO INGENIERIE sur la commune de Vésigneul-sur-Marne dans le département de la Marne (51).

Ce projet vise l'implantation d'éoliennes sur un secteur situé à proximité de la vallée de la Marne, le long de la route RN44.

Depuis le début des années 2000, la région a connu un fort développement de l'énergie éolienne avec la mise en service de plusieurs parcs éoliens de taille significative.

OBJECTIFS

L'étude sur le paysage et les éléments du patrimoine a pour objectif d'améliorer la cohérence de l'implantation des éoliennes avec le milieu et de proposer un parc éolien intégré dans le paysage en accord avec ses éléments structurants. Le travail d'analyse du paysage et du patrimoine consiste à :

- mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires de l'étude,
- recenser et hiérarchiser les enjeux et les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien,
- déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière,
- composer un projet d'aménagement de paysage,
- mesurer les effets visuels produits, incluant les effets cumulés avec les autres parcs, ainsi que les effets sur la perception du territoire par les populations.

DEMARCHE

(Conformément à l'article R.122-5 du code de l'environnement)

Quatre parties structurent l'analyse :

- la première partie est consacrée à l'analyse des composantes du paysage actuel. Elle correspond à l'état initial, avant l'implantation d'éoliennes ;
- la seconde partie, « les variantes d'implantation et le projet », traite de l'implantation des éoliennes et de son impact sur le territoire étudié selon différents scénarii d'implantation. L'analyse des atouts et des contraintes pour chaque variante (croquis, photomontages...) permet de proposer une répartition des éoliennes cohérente avec les caractéristiques du territoire et les sensibilités paysagères et patrimoniales.
- la troisième partie, « les impacts », traite de la simulation et de la représentation sous forme de photomontages. Ils permettent de caractériser la prégnance visuelle du projet sur les lieux de vie (villages et axes de communication) et les principaux éléments du patrimoine bâti et naturel (monuments historiques, sites, site patrimonial remarquable...). L'analyse des impacts s'intéresse d'une part à la perception des éoliennes (effets directs) et d'autre part à tous les travaux connexes qu'engendre la création d'un parc (effets indirects). Les effets cumulés du projet éolien avec tout projet (existant ou en cours de développement) ayant un impact significatif sur les paysages et le patrimoine sont également étudiés (cartes des intervisibilités, photomontages des effets...);
- la quatrième partie, « les mesures d'atténuation », aborde les mesures visant à éviter, réduire et, le cas échéant, compenser et accompagner les impacts résiduels éventuels du projet éolien sur le paysage. Il s'agit de préciser au mieux les aménagements recommandés, plus particulièrement ceux concernant l'insertion des voies d'accès, des aires de levage et des locaux techniques et d'envisager toutes les propositions possibles afin d'exploiter au mieux les retombées positives du projet sur le développement local.

Pour chaque thématique (lieu de vie, infrastructure, paysage, patrimoine, tourisme...), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques). L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilités potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude. La sensibilité permet au stade de l'état initial d'identifier des pistes pour orienter le parti d'aménagement et d'en déduire les secteurs ou les points de vue au sein desquels les effets devront être mesurés. Au stade des impacts et mesures, les effets sont la conséquence objective du projet sur le territoire. Ils seront évalués sur la base de cartes de visibilités et de photomontages. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) : ENJEU x EFFET = IMPACT

MOYENS

L'équipe de Territoires & Paysages privilégie une démarche de terrain en étroite collaboration avec le porteur de projet et les autres experts et acteurs mobilisés. Sur la base de données cartographiques et techniques, photos, cartes, coupes, croquis, photomontages, vues dynamiques permettent de visualiser au mieux le futur projet dans son environnement.

S'agissant de décrire les paysages, plusieurs outils sont mobilisés :

- les **photos** pour montrer la réalité du terrain.
- les **coupes topographiques** pour mettre en relation les échelles du paysage avec celle des éoliennes. Utilisées parallèlement aux photomontages, elles permettent une représentation objective du projet dans son environnement. Les comparaisons de proportions (entre une vallée et une éolienne) et les points de vue (entre un monument et un groupe d'éoliennes) y apparaissent nettement. Les échelles verticales (souvent dilatées) et horizontales sont précisées pour que la coupe ne soit pas soumise à interprétation.
 - La coupe avec exagération altimétrique est utilisée pour rendre compte des variations du relief et vérifier les phénomènes de visibilité et de covisibilité de certains éléments. Les éoliennes peuvent alors être représentées avec un trait. Il est également précisé dans la légende que les éléments du paysage sont représentés de façon schématique.
 - La coupe 1:1 rend compte des rapports d'échelle, les distances / hauteurs sont représentatives de la réalité. Les éoliennes peuvent être représentées avec leur rotor.
- les **cartographies** permettent de spatialiser l'information et de synthétiser les enjeux et les sensibilités vis-à-vis du projet en fonction des différentes aires d'étude.
- les **cartes de visibilité** permettent d'identifier de manière théorique les zones visuellement impactées.
- le **croquis interprétatif** permet de mettre en avant des éléments mis au même niveau par une photographie et de saisir ainsi les structures paysagères principales. Les caractéristiques liées à un territoire peuvent ainsi être distinguées. Les commentaires directement apportés sur le dessin permettent une compréhension rapide et directe des questions posées par l'implantation des éoliennes.
- le **bloc-diagramme** permet de faire ressortir une réalité de manière rapide et synthétique, associant la vue en perspective et le dessin. Il est particulièrement adapté à la description des structures paysagères et de leur organisation. L'échelle des éoliennes est le plus souvent exagérée pour les visualiser correctement.

Tous ces outils mobilisables pour l'évaluation des enjeux pourront également être utilisés dans l'analyse des impacts du projet, bien qu'à ce stade, l'étude s'appuie essentiellement sur des photomontages.

Sources des données :

- Modèle Numérique de Terrain (Bd Alti - IGN - résolution 50 mètres)
- Scan100, Scan25, Orthophoto (IGN)
- Occupation du Sol (Corine Land Cover 2012)
- Hydrographie (Bd Carthage - IGN)
- Infrastructure (Bd Carto - IGN)
- Commune, Intercommunalité, Département, Région (IGN)
- Densité de population (INSEE)
- Schéma Régional Éolien (DREAL)
- Unité paysagère (Atlas paysager DREAL)
- Site Classé et Inscrit (DREAL)
- Monument Historique Classé et Inscrit (Atlas du patrimoine - Base Mérimée)
- Site Patrimonial Remarquable : AVAP, ZPPAUP, Secteur Sauvegardé (Atlas du patrimoine)
- UNESCO, Parc Naturel Régional, Parc National, Opération Grand Site, Directive paysagère, Zone de protection (DREAL)
- Sentier Grande Randonnée, voie verte, Pays/Ville d'Art et d'Histoire, Plus beaux villages de France, Ville et Métiers d'art, Vignobles et Découvertes... (Office de Tourisme)

Bibliographie :

- DREAL Champagne-Ardenne, Atlas des paysages de la Région Champagne-Ardenne, 2002
- DREAL Champagne-Ardenne, Schéma Régional Éolien, 2012
- Agence d'urbanisme de la Région de Reims, Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, 2018
- SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne, 2019
- Ville de Châlons-en-Champagne, Site Patrimonial Remarquable, diagnostic du patrimoine paysager, urbain et architectural, 2018
- Atlas des sites naturels remarquables du Pays de Châlons-en-Champagne, 2012
- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEDM, 2016
- Base Mérimée : www.culture.gouv.fr
- Office de tourisme de Châlons-en-Champagne : www.chalons-tourisme.com
- Office de Tourisme du Lac du Der en Champagne : www.lacduder.com

Carte 1 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle à l'échelle de la région



AIRES D'ÉTUDE

Trois aires d'étude, définies sur la base des recommandations du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (MEEDM, 2016), cadrent l'analyse :

Chaque aire a été ajustée au regard de la morphologie du territoire étudié. Les limites s'appuient essentiellement sur des lignes de force du relief qui jouent un rôle majeur dans les relations de visibilité et sur des éléments humains et patrimoniaux remarquables. Les limites peuvent parfois suivre des éléments structurants du paysage situés dans des zones de plaines, comme des grands axes routiers par exemple.

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEDM, 2016

- **une première aire dite « éloignée à très éloignée »** est utilisée pour l'analyse du grand paysage à travers notamment l'étude des unités paysagères et de la morphologie du territoire. A cette échelle, il s'agit de montrer les "intervisibilités" avec les éléments du patrimoine (protégés ou non), les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement. Cette aire s'étend dans un rayon de +/- 20 kilomètres autour de l'aire immédiate et correspond au bassin visuel du futur projet.

Cette aire d'étude englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, vallée...) qui le délimitent ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (Monument Historique, Site Classé, Grand Site, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO...).

L'aire éloignée est située dans le département de la Marne (51). Cette aire est délimitée selon différents éléments du territoire :

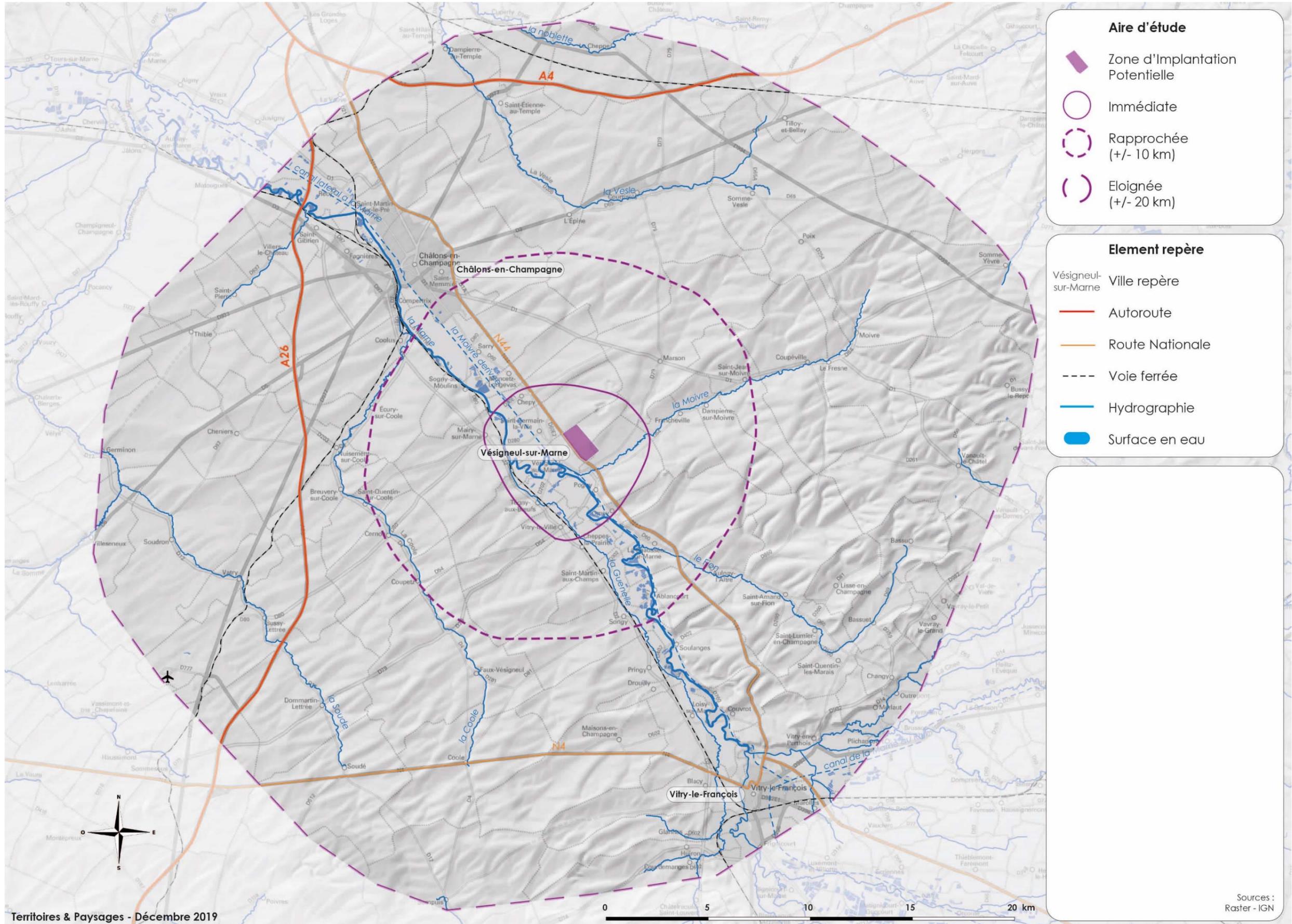
- au nord par le pays Rémois ;
 - au sud par le Perthois et la Champagne humide ;
 - à l'est par la côte de Champagne ;
 - à l'ouest par la cuesta d'Ile-de-France.
- **une deuxième aire dite « rapprochée »** est définie pour analyser les perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien » depuis les espaces habités et fréquentés avec lesquelles le projet devra composer pour construire un paysage cohérent. Son rayon varie de +/- 10 kilomètres autour du site. Elle correspond également à la zone de composition, utile pour définir la configuration du projet et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes sont les plus prégnantes.

Cette aire concerne la vallée de la Marne et une partie de la plaine agricole, avec pour limites :

- au nord, la ville de Châlons-en-Champagne ;
 - au sud, la route RN44 ;
 - à l'est, les villages de la vallée de la Moivre ;
 - à l'ouest, la vallée de la Coole.
- **une troisième aire dite « aire d'étude immédiate »** correspond à une zone tampon de +/- 3 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle. A l'intérieur de cette aire, les éoliennes auront une influence souvent directe et permanente. Cette aire s'étend en bordure de la vallée de la Marne et de la plaine agricole de la Champagne centrale, principalement sur la commune de Vésigneul-sur-Marne.

- **une quatrième aire d'étude « la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) »** correspond à l'emprise même du projet, des éoliennes aux voies d'accès. Elle permet d'aborder les variantes et de définir l'implantation des éoliennes et les mesures d'insertion aux abords du projet. Elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation).

Carte 2 : Aires d'étude



3 - CONTEXTE ADMINISTRATIF ET STRATEGIE PAYSAGERE

Le projet éolien de la Côte du Moulin se situe sur la commune de Vésigneul-sur-Marne qui appartient à la communauté de communes de la Moivre à la Coole (28 communes - 10 079 habitants).

La commune de Vésigneul-sur-Marne fait partie du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne (approuvé en octobre 2019).

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne détermine les objectifs des politiques publiques d'urbanisme.

En matière d'énergie éolienne, il précise notamment que « le département de la Marne est un lieu historique de développement des énergies renouvelables et cette filière est identifiée par le SCoT en tant que vecteur de redynamisation de sa base économique et moyen de contribuer à son autonomie énergétique. Plusieurs sources d'énergies renouvelables sont à développer sur le territoire pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et notamment l'éolien, le solaire thermique et photovoltaïque, et la biomasse tout en prenant en considération :

- les enjeux de protection liés à la présence de certaines infrastructures et les enjeux paysagers et patrimoniaux au regard du classement de plusieurs sites du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne et des SCoT environnants au patrimoine de l'UNESCO,
- les objectifs de réduction de la consommation de foncier agricole en privilégiant notamment les espaces déjà artificialisés. »

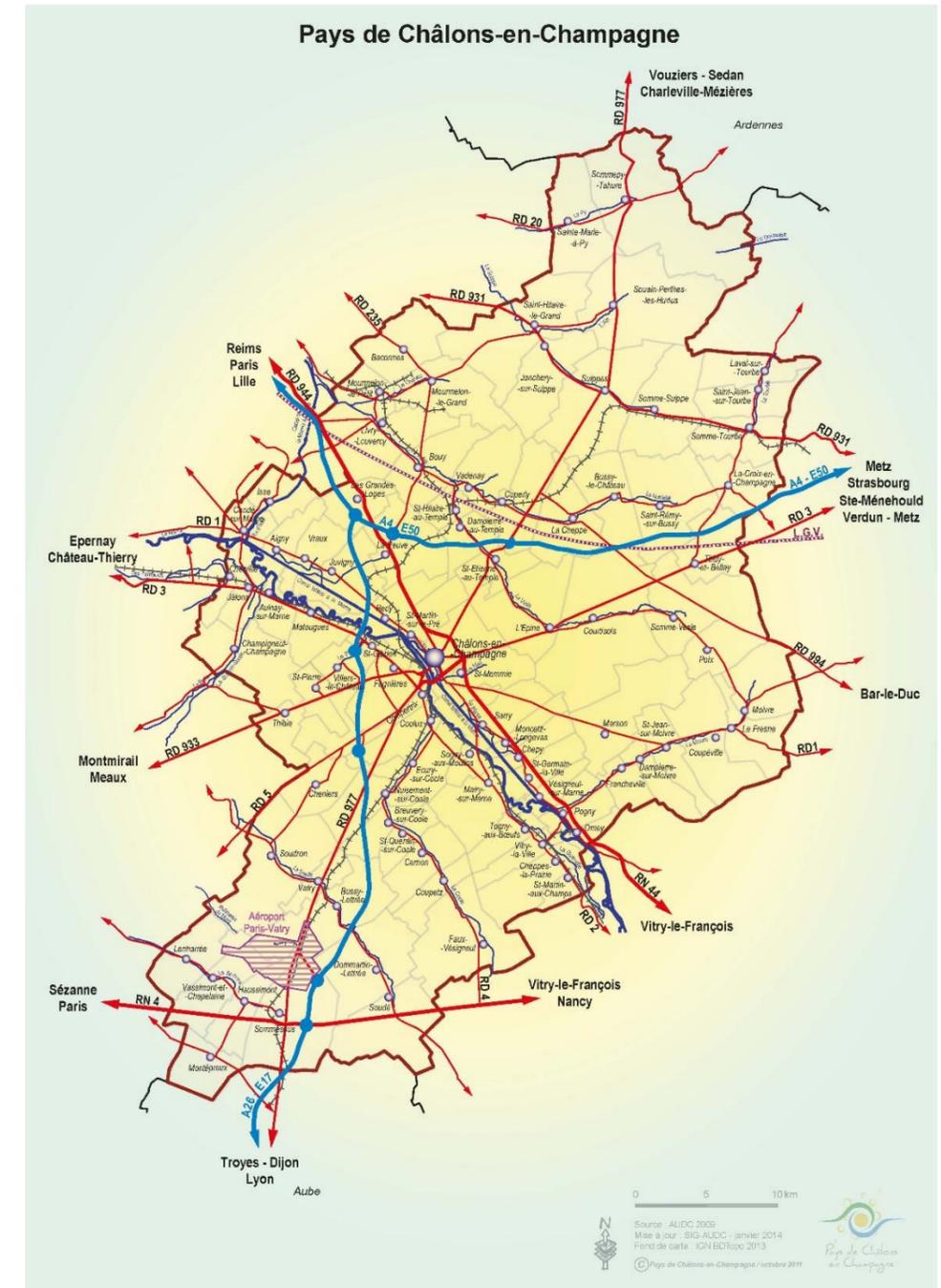
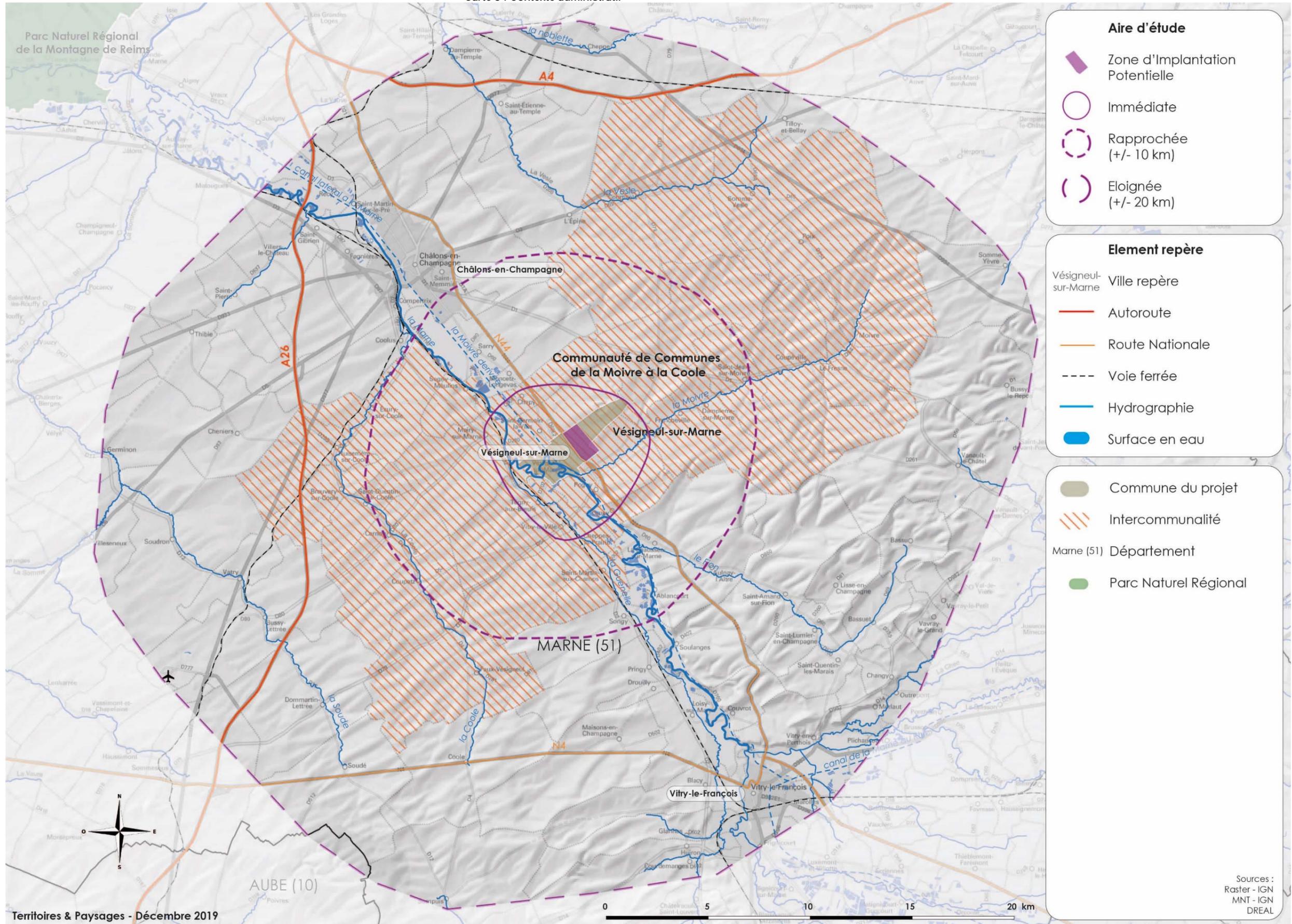


Figure 1 : Le périmètre du Pays de Châlons-en-champagne
(Source : www.paysdechalonenchampagne.com)

Carte 3 : Contexte administratif



4 - CONTEXTE EOLIEN

Les éoliennes existantes sont à considérer comme des éléments de paysage et participent donc à la caractérisation des unités paysagères concernées. La consultation des documents de planification éolienne ou de stratégie (Schémas Régionaux et Départementaux Eoliens, Chartes et Doctrines éoliennes) et des services de l'Etat (pôles éoliens, services paysagers de la DREAL...) permet de comprendre et de confirmer les enjeux des paysages locaux face à l'éolien, d'anticiper les effets cumulatifs potentiels et de tenir compte de préconisations ayant pu être formulées.

L'énergie éolienne connaît un essor important dans la Marne. L'aire d'étude éloignée compte 32 parcs éoliens (239 éoliennes), localisés dans la moitié sud de l'aire d'étude éloignée, la présence de monuments inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco étant un des facteurs limitant le développement des éoliennes autour de Châlons-en-Champagne. La hauteur, le rythme et le type de machines installées sont différents.

On compte également 3 parcs en construction (56 éoliennes) qui viennent s'implanter sur des secteurs où il n'y a pas encore de parc éolien (Bussy-le-Repos) ou densifier les parcs déjà existants (Quatre Vallées V).

19 projets sont également en instruction (129 éoliennes).

(Contexte éolien arrêté à janvier 2020)



Photo 1 : Les parcs éoliens de Mont Famillot, la Côte l'épinette, le Quarnon, la vallée Gentillesse - T&P



Photo 2 : Les parcs éoliens les Perrières, Orme Champagne, Côte du Belvat - T&P



Photo 3 : Le parc éolien la Guenelle - T&P

Photo 4 : Contexte éolien depuis la route RD54 - T&P

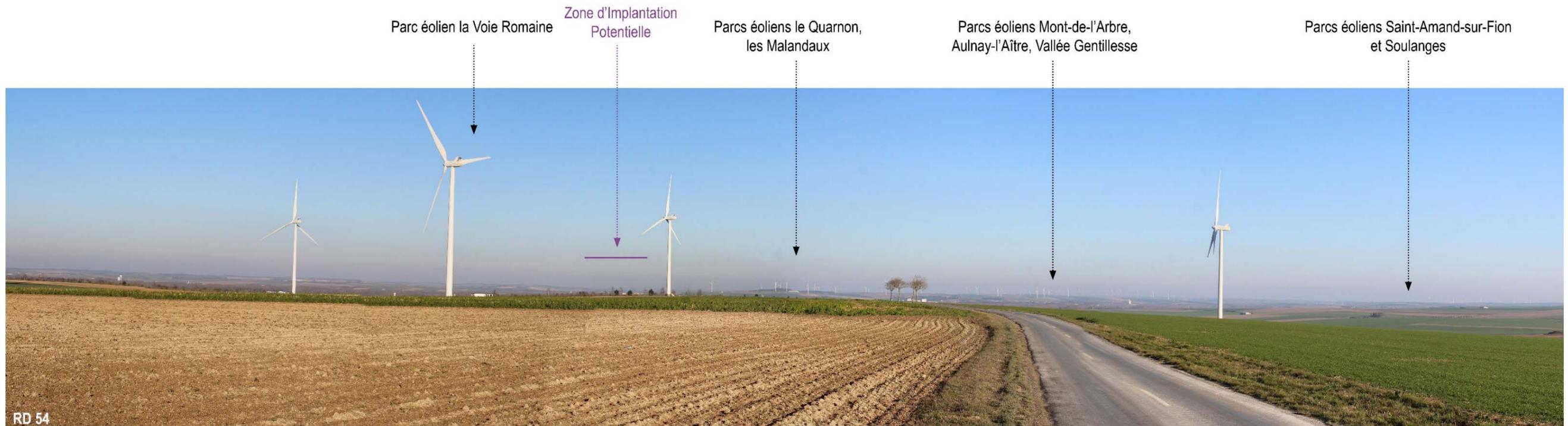
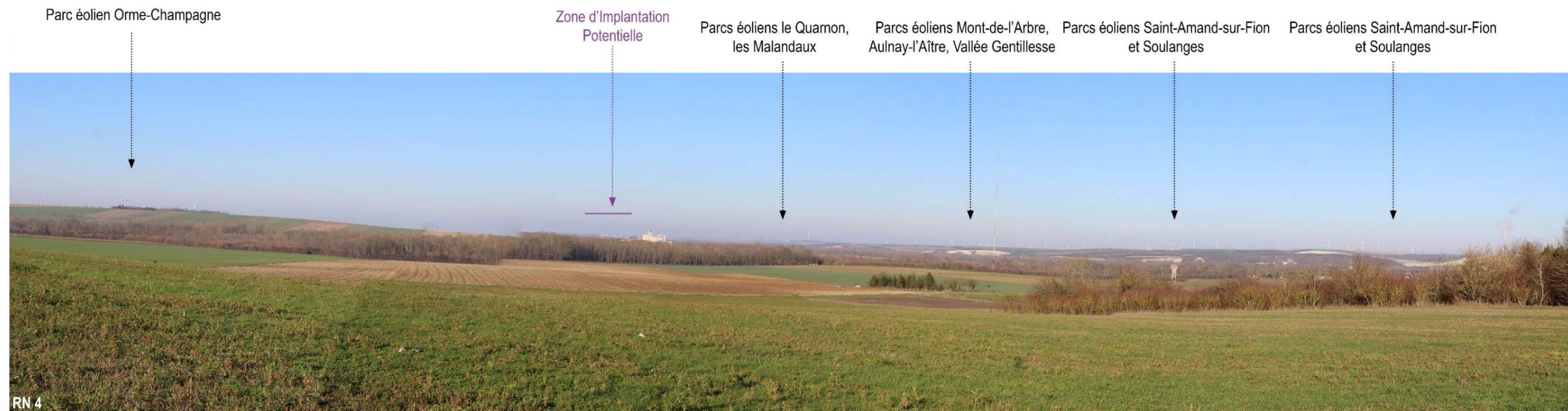


Photo 5 : Contexte éolien depuis la route RN4 - T&P



Nom du parc éolien	Nombre d'éoliennes	Ø Rotor	Hauteur du mât	Statut	Mise en service	Exploitant	Communes
Côte de Champagne	14	58	65	En exploitation	2005	Renvico	Bassu, Lisse-en-Champagne, Saint-Amand-sur-Fion, Vanault-le-Châtel
Côte de Champagne Sud	9	58	65	En exploitation	2005	Renvico	Lisse-en-Champagne, Saint-Amand-sur-Fion
Le Quarnon	2	82	80	En exploitation	2005	Hervé Huet	Pogny
Les Malandaux	2	82	80	En exploitation	2005	Quadran	Omey, Pogny
Quatre Communes	6	82	80	En exploitation	2006	Greensolver	Togny-aux-Bœufs, Vitry-la-Ville, Coupetz, Faux-Vésigneul
Les 4 Chemins I	6	77	62	En exploitation	2007	Poweo	Saint-Jean-sur-Moivre
Vanault-le-Châtel	10	58	65	En exploitation	2007	EDF Renouvelables	Vanault-le-Châtel
Vent de Cernon	11	90	80	En exploitation	2008	Aérodiss / Snet	Cernon
Germinon	30	100	100	En exploitation	2010	FEIH / Predica	Germinon
Mont de l'Arbre	17	92	100	En exploitation	2010	Quadran	La-Chaussée-sur-Marne, Dampierre-sur-Moivre, Francheville
Quatre Vallées I	6	90	78	En exploitation	2012	Gamesa / BayWa R.E	Coole
La Guenelle I	11	90	80	En exploitation	2013	Leonidas Associates GmbH	Togny-aux-Bœufs, Mairy-sur-Marne
La Voie Romaine	11	90	80	En exploitation	2014	Leonidas Associates GmbH	Vitry-la-Ville
Les Perrières	8	100	95	En exploitation	2014	An Avel Braz	Maisons-en-Champagne
Mont Famillot	1	114	-	En exploitation	2014	Quadran	Francheville
Saint-Amand-sur-Fion	5	92	80	En exploitation	2014	Centrale des Vignes	Saint-Amand-sur-Fion
Soulanges	5	92	80	En exploitation	2015	Eolia	Soulanges
Aulnay l'Aître	4	90	80	En exploitation	2016	Renvico	Aulnay l'Aître
Entre vallée Coole et Soude	11	82	85	En exploitation	2016	NEOEN	Bussy-Lettrée, Cernon
La Guenelle II	2	90	80	En exploitation	2016	Leonidas Associates GmbH	Togny-aux-Bœufs
Les Gourlus	12	113	93	En exploitation	2016	WEB Windenergie AG	Faux-Vésigneul
Orme-Champagne	7	90	80	En exploitation	2016	Renvico	Maisons-en-Champagne, Pringy
Quatre Vallées III	8	97	90	En exploitation	2016	Gamesa	Coole
Thibie	9	110	100	En exploitation	2016	Valemo	Thibie
Vent de Brunelle	6	100	-	En exploitation	2016	Tenergie	Saint-Amand-sur-Fion, La-Chaussée-sur-Marne
Cheppes-la-Prairie	5	92	80	En exploitation	2017		Cheppes-la-Prairie

Nom du parc éolien	Nombre d'éoliennes	Ø Rotor	Hauteur du mât	Statut	Mise en service	Exploitant	Communes
Entre Coole et Marne	7	92	80	En exploitation	2017		Cernon, Mairy-sur-Marne
Les 4 Chemins II	3	122	100	En exploitation	2017	Quadran	Coupeville
Vallée Gentillesse	1	122	100	En exploitation	2017	Quadran	La-Chaussée-sur-Marne
Côte du Belvat	8	110 - 117	95 - 94	En exploitation	2018		Coole, Maisons-en-Champagne
Mont Bourré	1	122	100	En exploitation	2018	Quadran	La-Chaussée-sur-Marne
La côte l'Épinette (Repowering)	1	130	115	En exploitation			La Chaussée-sur-Marne
Bussy-le-Repos	4	53	65	Accordé			Bussy-le-Repos
Les Longues Roies	13	122	89	Accordé			Songy
Quatre Vallées V	15	132	83	Accordé			Pringy, Coole
Arbre de Champagne	6			En instruction			Maisons-en-Champagne
Carnot	5			En instruction			Saint-Lumier-en-Champagne, Soulanges
Chemin de Châlons	11			En instruction			Saint-Martin-aux-Champs, Songy
Cheniers - Villers-le-Château	8			En instruction			Villers-le-Château
Cheppes II	12	110	95	En instruction			Cheppes-la-Prairie
La Blanche Côte	5			En instruction			Vanault-le-Châtel
Les Granges	5			En instruction			Saint-Quentin-sur-Coole
Les Mothées	4			En instruction			Omey, Francheville
Les Vents de la Moivre I	2	122	89	En instruction			Dampierre-sur-Moivre
Les Vents de la Moivre II	3	131	84	En instruction			Dampierre-sur-Moivre, La-Chaussée-sur-Marne
Les Vents de la Moivre III	5	131	99	En instruction			La-Chaussée-sur-Marne
Les Vents de la Moivre IV	4	131	84	En instruction			La-Chaussée-sur-Marne
Les Vents de la Moivre V	4	122	89	En instruction			Francheville, Pogny
Maison Dieu	18			En instruction			Coole
Noues	6	100	-	En instruction			Blacy
Pays Blancourtien	6			En instruction			Ablancourt
Quatre Vallées VII	7			En instruction			Pringy
Sainte-Croix Soudé Coole	12			En instruction			Coole, Soudé
Souffle d'Espoir	6			En instruction			Songy

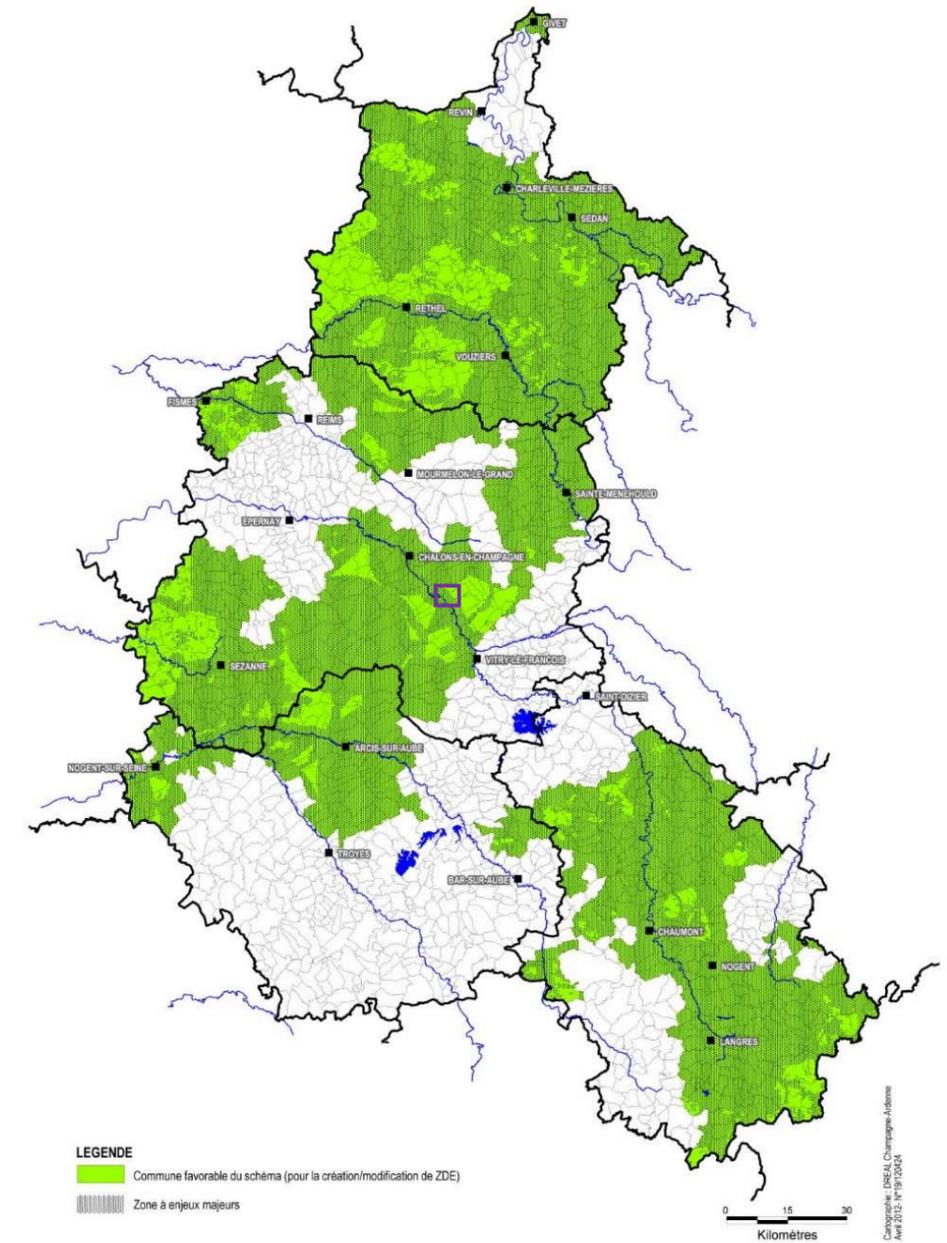
Le Schéma Régional Eolien (SRE) Champagne-Ardenne

Un schéma régional éolien a été réalisé en 2005 en Champagne-Ardenne. Cependant, avec l'évolution du contexte régional (développement éolien nettement supérieur aux prévisions de départ) et la loi Grenelle 2, le schéma régional éolien de 2005 a été revu par la Région et l'Etat. Le SRE approuvé en 2012 définit les zones favorables au développement de l'énergie éolienne et fixe, à l'horizon 2020, l'objectif de porter à 2 870 MW la puissance éolienne installée en ex-région Champagne-Ardenne. Ce document n'est plus opposable depuis l'abrogation des ZDE et constitue un document de recommandations.

La commune de Vésigneul-sur-Marne fait partie des communes favorables au développement de l'éolien mais dans une « zone à enjeux majeurs » avec la présence au sein de l'aire d'étude éloignée :

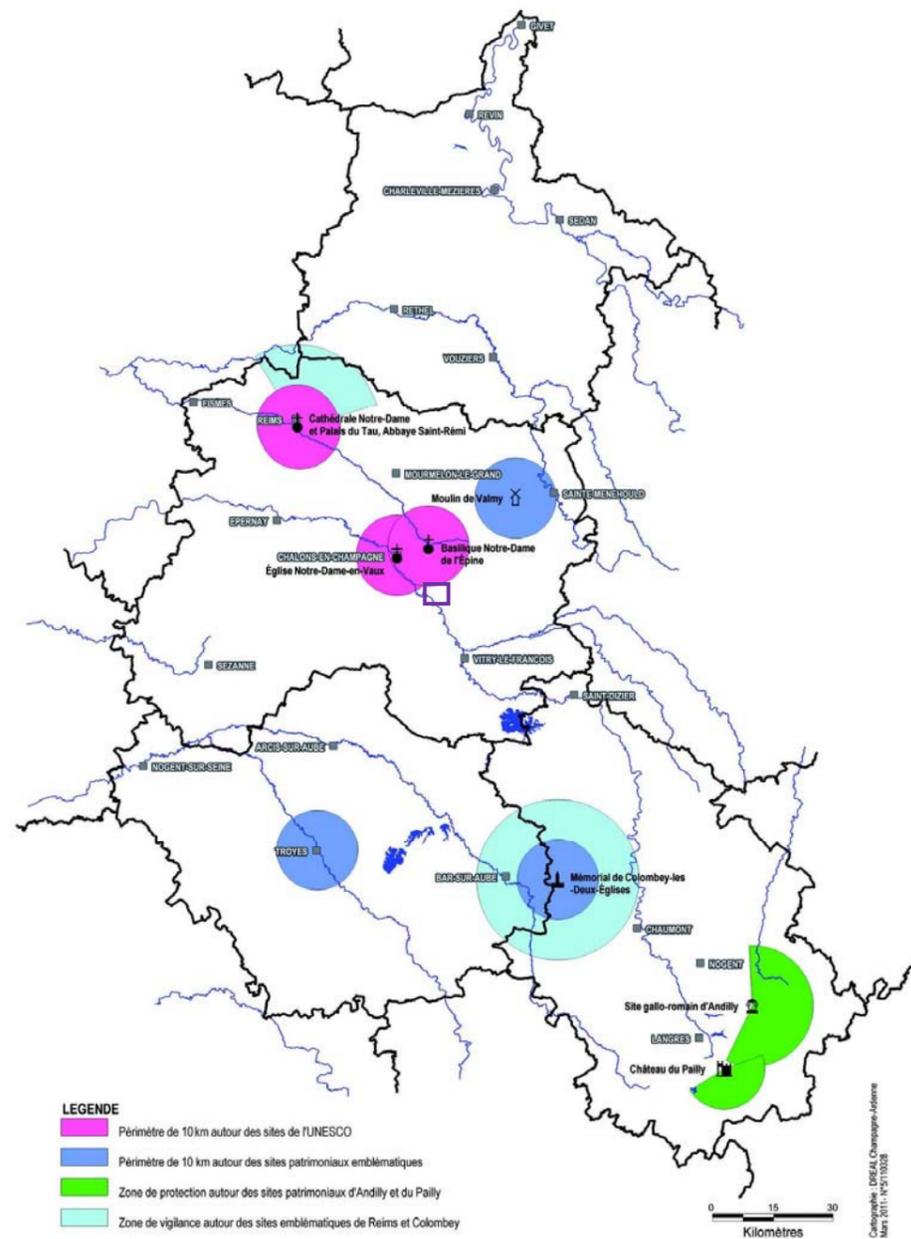
- d'enjeux paysagers secondaires, comme la côte de Champagne qui accueille une partie du vignoble AOC Champagne ;
- d'enjeux architecturaux et patrimoniaux avec des sensibilités majeures pour la basilique Notre-Dame de L'Épine et l'église Notre-Dame en Vaux de Châlons-en-Champagne (inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco). Ces 2 sites très sensibles sont peu compatibles avec le développement de l'éolien.

L'implantation des éoliennes du projet de Vésigneul-sur-Marne devra donc tenir compte du périmètre de 10 km autour de la basilique Notre-Dame de l'Épine.



Projet éolien de la Côte du Moulin

Figure 2 : Communes favorables au développement éolien en Champagne-Ardenne (Source : SRE - 2012)



□ Projet éolien de la Côte du Moulin

Figure 3 : Enjeux architecturaux et patrimoniaux
(Source : SRE - 2012)

La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (2018)

Le Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est situé à plus de 30 km de la Zone d'Implantation Potentielle.

Lors de l'élaboration de la proposition d'inscription, un périmètre appelé « zone d'engagement » a été intégré dans le système de gestion du Bien.

La zone d'engagement correspond aux 320 communes de l'aire de production viticoles de l'AOC Champagne et constitue l'environnement du Bien UNESCO. C'est un ensemble géographique, historique et paysager cohérent à protéger. Cette zone forme un écrin sans lequel la valeur du Bien ne pourrait être comprise.

La zone d'engagement est découpée en 5 secteurs paysagers qui présentent des paysages et des problématiques différentes, dont le Vitryat qui concerne l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Vésigneul-sur-Marne.

L'étude réalisée en 2018 par l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims définit une Aire d'Influence Paysagère (AIP) à l'échelle de la zone d'engagement du Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Cette étude intervient à la suite et en complément de l'étude d'AIP de la zone centrale des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

Ce document s'adresse à la fois aux décideurs publics et aux porteurs de projets éoliens.



Projet éolien de la Côte du Moulin



Figure 4 : Aire d'influence paysagère sur le secteur du Vitryat (Source : Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - 2018)

Deux périmètres différents sont définis :

- Un périmètre d'exclusion de l'éolien depuis la limite du vignoble AOC Champagne (10 km) : l'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée car générant un impact sur l'intégrité du Bien inscrit. Ce périmètre vise la protection paysagère du bien :
 - o Pas de développement de nouveau parc éolien sauf en cas de non-covisibilité avec le vignoble ;
 - o Si extension de parc, elle doit respecter la trame d'implantation existante ainsi que les hauteurs de machines déjà implantées et ne pas fermer l'horizon ;
 - o Cette extension doit considérer le paysage environnant, sa géographie, sa topographie et ses composantes.
- Un périmètre de vigilance renforcée (10 à 20 km) : la démonstration d'un effet acceptable des projets éoliens devra être faite, guidée par des préconisations d'implantation. Il est conseillé aux projets éoliens de répondre aux critères d'acceptabilité fixés par cette étude :
 - o Respecter les structures paysagères existantes ;
 - o Intégrer les extensions de parcs éoliens aux trames des projets existants en suivant la même géométrie et la même hauteur que le parc existant ;
 - o Respecter la profondeur du champ visuel depuis et vers la zone d'engagement.

Il est demandé aux porteurs de projet de se référer :

- à la « méthodologie pour déterminer l'impact paysager dans la zone de vigilance » (cf. page 49 de la Charte éolienne) :
 - o analyse vis-à-vis de la concurrence visuelle entre les structures paysagères et le développement éolien (cartes, photomontages) ;
 - o simulation des semis d'éoliennes depuis certains points de vue. Les photomontages devront se référer aux points de vue utilisés dans l'étude.
- aux préconisations par entités paysagères (cf. schéma suivant)

Le projet éolien de Vésigneul-sur-Marne se situe dans la zone d'engagement du Bien UNESCO, dans le secteur du Vitryat, en limite de la zone d'exclusion et de la zone de vigilance de l'AIP.

A proximité de la Zone d'Implantation Potentielle se trouvent les points de vues sortants T (Mairy-sur-Marne) et R (vers La Chaussée-sur-Marne) et les points de vue entrants S (Pogny) et Q (vers Ablancourt), points de vues référents identifiés dans la charte éolienne pour la réalisation des photomontages d'études d'impact.

Figure 5 : Préconisations spécifiques au secteur du vitryat (Source : Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - 2018)

Préconisations spécifiques

Vitryat

Identité du lieu :

Paysage à la fois structuré et au modelé doux. De larges plaines agricoles et habitées se succèdent. Identité à conserver dans le secteur du Vitryat

Échelle du Paysage :

Grande échelle, grand paysage ouvert. Limiter ou ne plus implanter d'éoliennes sur ce secteur déjà saturé. Concernant les extensions suivre les géométries existantes.

Axes de vues et perception :

Ne pas fermer les axes de vues ouverts ce qui est déjà le cas aujourd'hui. Il est important de ne pas faire front au paysage et éviter l'effet d'encerclement.

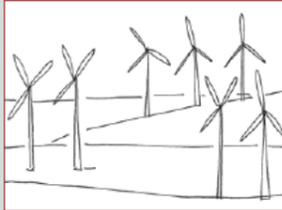
Densité :

Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de saturation, de mitage et d'éparpillement. Cependant nous sommes en présence d'une densité beaucoup élevée sur ce secteur. Il faudra donc veiller à limiter au maximum l'implantation d'éoliennes. Concernant les extensions de parcs existants les intégrer au mieux dans le paysage.

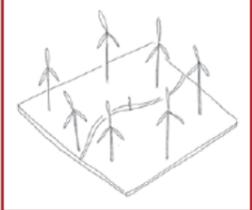
Géométrie:

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés. Ils doivent être alignés sur la trame parcellaire et surtout suivant la forme du parc existant.

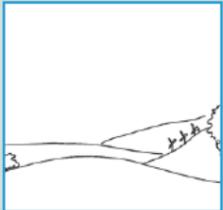
OUI
 NON *Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion*



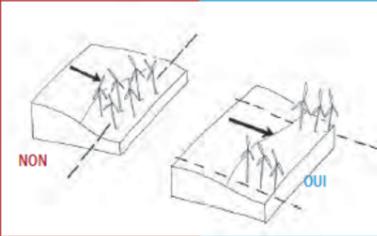
Paysage saturé par l'éolien



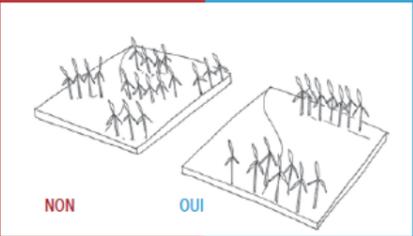
Paysage encerclé par l'éolien



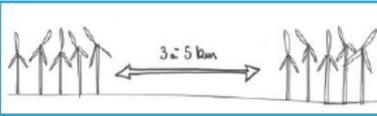
Les éoliennes peuvent s'implanter si le projet est cohérent



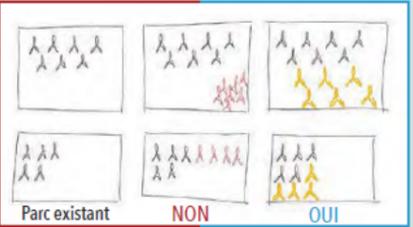
Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face. Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.



Il faut privilégier les parcs en groupe ou en ligne et les aligner sur le paysage existant. Il faut éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différents.



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens



Parc existant NON OUI



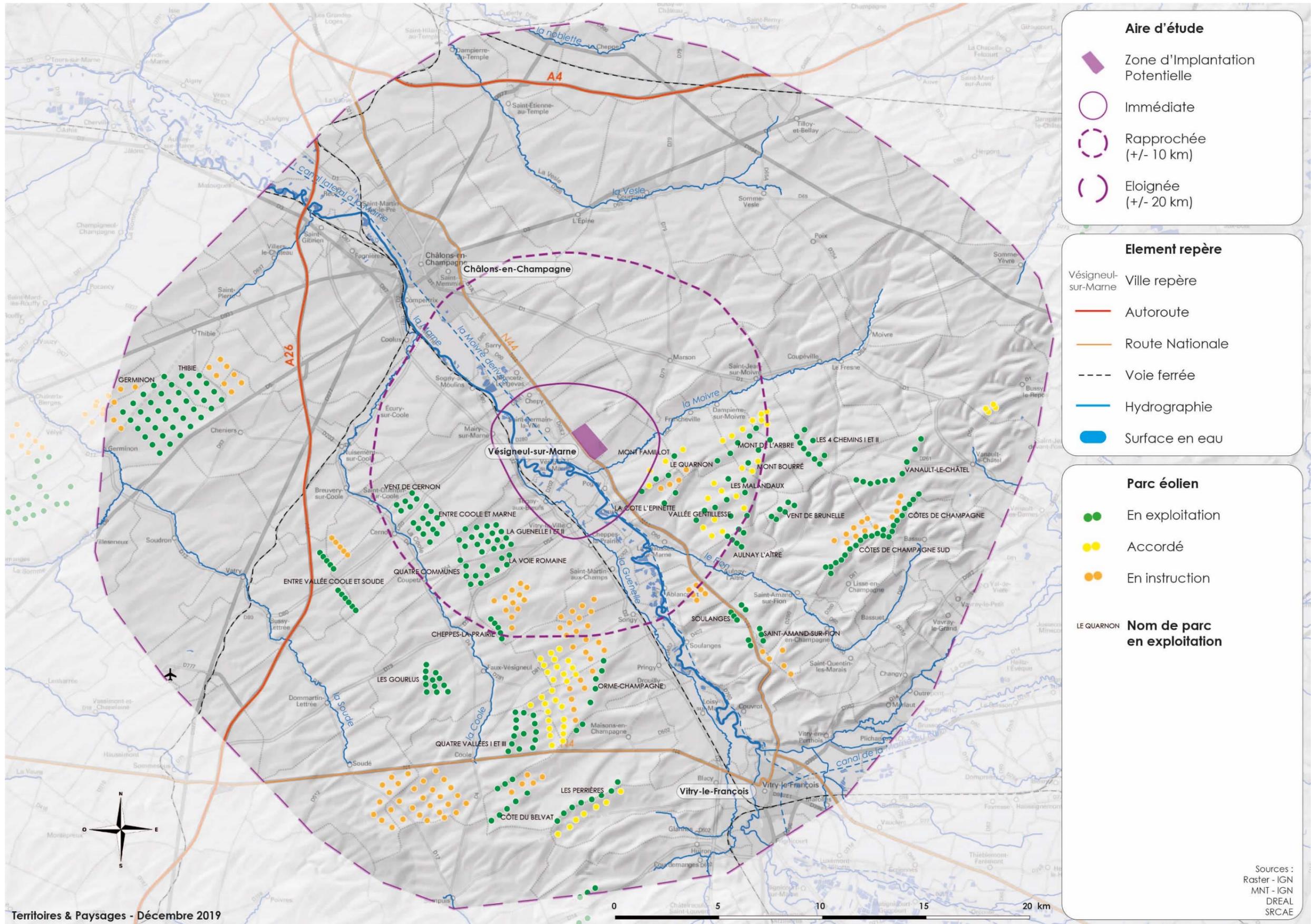
L'intimité des paysages de bocages ne doit pas subir de transformation radicale par l'implantation de l'éolien

L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues.

4. Entités paysagères et préconisations

97

Carte 4 : Contexte éolien



CHAPITRE 1 : Etat initial du paysage et du patrimoine

5 - SOCLE PAYSAGER

La Champagne tire son nom du latin *campania*, qui qualifie les pays plats ou peu accidentés, naturellement découverts ou cultivés.

La Champagne crayeuse se présente comme une large plaine aux amples ondulations alternant croupes larges et molles et vallées sèches, d'où parfois son nom de Champagne sèche qui l'oppose à la Champagne humide. Le territoire est bordé à l'est et à l'ouest par deux cuestas dont les profils diffèrent. La côte de Champagne, côte de craie façonnée dans un faciès marneux, est comme effacée. A l'inverse, la cote d'Île-de-France est taillée dans un calcaire grossier ; son relief accentué annonce la Champagne viticole.

La Marne est le cours d'eau majeur. Elle a creusé une grande et large vallée alluviale à fond plat, humide et verdoyante, en limite de laquelle se concentrent villes et villages. L'eau est également présente sous forme artificielle, le canal latéral à la Marne et les nombreux plans d'eau résultant de l'exploitation des gravières.



Photo 6 : Les larges étendues agricoles de la Champagne - T&P



Photo 7 : La vallée de la Marne évasée et sa ripisylve - T&P

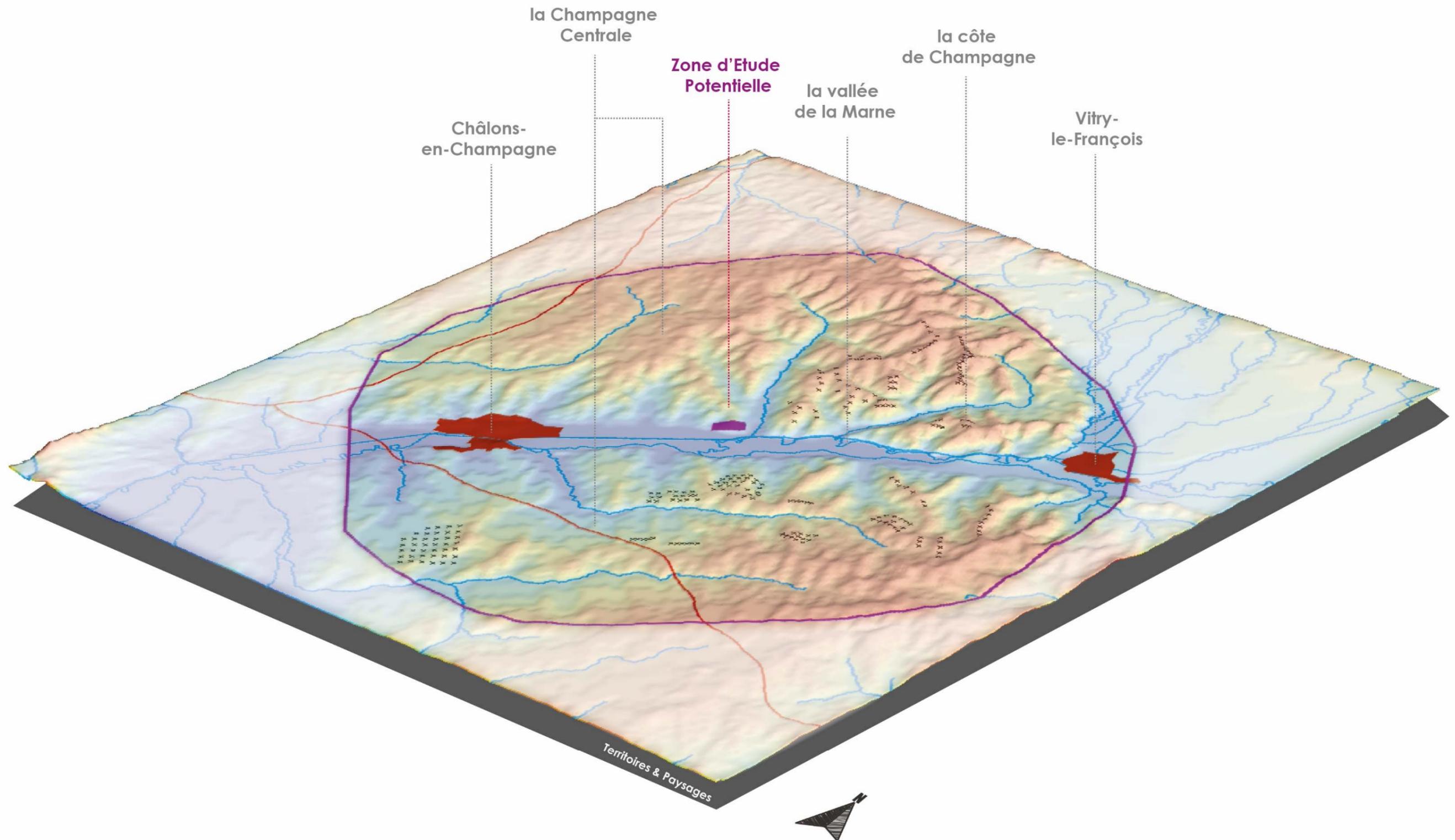
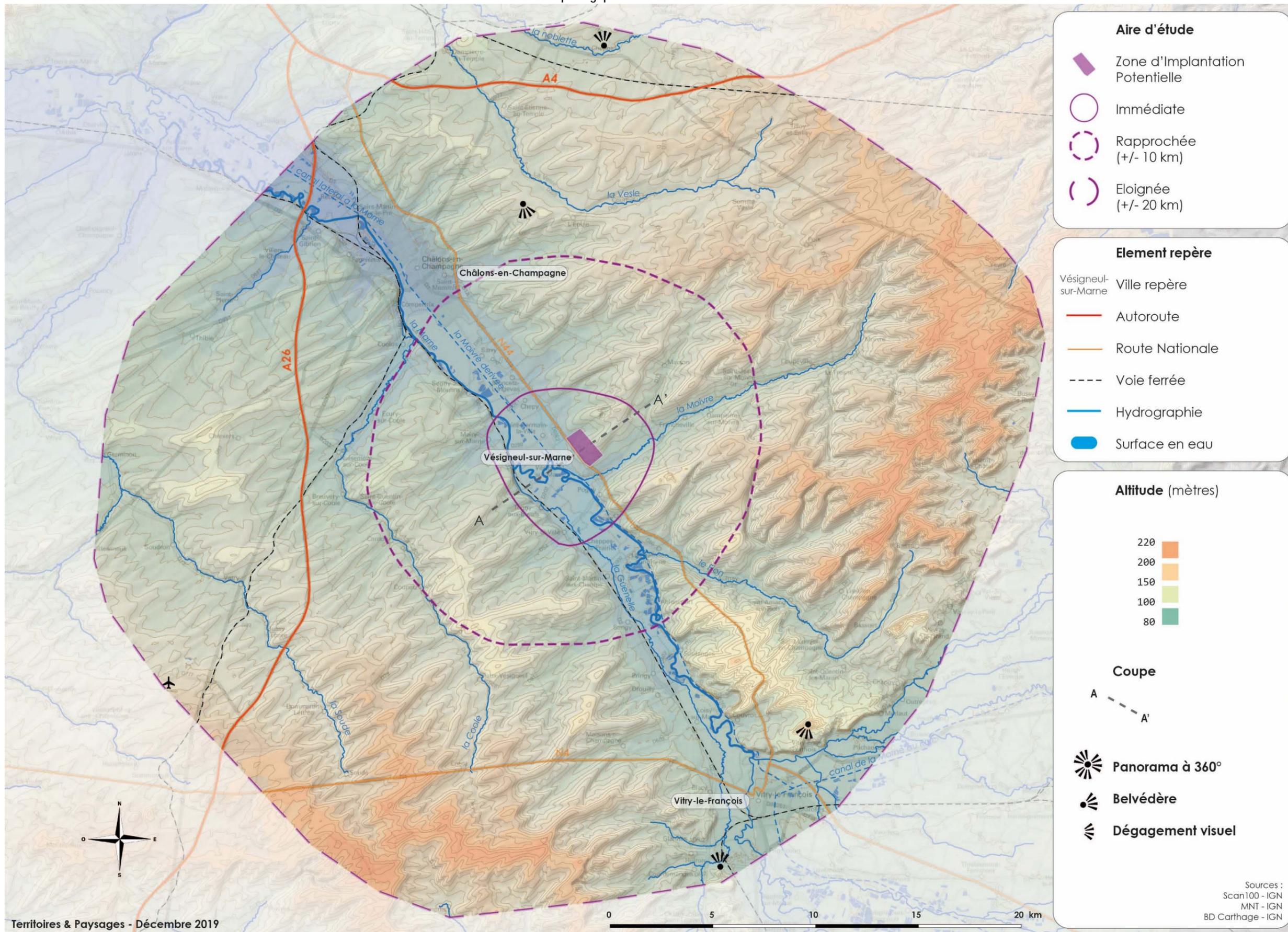


Figure 6 : Bloc diagramme du relief (Territoires & Paysages)

Carte 5 : Socle morphologique



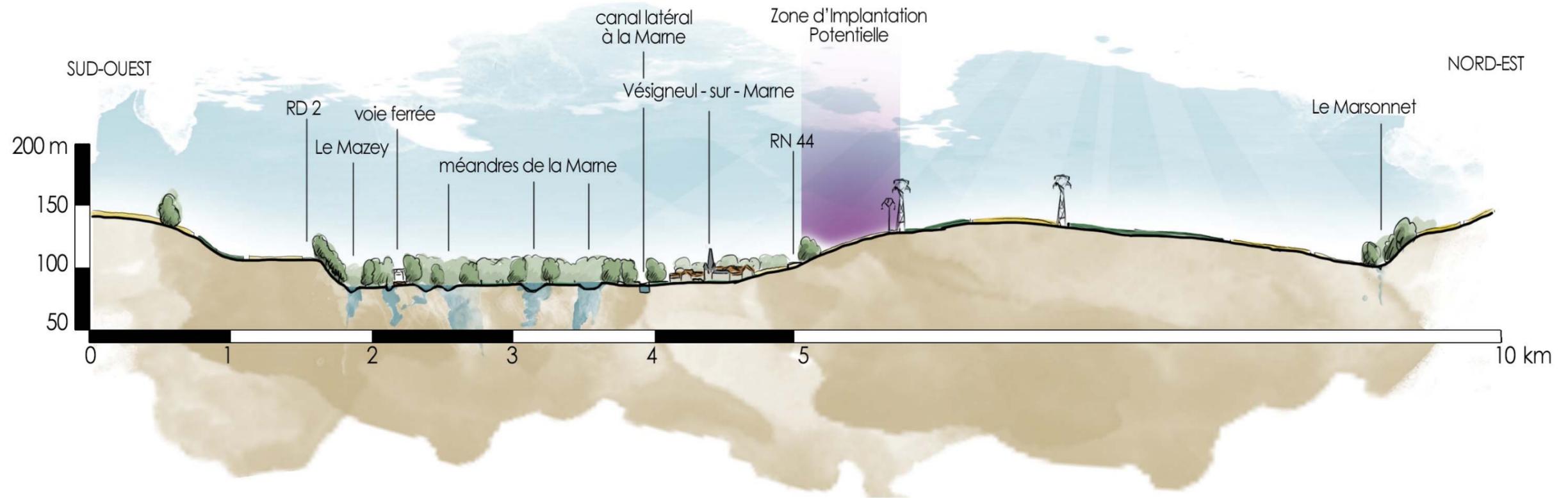


Figure 7 : Coupe topographique A A' (avec exagération topographique)

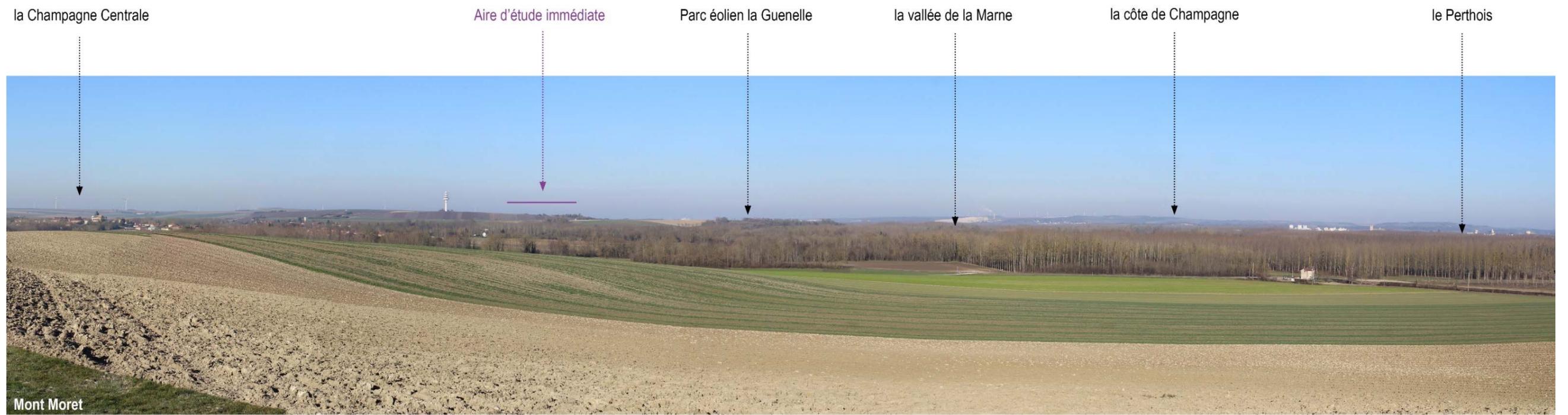


Photo 8 : Socle morphologique de l'aire d'étude éloignée

CLIMAT

La région châlonnaise connaît un climat tempéré semi-océanique à influences continentales. Ce climat se caractérise par un printemps souvent frais avec des gelées de rayonnement par temps clair et moins pluvieux que la moyenne, un été relativement long, assez chaud mais avec de nombreux orages, un automne aux températures douces, marqué par une recrudescence de chutes de pluie, de brumes et de brouillards et un hiver alternant des périodes douces et humides et des périodes froides et brumeuses parfois très rigoureuses.

Globalement, les variations de températures et de précipitations sont faibles durant l'année.

La Marne est un cours d'eau régulier au régime océanique de plaine marqué par un étiage estival (juin-septembre) et par un risque de crue important de novembre à mai.

Bien que la Champagne ne soit pas connue pour être une région très venteuse, la quasi-absence de reliefs et sa position assez proche des influences maritimes l'expose à des phénomènes parfois violents (fortes rafales, orages).

Les vents dominants sont de secteurs ouest/sud-ouest. Les vents du nord-est (bise) sont également assez fréquents.

L'ensemble de ces conditions climatiques limite les visibilité, le brouillard efface les éléments du paysage.

Les paysages nocturnes

Le territoire d'étude apparaît comme un secteur relativement concerné par les pollutions lumineuses (agglomération champenoise, balisage lumineux des différents parcs éoliens, usines...).



Photo 9 : La plaine champenoise par temps de gel - T&P

STRUCTURES VEGETALES

Peu boisé, le paysage de la Champagne crayeuse se distingue des secteurs semi-boisés de la Champagne humide à l'est ou de la cuesta d'Île-de-France à l'ouest. Le faible taux de boisement est essentiellement dû à l'évolution de l'agriculture dans les années 1950.

La végétation arborée est principalement concentrée le long des cours d'eau. Les ripisylves (aulnes, frênes) sont entrecoupées de peupleraies et offrent un contraste avec les paysages de la plaine agricole.

Lorsqu'ils subsistent en plaine, les espaces boisés sont essentiellement privés et caractérisés par le morcellement des parcelles. La plupart des îlots boisés sont aujourd'hui classés Espaces Boisés Classés (EBC) dans les documents d'urbanisme, assurant leur protection réglementaire. Les pinèdes issues des plantations accueillent dans certains secteurs des fragments de chênaies pubescentes (Bois de la Bardolle à Coolus, un des derniers témoins des boisements typiques de la Champagne crayeuse) et quelques hêtraies sèches (hêtraie de la Garenne de Cernon).

Des plantations d'arbres en alignement soulignent par endroit le tracé très rectiligne des routes. Les pelouses calcicoles ou "savarts" correspondent à des prairies maigres. Elles constituaient l'élément paysager dominant de la Champagne crayeuse jusque vers le milieu du XX^e siècle et servaient de parcours extensifs à moutons. Ces pelouses sont aujourd'hui cantonnées à quelques secteurs ponctuels (camp d'Attila, Butte des Fusillés à l'Epine, coteaux de la Marne à Couvrot...) ainsi qu'aux secteurs des camps militaires qui jouxtent l'aire d'étude au nord et au sud.



Photo 10 : Les peupleraies - T&P

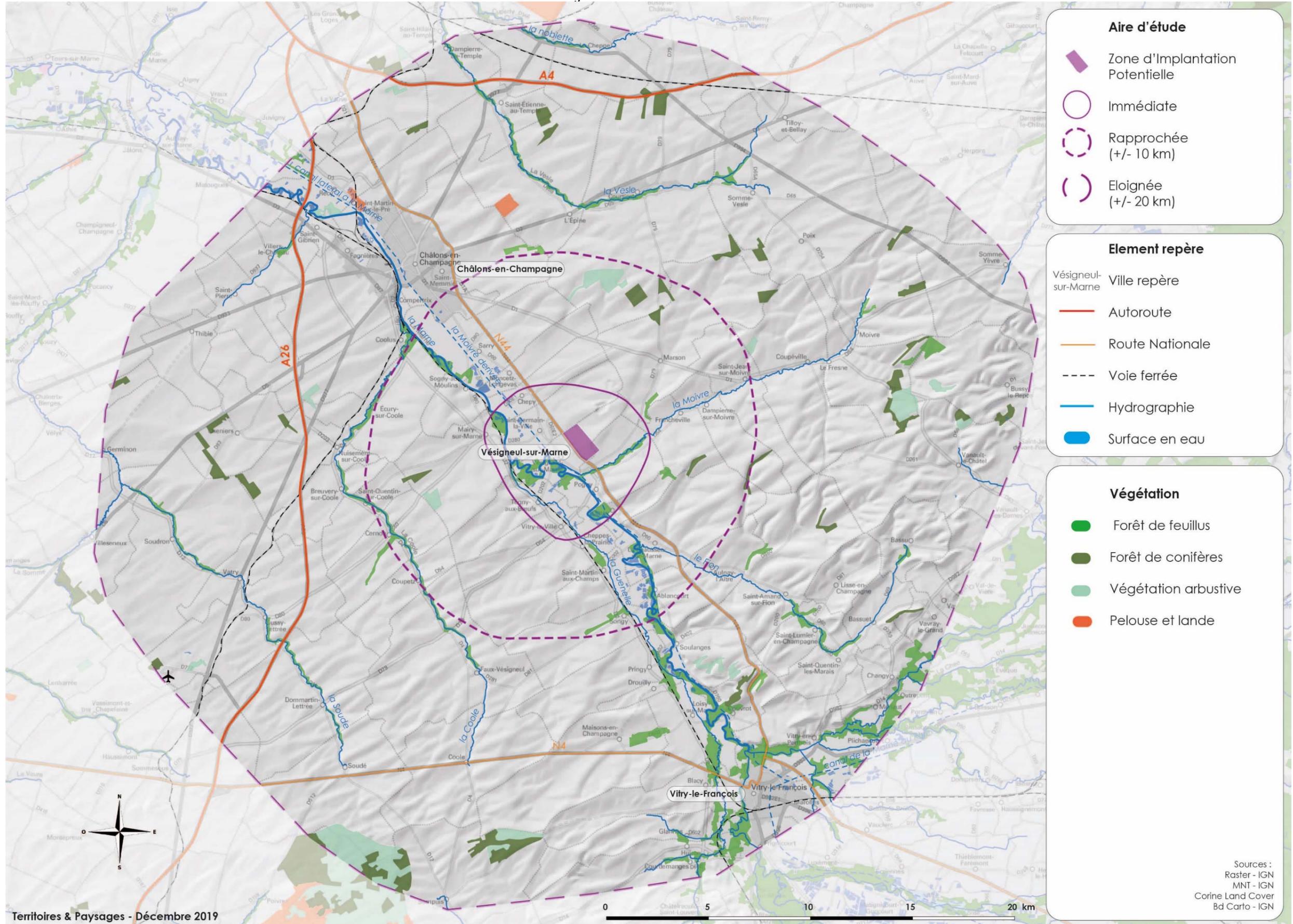


Photo 11 : La ripisylve de la Marne - T&P



Photo 12 : Les alignements d'arbres - T&P

Carte 6 : Structures végétales



TRAME AGRAIRE

La topographie de plaine a voué ce territoire à la culture intensive où les grandes cultures dominent. Les principales cultures sont les céréales (blé d'hiver, orge...), la betterave sucrière, la luzerne, la pomme de terre et le colza. Ce paysage d'openfield est issu des défrichements des années 1950 liés à la mécanisation de l'agriculture après-guerre.

La forme très géométrique des parcelles agricoles, le plus souvent rectangulaire et de taille importante, compose sur la plaine une trame très régulière.

Au sud-est de l'aire d'étude, sur la côte de Champagne, le vignoble des Coteaux Vitryats (AOC Champagne) marque la transition avec la plaine du Perthois. Les vignes y sont majoritairement plantées en Chardonnay sur les coteaux exposés sud. Les parcelles viticoles s'intercalent parfois avec les cultures céréalières, créant un effet patchwork.

A noter, un projet d'extension de l'aire AOC Champagne concerne les communes de Blacy, Bussy-le-Repos, Courdemanges, Huiron et Soulanges.

Des peupleraies (populiculture) sont cultivées dans les vallées (Vesle, Marne...).



Photo 13 : Le vaste parcellaire agricole T&P

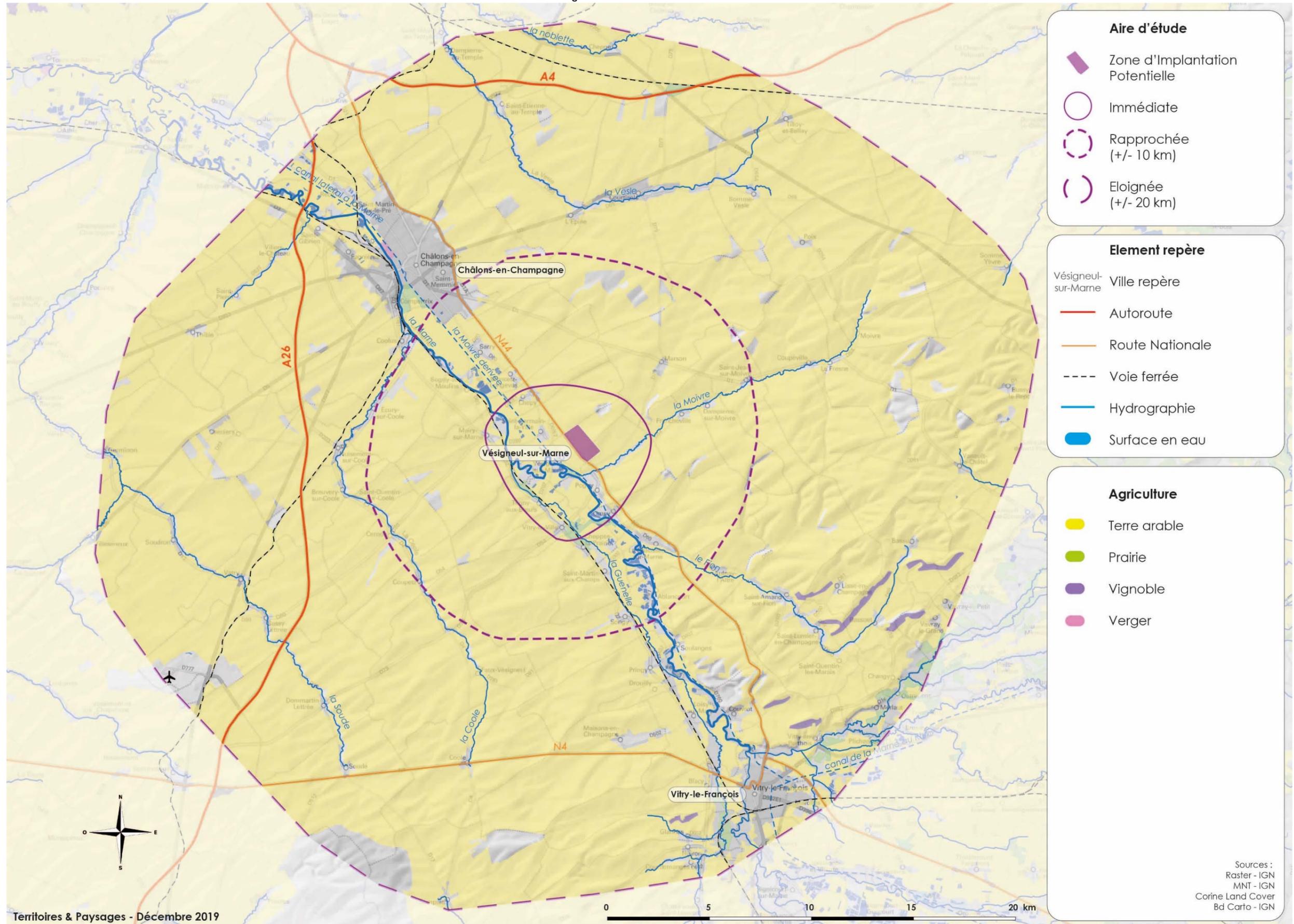


Photo 14 : La géométrie des parcelles - T&P



Photo 15 : Les silos - T&P

Carte 7 : Trame agraire



Aire d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Immédiate
- Rapprochée (+/- 10 km)
- Eloignée (+/- 20 km)

Element repère

Vésigneul-sur-Marne Ville repère

- Autoroute
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Surface en eau

Agriculture

- Terre arable
- Prairie
- Vignoble
- Verger

Sources :
 Raster - IGN
 MNT - IGN
 Corine Land Cover
 Bd Carto - IGN

TRAME URBAINE

Les espaces urbanisés se sont essentiellement développés le long des cours d'eau (Marne, Vesle, Coole, Moivre, Saulx...) voire même d'une source ou "Somme" dont ils ont pris le nom : Somme-Vesle, Somme-Yèvre, Sompuis. Les maisons s'essaiment de chaque côté d'une longue rue principale laissant au bord de la rivière l'espace suffisant pour accueillir des peuplements de peupliers. Ces villages sont situés sur des parties basses et sont peu visibles, ce qui renforce encore l'impression désertique du paysage champenois.

Courtisols est le plus long village de France, avec ses 7 kilomètres de long.

Sur les secteurs de plateaux, les villages, plus rares, sont constitués d'habitations regroupées autour de l'église perchée sur un tertre crayeux.

L'habitat sous forme de hameaux est peu présent (Longevas, Lettrée). Les fermes isolées ponctuent de temps à autre la plaine par leurs grands bâtiments d'exploitation.

L'agglomération châlonnaise se situe à la croisée des axes de circulation et en bord de Marne. La silhouette de la ville, peu élevée, est toutefois ponctuée d'éléments verticaux (clochers d'églises, tours des grands ensembles bâtis, sucrerie...). Le paysage urbain de Châlons-en-Champagne se caractérise par l'importance et la qualité des éléments boisés (parcs, alignements, jardins familiaux...).

Implantée à la confluence de la Marne et de la Saulx et entourée de ripisylves, la ville de Vitry-le-François présente presque exclusivement une visibilité de proximité. Seule la côte de Champagne au nord offre des vues dominantes sur la ville.

L'architecture traditionnelle associe souvent différents matériaux : craie, briques de terre, pans de bois, pierre.

Population (source Insee 2017)

Commune	Nombre d'habitants
Châlons-en-Champagne	44 753
Vitry-le-François	12 133
Courtisols	2 425
Saint-Amand-sur-Fion	1 024
Pogny	916
Saint-Germain-la-Ville	671
Mairy-sur-Marne	546
Chepy	429
Vitry-la-Ville	377
Marson	290
Vésigneul-sur-Marne	237
Francheville	207
Togny-aux-Boeufs	137



Photo 16 : Vésigneul-sur-Marne - T&P



Photo 17 : Mairy-sur-Marne - T&P



Photo 18 : L'agglomération chalonnaise - T&P



Photo 20 : Le bâti agricole - T&P



Photo 19 : Les bâtiments industriels - T&P



Photo 21 : L'architecture des maisons de villages - T&P

L'évaluation des enjeux pour les lieux de vie tient compte d'un certain nombre de critères, tels que le nombre d'habitants, la connexion aux axes de communication, l'attractivité du lieu lié notamment aux activités économiques... Les enjeux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de très faibles à très forts en 5 gradients selon l'évaluation suivante :

Enjeu très faible : les habitations isolées, souvent desservies par des voies rurales ou communales fréquentées uniquement par les riverains.

- Ex : les fermes isolées

Enjeu faible : les hameaux regroupant plusieurs habitations à l'écart du village ou de la ville et fréquentés uniquement par leurs habitants, ainsi que les villages situés à l'écart des principaux axes de communication et/ou sans véritable attractivité (peu ou pas de commerces ou services...).

- Ex : Vésigneul-sur-Marne

Enjeu modéré : les villages bien desservis par les axes de communication et regroupant des activités économiques (commerces, services...) générant une attractivité relative pour les habitants du village et des hameaux environnants.

- Ex : Pogny, Courtisols

Enjeu fort : les villes principales du territoire, dont la population est supérieure à 2 000 habitants, qui génèrent une attractivité et des flux par leurs activités économiques (commerces, industrie, services...). Elles correspondent souvent au bassin d'emploi pour les habitants des communes alentour et sont desservies par les axes routiers principaux.

- Ex : Vitry-le-François

Enjeu très fort : les grandes villes ou pôles urbains concentrant une population importante, desservis par différentes infrastructures de transports, bassin d'emploi pour les différents secteurs d'activités, et ayant un rayonnement à l'échelle départementale ou régionale.

- Ex : Châlons-en-Champagne

L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle. Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- la distance entre le lieu de vie et la Zone d'Implantation Potentielle ;
- la situation : village perché, encaissé dans une vallée, sur un coteau... ;
- l'environnement : boisements limitant les visibilitées, parcelles agricoles offrant des vues larges... ;
- l'orientation du bâti : face à la Zone d'Implantation Potentielle, linéaire le long d'un axe de communication fermant les vues sur l'extérieur...

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.

INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de transport se concentrent dans la vallée de la Marne (RN44, voie ferrée). Les routes sont très rectilignes du fait de la topographie peu marquée et rayonnent autour de Châlons-en-Champagne (RD933, RD977, RD5, RD3, RD1) et Vitry-le-François (RN4, RD982, RD396, RD995).

Des alignements d'arbres soulignent le tracé de certaines routes, donnant un élément de repère dans le paysage de plaine.

Les autoroutes A4 et A26 traversent la plaine agricole.

Au nord de l'aire d'étude éloignée, la LGV Est européenne est prégnante dans le paysage (réseau aérien de caténares et de poteaux).

Au XIX^e siècle, la Champagne a fait partie d'un programme national d'aménagement des voies fluviales et de construction de canaux. La rivière Marne a été rendue navigable, notamment par l'adjonction d'un canal latéral entre Vitry-le-François et Hautvillers (construction entre 1837 et 1845). Le canal latéral de la Marne est l'un des éléments fondateurs de l'identité du territoire. Il a d'ailleurs fortement contribué au développement économique de la vallée mais aussi à son ouverture culturelle par le biais des échanges qu'il a favorisés.



Photo 22 : La route RN44 - T&P



Photo 23 : Les routes rectilignes - T&P



Photo 24 : Le canal latéral de la Marne - T&P

L'évaluation des enjeux pour les infrastructures routières tient compte d'un certain nombre de critères, tels que le type de voie (départementale, nationale, autoroute), l'importance du trafic, l'intérêt d'un point de vue paysager et touristique (points de vue, sites touristiques à proximité...), les types d'usages (routes du quotidien, routes des vacances...). Les enjeux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faibles à forts en 3 gradients selon l'évaluation suivante :

Enjeu faible : les voies communales ou rurales desservant les hameaux et habitations isolées ainsi que les routes départementales fréquentées essentiellement par les habitants pour les déplacements quotidiens.

- Ex : RD60, RD79, RD2, RD982

Enjeu modéré : les routes départementales ou nationales fréquentées à la fois par les usagers locaux et par les touristes car vecteurs de découverte du paysage et/ou desservant des sites touristiques.

- Ex : RD3, RN44

Enjeu fort : les itinéraires structurants (routes nationales ou autoroutes) avec un trafic important, axes majeurs de découverte à l'échelle d'un département ou d'une région.

- Ex : A26

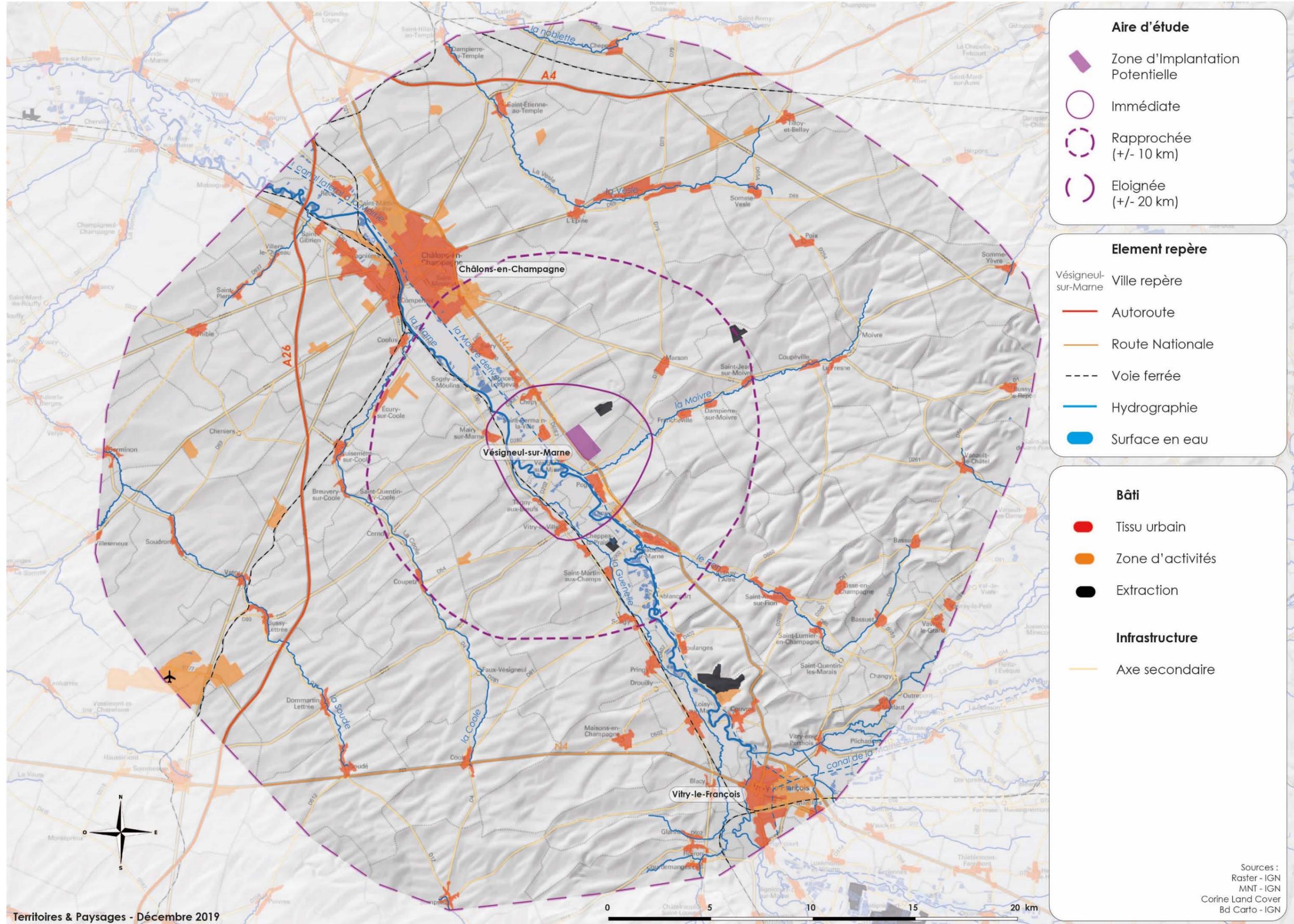
L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle. Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- la distance entre la voie de communication et la Zone d'Implantation Potentielle ;
- la situation : route en balcon, route en fond de vallée... ;
- l'orientation des vues ;
- l'environnement : boisements limitant les visibilitées, larges ouvertures visuelles... ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.

Carte 8 : Trame urbaine



6 - UNITES PAYSAGERES

Les Atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de "paysage" défini par la Convention Européenne du paysage : "partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations". C'est pourquoi ils sont un outil indispensable, préalable à la définition des politiques du paysage.

Les Atlas des paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un "état des lieux" des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage.

Sans portée réglementaire, les Atlas des paysages permettent néanmoins de rendre compte des enjeux d'un territoire donné vis-à-vis des dynamiques d'évolution des paysages et d'impulser des politiques de préservation ou de valorisation des paysages et de leurs éléments structurants.

Conséquence pour un projet éolien :

Lorsqu'ils existent à l'échelle d'un département, il est indispensable de croiser l'analyse paysagère de l'étude d'impact avec les Atlas des paysages.

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEDM, 2016

L'approche par unité paysagère permet une lecture et une compréhension de l'ensemble des différents paysages qui sont concernés par le projet, de manière exhaustive. Elle permet par ailleurs de définir des enjeux et des sensibilités vis-à-vis du projet ou des objectifs communs propres à chacune des unités paysagères identifiées, au regard des structures paysagères et des éléments de paysage qui les caractérisent. Le fait de s'appuyer également sur un socle de connaissance partagé, en mobilisant les Atlas de paysages, rajoute de la crédibilité et de la transparence au diagnostic.

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.

Les descriptions des unités paysagères sont essentiellement basées sur les données des Atlas départementaux des paysages de la Marne et de la Haute-Marne. Elles sont complétées par les observations issues des relevés terrain, les études et ouvrages existants, les documents et livrets d'information grand public dédiés au paysage et au patrimoine.

Une première partie traite des unités paysagères périphériques. Les unités paysagères périphériques se définissent par des structures et des composantes paysagères différentes des unités paysagères en lien avec la Zone d'Implantation Potentielle. Elles composent le plus souvent les paysages de l'aire d'étude éloignée en raison notamment de la morphologie du territoire qui crée des coupures significatives. Les unités paysagères périphériques peuvent regarder en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sans partager des caractéristiques communes. Par leur éloignement et leur situation, elles sont dissociées des paysages de la Zone d'Implantation Potentielle tout en composant l'échelle du grand paysage.

Pour ces unités paysagères périphériques, une description de leur structure et des principales composantes paysagères est réalisée. L'étude s'attache essentiellement à identifier les éléments paysagers permettant de définir et de qualifier un niveau d'enjeu et de sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis d'un futur parc éolien.

C'est le cas des unités suivantes :

- le Perthois
- la côte de Champagne

Une seconde partie traite des unités paysagères écrins, ainsi dénommées pour illustrer leur rôle de cadre paysager du projet à l'étude.

Les unités paysagères écrins constituent l'environnement paysager avec lequel fonctionne la Zone d'Implantation Potentielle. Leurs structures et composantes sont en lien avec la Zone d'Implantation Potentielle et l'éventuel projet éolien. Elles expriment les ambiances et les identités des paysages dans lequel s'inscrit la Zone d'Implantation Potentielle du projet potentiel. Dès lors,

elles influencent directement la composition du projet tant au niveau de l'implantation des éoliennes qu'au niveau des aménagements connexes et doivent être étudiées avec précision afin d'évaluer au mieux les enjeux présents et leur sensibilité vis-à-vis du futur projet.

Pour chaque unité paysagère écran, une analyse détaillée est réalisée. La morphologie du socle paysager, les différentes formes d'occupation du sol, l'implantation et la forme des lieux de vie ainsi que les axes et sites fréquentés sont présentés. L'objectif est de qualifier le niveau d'enjeu et de sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du futur parc éolien. Cette analyse servira dans un second temps à composer et définir le projet d'implantation du futur parc pouvant en retour participer à modifier l'identité des unités paysagères écrins et créer de nouveaux paysages.

C'est le cas des unités suivantes :

- la vallée de la Champagne crayeuse
- la Champagne centrale

L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux à l'échelle des unités paysagères s'applique sur des périmètres étendus. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la diversité paysagère, la qualité des paysages évaluée par la présence de protections réglementaires ou d'un patrimoine bâti ou naturel remarquable, de la fréquentation de l'unité, de son attractivité, de ses usages, ambiances et perceptions. Les enjeux paysagers et patrimoniaux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faible à fort en 3 gradients selon l'évaluation paysagère et patrimoniale suivante :

Enjeu paysager et patrimonial faible : le paysage de l'unité peut présenter certaines particularités bâties, naturelles, historiques qui participent à sa (re)connaissance et dotées d'un certain nombre d'éléments patrimoniaux reconnus localement mais non protégés réglementairement ;

Enjeu paysager et patrimonial modéré : l'unité paysagère s'exprime par une diversité et certains éléments de patrimoine reconnus qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative, parfois résidentielle, avec un nombre d'éléments patrimoniaux naturels ou bâtis reconnus localement et protégés réglementairement ;

Enjeu paysager et patrimonial fort : le nombre comme la qualité des éléments protégés participent à l'identité du paysage de l'unité. Le paysage est fréquenté, souvent mis en valeur et communiqué. Il forme l'écrin dans lequel les villes et villages évoluent avec une certaine harmonie.

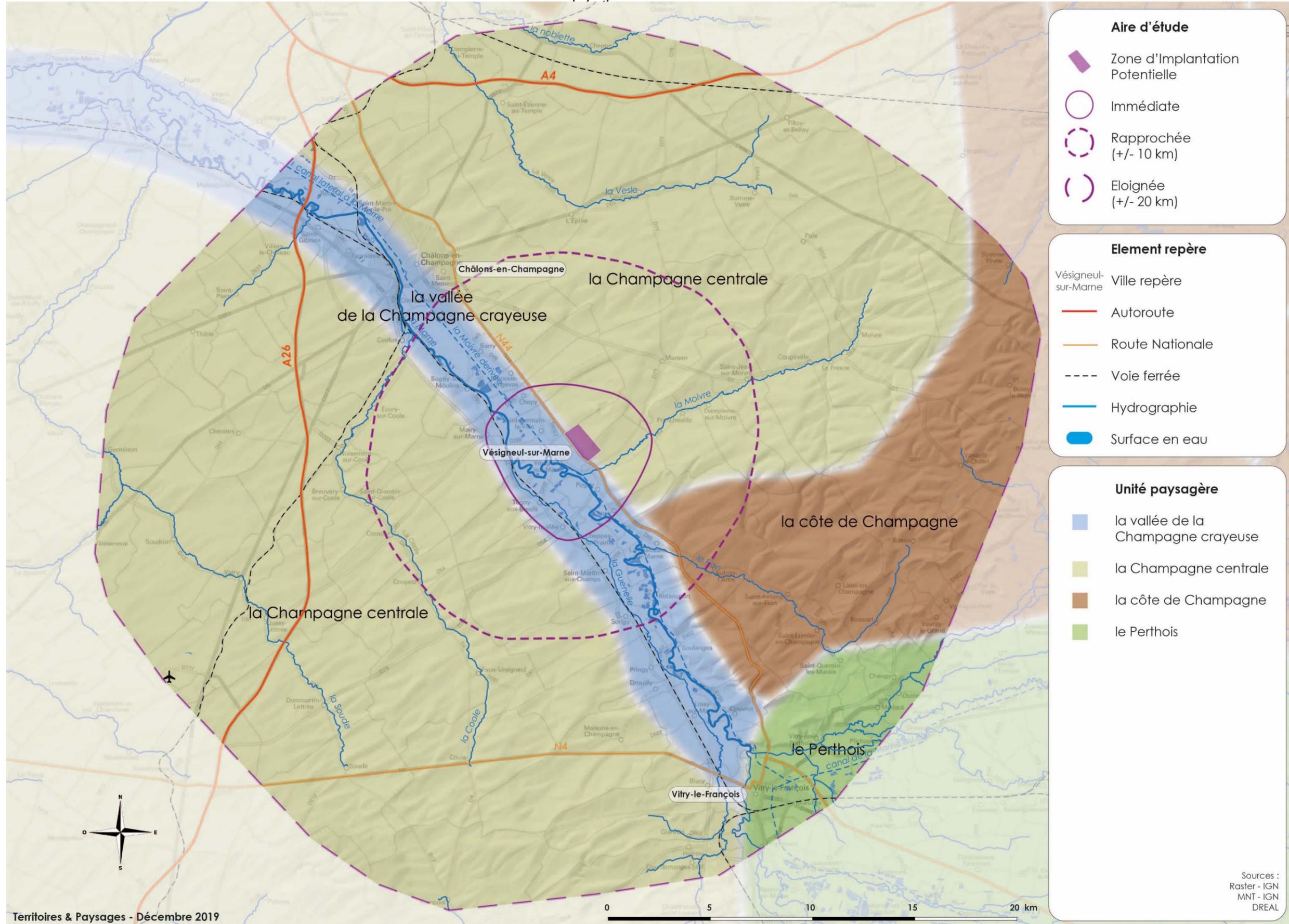
L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux est complétée par une évaluation de la sensibilité paysagère et patrimoniale de l'unité paysagère au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle (une attention particulière sera apportée au phénomène de covisibilité). Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- la distance entre l'unité paysagère et la Zone d'Implantation Potentielle ;
- la reconnaissance de l'unité paysagère : tourisme, reconnaissance institutionnelle, fréquentation... ;
- l'occupation du sol : environnement urbain, boisement, ouverture agricoles, panoramas... ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois les éléments du paysage et la Zone d'Implantation Potentielle dans le même champ visuel ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : faible, modérée, forte.

Carte 9 : Unités paysagères



Aire d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Immédiate
- Rapprochée (+/- 10 km)
- Eloignée (+/- 20 km)

Element repère

Vésigneul-sur-Marne Ville repère

- Autoroute
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Surface en eau

Unité paysagère

- la vallée de la Champagne crayeuse
- la Champagne centrale
- la côte de Champagne
- le Perthois

Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN
DREAL

LE PERTHOIS

L'essentiel de ce territoire est couvert par des grandes cultures qui se répartissent sur un parcellaire vaste et géométrique, résultat d'opérations de remembrement. Les prairies sont présentes sur les lits des rivières de la Saulx et de l'Ornain dès que les conditions d'humidité ne permettent plus la pratique des cultures annuelles. Elles annoncent la Champagne humide.

Le vignoble des Coteaux Vitryats (AOC Champagne) prend place sur les coteaux exposés au sud de Vitry-en-Perthois et annonce la côte de Champagne.

Les peupleraies sont présentes dans toutes les zones où le sol est plus sensible à l'humidité, à proximité des rivières de la Saulx et de l'Ornain. Elles concluent alors l'horizon par une barre verticale et sont les principaux éléments de verticalité de ce paysage.

Les villages sont organisés de part et d'autre d'une rue centrale avec des tronçons composés de maisons accolées et de fermes espacées. Globalement, ces villages sont ouverts, avec une faible présence de clôtures dans les parties anciennes. Le bâti est construit principalement avec de la brique rouge.

À l'extrémité ouest du paysage du Perthois, Vitry-le-François se situe à la confluence de la Marne et de la Saulx. En bordure des cours d'eau qui entourent la ville, la végétation contraste fortement avec le paysage de Champagne crayeuse et renforce la position de Vitry-le-François comme porte occidentale du Perthois.

Perceptions

Le Perthois est un paysage plat où seuls quelques éléments de verticalité renseignent l'observateur sur la profondeur du champ visuel. Les variations de couleurs des cultures céréalières sont peu perceptibles en raison des faibles variations du relief.

Entourée par les ripisylves, Vitry-le-François présente presque exclusivement une visibilité de proximité. Seules les vues depuis le nord (Mont de Fourche) dominent l'ensemble de la ville. Vitry-le-François y apparaît comme une pointe verte encaissée dans la Champagne crayeuse. Depuis l'est et l'ouest, la collégiale Notre-Dame est le premier élément signalant la présence de la ville.

Contexte éolien

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc ni projet éolien.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère qui accueille la ville de Vitry-le-François et compte plusieurs éléments patrimoniaux protégés localisés principalement dans la ville ou structurants dans le paysage (mont de Fourche, coteaux viticoles du Vitryat...).

Le relief collinaire au nord de l'unité limite les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est faible.



Photo 25 : Unité paysagère le Perthois - T&P

LA COTE DE CHAMPAGNE

Particulièrement marquée au nord de Vitry-le-François, la côte de Champagne (cuesta de Champagne) est un relief structurant qui délimite la Champagne crayeuse et la Champagne humide. Elle est marquée par une série de lignes de crêtes orientées nord-est/sud-ouest.

Généralisant de nombreux vallonnements qui limitent souvent l'exploitation agricole, elle est régulièrement ponctuée de petits boqueteaux qui s'étalent sur les coteaux à forte pente.

La vallée du Fion, qui prend sa source à Bassu structure cette unité paysagère. Son tracé relativement sinueux est souligné par sa ripisylve.

Le vignoble des Coteaux Vitryats (AOC Champagne) prend place sur les coteaux exposés au sud (Bassuet, Bassu, Lisse-en-Champagne, Vavray-le-Grand...). Des parcelles de vigne de taille homogène quelquefois intercalées dans les cultures céréalières sont des zones de vignoble récemment implantées.

Les villages sont implantés dans la vallée du Fion et au creux de petits thalwegs. Des fermes isolées ponctuent l'unité : ferme des Quatre Chemins, ferme des Maigneux, Bronne, Mentarah.

Perceptions

Aux abords du vignoble, les crêtes forment un écrin paysager et cadrent de longues fenêtres de perception en direction de la plaine.

Contexte éolien

Cette unité paysagère accueille plusieurs parcs éoliens (Aulnay-l'Aître, Côtes de Champagne, Saint-Amand-sur-Fion, Vent de Brunelle, Pays Blancourtien) et projets éoliens (Carnot).

Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère structurante qui accueille une partie du vignoble AOC Champagne (Coteaux Vitryats) et un monument historique (l'église de Saint-Amand-sur-Fion).

Les villages situés dans la vallée du Fion ne présentent pas de visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle (Bassu, Bassuet, Saint-Lumier-en-Champagne, Aulnay-l'Aître...). La voie de communication RN44 offre des vues larges mais rapides. Depuis les autres axes, les visibilités sont souvent limitées par le relief collinaire. La sensibilité est faible.



Photo 26 : Unité paysagère la côte de Champagne - T&P

LA VALLEE DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

Cette unité paysagère correspond à la vallée de la Marne qui constitue un axe majeur du territoire et un élément singulier.

Relief et hydrographie

Légèrement encaissée et façonnée dans un sol meuble, la vallée de la Marne est très évasée. La largeur du lit majeur varie entre 500 m à Châlons-en-Champagne et 3 km environ à Pogny. Cette plaine alluviale est régulièrement inondée. Le canal, en rive droite, et la voie ferrée, en rive gauche, font office de limites artificielles au lit de la rivière.

Les plans d'eau liés à l'exploitation des gravières sont souvent peu visibles, cloisonnés par un masque végétal.

Le canal latéral de la Marne est également peu perceptible, masqué en grande partie par des boisements ; ses berges sont notamment fréquentées par les promeneurs et les pêcheurs.

Structures végétales

La Marne dessine de nombreux méandres. Elle est marquée par une végétation qui constitue une part importante des boisements du territoire et masque en grande partie la vallée. La végétation des zones humides comporte de vastes plantations de peupliers dont la culture remonte aux années 1950-1970. Sans grande valeur paysagère, elles tendent à banaliser le paysage.

Trame agraire

La vallée présente une alternance de peupleraies et de parcelles agricoles plates. Les parcelles situées le long de la rivière sont plutôt utilisées pour le pâturage des bovins, les secteurs moins humides pour la production de céréales.

Trame urbaine

Les bourgs se sont installés de part et d'autre de la Marne, là où le relief les place hors d'eau. Le fond de vallée, le plus souvent inondable, compte peu de constructions (moulins, aménagements hydrauliques).

La ville de Châlons-en-Champagne est installée dans la plaine alluviale, à la confluence de petits cours d'eau (Mau, Nau...). La Marne opère une coupure franche et difficilement franchissable entre les secteurs est et ouest de la ville. Le paysage urbain de Châlons-en-Champagne se caractérise par l'importance et la qualité des éléments boisés et jardins qui s'imbriquent avec les éléments bâtis. Depuis les années 1950, l'étalement urbain (zones d'activités, lotissements) sur la plaine de Champagne crayeuse rend la ville visible de loin.

La vallée de la Marne est historiquement un couloir majeur de communication (canal, voie ferrée...). Les routes (RN44, RD2) empruntent les hauteurs de la vallée.

Les GR14, 145 et 654 ainsi que la voie verte de Châlons-en-Champagne longent la rivière et le canal.

Perceptions

La vallée offre des perceptions ponctuelles où espaces ouverts et cloisonnés se succèdent au gré de la végétation, des routes, des franchissements.

Le paysage de la vallée offre un contraste avec le paysage de la plaine agricole. Les couleurs de la végétation d'accompagnement dominant, notamment les peupliers qui, par leurs silhouettes verticales, créent un cordon vert dans la vaste Champagne crayeuse.

Contexte éolien

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc éolien. Un projet éolien (Côtes de Champagne Sud) concerne la commune d'Ablancourt.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est fort pour cette unité paysagère structurante au cœur de la plaine champenoise et qui accueille de nombreux lieux de vie dont Châlons-en-Champagne et de nombreux éléments patrimoniaux et paysagers protégés concentrés dans la ville (52 monuments historiques, 6 sites classés, 2 sites inscrits, 1 Site Patrimonial Remarquable, 1 monument inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO).

La configuration de vallée évasée offre des vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, souvent limitées par la végétation (ripisylve, peupleraies) ou le bâti. Les voies de communication (RD2, RN44) et les villages proches de l'aire immédiate (Vésigneul-sur-Marne, Saint-Germain-la-Ville, Pogny...) peuvent présenter des vues. La sensibilité est forte.



Photo 27 : Unité paysagère la vallée de la Champagne crayeuse - T&P

LA CHAMPAGNE CENTRALE

Ce paysage aux vastes horizons, largement dominé par l'activité agricole, se décompose en deux territoires séparés par la vallée de la Marne. Il couvre la majeure partie de l'aire d'étude éloignée.

Relief et hydrographie

Le relief faussement plat est rythmé d'amples ondulations et se caractérise par un paysage très ouvert. La présence de l'eau est rare, les vallées qui creusent la plaine sont pour la plupart des vallées sèches. Les vallées humides (Moivre, Coole...) sont discrètes dans le paysage en raison de leur relief faiblement marqué. Seules leurs ripisylves les rendent perceptibles.

Structures végétales

Les bois et boqueteaux, les haies et bandes boisées, les arbres isolés prennent une valeur d'exception dans ce paysage dénudé. Ils ont quasiment disparu lors des opérations de remembrement. Les arbres isolés sont plutôt situés dans des parcelles cultivées et sont la trace d'un boisement défriché. Ils ont en général été épargnés parce que leur taille était hors du commun. Leur rareté est liée "aux contraintes" qu'ils représentent pour l'agriculture moderne.

Trame agraire

La plaine agricole vouée aux grandes cultures (openfields) a fait l'objet de nombreuses transformations : défrichements, mécanisation, accroissement et regroupement des parcelles... Les vastes parcelles géométriques sont maillées de chemins très rectilignes.

Trame urbaine

Les villages sont principalement regroupés le long des vallées et à proximité de la ressource en eau, laissant la plaine aux cultures d'où un territoire faiblement bâti. Ils s'organisent autour d'une église très souvent située légèrement en hauteur sur un tertre crayeux.

Les villages de plaine restent rares (Marson, Thibie, Tilloy-et-Belloy...). La silhouette urbaine de l'agglomération châlonnaise marque l'identité de la plaine.

L'unité paysagère est sillonnée de routes qui convergent vers Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François (RN4, RD5, RD3...). Des plantations d'alignement viennent souligner certaines routes, donnant des éléments de repère dans le paysage de la plaine.

Perceptions

Ce territoire dédié à l'agriculture céréalière offre des vues lointaines donnant une impression d'immensité. La succession des champs et les variations de couleurs offrent à la vue un damier évoluant au fil des saisons.

Contexte éolien

Cette unité paysagère accueille de nombreux parcs et projets éoliens.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère peu structurante mais traversée par de nombreux axes (A26, A4, LGV, RN4, RN44...) et qui compte plusieurs éléments protégés dont un monument inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le paysage très ouvert de la plaine agricole offre de larges vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle notamment depuis les routes. Les villages situés dans les vallées de la Coole, de la Soude, de la Vesle ne présentent pas de vues. La vallée de la Moivre (Francheville, Dampierre-sur-Moivre...), située dans l'axe de l'aire d'étude, peut présenter des visibilitées. La sensibilité est modérée.



Photo 28 : Unité paysagère la Champagne centrale - T&P

COMPOSANTES ET STRUCTURES MAJEURES DU PAYSAGE

Les éléments d'horizontalité

Le relief

Le paysage de la plaine dégage un sentiment d'immensité. On peut considérer que la topographie propose deux types de reliefs :

- des zones vallonnées, succession d'ondulations de faibles amplitudes qui rythment la traversée de ce paysage ouvert. Ces ondulations proposent 2 types de vues : lointaine si l'on se trouve sur un point haut, très proche depuis un point bas.

- des zones plates : il s'agit de longues étendues marquées par une pente faible et régulière. Sur ces zones le panorama varie peu suivant l'emplacement de l'observateur. Elles sont situées le plus souvent dans des vallées à fond plat (Marne). Les lignes d'horizon qu'elles génèrent sont le plus souvent horizontales ou quelquefois interrompues par une colline éloignée, voire par quelques éléments verticaux.



Photo 29 : Les éléments d'horizontalité dans le paysage - T&P

Le ciel et la terre

La part de ciel visualisée est importante. Ce rapport équilibré entre ciel et terre est propre aux paysages de faible amplitude topographique et offre un horizon d'une grande pureté.

La confrontation des couleurs du sol avec la couleur du ciel amplifie cette impression de pureté.

Les champs et leurs couleurs

La succession des champs et de leurs aplats aux couleurs très pures dessine un vaste damier qui se pare de textures variées au gré des saisons climatiques et agronomiques. Selon le dessin des champs, leurs textures et leurs hauteurs, les différentes cultures épousent les ondulations naturelles du terrain, les accentuent où les réduisent. La roche calcaire qui affleure marque les chemins d'une intense blancheur et donne à la terre nue une couleur laiteuse.

Les éléments de verticalité

Dans ce contexte de grand paysage, l'élément vertical (silo, éolienne, pylône, château d'eau ...), par son isolement, prend une dimension particulière. Il devient le repère visuel, le point d'accroche, l'élément de référence dans une étendue plane.

Les surfaces arborées sont les éléments rares de ce paysage dédié à l'agriculture moderne. Les arbres isolés ont un rôle important, dans les secteurs les plus plats où le repérage visuel est délicat, ils renseignent sur les distances. Sur les zones de coteaux, les bois semblent relier le ciel et la terre. Les haies, quant à elles, renforcent l'appréhension du relief et accentuent l'impression de vallonnements.



Photo 30 : Les éléments de verticalité dans le paysage - T&P

Patrimoine

Le patrimoine, entendu au sens du code du patrimoine est « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Paysages patrimoniaux

Les paysages patrimoniaux relèvent de la politique des sites (Code de l'environnement).

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEEM, 2016

7 - CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

Le territoire d'étude possède un patrimoine historique et naturel protégé réglementairement (monuments historiques, sites...). A cela, s'ajoute également un patrimoine bâti non protégé (patrimoine vernaculaire, édifices religieux ...).

Tous ces éléments patrimoniaux participent, à leur échelle, à l'identité du territoire. Chacun d'entre eux génère des enjeux et sensibilités variables au regard du développement de l'éolien.

Les monuments historiques et sites classés et inscrits répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude composent l'offre patrimoniale.

L'aire d'étude éloignée compte 88 monuments historiques (dont 52 dans la ville de Châlons-en-Champagne) :

- 38 sont classés
- 50 sont inscrits

Il s'agit en grande partie d'édifices religieux (églises, couvents, abbayes...) ou éléments d'architecture civile (maisons, hôtels, châteaux de plaisance...). Sont également protégés quelques éléments du patrimoine défensif (bastion, portes).

L'aire d'étude est également concernée par :

- 10 sites (6 classés et 4 inscrits)
- 1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) : Châlons-en-Champagne
- 2 éléments du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : l'église Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame de l'Épine

L'étude du contexte patrimonial et paysager s'attache à identifier les enjeux par une analyse approfondie des éléments patrimoniaux et paysagers.

Une description détaillée et des tableaux exhaustifs listent et précisent les enjeux des éléments protégés à l'échelle du territoire étudié.

L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux s'applique le plus souvent sur des éléments ponctuels pour ce qui relève des monuments jusqu'à des périmètres étendus pour les sites et les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la qualité architecturale d'ensemble, la qualité des paysages, la fréquentation du bâti ou du site, son attractivité, ses usages, son aire de mise en scène et de découverte, ses ambiances et perceptions. Comme pour les unités paysagères, les enjeux pour le patrimoine architectural et paysager sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de très faibles à très forts :

- **Enjeu paysager et patrimonial faible** : le patrimoine architectural et paysager protégé est difficilement identifiable pour les personnes non initiées (absence de signalétique...). Ce niveau d'enjeu peut également qualifier un bâti ou un site reconnu très localement mais sans réelle attractivité.

Exemple : croix de calvaire à Vitry-en-Perthois

Enjeu paysager et patrimonial modéré : le patrimoine architectural et paysager s'exprime par des éléments soignés qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative, au niveau local ;

Exemple : église de la Nativité de la Vierge à Pogny

- **Enjeu paysager et patrimonial fort** : le nombre comme la qualité des éléments protégés participe à l'identité du paysage du site. Le patrimoine est fréquenté et/ou souvent mis en valeur et communiqué. Il forme l'élément symbole d'un site ou d'un village ;

Exemple : cathédrale Saint-Etienne à Châlons-en-Champagne

- **Enjeu paysager et patrimonial très fort** : le patrimoine architectural et paysager est emblématique d'un site ou d'une région. Au-delà de sa protection réglementaire, il fait parfois l'objet d'outils de gestion afin de préserver le caractère remarquable du site bâti ou naturel et d'organiser sa fréquentation et sa mise en tourisme de manière harmonieuse.

Exemple : basilique Notre-Dame à l'Épine

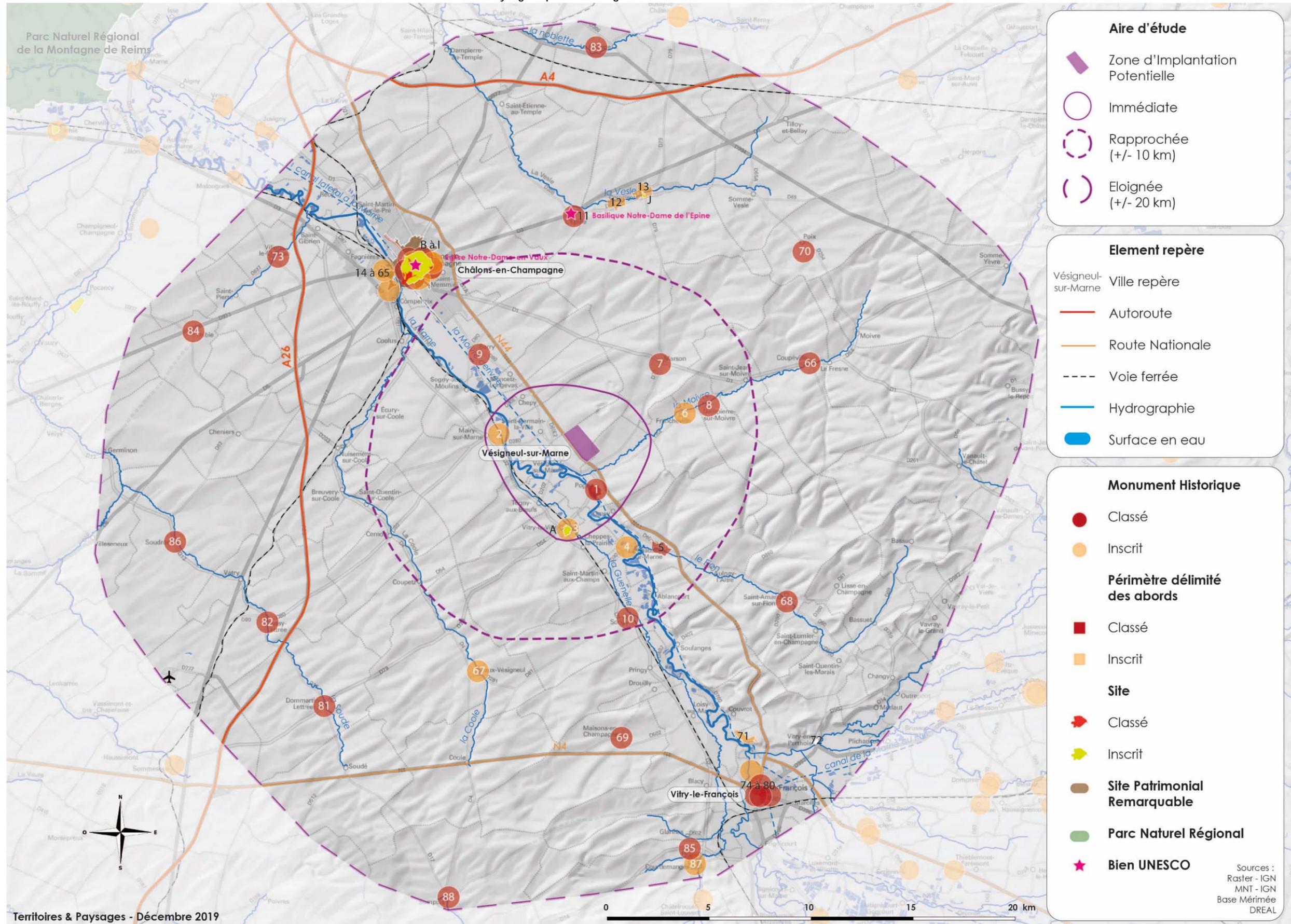
L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité paysagère et patrimoniale au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle (une attention particulière sera apportée au phénomène de covisibilité). Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- la distance entre le monument et Zone d'Implantation Potentielle ;
- la situation : environnement urbain, monument isolé, point haut... ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois le monument et la Zone d'Implantation Potentielle dans le même champ visuel ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : faible, modérée, forte.

Carte 10 : Paysage et patrimoine réglementaires



Monument Historique

Loi sur les monuments historiques du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913

Les monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 m autour de ceux-ci (le périmètre peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales). Il s'agit d'une contrainte majeure. Tout projet situé dans un rayon de 500 m est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre de 500 m, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et le site du projet.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en place d'un monument historique, ou dans son périmètre de protection, est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.

MONUMENT HISTORIQUE

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

1. Eglise de la Nativité de la Vierge, Pogny, *Classé*

La nef, le transept et la tour de la croisée ont été construits à la fin du XII^e siècle. Vers 1500, le chœur actuel est construit. L'église a souffert des deux conflits mondiaux. Elle a été restaurée et redonnée au culte en 1956.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Proche de la Zone d'Implantation Potentielle, il est situé dans un environnement bâti avec une ouverture visuelle. La sensibilité est modérée avec également un risque de covisibilités depuis les axes routiers.



Photo 31 : Eglise de la nativité de la vierge, Pogny - T&P

2. Château, Mairy-sur-Marne, *Inscrit*

Le château de Mairy-sur-Marne fut construit entre 1680 et 1684 sur l'emplacement d'un château fort dont il ne reste que trois tours. Le château constitue un ensemble parfaitement symétrique avec partie centrale à deux pavillons faisant à peine saillie sur les deux faces du château. La construction est toute en craie, avec parement de pierres. Le parc à la française comprend cinq allées qui aboutissent toutes à la Marne, dirigées dans l'axe des cinq villages environnants, dont elles portent les noms. Ce parc fut isolé de la propriété par la voie ferrée Paris-Strasbourg en 1855.

Propriété privée. Le château est proposé à la location, notamment pour des mariages.

L'enjeu est modéré pour ce monument qui développe une activité d'accueil. La sensibilité est nulle en raison de la végétation arborée du parc qui ceinture le château et limite les visibilités.



Photo 32 : Château, Mairy-sur-Marne - T&P

3. Château, Vitry-la-Ville, *Inscrit*

Ce château érigé au XVII^e siècle puis agrandi au XVIII^e siècle sur un domaine de 17 hectares est cerné de rivières et d'étangs, de douves et de ponts et d'un jardin à la française dessiné par Le Nôtre avec deux portails uniques, forgés par le maître ferronnier de Louis XIV.

Propriété privée. Le château propose des chambres d'hôtes et la location pour des mariages, séminaires, événementiels et comme lieu de tournage.

L'enjeu est modéré pour ce monument qui développe une activité touristique. La végétation arborée du parc qui ceinture le château bloque les visibilités en direction de Zone d'Implantation Potentielle mais des covisibilités sont possibles (route RD2). La sensibilité est faible.



Photo 33 : Château, Vitry-la-ville - T&P

AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

4. Site archéologique des « Prés la Linotte », La Chaussée-sur-Marne, *Inscrit*

Le site montre les traces d'un habitat de la fin du premier Age du Fer.

L'enjeu est faible pour ce monument non signalé et non perceptible. La sensibilité est nulle en raison de la végétation qui bloque les visibilitées.

5. Eglise Saint-Pierre-de-Coulmiers, La Chaussée-sur-Marne, *Classé*

Eglise du XII^e siècle bâtie sur un plan de croix latine, elle possède un porche champenois occidental, une tour clocher octogonale à la croisée des transepts et une abside à trois pans.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé en milieu urbain, la sensibilité est nulle.

6. Eglise Saint-Gérault, Francheville, *Inscrit*

Eglise du XII^e siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé en milieu urbain, le monument peut présenter des visibilitées atténuées par l'environnement bâti. La sensibilité est faible.



Photo 34 : Eglise Saint-Gérault, Francheville - T&P

7. Eglise Saint-Nicolas, Marson, *Classé*

Le clocher de l'église est roman, le portail renaissance. Cette église a été incendiée par les Allemands en 1914 et a été reconstruite par la suite. Seules les voûtes du chœur et du transept ont résisté.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé en milieu urbain, la sensibilité est faible en raison d'une covisibilité potentielle avec la Zone d'Implantation Potentielle depuis la route RD79.



Photo 35 : Eglise Saint-Nicolas, Marson - T&P

8. Eglise Saint-Laurent, Dampierre-sur-Moivre, *Classé*

Eglise des XII^e et XIII^e siècles.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé en milieu urbain, le monument peut présenter des visibilitées, atténuées par l'environnement bâti, ainsi qu'un risque de covisibilitées. La sensibilité est faible.



Photo 36 : Eglise Saint-Laurent, Dampierre-sur-Moivre - T&P

9. Eglise Saint-Julien, Sarry, *Classé*

L'église Saint-Julien a été construite vers 1200 en style gothique. Au-dessus s'élève un clocher octogonal, en charpente, construit en 1779 à la place d'une tour en pierre.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé en milieu urbain, le monument ne présente pas de visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.

10. Eglise Saint-Maurice, Songy, *Classé*

L'église de Songy, en forme de croix latine, est dédiée à Saint-Maurice. Sa construction date du XII^e siècle. Elle a été remaniée aux XV^e et XVI^e siècles et restaurée après la guerre de 1939-1945.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. La végétation de la vallée de la Marne bloque les visibilités en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.

AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

11. Eglise Notre-Dame (basilique), l'Epine, *Classé*

L'église aurait été construite pour abriter une statue de la Vierge découverte au milieu d'un buisson d'épines par un berger vers 1400. De style gothique flamboyant, elle est surmontée de deux flèches en pierre ajourées. Elle a été élevée au rang de basilique en 1914.

Haut lieu de pèlerinage depuis le Moyen Âge, elle est située sur l'un des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ce qui lui a valu d'être inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998. La basilique aura inspiré d'illustres écrivains tels que Victor Hugo et Paul Claudel. Une de ses particularités tient à sa grande variété de gargouilles.

L'enjeu est très fort pour ce lieu de pèlerinage inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Sa situation en milieu urbain bloque les visibilités en direction de la Zone d'Implantation Potentielle mais des covisibilités sont possibles, la sensibilité est faible.



Photo 37 : Eglise Notre-Dame, L'Epine - T&P

12. Eglise Saint-Memmie, Courtisols, *Inscrit*

L'église Saint-Memmie a un plan en forme de croix latine. Elle est mentionnée pour la première fois en 1232 mais elle est plus ancienne, comme en témoignent sa nef romane, le transept, la tour-clocher du XII^e siècle et le chœur rectangulaire gothique.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.



Photo 38 : Eglise Saint-Memmie, Courtisols - T&P

13. Eglise Saint-Martin, Courtisols, *Inscrit*

L'église est un édifice construit en craie de Champagne et en pierres savonnières (Bar-le-Duc) au XII^e et remanié au XVI^e siècle. Dominée par une tour romane, la façade est percée de 3 portails d'époques différentes. L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.



Photo 39 : Eglise Saint-Martin, Courtisols - T&

14 à 65. Châlons-en-Champagne

La situation stratégique de Châlons-en-Champagne explique l'influence religieuse, puis marchande, administrative et militaire de la ville à travers les époques. De nombreux monuments témoignent de ce riche passé, dont 52 Monuments Historiques (13 classés et 39 inscrits). Il s'agit principalement d'édifices religieux (églises, couvents, cathédrale Saint-Etienne, abbaye...), civils (maisons, hôtels, château...) ou militaires (bastion d'Aumale, quartier Tirlet).

L'enjeu varie de faible pour les éléments peu identifiables dans le milieu bâti (ex : maison, hôtels) à fort pour les monuments perceptibles dans le paysage urbain et fréquentés (ex : cathédrale Saint-Etienne), voire très fort pour l'église Notre-Dame-en-Vaux, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. La totalité des monuments de Châlons-en-Champagne se situe en milieu urbain et ne présente pas de visibilités en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.



Photo 40 : Eglise Notre-Dame-en-Vaux, Châlons-en-Champagne - T&P



Photo 41 : Cathédrale Saint-Etienne, Châlons-en-Champagne - T&P



Photo 42 : Porte Sainte-Croix, Châlons-en-Champagne - T&P



Photo 43 : Hôtel de ville, Châlons-en-Champagne - T&P



Photo 44 : Maisons sur la place de l'hôtel de ville, Châlons-en-Champagne - T&P

66. Eglise Saint-Memmie, Coupéville, *Classé*

Il s'agit d'une ancienne église bâtie autour du XII^e siècle, mais qui a été largement remaniée par la suite. Sa particularité est de posséder une entrée protégée par un porche de pierre dont les arches à fines colonnes supportent une belle charpente.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Le relief et la végétation empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

67. Eglise de Faux-sur-Cooles, Faux-Vésigneul, *Inscrit*

Eglise des XI^e, XII^e et XIII^e siècles.

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans la vallée de la Coole, le monument ne présente pas de visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

68. Eglise Saint-Amand, Saint-Amand-sur-Fion, *Classé*

L'église est un édifice de grande dimension pour une commune de moyenne importance. C'est un ouvrage d'une grande qualité architecturale grâce à son chevet reprenant l'architecture du gothique rayonnant. Située sur une large esplanade à l'extrémité sud-est du village, l'église fut construite au XII^e siècle sur une source, ancien lieu de culte dédié à Mercure, et a ensuite été plusieurs fois remaniée.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local, perceptible par ses dimensions et bénéficiant d'une mise en scène (esplanade, cours d'eau végétalisé). Le bâti environnant et la végétation empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.

69. Eglise Saint-Pierre, Maisons-en-Champagne, *Classé*

L'église Saint-Pierre date du XIII^e siècle et a été entièrement rebâtie au XIX^e siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Le bâti environnant et la végétation empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.

70. Tumulus ou tombeau de Théodoric au lieu-dit « La Garenne », Poix, *Classé*

Site protohistorique situé sur une propriété privée. Fouillé en 1811, en 1840 puis sous Napoléon III, la butte a été aplanie en 1844 par le propriétaire de l'époque.

L'enjeu est faible pour ce monument non perceptible et non signalé. Le relief et la végétation bloquent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.

71. Enceinte protohistorique dite « Camp des Louvières », Vitry-en-Perthois, *Inscrit*

L'enjeu est faible pour ce monument non perceptible et non signalé. Le relief bloque les visibilités en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.

72. Croix de calvaire, Vitry-en-Perthois, *Classé*

Calvaire situé place de la Croix.

L'enjeu est faible pour ce monument. Situé en milieu urbain, la sensibilité est nulle.

73. Château, Villers-le-Château, *Inscrit*

Le château actuel, assez vaste édifice carré, flanqué de quatre tourelles, date du XVI^e siècle et est entouré d'un parc à la française.

Propriété privée. Fermé au public.

L'enjeu est faible pour ce monument situé en entrée de village mais peu perceptible (parc, mur de clôture). La sensibilité est nulle, le parc arboré entourant le château empêche toute visibilité.

74 à 80. Vitry-le-François

Ancienne place forte royale fondée par François 1er, Vitry-le-François s'organise selon un plan en damier imaginé par Girolamo Marini, architecte italien. Cette géométrie des rues offre des perspectives dégagées. Malgré la destruction de la ville à 90% pendant la seconde guerre mondiale, cette particularité a été conservée. Plusieurs monuments ont pu être restaurés et constituent le patrimoine historique de la ville : église Notre-Dame, porte du Pont, couvent des Récollets (aujourd'hui hôtel de ville), ancien hôpital (aujourd'hui sous-préfecture) ...

L'enjeu varie de faible pour les éléments peu identifiables dans le milieu bâti (ex : maison des Arquebusiers, chapelle Saint-Nicolas) à fort pour les monuments perceptibles dans le paysage urbain (ex : église Notre-Dame). La totalité des monuments se situe en milieu urbain et ne présente pas de visibilité en direction la Zone d'Implantation Potentielle. La sensibilité est nulle.



Photo 45 : Eglise Notre-Dame, Vitry-le-François - T&P

81. Eglise Saint-Martin, Dommartin-Létrée, Classé

L'église fut construite entièrement dans la première moitié du 16e siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé dans la vallée de la Soude, le monument ne présente pas de visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

82. Eglise Saint-Etienne, Bussy-Létrée, Classé

L'église fut réalisée au cours des XII^e, XIV^e et XVI^e siècles.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé dans la vallée de la Soude, le monument ne présente pas de visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

83. Camp romain, La Cheppe, Classé

Datant de 80 avant J-C, l'enceinte est une fortification protohistorique se composant d'un talus en terre et craie et d'un fossé défensif au bord de la rivière Noblette.

L'enjeu est modéré pour ce site peu perceptible mais fréquenté (parcours ponctué de panneaux explicatifs, points de vue, aire de camping-car). Situé dans la vallée de la Noblette et ceinturé de végétation, le site ne présente pas de vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

84. Eglise Saint-Symphorien, Thibie, Classé

Cette église présente une nef romane et des voûtes d'ogives du XVI^e siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. L'environnement bâti et l'éloignement empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

85. Eglise Saint-Martin, Huiron, Classé

Partie d'un monastère bénédictin créé en 1078, l'église actuelle a été édifiée à partir de 1714.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. L'environnement bâti et le relief empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.



Photo 46 : Eglise Saint-Martin, Huiron - T&P

86. Eglise Saint-Pierre Saint-Paul, Sourdon, Classé

De style roman, l'église fut construite au XII^e siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. Situé dans la vallée de la Soude, le monument ne présente pas de visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

87. Eglise, Courdemanges, Inscrit

L'église possède une nef romane et un chœur flamboyant du XV^e siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. L'environnement bâti et le relief empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

88. Eglise Saint-André, Sompuis, Classé

L'église est de style gothique. Sa chapelle latérale sud, consacrée à la Vierge et datant du XIII^e siècle, est la partie la plus ancienne de l'édifice. Le reste de l'église fut reconstruit au XVI^e siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument lieu de culte local. L'environnement bâti et le relief empêchent toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle.

Figure 8 : Tableau des enjeux et sensibilités des monuments historiques

NUMERO	DISTANCE	NOM	PROTECTION	DATE	COMMUNE	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE LA SENSIBILITE
1	1,4	Eglise de la Nativité de la Vierge	Classé	31/12/1915	Pogny	Modéré	Modéré
2	3,2	Château	Inscrit	29/11/1977	Mairy-sur-Marne	Modéré	Nul
3	3,3	Château	Inscrit	12/06/1990	Vitry-la-Ville	Modéré	Faible
4	4,5	Site archéologique des "Prés la Linotte"	Inscrit	04/01/1996	La Chaussée-sur-Marne	Faible	Nul
5	5,4	Eglise Saint-Pierre-de-Coulmiers	Classé	24/09/1930	La Chaussée-sur-Marne	Modéré	Nul
6	4,5	Eglise Saint-Gérault	Inscrit	28/05/1937	Francheville	Modéré	Faible
7	4,9	Eglise Saint-Nicolas	Classé	04/12/1925	Marson	Modéré	Faible
8	5,7	Eglise Saint-Laurent	Classé	23/11/1982	Dampierre-sur-Moivre	Modéré	Faible
9	5,7	Eglise Saint-Julien	Classé	15/12/1911	Sarry	Modéré	Nul
10	7,8	Eglise Saint-Maurice	Classé	07/11/1931	Songy	Modéré	Nul
11	10,1	Eglise Notre-Dame (basilique)	Classé	Liste de 1840	L'Epine	Très fort	Faible
12	10,8	Eglise Saint-Memmie	Inscrit	09/12/1939	Courtisols	Modéré	Nul
13	11,6	Eglise Saint-Martin	Inscrit	09/12/1939	Courtisols	Modéré	Nul
14	10,5	Eglise Saint-Jean	Classé	Liste de 1862	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
15	10,5	Bastion d'Aumale	Inscrit	24/10/1929	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
16	10,5	Ancien quartier Tirlet	Inscrit	18/02/2009 -29/08/1994	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
17	10,5	Hôtel (10 rue de Chastillon)	Inscrit	20/01/1983	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
18	10,5	Grand séminaire ou ancien couvent Sainte-Marie ou Hôtel de Jessaint	Classé	04/02/1943	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
19	10,5	Ancien couvent de Vinetz	Inscrit	06/09/1978	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
20	10,5	Ancien Hôtel des Intendants de Champagne	Classé	28/01/1930	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
21	10,5	Porte Sainte-Croix	Classé	19/11/1941	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
22	10,5	Cirque	Inscrit	08/10/1984	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
23	10,5	Maison style 1900 (avenue Général-Leclerc)	Inscrit	29/10/1975	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
24	11,0	Ancien couvent des Cordeliers	Inscrit	12/04/1934	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
25	11,0	Cathédrale Saint-Etienne	Classé	Liste de 1862	Châlons-en-Champagne	Fort	Nul
26	11,0	Ancienne entrée du cloître de la cathédrale	Inscrit	01/06/1993	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
27	11,0	Maisons formant hémicycle	Inscrit	19/06/1926	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
28	11,0	Couvent Notre-Dame de la Congrégation	Inscrit	10/05/1938	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
29	11,0	Eglise Saint-Loup	Classé et Inscrit	29/12/1981	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
30	11,0	Immeuble (66-68 rue Léon-Bourgeois)	Inscrit	17/12/1970	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
31	11,0	Immeuble (5 rue du Lycée)	Inscrit	08/08/1973	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
32	11,0	Immeuble (7 rue du Lycée)	Inscrit	01/07/1974	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
33	11,0	Eglise Notre-Dame-en-Vaux et son cloître	Classé	Liste de 1840 - 17 mars 1975	Châlons-en-Champagne	Très fort	Nul
34	11,0	Maison du 17 siècle	Inscrit	10/05/1938	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
35	11,0	Anciennes maisons canoniales	Classé	17/03/1975	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
36 à 49	11,0	Maisons sur la place de l'hôtel de ville (x14)	Inscrit	09/11/1926 - 19/06/1926	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
50	11,0	Caves médiévales	Inscrit	28/06/1995	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
51	11,0	Hôtel de ville	Classé	15/09/1941	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
52	11,0	Ancien Hôtel Dubois de Crancé	Classé et Inscrit	11/09/1941 - 02/08/1932	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
53	11,0	Eglise Saint-Alpin	Classé	Liste de 1862	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
54	11,0	Ancienne maison Royer et Granthille	Inscrit	04/12/2007	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul

NUMERO	DISTANCE	NOM	PROTECTION	DATE	COMMUNE	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE LA SENSIBILITE
55	11,0	Marché couvert	Inscrit	20/05/1988	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
56	11,0	Immeuble (25 rue Pasteur)	Inscrit	02/11/1972	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
57	11,0	Musée Garinet	Inscrit	27/05/1980	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
58	11,0	Maison (7 rue Pasteur)	Inscrit	13/03/2000	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
59	11,0	Maison (5 rue Carnot)	Inscrit	17/02/1982	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
60	11,0	Moulin à vent	Inscrit	07/02/1975	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
61	11,5	Maison Saint-Joseph	Inscrit	28/06/1995	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
62	11,5	Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	Classé et Inscrit	16/11/1984 - 03/11/1997	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
63	11,5	Ancienne abbaye de Toussaint	Classé et Inscrit	28/07/1936	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
64	11,5	Tombeau d'Alexandre Brzostowski (Cimetière de l'Ouest)	Inscrit	15/07/1991	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
65	11,8	Château Jaquesson	Inscrit	13/11/1980	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
66	11,0	Eglise Saint-Memmie	Classé	05/05/1930	Coupéville	Modéré	Nul
67	11,4	Eglise de Faux-sur-Coole	Inscrit	28/03/1934	Faux-Vésigneul	Modéré	Nul
68	11,7	Eglise Saint-Amand	Classé	Liste de 1875	Saint-Amand-sur-Fion	Modéré	Nul
69	13,4	Eglise Saint-Pierre	Classé	31/12/1862	Maisons-en-Champagne	Modéré	Nul
70	13,7	Tumulus ou tombeau de Théodoric au lieu-dit "La Garenne"	Classé	03/04/1963	Poix	Faible	Nul
71	15,0	Enceinte protohistorique dite "Camp des Louvières"	Inscrit	26/02/1991	Vitry-en-Perthois	Faible	Nul
72	17,5	Croix de calvaire	Classé	25/08/1930	Vitry-en-Perthois	Faible	Nul
73	16,5	Château	Inscrit	29/01/1986	Villers-le-Château	Faible	Nul
74	16,9	Chapelle Saint-Nicolas (Bas Village)	Inscrit	11/03/1935	Vitry-le-François	Faible	Nul
75	17,6	Porte du Pont	Classé	13/09/1920	Vitry-le-François	Modéré	Nul
76	18,0	Eglise Notre-Dame	Classé	13/09/1920	Vitry-le-François	Fort	Nul
77	18,0	Ancienne maison des Arquebusiers	Classé	25/04/1944 - 03/02/1942	Vitry-le-François	Faible	Nul
78	18,0	Ancien hôpital	Classé	12/05/1948	Vitry-le-François	Modéré	Nul
79	18,0	Ancien couvent des Récollets	Classé	19/11/1941	Vitry-le-François	Modéré	Nul
80	18,0	Collège de garçons	Classé	15/11/1941	Vitry-le-François	Faible	Nul
81	17,3	Eglise Saint-Martin	Classé	14/04/1931	Dommartin-Lettrée	Modéré	Nul
82	17,3	Eglise Saint-Etienne	Classé	05/01/1949	Bussy-Lettrée	Modéré	Nul
83	18,2	Camp romain (oppidum)	Classé	Liste de 1862	La Cheppe	Modéré	Nul
84	18,8	Eglise Saint-Symphorien	Classé	25/10/1911	Thibie	Modéré	Nul
85	19,3	Eglise Saint-Martin	Classé	31/12/1915	Huiron	Modéré	Nul
86	19,7	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	Classé	25/10/1911	Sourdron	Modéré	Nul
87	20,0	Eglise	Inscrit	09/12/1929	Courdemanges	Modéré	Nul
88	22,0	Eglise Saint-André	Classé	11/04/1932	Sompuis	Modéré	Nul

Site Classé

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle et parfois bâti dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du Préfet ou du Ministre chargé de l'Écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS) en formation spécialisée "Sites et Paysages" est obligatoire. Les demandes d'autorisation au titre des sites sont instruites conjointement par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), (ABF) et la DREAL.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en site classé est à exclure. En pratique, il convient de prendre l'attache de la DREAL et du STAP le plus en amont possible sur le principe même du projet. En l'occurrence, un projet éolien relève d'une autorisation ministérielle après avis de la CDNPS.

SITE

A. Château et son parc, Vitry-la-Ville, *Site inscrit*

Date de protection : 26 mars 1980

Superficie : 14,7 ha

Le site inscrit comprend le château, l'ensemble du parc compris entre la route RD2, la route RD54 et la voie ferrée, incluant l'église et certaines des habitations de la rue de l'église.

Le château (Monument Historique Inscrit) érigé au 17^e siècle puis agrandi au 18^e siècle est cerné de rivières et d'étangs, de douves et de ponts et d'un jardin à la française dessiné par Le Nôtre avec deux portails uniques, forgés par le maître ferronnier de Louis XIV.

Le château propose des chambres d'hôtes et la location pour des mariages, séminaires, événementiels et comme lieu de tournage.

L'enjeu est modéré pour ce site avec une activité touristique centrée sur le château et les jardins. La sensibilité est faible, la végétation limite les visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle mais des covisibilités sont possibles (route RD2).



Photo 47 : Château et son parc, Vitry-la-Ville - T&P

B. Bastion et arche Mauvillain, Châlons-en-Champagne, *Site classé*

Date de protection : 15 septembre 1931

Superficie : 0,08 ha

Le bastion Mauvillain est l'une des fortifications les plus anciennes de Châlons. Il était destiné à défendre l'entrée de la ville par les cours d'eau. Le pont Mauvillain, qui enjambe le Mau, affluent de la Marne, fut construit en pierre de Savonnières-en-Perthois.

L'enjeu est faible pour ce site très peu perceptible dans le paysage urbain de Châlons-en-Champagne. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

C. Ensemble urbain, Châlons-en-Champagne, *Site classé*

Date de protection : 13 janvier 1938

Superficie : 1,8 ha

Ce site englobe le quartier autour de l'église Saint-Jean (Monument Historique Classé) et le bastion d'Aumale (Monument Historique Inscrit).

L'enjeu est modéré pour ce site urbain de Châlons-en-Champagne. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

D. Centre ancien, Châlons-en-Champagne, *Site inscrit*

Date de protection : 28 juin 1979

Superficie : 166,5 ha

Ce site concerne l'ensemble du centre historique de Châlons-en-Champagne et comprend la totalité des monuments historiques de la ville (à l'exception du château Jaquesson et du moulin à vent, situés en rive gauche de la Marne) ainsi que l'ensemble des autres sites classés et inscrits de Châlons-en-Champagne (à l'exception du site classé « Allée de platanes sur la rive gauche de la prise d'eau »).

L'enjeu est fort pour ce site urbain de Châlons-en-Champagne qui englobe de nombreux éléments protégés, dont l'église Notre-Dame-en-Vaux (UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle). La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.



Photo 48 : Centre ancien, Châlons-en-Champagne - T&P

E. Ile du Jard, chemin de l'Ecluse et rangées d'arbres qui le bordent, Châlons-en-Champagne, *Site classé*

Date de protection : 20 novembre 1931

Superficie : 2,1 ha

L'île du Jard se dresse dans un bras du canal latéral de la Marne que longe le chemin de l'écluse (ancien chemin de halage).

L'enjeu est modéré pour ce site fréquenté (voie verte le long du chemin de l'écluse). La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

Site Inscrit

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

L'inscription a souvent été mobilisée sur des sites humanisés (centres anciens, paysages ruraux...) mais concerne également des entités naturelles remarquables destinées à l'origine au classement.

Si réglementairement, les sites inscrits bénéficient d'une protection moindre que les sites classés, ils s'avèrent souvent tout aussi sensibles en termes de paysage et de patrimoine. Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) obligatoirement requis pour tous travaux autres que relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments.

L'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

Il est d'usage que les projets de nature à modifier sensiblement la présentation d'un site inscrit soient soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en Site inscrit sera fortement contrainte en termes d'acceptabilité puis d'insertion. En pratique, il est conseillé de prendre l'attache de l'ABF et de la DREAL le plus en amont possible des projets.



Photo 49 : Ile du Jard, chemin de l'Ecluse et rangées d'arbres qui le bordent, Châlons-en-Champagne - T&P

F. Le Jard, cours d'Ormesson et Jard anglais, Châlons-en-Champagne, *Site classé*

Date de protection : 27 septembre 1929

Superficie : 16,1 ha

Poumons verts de la ville, les jardins sont un des lieux privilégiés de promenade des châlonnais depuis le Moyen Âge. A l'origine, cet espace de prairies, à l'extérieur des murs de la Ville, n'était ni agencé, ni cultivé mais planté çà et là de saules et inondé fréquemment par la Marne, située alors juste à côté. Jardin dit à la française, le Grand Jard était à l'origine planté d'ormes puis de marronniers et de tilleuls en 1872. Prônant la symétrie, ce jardin a un plan régulier, des perspectives nombreuses et les arbres sont en alignement. Le centre du Grand Jard est occupé par un kiosque à musique.

Le Petit Jard est un véritable arboretum, il est labellisé Jardin Remarquable. Plus de 200 espèces d'arbres sont représentées. L'élément principal du Petit Jard est le château du Marché, pont fortifié sur le Nau, vestige des anciennes enceintes.

Le Jard Anglais était autrefois une pâture pour les moutons. Il a été créé en 1818 sur le principe des parcs à l'anglaise. Le parc est longé par le GR 654 et la voie verte.

L'enjeu est fort pour ce site fréquenté. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

G. Hémicycle de la Porte de Marne, Châlons-en-Champagne, *Site inscrit*

Date de protection : 13 octobre 1931

Superficie : 0,22 ha

La porte de Marne est un hémicycle entourant la place qui a été construit au 18e siècle en remplacement de la porte d'entrée de la ville. Les maisons formant hémicycle à l'entrée de la rue de la Marne du côté ouest ont été bâties en 1848 et sont Monument Historique Inscrit.

L'enjeu est faible pour ce site urbain de Châlons-en-Champagne. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

H. Ponts des Viviers et des Mariniers, arbres, confluent du Mau et du Nau, Châlons-en-Champagne, *Site classé*

Date de protection : 7 septembre 1938

Superficie : 1,6 ha

Témoin de l'omniprésence de l'eau à Châlons-en-Champagne, ces ponts font partie des plus anciens de la ville. Partie intégrante des fortifications de la ville, le pont des Mariniers marquait l'entrée de la ville côté Reims. Devant permettre une bonne protection de la ville, ce pont était flanqué d'une tour dite "tour maudite" plusieurs fois transformée et dont il ne subsiste que les piles de soutènements intégrées au mur du cimetière. Le pont des Viviers tient son nom du fait qu'il se trouvait à proximité des réserves à poisson établies non loin. Ces ponts sont construits en pierre de Savonnières (de la Meuse).

L'enjeu est modéré pour ce site urbain de Châlons-en-Champagne. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

I. Allée de platanes sur la rive gauche de la prise d'eau, Châlons-en-Champagne, *Site classé*

Date de protection : 30 novembre 1938

Superficie : 1,8 ha

L'enjeu est faible pour ce site. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

J. Parc Massez, Courtisols, *Site inscrit*

Date de protection : 6 février 2004

Superficie : 3,4 ha

Restauré à la suite de la tempête de 1999, le parc Massez a retrouvé sa structure d'origine de parc mixte représentatif des jardins du Second Empire. Il est constitué d'un jardin de type régulier, d'un ensemble paysager autour d'îles et d'un espace boisé. Traversé par la Vesle, il est agrémenté de nombreux éléments bâtis qui le mettent en valeur : des ponts, des passerelles, des bancs couverts, d'un rocher-cascade, d'un pavillon...

L'enjeu est modéré pour ce site fréquenté au cœur du village de Courtisols. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti et la végétation arborée du parc bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.



Photo 50 : Parc Massez, Courtisols - T&P

LOCALISATION	DISTANCE (km)	NOM	PROTECTION	DATE	SURFACE (ha)	COMMUNE(S)	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE LA SENSIBILITE
A	3,3	Château et son parc	Site Inscrit	26/03/1980	14,7	Vitry-la-Ville	Modéré	Faible
B	10,4	Bastion et arche Mauvillain	Site Classé	15/09/1931	0,08	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
C	10,5	Ensemble urbain	Site Classé	13/01/1938	1,8	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
D	10,5	Centre ancien de Châlons	Site Inscrit	28/06/1979	166,5	Châlons-en-Champagne	Fort	Nul
E	11	Ile du Jard, chemin de l'Ecluse et rangées d'arbres qui le bordent	Site Classé	20/11/1931	2,1	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
F	11	Le Jard, cours d'Ormesson et Jard anglais	Site Classé	27/09/1929	16,1	Châlons-en-Champagne	Fort	Nul
G	11	Hémicycle de la Porte de Marne	Site Inscrit	13/10/1931	0,22	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
H	11,2	Ponts des Viviers et des Mariniers, arbres, confluent du Mau et du Nau	Site Classé	07/09/1938	1,6	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul
I	12	Allée de platanes sur la rive gauche de la prise d'eau	Site Classé	30/11/1938	1,8	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul
J	11,5	Parc Massez	Site Inscrit	06/02/2004	3,4	Courtisols	Modéré	Nul

Figure 9 : Tableau des enjeux et sensibilités des sites

Site Patrimonial Remarquable

L'article L. 631-1 du code du patrimoine prévoit « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

L'objet est d'assurer la conservation et la mise en valeur des quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection. Les anciens secteurs sauvegardés, les anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les anciennes aires de mise en valeur du patrimoine d'architecture et du patrimoine (AVAP) constituent désormais des sites patrimoniaux remarquables. Article 112 de la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en place d'un Site Patrimonial Remarquable, est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Châlons-en-Champagne

ZPPAUP depuis 2009

AVAP en cours

Superficie : 450 ha

La mise en place de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en 2009 a abouti à la délimitation d'un périmètre qui englobe le centre-ville historique, les anciens faubourgs, des lotissements et plusieurs grandes emprises du 19e siècle et du début du 20e siècle, les bords de la Marne, ses affluents et canaux, les Jards et jardins publics de qualité, les vues perspectives et échappées les plus remarquables.

L'élaboration de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Châlons doit permettre une meilleure prise en compte des constructions récentes (20e et 21e siècles) et des enjeux liés au patrimoine paysager et environnemental.

[L'enjeu est modéré pour ce site. La sensibilité est nulle, l'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.](#)



Photo 51 : Châlons-en-Champagne - T&P

Le patrimoine mondial de l'UNESCO

La caractéristique la plus originale de la Convention de 1972 est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention définit le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. L'objectif principal de la liste du patrimoine mondial est de faire connaître et de protéger les sites que l'organisation considère comme exceptionnels. La Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 16 novembre 1972.

Conséquence pour un projet éolien :

En 2008, le Comité du patrimoine mondial a adopté une liste standard de facteurs qui ont un impact sur la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Les éoliennes ont été identifiées comme étant des ouvrages à grande échelle pouvant affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien. En France, en 2012, le rapport de la mission de suivi du bien du Mont Saint Michel et sa baie est le premier à faire état de « l'impact négatif » des éoliennes sur le cadre paysager. Ce dernier pointe également « que les méthodes actuelles d'évaluation de l'impact visuel des éoliennes sur le bien étaient subjectives, voire parfois contradictoires ». Ce constat est notamment à l'origine des travaux et réflexions lancés sur la transition énergétique des territoires d'exception. Des méthodes ont ainsi été testées au sein de différents territoires de biens UNESCO français afin de concilier le développement de l'éolien et la préservation du patrimoine dans le but de produire des éléments de doctrine et de méthodologie objectifs et partageables. Depuis décembre 2016, le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres réalisé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer précise la nécessité de réaliser une étude spécifique dans l'étude d'impact qui traite des effets du projet éolien sur le patrimoine mondial. Cette partie repose sur une méthodologie détaillée visant à préciser les effets du projet au regard de sa sensibilité, et ce : « à l'échelle du bien lui-même, de sa zone tampon UNESCO et de son aire d'influence paysagère (AIP) ».

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France

Date d'inscription : 2 décembre 1998 (étendu en 1999)

Superficie : 97,21 ha

En raison de sa complexité et de son étendue, le Bien a été inscrit sans cartographie de son périmètre. Celle-ci a été réalisée ultérieurement (2015).

Deux édifices religieux de l'aire d'étude éloignée sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame de l'Épine.

À la différence du bien espagnol dont l'inscription consiste en « un paysage culturel linéaire continu qui va des cols des Pyrénées à la ville de Compostelle », le bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France est un bien en série, composé de 78 éléments sur les 4 voies symboliques de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles ou sur leurs itinéraires alternatifs, de liaison ou d'approche :

- 64 monuments (cathédrales, églises, anciennes abbayes, hôpitaux, ponts, croix de chemins, dolmens)
- 7 ensembles monumentaux urbains
- 7 sections de chemins du GR65 joignant Le Puy-en-Velay à Saint-Jean-Pied-de-Port : « la via podensis » ou voie du Puy)

A noter : au sein de l'aire d'étude éloignée du projet éolien, le chemin de Grande Randonnée GR654 « chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle », qui emprunte la voie de Vézelay, relie Châlons-en-Champagne à Vitry-le-François en suivant la vallée de la Marne puis la vallée du Fion. Il n'est pas inclus dans le Bien UNESCO.

Ces composantes solidaires entre elles sont réparties par thème : la dévotion (cathédrales, églises, basiliques, dolmen), l'accueil et les soins (anciens hôpitaux, abbayes) et les accès et franchissements (ponts, porte d'entrée de ville et sections de sentier).



Photo 52 : Basilique Notre-Dame, L'Épine - T&P



Photo 53 : Eglise Notre-Dame-en-Vaux, Châlons-en-Champagne - T&P



Figure 10 : Le bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (Source : Ministère de la Culture)

Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien

Le Bien est inscrit pour les critères suivants :

- critère (ii) : la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.
- critère (iv) : les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.
- critère (vi) : la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.

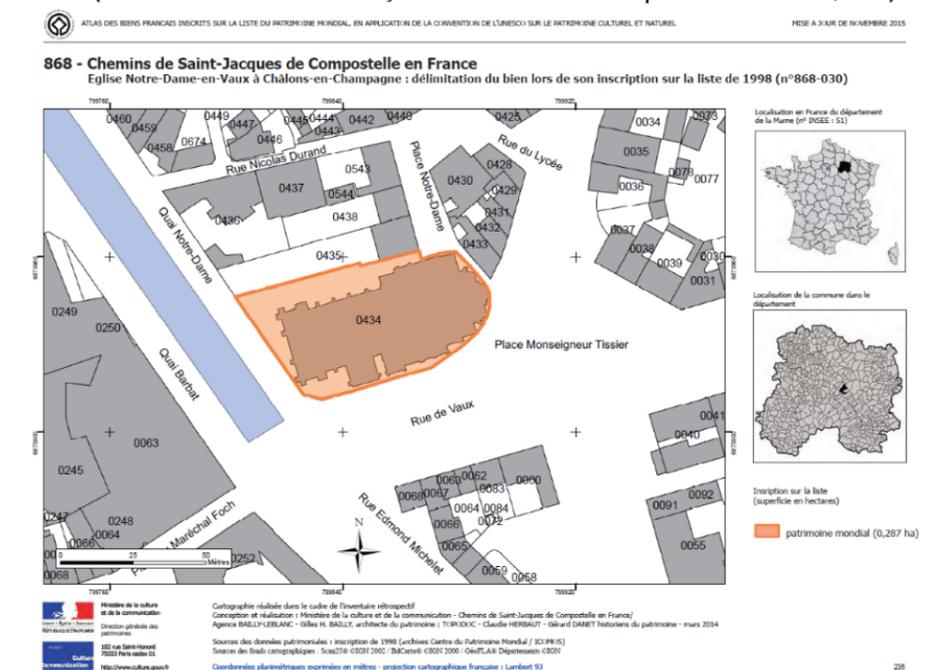
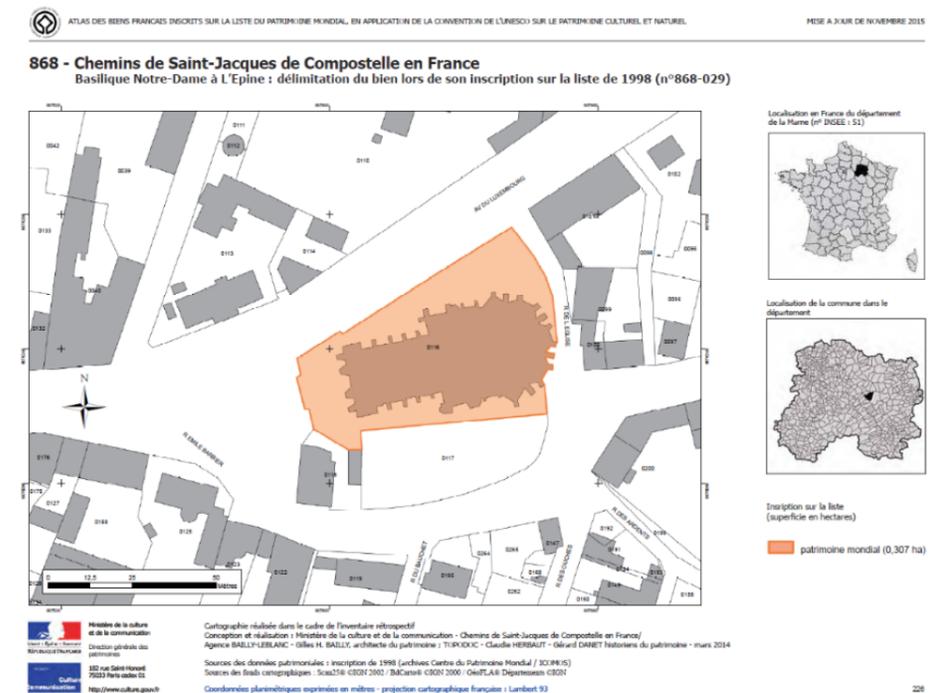
La VUE du Bien s'exprime dans :

- son intégrité : par des édifices et ensembles qui représentent, dans leur diversité, une évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, de la pratique du pèlerinage tel qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.
- son authenticité : avec des établissements d'accueil et de soins indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. Ils illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux et ponts. Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à Saint-Jacques.

Les éléments requis en matière de protection et de gestion du bien relèvent du code du patrimoine (monuments historiques), du code de l'environnement, ainsi que des plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces édifices génèrent des périmètres de protection de 500 mètres. Certains de ces périmètres ont vocation à être modifiés afin de rendre le rayon de protection plus pertinent. En outre, les espaces dans lesquels ils sont situés bénéficient également de protection soit au titre du code du patrimoine (Sites Patrimoniaux Remarquables), soit au titre du code de l'environnement (site classé ou inscrit).

Les sections de sentier faisant partie du bien inscrit sont des sentiers de grande randonnée (GR65) qui bénéficient, dans leur majeure partie, d'une gestion au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

L'enjeu est très fort pour les 2 éléments du Bien UNESCO situés au sein de l'aire d'étude éloignée. Leur situation en milieu urbain empêche toute visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité est nulle pour l'église Notre-Dame-en-Vaux et faible pour la basilique Notre-Dame en raison de possibles covisibilités.



Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (hors aire d'étude éloignée)

Date d'inscription : 4 juillet 2015

Superficie : 1 101,72 ha (zone tampon 4 251,16 ha)

Le bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne se situe à plus de 30 km de la Zone d'Implantation Potentielle du projet éolien et hors de l'aire d'étude éloignée.

Il se compose de 3 ensembles distincts :

- les vignobles historiques d'Hautvillers, Ay et Mareuil-sur-Aÿ
- la colline Saint-Nicaise à Reims
- l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay.

Ces 3 ensembles reflètent la totalité du processus de production de champagne : le bassin d'approvisionnement que forment les coteaux historiques, les unités de production (les caves souterraines) et les espaces de commercialisation (les maisons de Champagne). Le bien illustre clairement comment cette production a évolué d'une activité artisanale très spécialisée à une entreprise agro-industrielle.

Chacun des 3 sites témoins des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne se compose d'une partie centrale et d'une zone tampon. La zone centrale concentre les attributs du dossier (coteaux plantés de vignes, villages viticoles, quartiers industriels et ensemble souterrain) illustrant la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E). La zone tampon ou zone de vigilance, plus large, participe à la préservation et la valorisation paysagère.

Au-delà du Bien UNESCO, une zone d'engagement couvre l'ensemble de la zone AOC Champagne (319 communes viticoles + Châlons-en-Champagne) et concerne la partie sud de l'aire d'étude éloignée du projet éolien (Vitryat). La zone d'engagement forme un écrin mais aussi un ensemble historique, géographique et paysager cohérent, que le Bien résume et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. La stratégie de gestion déterminée pour la zone d'engagement prend la forme d'une « Charte Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Elle est signée par les communes volontaires et ne constitue pas un niveau supplémentaire de prescriptions mais est un instrument de « management » territorial. La Charte d'engagement est un document d'orientation qui n'est pas opposable aux tiers mais contribue à ce que chacun des acteurs du territoire prenne conscience de la valeur du site et le gère comme tel à tous les niveaux de décision. Une Aire d'Influence Paysagère a été définie autour de la zone d'engagement (cf. chapitre sur le contexte éolien).

L'enjeu est très fort pour ce bien UNESCO.

La sensibilité est nulle pour les parties du bien situées à Reims et Epernay. Le vignoble en coteau (Mareuil-sur-Aÿ) offre de larges vues en direction de la plaine champenoise, atténuées par l'éloignement (plus de 30 km de la Zone d'Implantation Potentielle). La sensibilité est faible.



Photo 54 : Les coteaux viticoles d'Ay - T&P

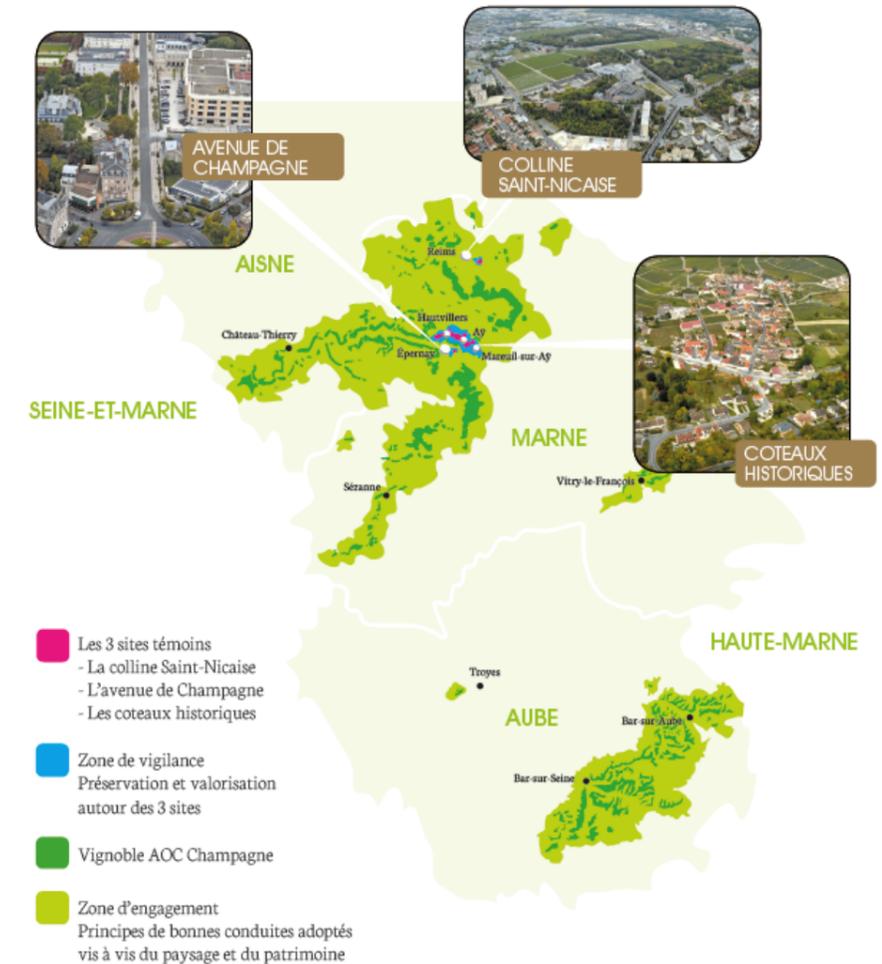


Figure 13 : Le Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (Source : Atlas des Biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial, 2015)

Patrimoine archéologique

Le principe des Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) est inscrit dans le Code du Patrimoine, livre V, chapitre 2, article L. 522-5.

Il précise en fonction de l'importance des travaux sur le sol et le sous-sol la nécessité ou non d'établir un diagnostic archéologique par le biais de fouilles préventives.

Conséquence pour un projet éolien :

En général, la présence d'une contrainte archéologique ne remet pas en question le projet mais peut cependant retarder sa construction en cas de fouilles importantes. En pratique, il est conseillé de prendre l'attache du service archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

La Zone d'Implantation Potentielle correspond à un secteur archéologique riche en vestiges et notamment en nécropoles à enclos des âges des Métaux implantées sur les flancs de la vallée de la Marne. La topographie du secteur a pu constituer, à certaines époques, un facteur d'implantation privilégié pour les axes de circulation, les habitats de hauteur et les nécropoles.

L'enjeu est modéré concernant le patrimoine archéologique.

L'état actuel des connaissances de la DRAC permet de définir **une sensibilité archéologique forte de ce secteur**, mais ne saurait en rien préjuger de découvertes futures et de leur nature vis-à-vis du projet éolien.

PATRIMOINE NON PROTEGE

Le territoire recèle un patrimoine non protégé. Il s'agit principalement d'éléments d'architecture religieuse (croix, chapelles, oratoires), hydraulique (lavoirs, moulins, fontaines), industrielle... ainsi qu'un patrimoine funéraire (Monument du mont Moret, cimetières militaires de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François...).

Quelques châteaux ponctuent également le territoire : le Châtel à Aulnay-l'Aître, Ablancourt, Loisy-sur-Marne...

L'enjeu varie de faible à modéré pour ce patrimoine.

8 - CONTEXTE TOURISTIQUE

L'activité touristique sur le territoire se concentre sur les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François ainsi que sur le vignoble champenois des Coteaux Vitryats.

Deux offices de tourisme sont présents à Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François (bureau d'information dépendant de l'OT du Lac du Der en Champagne).

Tourisme culturel

Châlons-en-Champagne (Ville d'Art et d'Histoire) constitue le principal pôle culturel de l'aire d'étude éloignée : circuit de découverte des sites et monuments (dont l'église Notre-Dame-en-Vaux inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle), musées, parcs et jardins...

Vitry-le-François possède également un patrimoine architectural remarquable (église Notre-Dame, place d'Armes...).

Le reste de l'aire d'étude éloignée compte peu de monuments fréquentés : église Notre-Dame de l'Epine (également inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle), châteaux de Vitry-la-Ville et de Mairy-sur-Marne (hébergements touristiques, location pour événementiels).

Quelques lieux de mémoire ponctuent également le territoire : Butte des Fusillés, mont Moret.

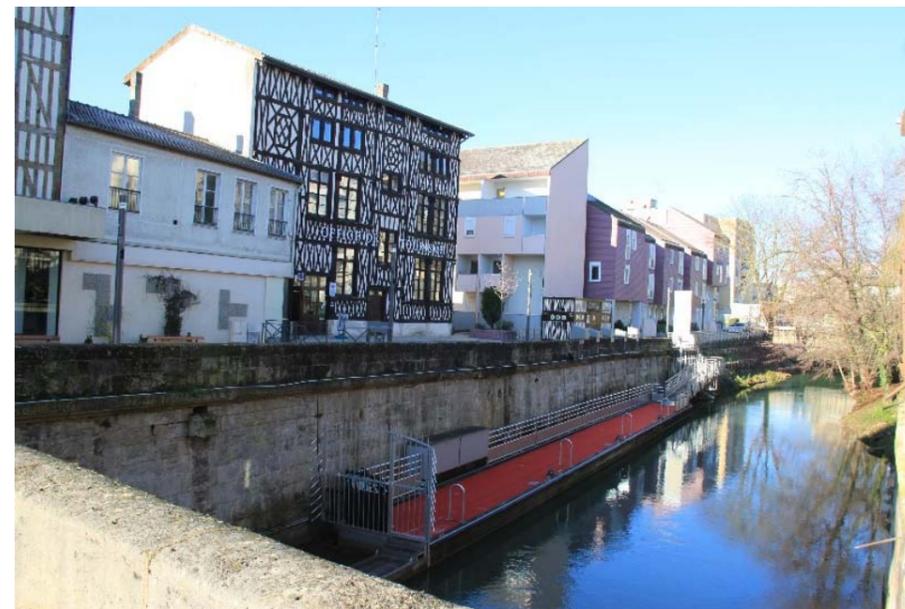


Photo 55 : Châlons-en-Champagne - T&P

Tourisme vert et activités de plein air

Les itinéraires de découverte se concentrent dans la vallée de la Marne : GR14, 145, 654, voie verte le long des chemins de halage. Ces voies touristiques permettent de découvrir le territoire de l'aire d'étude à allure réduite, ce qui sous-entend une perception facilitée du paysage à travers des itinéraires balisés. Souvent encaissés (vallées de la Marne, du Fion), ces itinéraires offrent peu de panoramas sur le grand paysage (mont de Fourche, mont Moret).



Photo 56 : Les chemins de halage - T&P

Œnotourisme / agritourisme

Sur la route touristique du Champagne, l'itinéraire des Coteaux Vitryats, d'une longueur d'environ 60 kilomètres, sillonne sur des petites routes à travers collines, monts et plaines et relie les communes de Vitry-le-François, Saint-Amand-sur-Fion, Saint-Lumier-en-Champagne, Lisse-en-Champagne, Bassu, Vanault-le-Chatel, Vanault-les-Dames, Rosay, Val-de-Vière, Doucey, Vavray-le-Petit, Vavray-le-Grand, Bassuet, Changy, Vitry-en-Perthois. Une vingtaine de caves jalonnent l'itinéraire.

Les Coteaux Vitryats sont l'une des huit destinations champenoises labellisées Vignobles & Découvertes. Ce label national distingue les destinations viticoles françaises et les professionnels de l'œnotourisme engagés pour un accueil de qualité (caves, restaurants, hébergements...).

Plus généralement concernant l'agritourisme, plusieurs producteurs développent la vente directe à la ferme au sein du réseau « Bienvenue à la ferme » (ferme du Châtel à Aulnay-l'Aître...).



Figure 14 : La route touristique du Champagne autour de Vitry-le-François

Tourisme fluvial

Le canal latéral de la Marne suit le cours non-navigable de la Marne à partir du nœud fluvial de Vitry-le-François et remonte jusqu'à Dizy, jalonné de plusieurs écluses. Des haltes nautiques sont situées sur l'aire d'étude éloignée (Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François).



Photo 57 : Le canal de la Marne - T&P

L'évaluation des enjeux pour les sites touristiques tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la fréquentation, la notoriété, la signalisation/matérialisation des lieux, aménagements... Les enjeux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faibles à très forts en 4 gradients selon l'évaluation suivante :

Enjeu faible : les sites touristiques peu valorisés, souvent peu signalés mais qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative avec une fréquentation essentiellement par les locaux (habitants...).

- Ex : canal latéral de la Marne

Enjeu modéré : les sites dont la notoriété reste relativement locale et faisant l'objet d'une fréquentation touristique essentiellement saisonnière (estivale, hivernale pour les sports d'hiver...).

- Ex : GR14 - 145 - 654

Enjeu fort : les sites touristiques vitrines à l'échelle d'une région ou d'un département, signalés dans les supports de promotion touristique et très fréquentés.

- Ex : Châlons-en-Champagne, route touristique du Champagne

Enjeu très fort : les sites touristiques à notoriété nationale voire internationale, fortement fréquentés, porteurs de labels de qualité (Grand Site de France...) et faisant l'objet de mesures de gestion de la fréquentation, d'aménagements.

- Ex : aucun site touristique à enjeu très fort n'a été identifié

L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle. Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

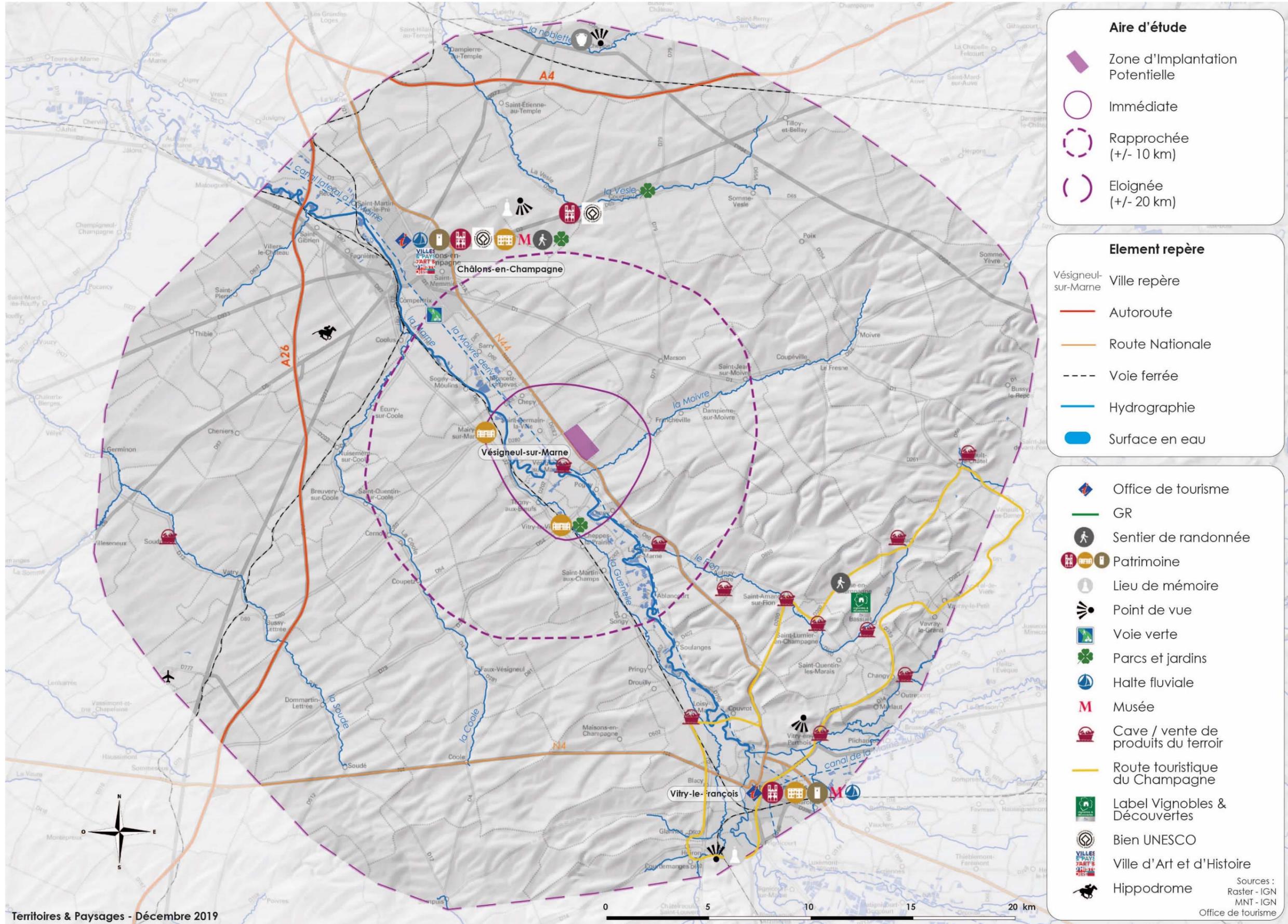
- la distance entre le site touristique et la Zone d'Implantation Potentielle ;
- la situation : point de vue en hauteur, site en milieu urbain... ;
- la dynamique de la vue : vue furtive, vue continue le long d'un itinéraire pédestre... ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.

Figure 15 : Tableau des enjeux et sensibilités des principaux sites touristiques

SITE TOURISTIQUE	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE LA SENSIBILITE
Châlons-en-Champagne (Ville d'Art et d'Histoire)	Fort	Nul
Vitry-le-François	Modéré	Nul
Voie Verte de Châlons-en-Champagne	Modéré	Faible
GR14 - 145 - 654	Modéré	Faible
Route touristique du Champagne	Fort	Faible
Canal latéral de la Marne	Faible	Nul

Carte 11 : Tourisme et activités de loisirs



Aire d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Immédiate
- Rapprochée (+/- 10 km)
- Eloignée (+/- 20 km)

Element repère

- Vézigneul-sur-Marne Ville repère
- Autoroute
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Surface en eau

- Office de tourisme
- GR
- Sentier de randonnée
- Patrimoine
- Lieu de mémoire
- Point de vue
- Voie verte
- Parcs et jardins
- Halte fluviale
- Musée
- Cave / vente de produits du terroir
- Route touristique du Champagne
- Label Vignobles & Découvertes
- Bien UNESCO
- Ville d'Art et d'Histoire
- Hippodrome

Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN
Office de tourisme

Le paysage perçu

Avec la notion de perception, l'approche devient qualitative. La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans l'ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle...). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.

9 - VISIBILITES ET PERCEPTIONS

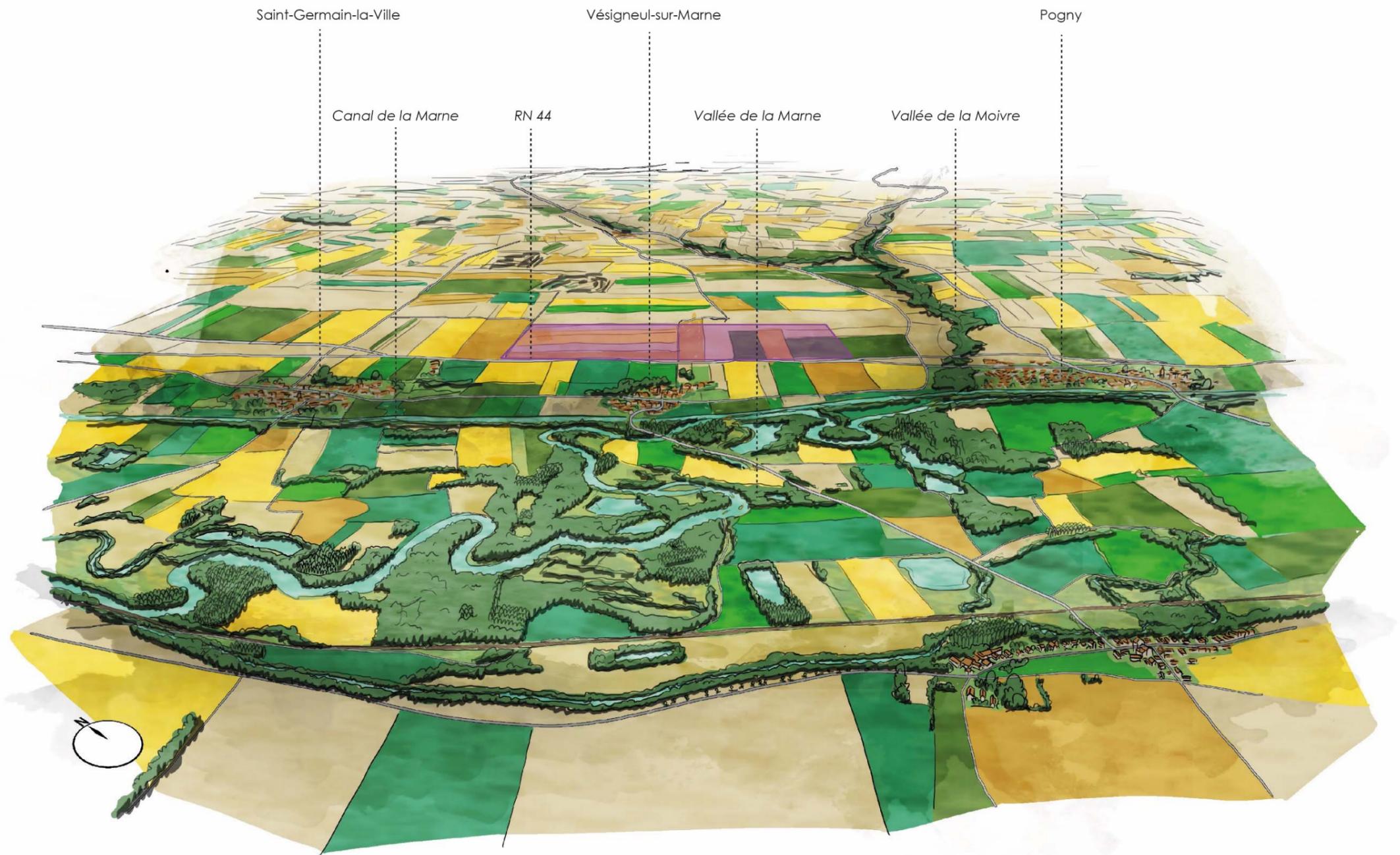


Figure 16 : Vue à vol d'oiseau de la Zone d'Implantation Potentielle (Territoires & Paysages)

REPRESENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE

À partir de l'iconographie ou de la littérature, l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne retrace les perceptions sociales de la « Champagne pouilleuse » qualifiée ainsi à partir du 18^e siècle en raison de la pauvreté de ses sols.

« Tout le pays n'est qu'une plaine, de quelque côté que vous vous tourniez, et, dans la longueur de 2 ou 3 heures, vous ne voyez que le ciel et la terre, sans voir ni arbres ni buissons »

Jacobs d'Hailly (gentilhomme lillois), 1695

"Dans ce désert, au fond des vallées, à l'horizon de la plaine roussie par le soleil... des quadrilatères, des carrés longs, des losanges bleuâtres capricieusement dessinés, ce sont des plantations nouvelles, des sapinières".

Alexandre Dumas, 19^e siècle

« Ce morceau de craie blanche, sale, indigente..., une triste mer de chaume étendue sur une immense plaine de plâtre..., des bêtes chétives, des minéraux, des plantes peu variées, de maussades rivières traînant leur eau blanchâtre entre deux rangs de jeunes peupliers ».

Jules Michelet, 19^e siècle

Dans l'iconographie, la large représentation du ciel est significative de territoire à faible relief.



Figure 17 : Paysage de Champagne - Léonce Vaysse - fin 19^eème
(Atlas des paysages de Champagne-Ardenne)

« La Champagne, le champagne... évoquent aujourd'hui une immense plaine agricole céréalière et des coteaux producteurs d'une boisson mondialement connue, symbole de toute une région. Le territoire de la région Champagne-Ardenne, situé à l'est du bassin parisien, ne se résume pas à ces deux images connues de tous. Des paysages d'une grande diversité couvrent cette entité territoriale et participent à la richesse de son cadre de vie. »

Extrait de l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne

Sur Châlons-en-Champagne, Joseph de la Vallée (journaliste et critique littéraire) écrit en 1797 :
« Ce qui frappe vraiment l'œil de l'étranger, c'est une promenade, la plus belle peut-être que possède aucune ville de la République. On la nomme le Jard. Les allées en sont magnifiques pour la longueur et la beauté des arbres ; le dessin des quinconces, élégant et varié [...]. Le Nau et la Marne l'embellissent encore et leur onde fugitive n'abandonne qu'à regret ce lieu dont la fraîcheur et la teinte romantique rappellent ce que la fable nous décrit des jardins des féeries".

PAYSAGES PERÇUS DEPUIS LES LIEUX DE VIES

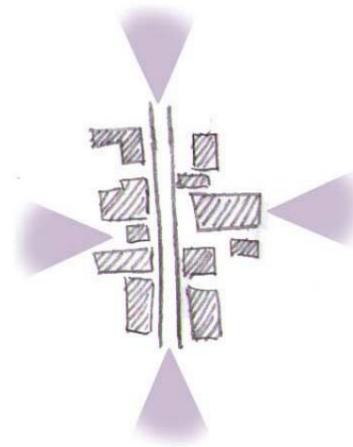
Dans un paysage fortement marqué par l'agriculture, l'apparition d'une silhouette villageoise capte immédiatement l'attention de l'observateur. Le paysage semble être agencé, ordonné, dès lors que le bâti, groupé, se distingue de l'étendue cultivée.

Les villages servent de signaux dans le paysage.

L'habitat est majoritairement regroupé le long des vallées, les villages de plaine sont rares.

Deux grandes formes de villages se distinguent :

Le village rue ou linéaire



Le village groupé



Les villages implantés le long d'une rivière présentent souvent une morphologie linéaire. À l'inverse, les villages groupés sont plus fréquents aux milieux des grandes cultures. Quelle que soit la morphologie du village, linéaire ou groupé, lorsque l'on se situe à l'intérieur de celui-ci, la perception que l'on a varie en fonction du mode d'implantation du bâti.

Dans les villages où le front bâti est continu, les constructions s'imposent d'une manière très forte, surtout si elles donnent directement sur la rue. L'accolement des constructions empêche toutes percées visuelles. Inversement, dans les villages où le bâti alterne avec des jardins ou des cours fermées, des percées visuelles sont possibles.

De plus, parfois l'habitat se confronte directement aux parcelles cultivées, parfois la végétation constitue une transition douce entre le village et les vastes étendues agricoles.

La ceinture végétale autour d'une ville ou d'un village est un élément paysager prédominant dans la perception tant interne qu'externe. Composées essentiellement de feuillus, ces ceintures marquent une dynamique temporelle et font varier le mode de perception du village au cours des saisons ; ruban transparent en hiver, il devient opaque et homogène au printemps. Cette ceinture crée un rempart végétal.

- dans les vallées évasées au relief faiblement marqué (Marne) ou s'ouvrant en direction de l'aire immédiate (Moivre) : les villages de Vésigneul-sur-Marne, Pogny, Francheville, Dampierre-sur-Moivre, Vitry-la-Ville... peuvent présenter des vues sur le projet.



Source : www.ccmoivrecoole.fr

- dans les vallées au relief plus marqué (Fion, Coole, Vesle ...) : les villages de Somme-Vesle, Saint-Quentin-sur-Coole, Faux-Vésigneul, Bussy-Lettrée, Bassuet ne présentent pas de vues sur le projet.



Source : www.ccmoivrecoole.fr

- dans la plaine : les villages de Marson, Cheniers peuvent présenter des vues sur le projet.

Le regard que portent les populations sur « leur » paysage est essentiel : l'objectif de la démarche est de proposer une vision partagée entre les acteurs concernés de ce que sont « leurs » paysages, héritage du passé, ce qu'ils deviennent et surtout ce qu'ils souhaitent qu'ils deviennent.

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEDM, 2016

DYNAMIQUES PAYSAGERES

Un agrandissement des parcelles agricoles

La plaine agricole a depuis longtemps fait l'objet de transformations mêlant successivement plantations, défrichements, mises en culture... Ces mutations se sont brutalement amplifiées à partir des années 50, avec la déforestation des surfaces enrésinées durant le 19ème siècle et leur mise en culture intensive, sur le modèle du centre du bassin parisien, grâce à la mécanisation et aux engrais. Ainsi, la mise en place des politiques agricoles a accéléré le rythme des évolutions du paysage agricole : accroissement et regroupement des parcelles ayant pour effet la réduction de la diversité des cultures, des effets de mosaïque et des éléments de repère comme les arbres isolés, les haies. Des actions sont aujourd'hui encouragées : redimensionnement du parcellaire, plantation d'arbustes, buissons, haies...

Le développement des peupleraies

Les boisements le long des cours d'eau régressent au profit des peupleraies monospécifiques (populiculture) qui cloisonnent l'espace et tendent à banaliser le paysage et fermer les vues.

Une banalisation des entrées de bourgs et des franges bâties et un développement de l'habitat péri-urbain

La perte des espaces de transition (jardins, végétation...) entre les tissus urbanisés et l'espace agricole a des conséquences à la fois en termes de qualité paysagère et qualité de vie. L'agglomération châlonnaise est visible de loin depuis les axes de circulation. Certaines entrées de ville sont concernées par de nombreuses pollutions visuelles (panneaux publicitaires...). Dans les communes de la périphérie de Châlons-en-Champagne, l'urbanisation récente domine largement en superficie les centres bâtis anciens et a fait disparaître les transitions pour fusionner les aires urbanisées. Les zones d'activités ou industrielles tendent à s'étendre. Elles conduisent à une certaine banalisation voire appauvrissement des entrées de communes.

Les communes rurales connaissent le même phénomène. Autrefois, la limite entre l'espace cultivé et l'espace bâti était souvent marqué par une ceinture de vergers, de jardins potagers ou simplement des arbres. Les communes se développant, ces éléments identitaires ont été progressivement gommés, remplacés par des équipements, pavillons individuels ou bâtiments d'activités, entraînant une dislocation des limites du village et un appauvrissement des paysages.

Le développement de l'énergie éolienne

Depuis 2005, plusieurs parcs éoliens ont été construits sur le territoire. La transformation des paysages constitue un enjeu fort du développement éolien sur la plaine champenoise.

Au regard des contraintes définies dans le Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne (camps militaires, bien UNESCO), les parcs éoliens se concentrent au sud de Châlons-en-Champagne, à une distance d'au moins 10 kilomètres, de part et d'autre de la vallée de la Marne.



Photo 58 : Les franges urbaines et industrielles de Châlons-en-Champagne - T&P



Photo 59 : Les extensions pavillonnaires - T&P

PERCEPTIONS VISUELLES

L'uniformité apparente de ce territoire peut laisser supposer à l'observateur qu'il s'agit d'un pays plat sans intérêt visuel. Pourtant ce paysage très contemporain peut être la source de scènes fort variées. Son relief faussement plat, car rythmé d'amples ondulations, se caractérise par un paysage très ouvert permettant des perspectives très variables : vues lointaines depuis les points hauts des vallonnements (10 à 20 km) ou vues très proches si l'on se trouve sur un point bas (moins d'1 km).

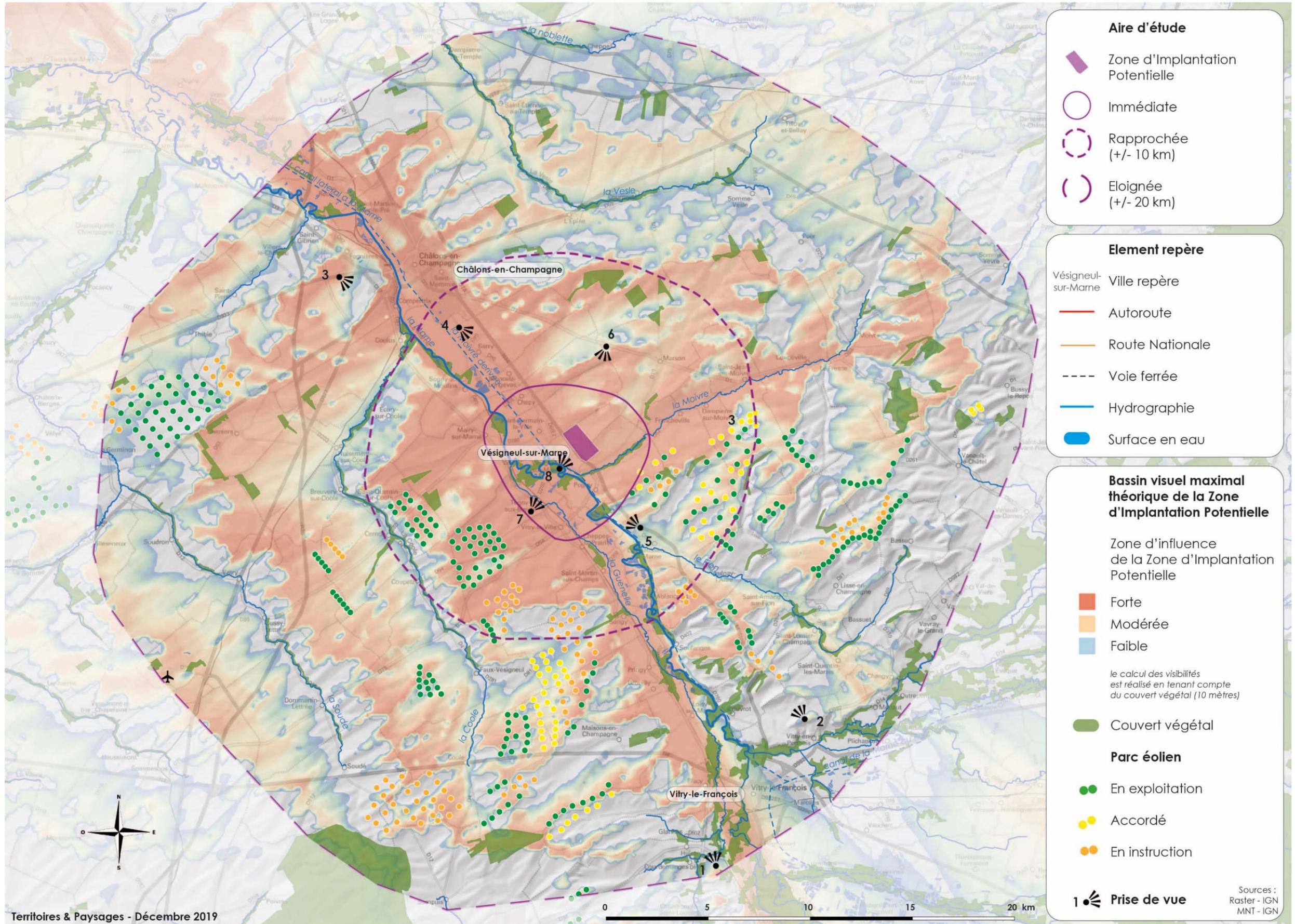
Les paysages de vallées offrent un contraste saisissant avec les paysages de la plaine : la plaine permet une lecture d'ensemble alors que les vallées n'offrent que des perceptions ponctuelles où espaces ouverts et cloisonnés (ripisylves, peupleraies) se succèdent.

Les points hauts offrant de larges panoramas sont peu nombreux : mont de Fourche, mont Moret, mont Aimé (hors aire étude éloignée).

Méthodologie

L'évaluation objective des sensibilités visuelles du projet au regard de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) envisagée repose sur une méthode d'analyse spatiale à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'outil informatique permet de modéliser le champ visuel maximal potentiel de la ZIP. Le calcul des visibilité est basé sur le relief (MNT), il prend en compte les données liées au couvert végétal (bois, ripisylves...) qui jouent le rôle de masques visuels et tendent à réduire les sensibilités vis-à-vis du projet. Cependant, le calcul de visibilité ne prend pas en compte les haies, arbres et habitations. Le point le plus haut la ZIP du projet constitue la cote de référence à laquelle est ajoutée une hauteur théorique d'éolienne transmise par le maître d'ouvrage (ici 200 mètres). À partir de cette nouvelle côte de référence maximisée, la zone de visibilité est calculée puis représentée par aplats de couleur au sein des différentes aires d'étude. La carte produite permet de représenter la proportion d'éoliennes visibles par différents codes couleurs. Ainsi, une visibilité totale de l'éolienne est représentée en rouge, une visibilité des trois-quarts est représentée en orange, une visibilité de moitié en jaune, une visibilité du quart supérieur (principalement les pales) en bleu. La non-visibilité n'est pas représentée par un code couleur. Le fond de carte est laissé en l'état. Cette carte permet de représenter spatialement le bassin visuel d'un éventuel projet éolien défini au sein de la ZIP. En superposant cette carte aux lieux de vie et aux éléments patrimoniaux et en y ajoutant nos relevés terrain, il est ainsi possible de déterminer les lieux de vie, monuments et axes de circulation présentant une visibilité potentielle du projet à l'étude et ceux n'ayant théoriquement aucune vue possible en direction du projet. Sur cette analyse des points de vue seront choisis pour réaliser des photomontages.

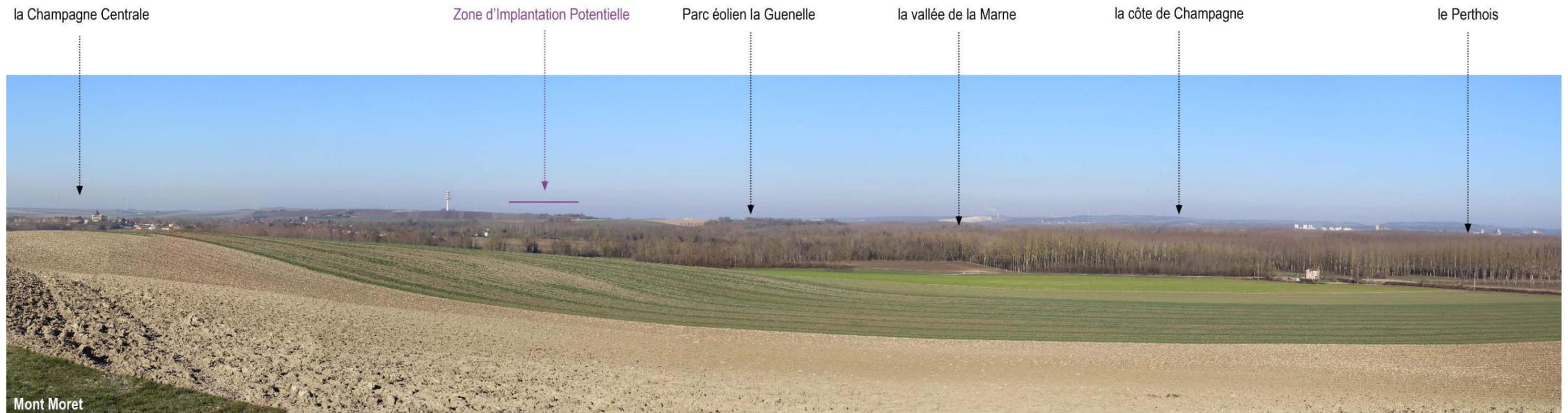
Carte 12 : Perceptions visuelles



1. **Mont Moret**, sud, 21 km

Situé sur le tracé des GR145 et GR654, le monument aux morts du mont Moret offre un large panorama sur la vallée de la Marne et le Vitryat. La Zone d'Implantation Potentielle est perceptible derrière la ligne de relief et apparaît en covisibilité avec le vignoble champenois. L'éloignement atténue les visibilités. L'église Saint-Martin de Huiron (Monument Historique Classé) et l'église Notre-Dame de Vitry-le-François (Monument Historique Classé) sont visibles depuis ce point de vue mais n'apparaissent pas en covisibilité directe avec la Zone d'Implantation Potentielle.

Une série de photos permet d'appréhender les rapports de visibilités entre la Zone d'Implantation Potentielle et les éléments structurants de l'aire d'étude immédiat, rapprochée et éloignée, en particulier les lieux de vie et les voies de communication.



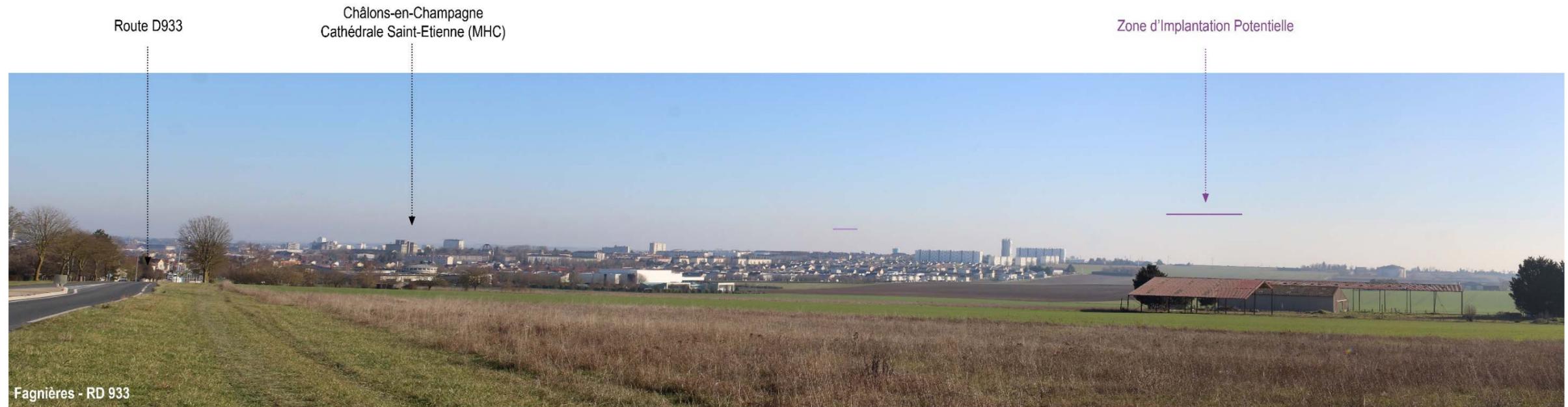
2. **Mont de Fourche**, sud-est, 16 km

Le mont de Fourche offre un panorama à 360° sur le paysage environnant. Depuis ce point de vue situé dans le vignoble champenois, la Zone d'Implantation Potentielle est perceptible et viennent s'intercaler entre les parcs existants, plus prégnants dans le paysage. Le vignoble champenois des coteaux de Bassuet, Saint-Lumier-en-Champagne... est visible depuis ce point de vue mais n'apparaît pas en covisibilité directe avec la Zone d'Implantation Potentielle.



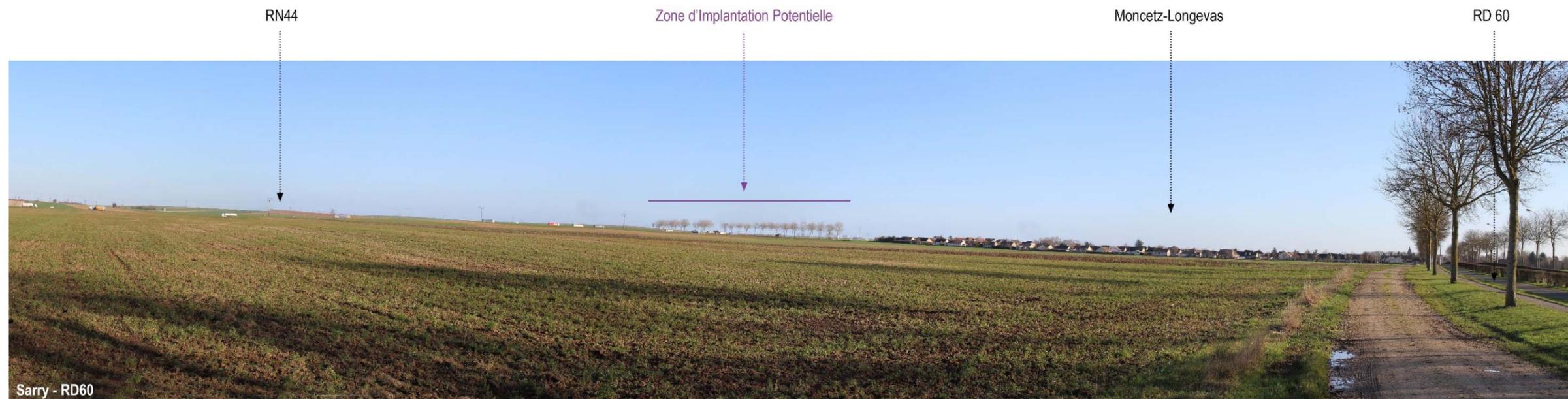
3. Fagnières RD 933, nord, 14 km

Depuis ce point de vue sur la route départementale 933, en entrée ouest de l'agglomération châlonnaise, la Zone d'Implantation Potentielle est perceptible. L'éloignement atténue les perceptions. La cathédrale Saint-Etienne (Monument Historique Classé) est également perceptible depuis ce point de vue mais n'apparaît pas en covisibilité directe avec la Zone d'Implantation Potentielle.



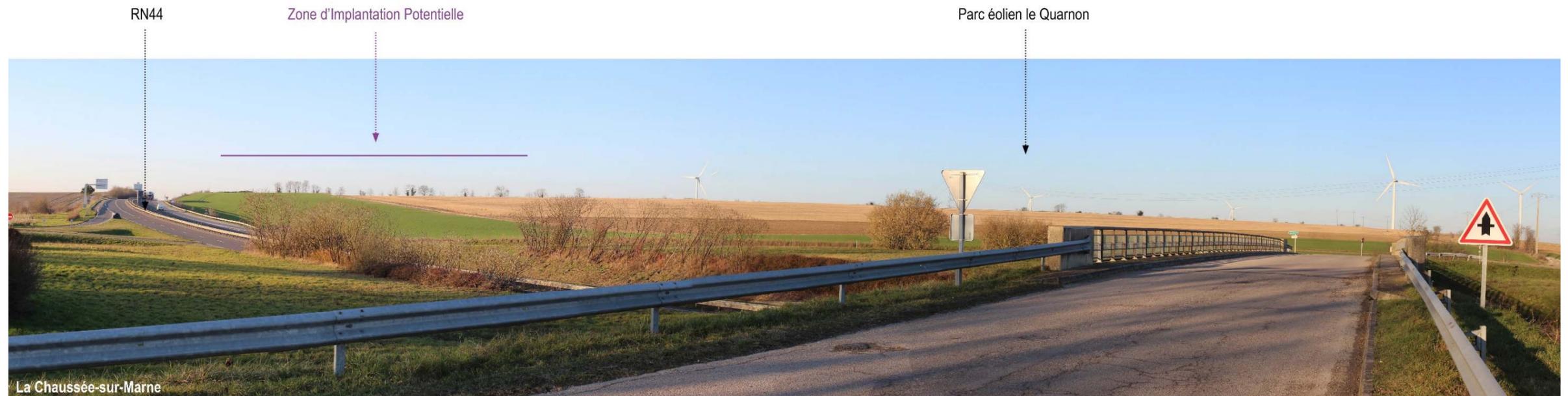
4. Sarry, route RD60, nord-ouest, 5 km

Depuis la vallée de la Marne, au niveau du village de Sarry, le long de la route RD60, l'orientation de la vallée offre des vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle au second plan de la route RN44.



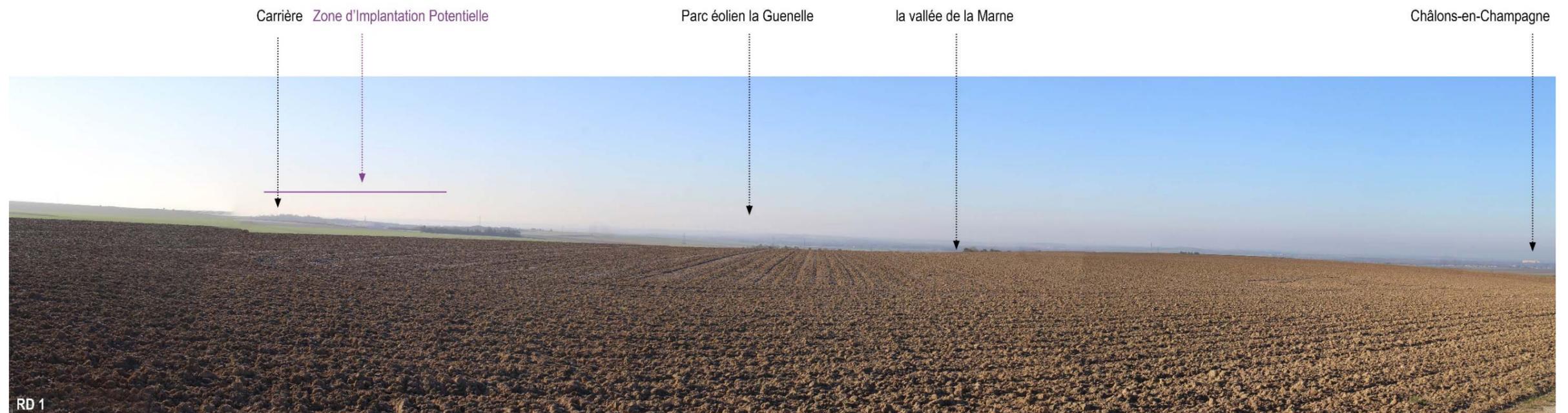
5. La Chaussée-sur-Marne, sud-est, 4,5 km

A la sortie du village de la Chaussée-sur-Marne, au niveau de la route RN44, la Zone d'Implantation Potentielle est dans le prolongement du parc éolien existant de Quarnon.



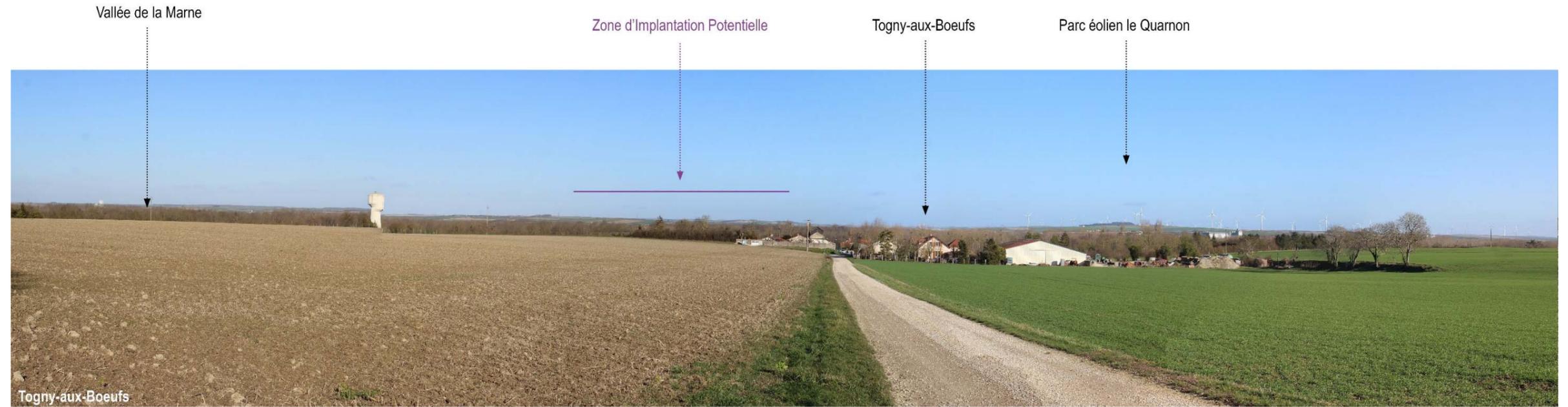
6. Route RD1, nord, 4 km

La route RD1 entre Marson et Longevas offre des vues panoramiques à 360°. Le regard porte loin en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. La longueur du champ visuel rend difficilement perceptibles les éléments qui composent la ligne d'horizon.



7. Croix de Togny-aux-Boeufs, sud-ouest, 4 km

Sur les hauteurs de la vallée de la Marne, au-dessus du village de Togny-aux-Boeufs, la Zone d'Implantation Potentielle est en vis-à-vis sur l'autre coteau dans le prolongement des parcs éoliens existants.



8. Vésigneul-sur-Marne, sud-ouest, 2 km

Depuis le pont sur le canal latéral de la Marne, en entrée Ouest du village, la Zone d'Implantation Potentielle est visible dans son ensemble.



10 - COMPOSANTES PAYSAGERES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La Zone d'Implantation Potentielle se situe à la limite entre la plaine agricole de la Champagne centrale et la vallée de la Marne, en bordure de la route RN44 qui relie Châlons-en-Champagne à Vitry-le-François.

Infrastructures

La Zone d'Implantation Potentielle est accessible depuis Vésigneul-sur-Marne par la voie parallèle à la route RN44. Quelques chemins de desserte des parcelles agricoles entourent la Zone d'Implantation Potentielle.

Occupation du sol

La Zone d'Implantation Potentielle est composée exclusivement de larges parcelles agricoles et compte un bâtiment agricole. Aucun boisement n'est présent, hormis quelques alignements le long de la route RN44.

Lieux de vie

Au sein de la Zone d'Implantation Potentielle, aucun lieu d'habitation n'est recensé. Les habitations les plus proches sont les villages de Vésigneul-sur-Marne, Pogny et Saint-Germain-la-Ville.



Photo 60 : Le parcellaire agricole de la Zone d'Implantation Potentielle - T&P

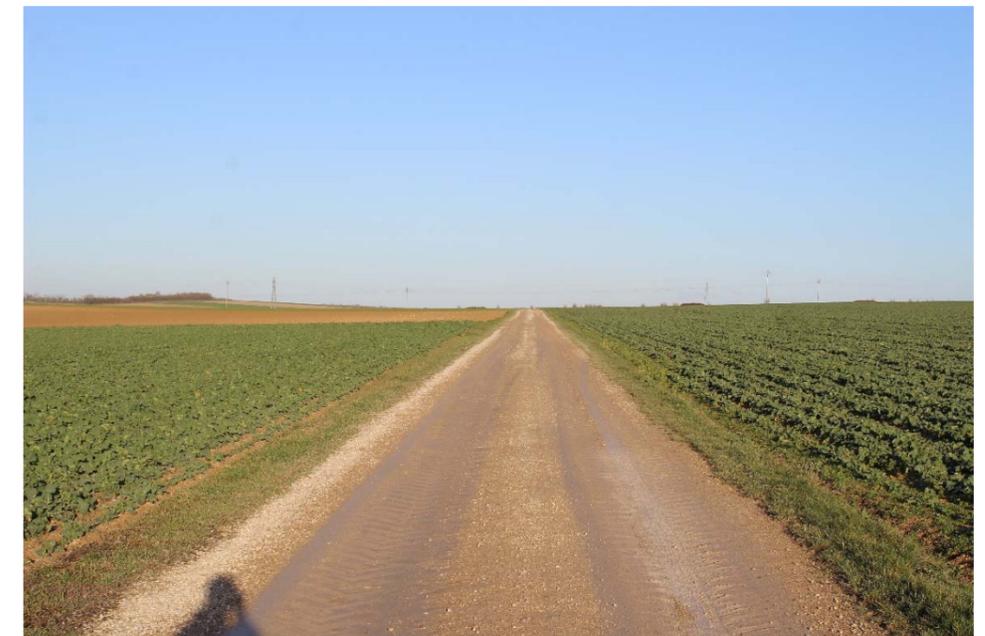


Photo 61 : Le chemin principal de la Zone d'Implantation Potentielle - T&P

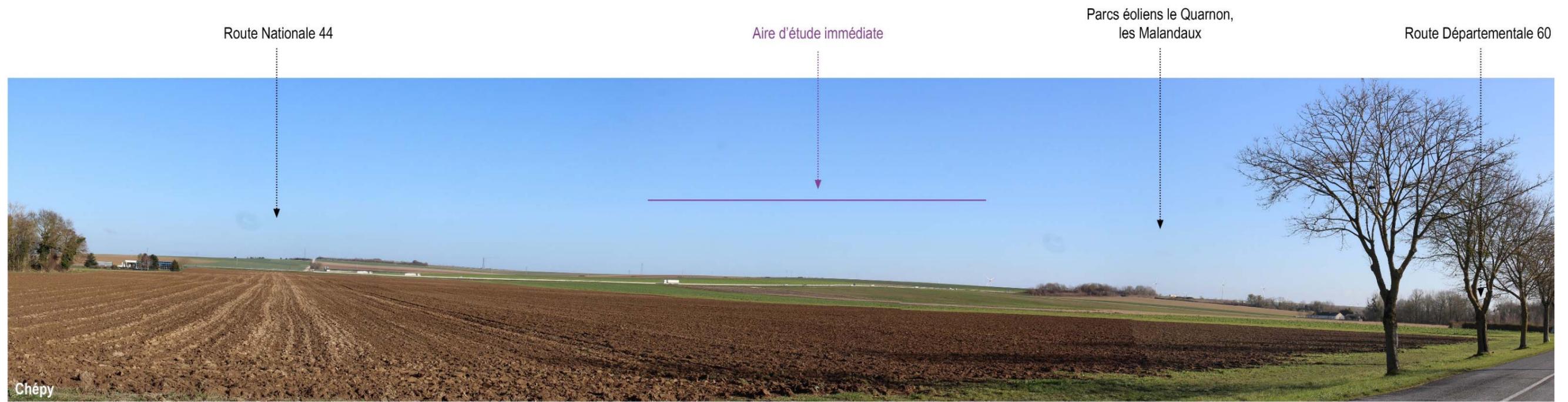


Photo 62 : La Zone d'Implantation Potentielle dans son contexte paysager- T&P

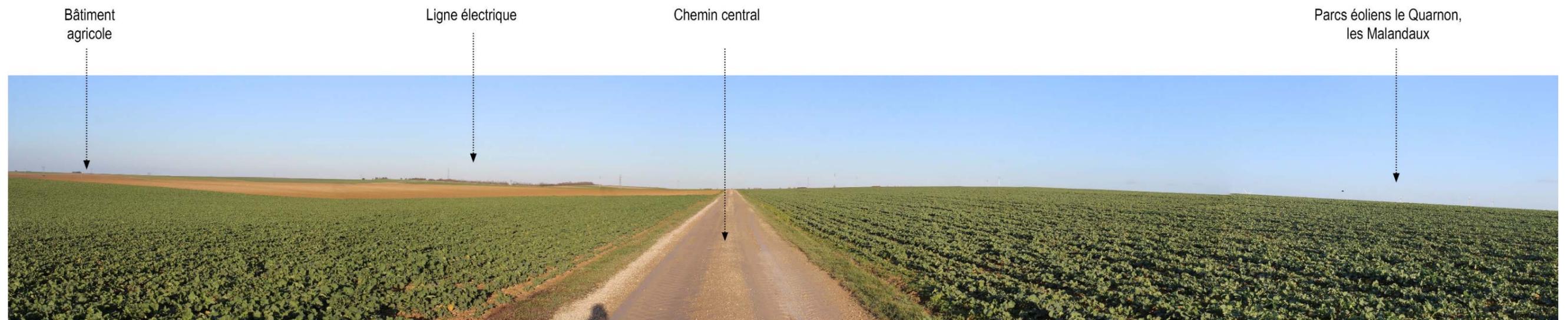
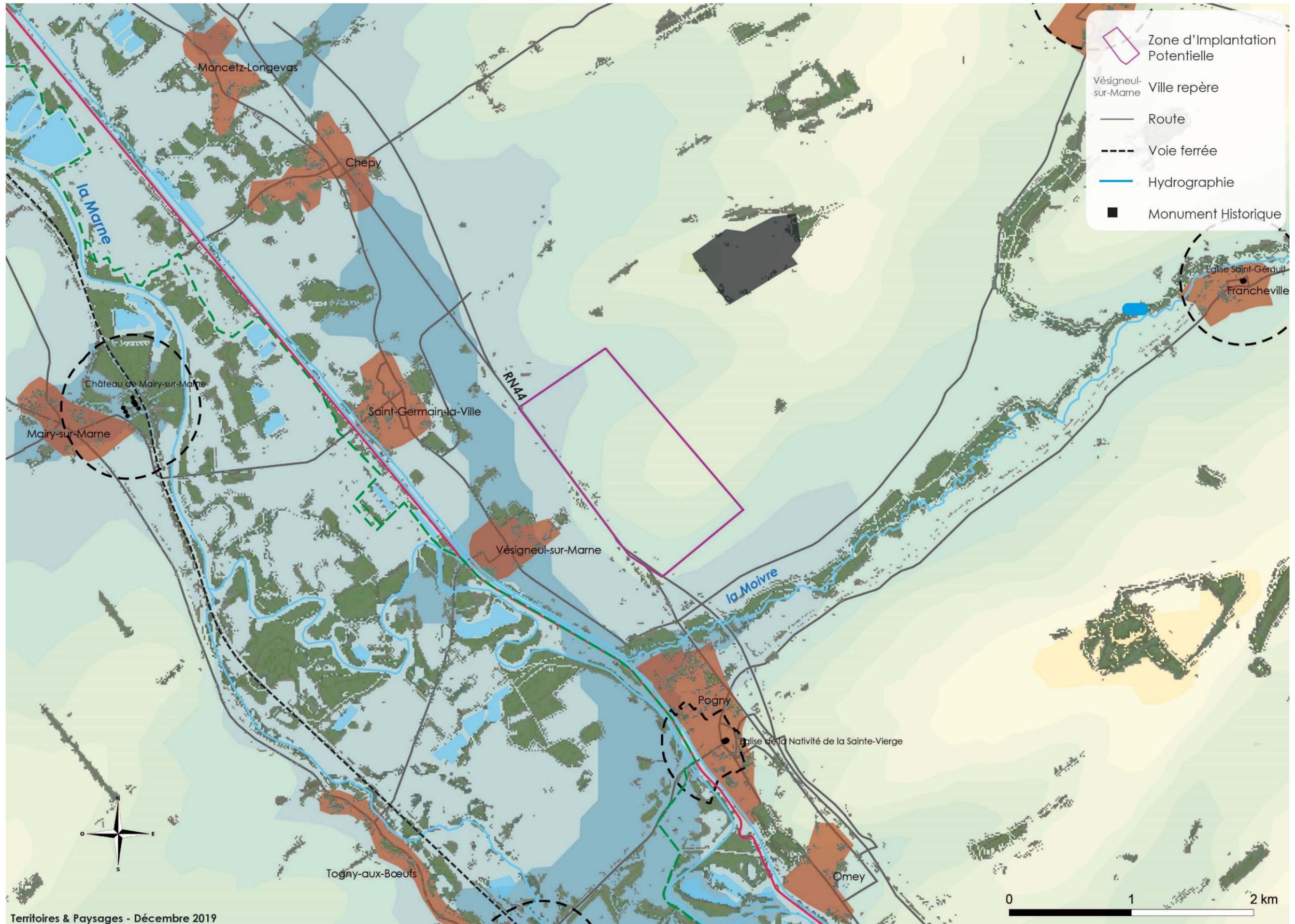


Photo 63 : Au cœur de le Zone d'Implantation Potentielle - T&P

Carte 13 : Zone d'Implantation Potentielle



11 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Pour chaque thématique (lieux de vie, infrastructure, paysage, patrimoine, tourisme...), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques).

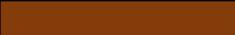
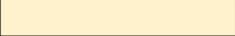
L'évaluation des enjeux a été complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilités potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude. La sensibilité permet au stade de l'état initial d'identifier des pistes pour orienter le parti d'aménagement et d'en déduire les secteurs ou les points de vue depuis lesquels les effets devront être mesurés.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des enjeux et des sensibilités paysagers et patrimoniaux vis-à-vis du développement de l'éolien sur la Zone d'Implantation Potentielle.

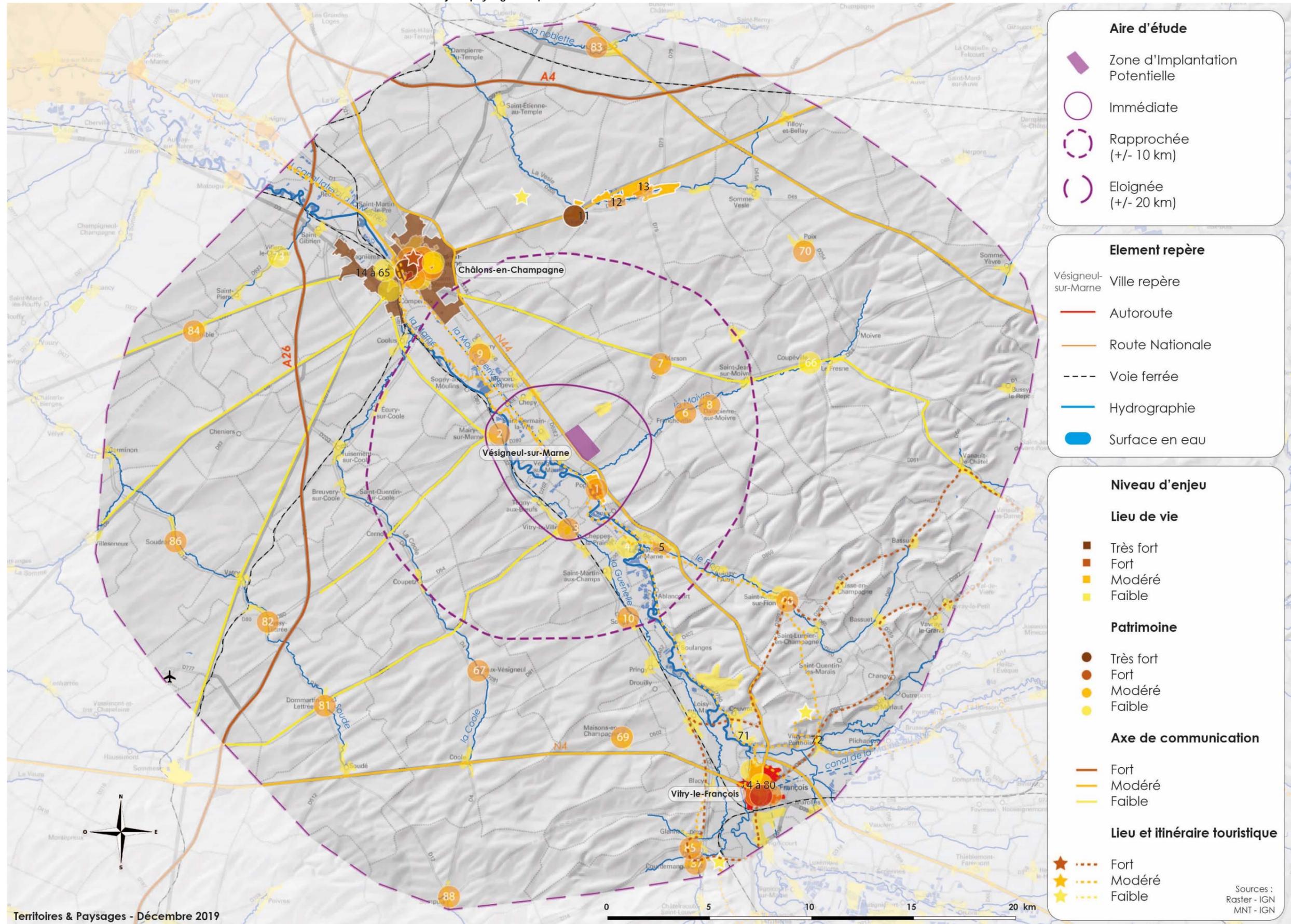
Les cartes suivantes permettent de déduire les secteurs et les points de vue depuis lesquels les effets et les impacts devront être mesurés (photomontages, coupes).

De manière générale, les sensibilités les plus fortes se font ressentir dans une aire relativement proche de l'aire immédiate (moins de 5 km).

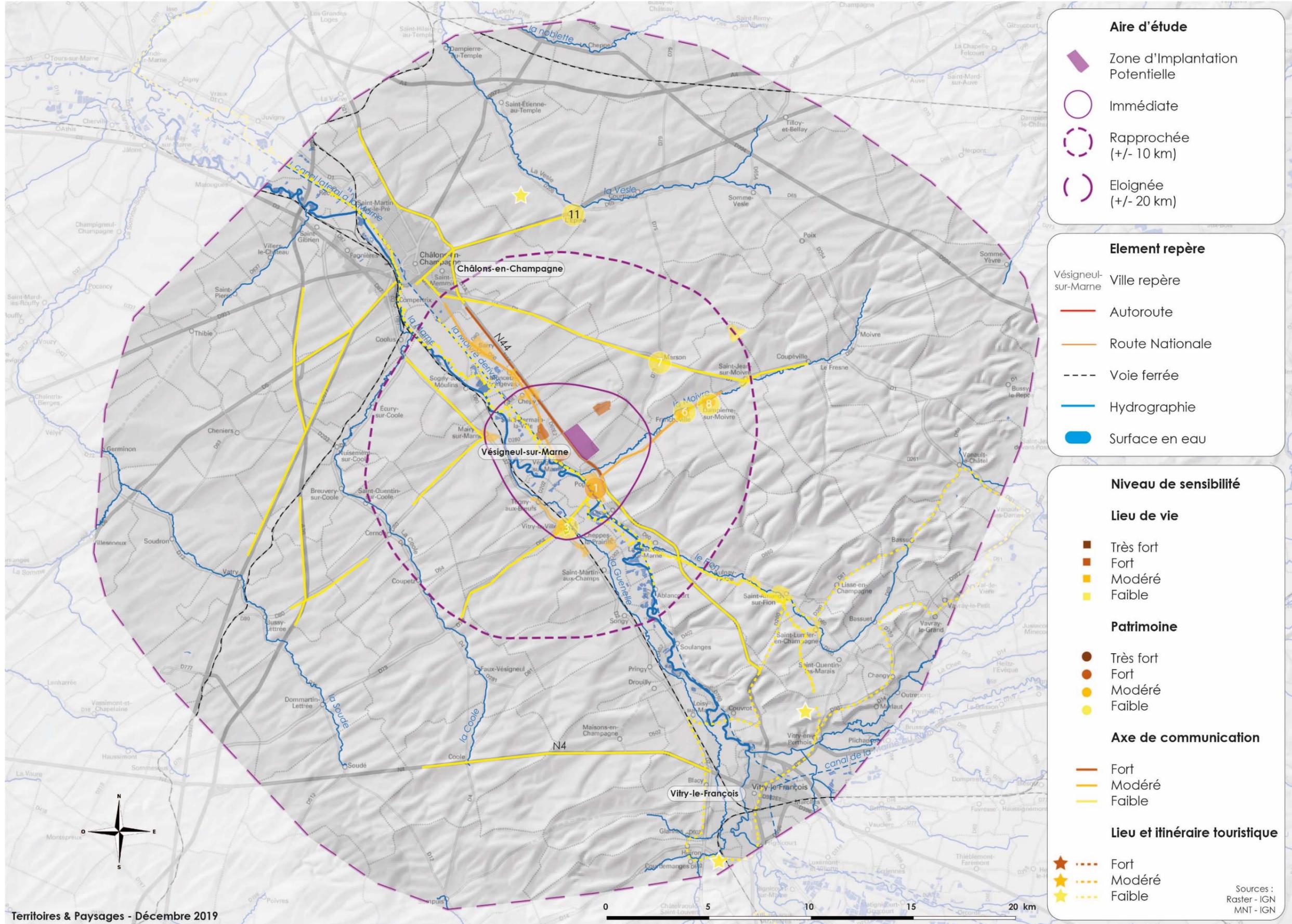
N.B. : il s'agit bien ici d'enjeux et sensibilités paysagers et patrimoniaux (et non d'effet et d'impacts) d'un éventuel projet éolien à prendre en compte dans le cadre de l'analyse de l'insertion du projet dans le paysage.

Niveau	Couleur
Très fort	
Fort	
Modéré	
Faible	
Très faible	
Nul	

Carte 14 : Enjeux paysagers et patrimoniaux vis-à-vis de l'aire d'étude



Carte 15 : Sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de l'aire d'étude



THEMES	NATURE DE L'ENJEU ET DE LA SENSIBILITE VIS-A-VIS DE LA ZIP	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE LA SENSIBILITE	RECOMMANDATIONS
UNITES PAYSAGERES				
LE PERTHOIS	Cette unité paysagère accueille la ville de Vitry-le-François et compte plusieurs éléments patrimoniaux protégés localisés principalement dans la ville ou structurants dans le paysage (mont de Fourche, coteaux viticoles du Vitryat...). Le relief collinaire au nord de l'unité limite les vues en direction de la ZIP.	Modéré	Faible	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par des cartes des visibilité et des photomontages depuis les points hauts (mont de Fourche)
LA COTE DE CHAMPAGNE	Cette unité paysagère structurante accueille une partie du vignoble AOC Champagne (Coteaux Vitryats) et un monument historique (l'église de Saint-Amand-sur-Fion). Les villages situés dans la vallée du Fion ne présentent pas de visibilité en direction de la ZIP (Bassu, Bassuet, Saint-Lumier-en-Champagne, Aulnay-l'Aître...). La voie de communication RN44 offre des vues rapides, souvent limitées par le relief collinaire.	Modéré	Faible	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilité
LA VALLEE DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE	Cette unité paysagère structurante au cœur de la plaine champenoise accueille de nombreux lieux de vie dont Châlons-en-Champagne et de nombreux éléments patrimoniaux et paysagers protégés, principalement concentrés dans la ville (MH, Sites, bien UNESCO...). La configuration de vallée évasée offre des vues en direction de la ZIP, souvent limitées par la végétation (ripisylve, peupleraies) ou le bâti. Les voies de communication (RD2, RN44) et les villages proches de la ZIP (Vésigneul-sur-Marne, Saint-Germain-la-Ville, Pogny...) peuvent présenter des vues.	Fort	Fort	- Définir une forme d'implantation lisible et raisonnée en nombre d'éoliennes - Expérimenter différentes variantes pour optimiser l'emprise visuelle du projet - Comparer à l'aide de photomontages les différents gabarits/modèles d'éoliennes - Préciser les visibilité du projet avec des photomontages appropriés
LA CHAMPAGNE CENTRALE	Cette unité paysagère peu structurante est traversée par de nombreux axes (A26, A4, LGV, RN4, RN44...) et compte plusieurs éléments protégés (MH, Sites, bien UNESCO). Le paysage très ouvert de la plaine agricole offre de larges vues en direction de la ZIP, notamment depuis les routes mais les villages situés dans les vallées (Coole, Soude, Vesle) ne présentent pas de vues. La vallée de la Moivre (Francheville, Dampierre-sur-Moivre...), située dans l'axe de la ZIP, peut présenter des visibilité.	Modéré	Modéré	- Définir une forme d'implantation lisible et raisonnée en nombre d'éoliennes - Expérimenter différentes variantes pour optimiser l'emprise visuelle du projet - Comparer à l'aide de photomontages les différents gabarits/modèles d'éoliennes - Préciser les visibilité du projet avec des photomontages appropriés
LIEUX DE VIE				
Aire d'étude éloignée (+/- 20 km)	Les villages de plaine sont rares, l'habitat est principalement regroupé le long des vallées et à proximité de la ressource en eau, laissant la plaine aux cultures. Les villages concentrés dans les vallées de la Coole, la Vesle, la Soude... ne présentent pas de visibilité en direction de la ZIP. Les villes principales du territoire, Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, ne présentent pas non plus de visibilité. Des vues lointaines sont possibles depuis les abords (sortie d'agglomération châlonnaise...).	Faible à très fort	Nul à faible	- Confirmer l'absence de visibilité par la carte des visibilité et des photomontages appropriés (Châlons-en-Champagne...) - Préciser les visibilité du projet avec des photomontages appropriés
Aire d'étude rapprochée (+/- 10 km)	Les villages de vallée, le long de la Moivre, tels que Moivre, Le Fresne, Coupeville, Saint-Jean-sur-Moivre... ou encore le long du Fion tels que Saint-Amand-sur-Fion, Aulnay-l'Aître, Chaussée-sur-Marne... sont protégés par le relief et le caractère fermé du paysage avec la végétation environnante. Ils ne présentent pas de sensibilité sur la ZIP. Les villages promontoires tels que Mairy-sur-Marne, Vitry-la-Ville, Cheppes-la-Prairie, Saint-Martin-aux-Champs, Songy... relativement plat et ouvert présentent de sensibilité en direction de la ZIP, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg et les promontoires où se localisent les églises. Les villages de plateau ondulé tels que Marson, Longevas, Cernon, Coupetz offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les sensibilité depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions.	Faible à modéré	Nul à faible	- Préciser les visibilité du projet avec des photomontages appropriés depuis les sorties des villages et à l'intérieur même des villages - Rechercher des points possibles de covisibilité entre les villages et les éoliennes - Pour les villages et habitations situés au plus proche du projet, évaluer les effets de prégnance visuelle
Aire d'étude immédiate (+/- 3 km)	L'habitat est majoritairement regroupé le long des vallées ou rebords de plateaux. Les villages proches de la ZIP sont installés de part et d'autres de la vallée évasée de la Marne, là où le relief les place hors d'eau (Vésigneul-sur-Marne, Pogny, Saint-Germain-la-Ville, Mairy-sur-Marne, Togny-aux-Boeufs...) ou dans la vallée de la Moivre (Francheville, Dampierre-sur-Moivre...) qui s'ouvre en direction de la ZIP. Ces villages proches peuvent présenter des vues.	Faible à modéré	Modéré à fort	- Préciser les visibilité du projet avec des photomontages appropriés depuis les sorties des villages et à l'intérieur même des villages - Rechercher des points possibles de covisibilité entre les villages et les éoliennes - Pour les villages et habitations situés au plus proche du projet, évaluer les effets de prégnance visuelle
VOIE DE COMMUNICATION				
Voie de communication	Les routes sont très rectilignes du fait de la topographie peu marquée et rayonnent autour de Châlons-en-Champagne (RD933, RD977, RD5, RD3, RD1) et Vitry-le-François (RN4, RD982, RD396, RD995). Lorsque le projet est perceptible depuis ces axes, les vues sont lointaines (plus de 10 km). La route RN44 qui relie Châlons-en-Champagne à Vitry-le-François longe la ZIP et offre des visibilité en direction de celle-ci. Les autres routes proches (RD60, RD79, RD80) présentent également des vues.	Faible à modéré	Faible à fort	- Evaluer le rapport des axes au projet au moyen de photomontages depuis des points de vue dégagés et en vision paysagère très large
Grandes infrastructures	Les autoroutes A4 et A26 traversent la plaine agricole. L'autoroute A4 ne présente pas de visibilité en direction de la ZIP. L'autoroute A26 peut présenter des vues rapides atténuées par l'éloignement.	Fort	Faible	- Vérifier et évaluer les risques de covisibilité en recul plus éloigné entre la basilique de Saint-Quentin et le projet depuis les axes de communication
PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL				
Site	Les sites classés et inscrits se concentrent dans un environnement urbain (Châlons-en-Champagne, Courtisols) et ne présentent pas de visibilité en direction de la ZIP. Le château et son parc à Vitry-la-Ville (Site Inscrit) développe une activité touristique (chambres d'hôtes, location pour événementiels...). La végétation limite les visibilité en direction de la ZIP mais des covisibilité sont possibles (route RD2).	Modéré à fort	Nul à faible	- Confirmer l'absence de visibilité par la carte des visibilité - Vérifier et évaluer les risques de covisibilité entre le château et son parc à Vitry-la-Ville et le projet éolien
Monument Historique	Les monuments historiques proches de la ZIP sont principalement des églises. Celles-ci sont souvent situées légèrement en hauteur sur un tertre crayeux ou dans un environnement au bâti lâche avec des ouvertures visuelles et/ou des risques de covisibilité (église Notre-Dame de l'Epine, églises de Pogny, Francheville, Dampierre-sur-Moivre, Marson...).	Modéré à très fort	Faible	- Préciser les visibilité du projet avec un photomontage approprié depuis les églises de Pogny, Francheville, Dampierre-sur-Moivre - Vérifier et évaluer les risques de covisibilité en recul plus éloigné entre le projet et les églises de Pogny, Dampierre-sur-Moivre, Marson, L'Epine (basilique)
	Le château de Vitry-la-Ville (MHI) développe une activité touristique (chambres d'hôtes, location pour événementiels...). La végétation limite les visibilité en direction de la ZIP mais des covisibilité sont possibles (route RD2).	Modéré	Faible	- Confirmer l'absence de visibilité par la carte des visibilité - Vérifier et évaluer les risques de covisibilité entre le château et le projet éolien
	L'environnement bâti et la végétation empêchent toute vue en direction de la ZIP pour l'ensemble des autres Monuments Historiques Classés et Inscrits.	Faible à très fort	Nul	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilité
UNESCO	Au sein de l'aire d'étude éloignée, l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne et l'église Notre-Dame (basilique) de l'Epine sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Leur situation dans un environnement urbain empêche toute visibilité en direction de la ZIP mais des covisibilité sont possibles pour la basilique Notre-Dame de l'Epine. Le bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne se situe à plus de 30 km de la ZIP du projet éolien et hors de l'aire d'étude éloignée. Le secteur de vignoble en coteau (Mareuil-sur-Aÿ) offre de larges vues en direction de la plaine champenoise, atténuées par l'éloignement.	Très fort	Faible	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilité et des photomontages appropriés depuis les biens UNESCO - Vérifier et évaluer les risques de covisibilité entre la basilique de l'Epine et le projet éolien
Archéologie	La Zone d'Implantation Potentielle correspond à un secteur archéologique riche en vestiges et notamment en nécropoles à enclos des âges des Métaux implantées sur les flancs de la vallée de la Marne. La topographie du secteur a pu constituer, à certaines époques, un facteur d'implantation privilégié pour les axes de circulation, les habitats de hauteur et les nécropoles. L'enjeu est modéré concernant le patrimoine archéologique. L'état actuel des connaissances de la DRAC permet de définir une sensibilité archéologique forte de ce secteur, mais ne saurait en rien préjuger de découvertes futures et de leur nature vis-à-vis du projet éolien.	Modéré	Fort	- Réaliser un diagnostic archéologique (investigations, prospections, sondages archéologiques de reconnaissance dans le sol...)
TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS				
Sentier de randonnée et voie verte	Les itinéraires de découverte se concentrent dans la vallée de la Marne : GR14, 145, 654 (Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle), voie verte le long des chemins de halage. Souvent encaissés (vallées de la Marne, du Fion), ils offrent peu de panoramas sur le grand paysage (mont de Fourche, mont Moret). Ces itinéraires peuvent présenter des visibilité en direction de la ZIP souvent atténuées par la végétation, le relief ou l'éloignement.	Modéré	Faible	- Préciser les visibilité du projet avec un photomontage approprié depuis des sentiers de randonnée fréquentés (GR654, voie verte...)
Tourisme culturel	Châlons-en-Champagne, Ville d'Art et d'Histoire, et Vitry-le-François, constituent les principaux pôles culturels et touristiques de l'aire d'étude éloignée. L'environnement urbain empêche toute visibilité depuis les centres historiques.	Modéré à fort	Nul	- Confirmer l'absence de visibilité par la carte des visibilité et des photomontages appropriés (Châlons-en-Champagne...)
Énotourisme	La route touristique du Champagne rayonne autour de Vitry-le-François, au sein de la destination « Coteaux Vitryats » labellisée Vignobles & Découvertes.	Fort	Faible	- Préciser les visibilité du projet avec un photomontage approprié depuis la route du Champagne
CONTEXTE EOLIEN				
Parcs en activité, accordés et en projet	La multiplication des parcs et projets éoliens dans ce paysage est un enjeu à prendre en compte avec un risque de saturation visuelle.	Fort	Fort	- Visualiser et évaluer les effets cumulatifs au moyen de photomontages représentatifs

12 - PARTI PRIS PAYSAGER

La méthode d'analyse du paysage répond aux attentes du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres piloté par le Ministère de l'Environnement et récemment actualisé en décembre 2016.

L'analyse des perceptions visuelles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle va permettre de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux et de sensibilités :

- un paysage au relief peu marqué (plaine, vallées plates...);
- une aire d'étude intimement liée à la vallée de la Marne ;
- des vallées structurantes et évasées : la Marne, la Moivre... offrant des vues sur la Zone d'Implantation Potentielle ;
- des vallées légèrement encaissées : la Coole... limitant les vues sur la Zone d'Implantation Potentielle;
- quelques points de vue sur le territoire (mont de Fourche, mont Moret, butte des Fusillés...);
- une absence de végétation sur la plaine qui ouvre les vues sur la Zone d'Implantation Potentielle ;
- des villages au bâti plutôt groupé et espacés les uns des autres ;
- des relations visuelles au sein du cadre bâti vers la campagne et réciproquement ;
- des infrastructures rectilignes qui focalisent les vues sur la Zone d'Implantation Potentielle ;
- des paysages et des patrimoines reconnus à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (le 1^{er} monument historique est à moins de 1,5 km) ;
- une concentration touristique dans les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François ainsi que sur le vignoble champenois ;
- une la Zone d'Implantation Potentielle concernée par l'Aire d'Influence Paysagère de la zone d'engagement du Bien UNESCO Coteaux, maisons, et caves de Champagne ;

Pour un projet lisible et cohérent, il faut prendre en compte :

- les sites, paysages emblématiques et monuments remarquables ;
- le rapport aux lignes de force du paysage : vallées, axes de communication, horizons... ;
- les rapports d'échelles entre la hauteur des éoliennes et les éléments de relief ;
- l'insertion des éoliennes dans la trame parcellaire agricole et la composition paysagère (orientation, rythme, occupation du sol) ;

Le parti d'aménagement doit permettre une organisation préférentielle du parc en fonction des lignes de force du paysage, de la configuration du site, des perceptions extérieures et de la co-visibilité avec les parcs éoliens existants ou en projet.

Les facteurs qui peuvent théoriquement faire évoluer la composition paysagère sont :

- le site d'implantation ;
- la localisation et le nombre des éoliennes ;
- le type d'éoliennes (hauteurs, aspect esthétique) ;
- la configuration des pistes et chemins d'accès ;
- ...

Ainsi, il est préconisé pour un projet lisible :

- éviter un groupe d'éoliennes sur plusieurs lignes, entraînant une lisibilité brouillée ;
- respecter un recul par rapport aux faibles ruptures de relief afin d'éviter le surplomb sur la vallée et les lieux de vie ;
- s'assurer de la cohérence des échelles avec les autres parcs éoliens voisins déjà existants ;
- préférer des cotes altimétriques proches pour les éoliennes afin d'optimiser l'insertion du parc dans le paysage et d'éviter des différences significatives de niveau entre les rotors ;
- respecter une implantation avec des écartements réguliers pour rythmer le paysage et assurer la lisibilité du projet ;
- limiter le nombre d'éoliennes (5 ou moins) afin d'éviter le risque de saturation visuelle ;
- tenir compte du périmètre de 10 km autour de la basilique Notre-Dame de l'Epine.

La diversité des parcs éoliens et leurs orientations jouent un rôle prépondérant dans leur identification. On note plusieurs types d'implantation : -

- configuration linéaire
- en grappes denses
- doubles lignes

Le projet éolien devra s'intégrer dans ce contexte et cette trame de densification tout en veillant à disposer d'une lecture qualitative en privilégiant une implantation lisible et bien identifiable dans le paysage.

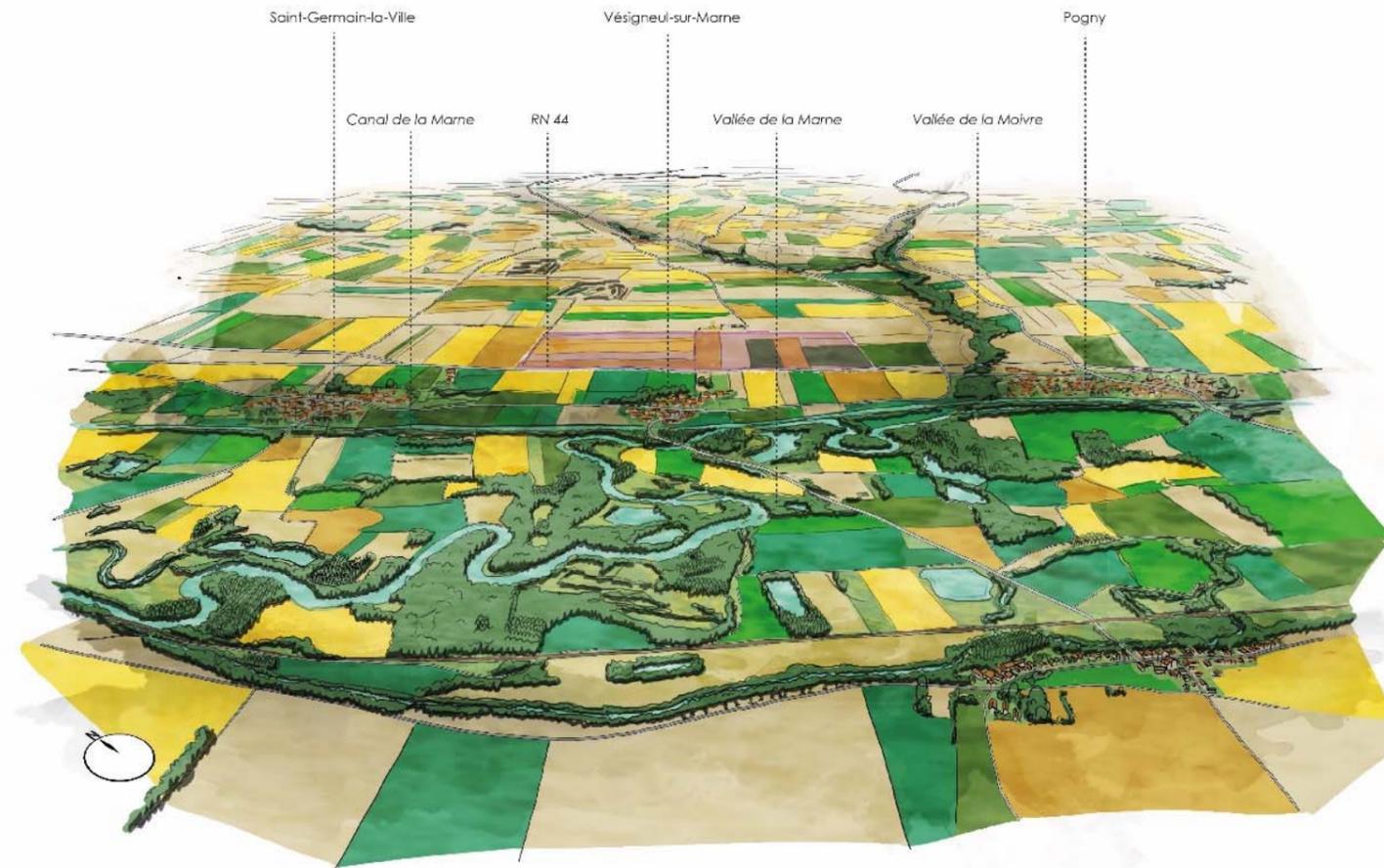
L'illustration met en évidence les principaux éléments importants et les lignes directrices possibles pour l'implantation du parti pris paysager.

- Les axes de découvertes du territoire avec les routes très fréquentées à distance proche du projet, dont la RN44 dans le sens est/ouest et les axes secondaires qui relient les villages entre eux ;
- Les lignes de relief marquées par la vallée de la Marne et sa ripisylve d'un axe est/ouest, accentuées par le canal de la Marne ;
- La vallée de la Moivre dans une axe nord/sud, moins marquée que la vallée de la Marne, mais qui crée une frontière naturelle avec les autres parcs éoliens existants ;
- Les parcs éoliens existants, leurs configurations, leurs rythmes... ;

D'autres caractéristiques et sensibilités paysagères très locales sont aussi à considérer, afin de rendre pertinent le choix de la composition paysagère :

- La présence des villages dans la vallée de la Marne, faces au projet : Vésigneul-sur-Marne, Pogny, Saint-Germain-la-Ville... ;
- La présence de boisement important dans la vallée de la Marne qui constitue des filtres visuels, à l'inverse l'absence de bois sur les deux versants de la vallée de la Marne ouvrant entièrement le paysage et offrant des vues en vis-à-vis ;
- Des éléments paysagers verticaux qui participent à l'identité de ce paysage : silos, éoliennes, lignes électriques...

Ainsi l'ensemble des caractéristiques paysagères permet de guider le parti pris paysager. Il s'agit de trouver un schéma simple, avec peu d'éoliennes pour faciliter la lecture du parc à partir de l'ensemble des directions.



- une trame linéaire qui vient s'appuyer le long de la ligne de force créée par la route RN 44.
- un nombre de 4 éoliennes afin d'éviter le risque de saturation visuelle ;
- une implantation en ligne simple attire le regard vers le second plan et forme une composition intéressante avec la plaine

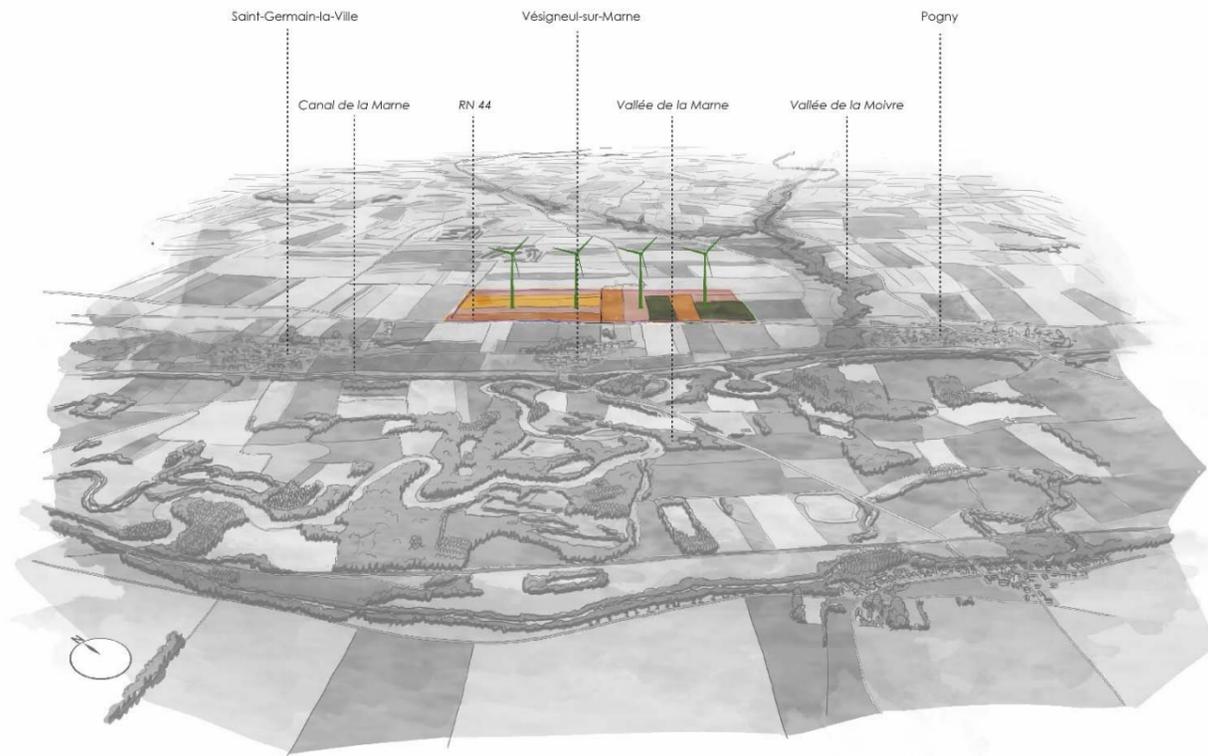


Figure 18 : Parti pris paysager à privilégier

- un principe d'implantation en « bouquet » entraînant une lisibilité brouillée ;
- une implantation en ligne double brouille la lecture de la perspective et impose sa rigidité au paysage

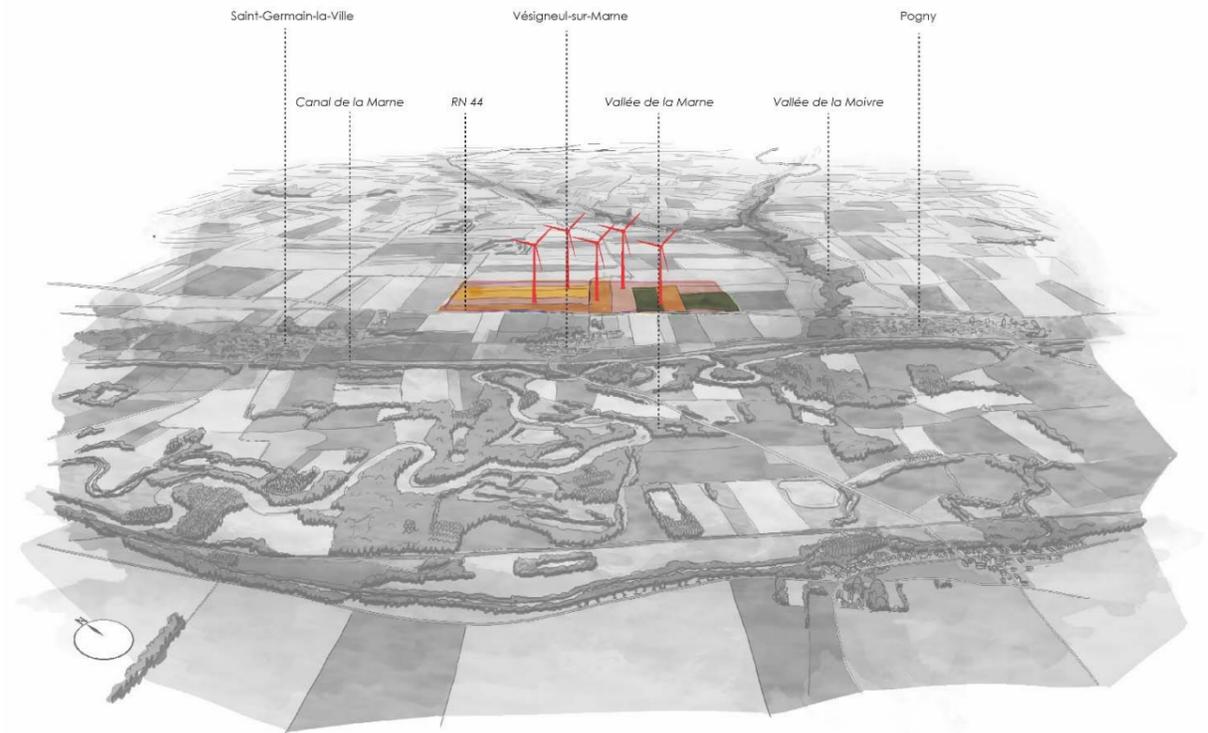


Figure 19 : Parti pris paysager à éviter

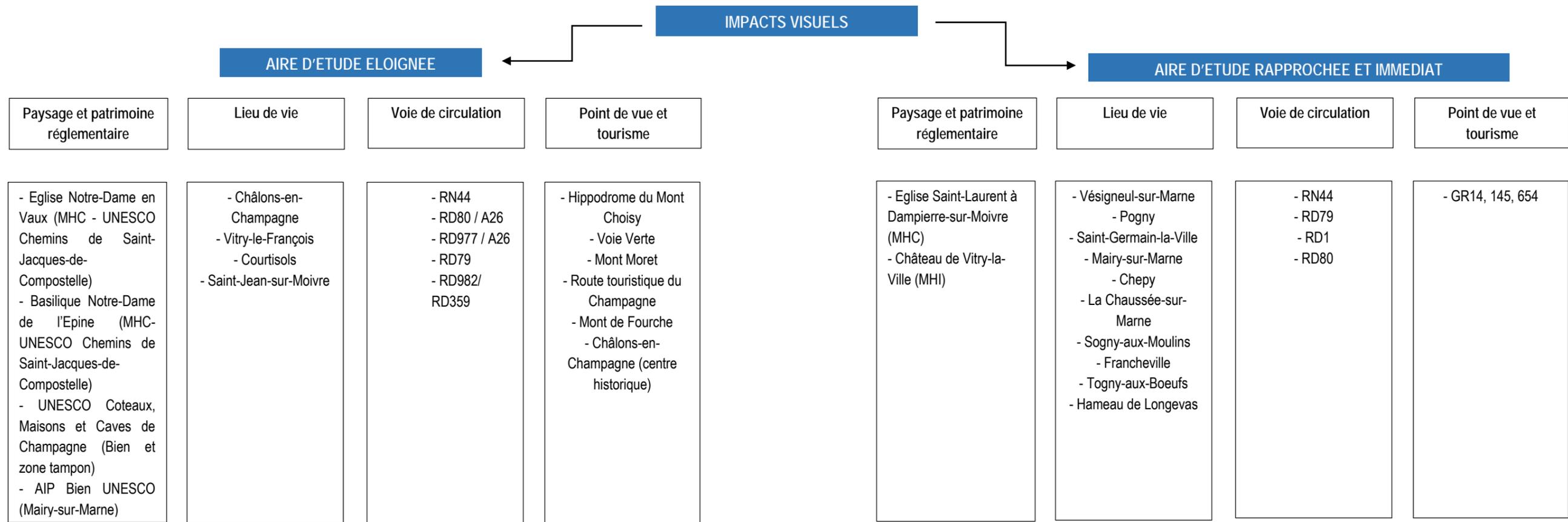
SCHEMA D'ORGANISATION DES PRISES DE VUES

Les points de prise de vue proposés serviront à la composition du parc éolien et à illustrer les effets et impacts visuels. Ce choix s'effectue en fonction :

- de la qualité des éléments de paysage et des structures paysagères ;
- des enjeux et sensibilités mis en avant précédemment et liés à des problématiques de visibilité, covisibilité, rapport d'échelle, ouverture/profondeur du champ de vision... ;
- du degré de reconnaissance et de fréquentation d'un site ;

Plusieurs paramètres induisent l'impact visuel :

- le lieu sur lequel s'appuie l'observateur (monuments, route, habitation...);
- l'éloignement au point observé ;
- la durée et la fréquence d'observation ;
- la culture de la personne ;
- le caractère statique ou animé ;
- ...



CHAPITRE 2 : Etude des variantes

13 - ANALYSE DES VARIANTES

Le choix de la variante d'implantation du projet repose sur un processus itératif d'échanges entre le développeur et les différents bureaux d'études spécialisés (environnement, acoustique...).

Durant cette phase, le développeur soumet des variantes d'implantation à ses interlocuteurs qui, en retour, proposent des adaptations pour prendre en compte les enjeux propres à leurs thématiques.

Il est proposé quatre variantes d'implantation des éoliennes présentées sur les cartes ci-après :

- variante 1 composée de 4 éoliennes formant une ligne courbe d'éoliennes avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres ;
- variante 2 composée de 4 éoliennes formant une ligne droite avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres ;
- variante 3 composée de 3 éoliennes formant une ligne brisée avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres ;
- variante 4 composée de 3 éoliennes formant une ligne droite avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres ;

Le parti pris est de limiter le nombre d'éoliennes en installant des éoliennes de 200 mètres de haut en bout de pale pour une production du parc identique. En effet l'évolution du marché dans le temps se traduit par des éoliennes de plus en plus hautes avec une meilleure productivité. Le diamètre maximum du rotor est ainsi passé de 70 mètres (début des années 2000), à 80 mètres (fin des années 2000), à 110 mètres (début des années 2010) et à plus de 130 mètres (à partir de 2015). A partir de 2020, les constructeurs vont proposer des éoliennes avec des rotors jusqu'à près de 160 mètres de diamètre. Ces changements de gabarit entraînent ainsi une diminution du nombre d'éoliennes, mais une augmentation de la puissance installée. Les éoliennes de la Côte du Moulin auront une puissance pouvant aller jusqu'à 5,7MW quand la moyenne des éoliennes installées en France est plutôt de l'ordre de 2,2 à 2,5MW.

Les variantes envisagées constituent chacune des projets de paysage différents. Les facteurs qui peuvent faire évoluer le projet de paysage sont :

- le site d'implantation ;
- la localisation et le nombre d'éoliennes ;
- l'organisation et l'agencement des éoliennes ;
- la configuration des pistes et chemins d'accès.

Chaque variante a été évaluée au regard du parti pris paysager visant à :

- privilégier une implantation sur une seule ligne avec un espacement régulier entre chaque éolienne pour une lisibilité claire et ordonnée du futur parc ;
- maîtriser la hauteur des éoliennes pour éviter les effets de surplomb et respecter la cohérence des échelles du paysage, notamment depuis les lieux de vie proches ;

Pour chaque variante, une série de 4 photomontages a été réalisée afin de comparer de manière objective les implantations proposées. Les points de vue retenus pour les photomontages nécessaires à l'étude des variantes croisent plusieurs critères paysagers et patrimoniaux mis en avant dans l'état initial.

Ces points de vue cadrent la Zone d'Implantation Potentielle. Ils se situent à des distances différentes (de +/- 1 km à +/- 4 km), et sont associés à des lieux de vie ou à un élément patrimonial et paysager.

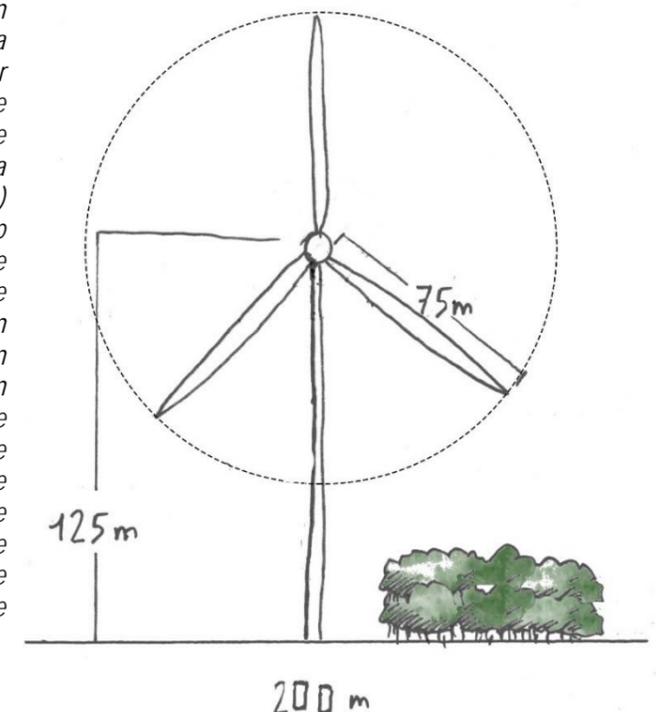
Ces 4 points de vue sont localisés sur la carte ci-dessous. Il s'agit des points de vue suivants :

Nom de la prise de vue	X	Y	Altitude du point de vue	Situation par rapport au projet	Azimut	Distance aux éoliennes
Togny-aux-Boeufs	805 587	6 862 026	100	Sud-ouest	50	Environ 4 km
Chepy - RD280	806 010	6 867 251	83	Nord-ouest	130	Environ 2,5 km
RD79	810 842	6 866 057	100	Nord-est	250	Environ 2,5 km
Pogny - RD60	808 035	6 863 789	89	Sud	10	Environ 1 km

Les photomontages sont réalisés en utilisant le modèle d'éolienne avec les caractéristiques suivantes :

- hauteur du moyeu : 125 m
- diamètre du rotor : 150 m
- hauteur en bout de pale : 200 m

Chaque photomontage est limité à un champ visuel d'environ 50°, qui a l'avantage de pouvoir tolérer l'observation à plat et de correspondre au champ visuel humain. L'angle de vue ne doit pas excéder 50° (même si la totalité du parc n'est pas perceptible) pour respecter la perception du champ visuel humain ressenti. Un assemblage de deux photographies prises en focale 50 (soit 40° de champ de vision chacune) et assemblées avec un recouvrement de 30°, couvrira un champ de vision de 50°. Chaque photomontage est représenté en pleine largeur d'un support A3 en mode paysage. Ce format a l'avantage de permettre une bonne correspondance entre angle visuel réel et le photomontage d'une part, et d'autre part avec la distance d'observation.



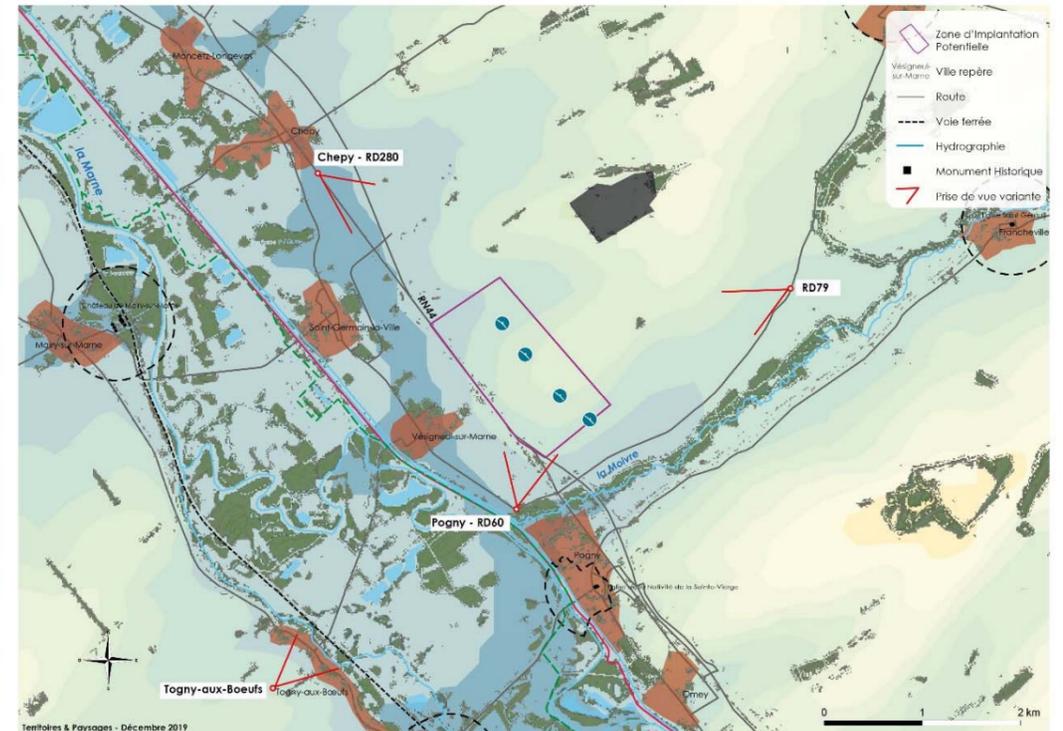
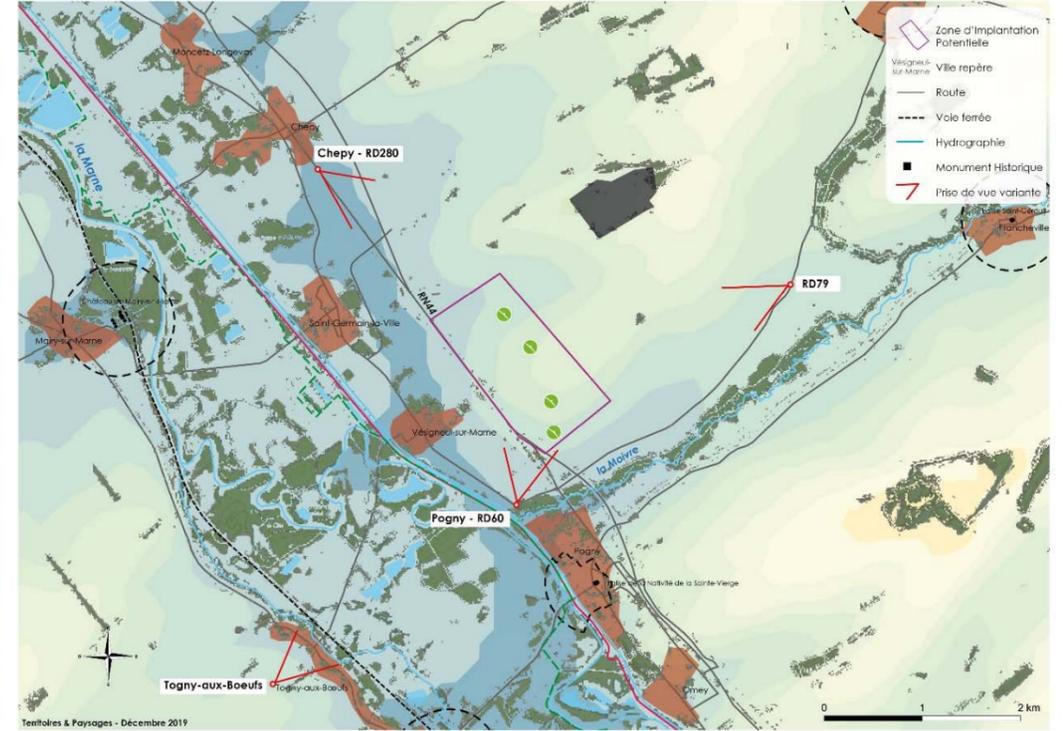


Figure 20 : Variantes 1 et 2

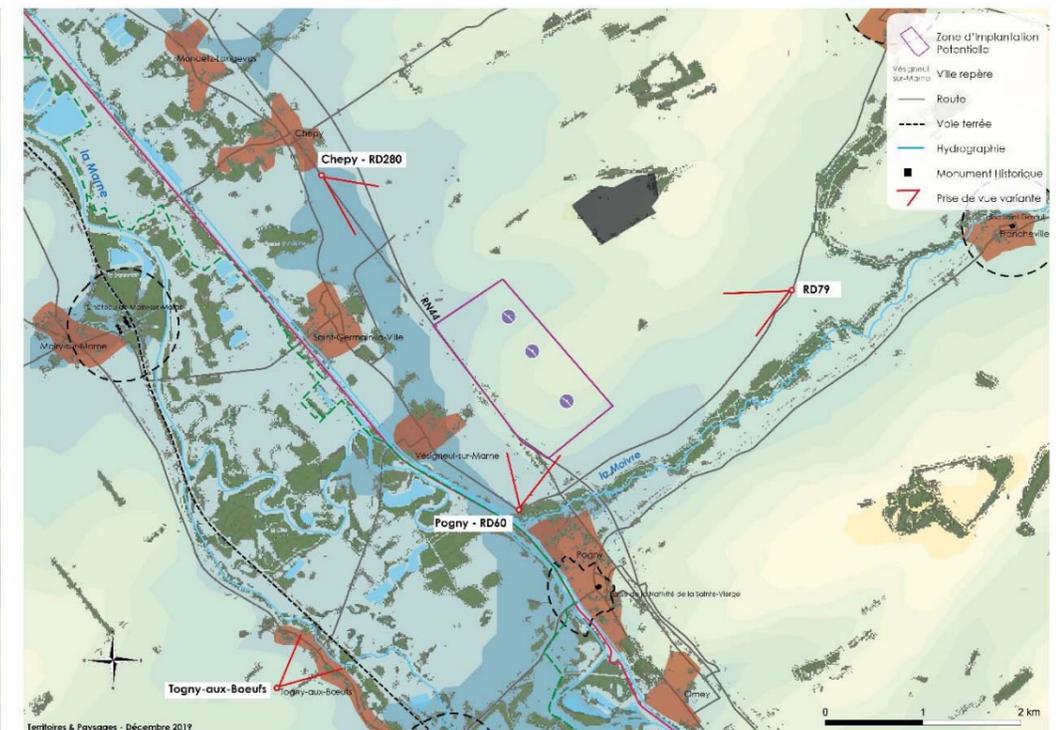
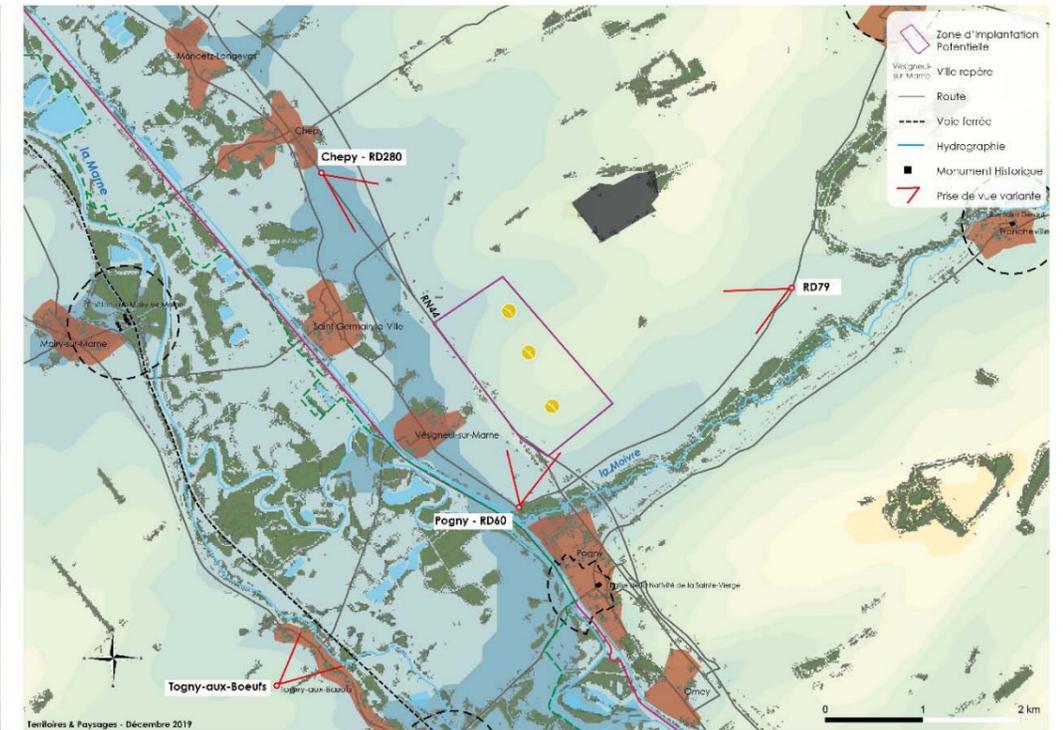
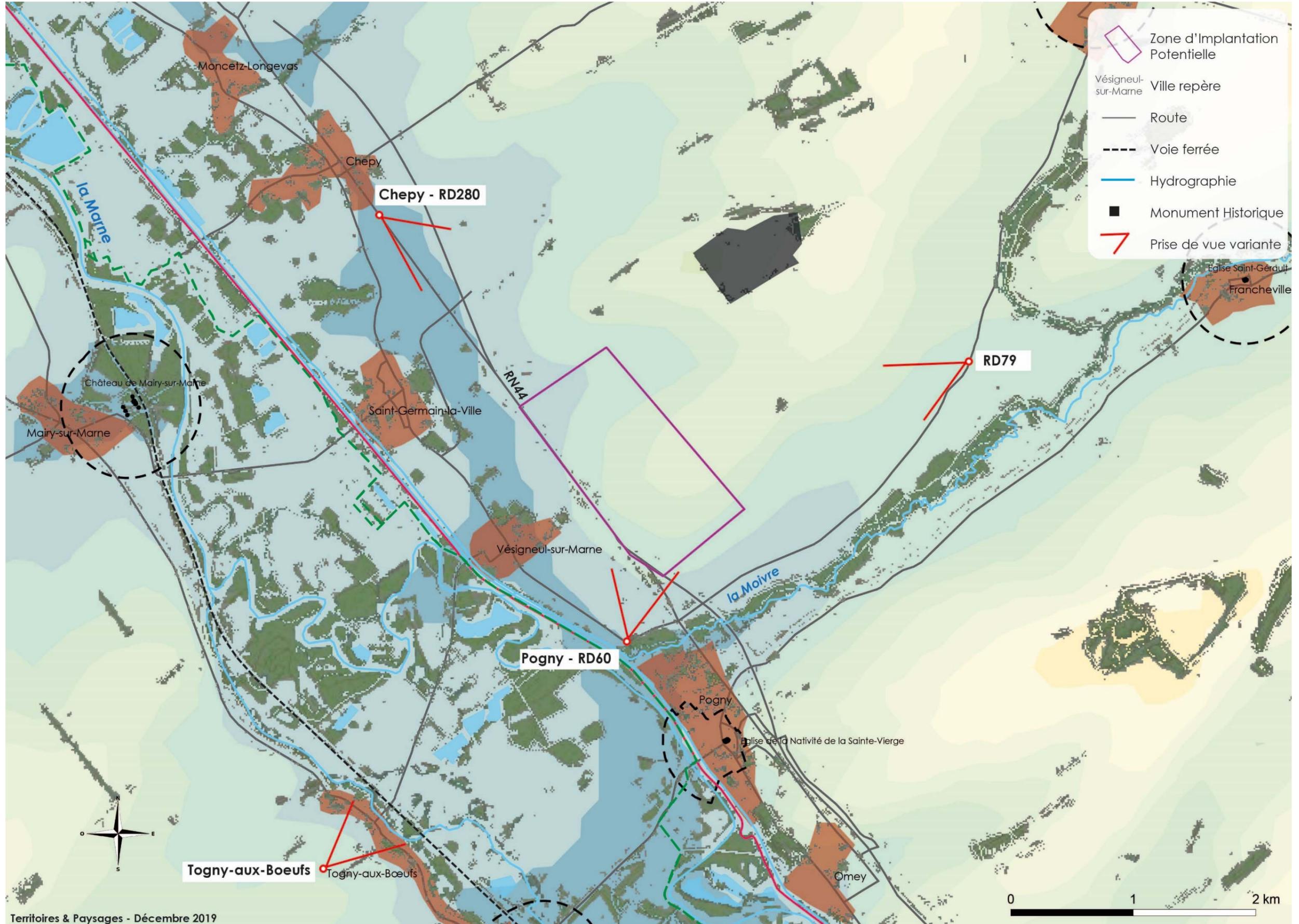


Figure 21 : Variantes 3 et 4

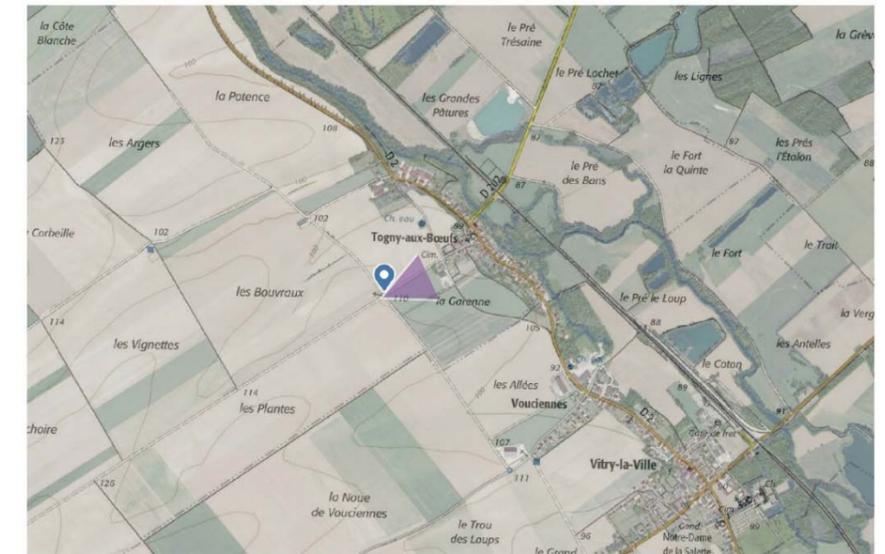
Carte 16 : Prises de vue des variantes



VARIANTE 1

Togny-aux-Boeufs - Croix

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 805 587	y : 6 862 026	100 m	4 km	Sud-Ouest	50°



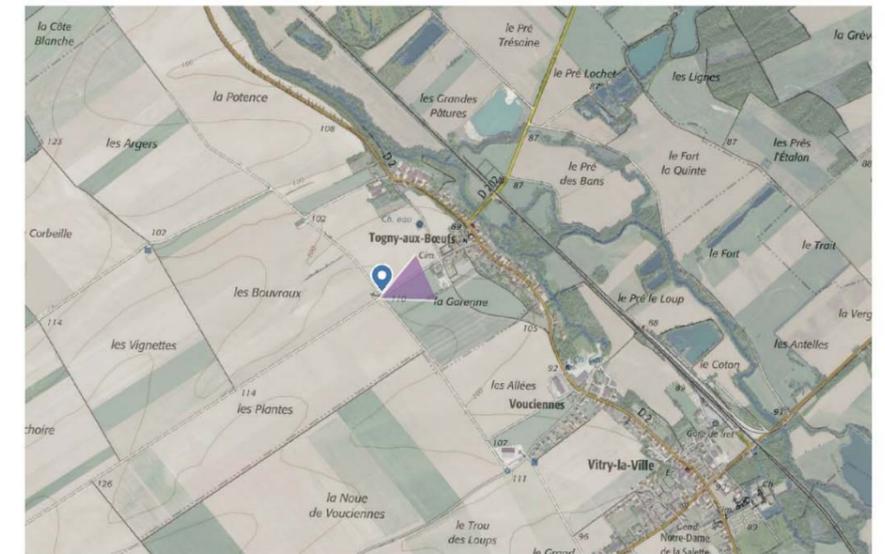
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 2

Togny-aux-Boeufs - Croix

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 805 587	y : 6 862 026	100 m	4 km	Sud-Ouest	50°



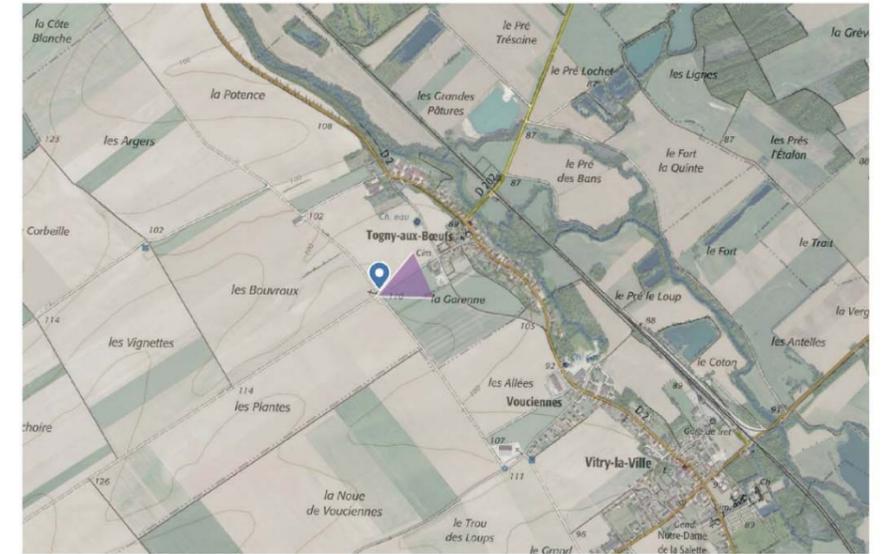
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 3

Togny-aux-Boeufs - Croix

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
	x	y				
Janvier 2020	805 587	6 862 026	100 m	4 km	Sud-Ouest	50°



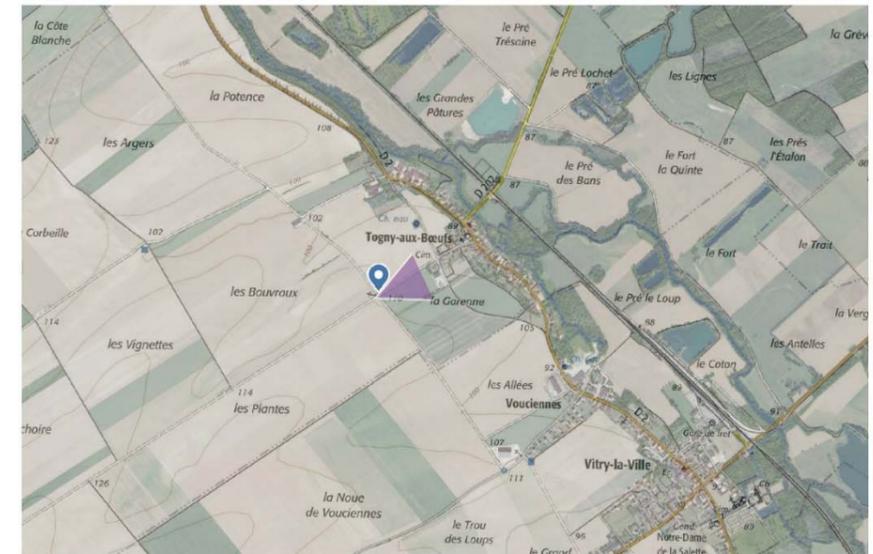
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 4

Togny-aux-Boeufs - Croix

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 805 587	y : 6 862 026	100 m	4 km	Sud-Ouest	50°



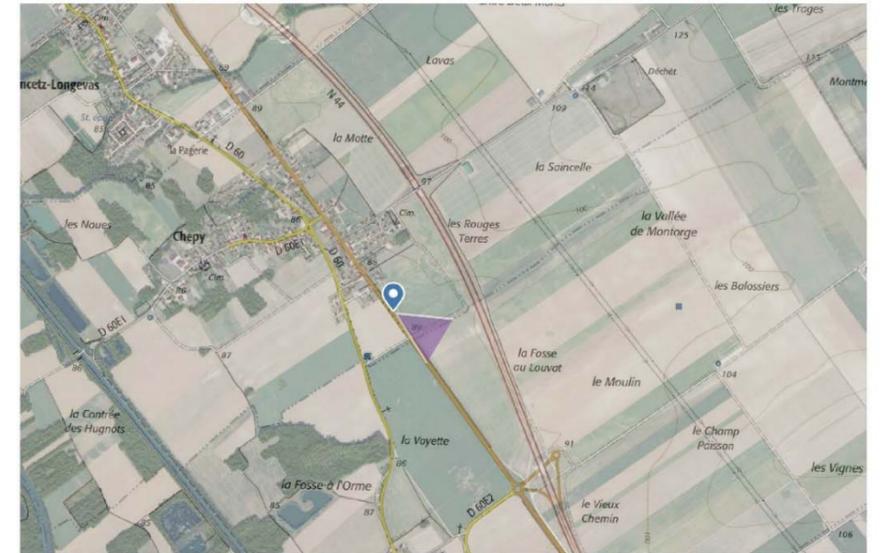
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 1

Chepy - Route départementale 280

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 806 010	y : 6 867 251	83 m	2,5 km	Nord-Ouest	130°



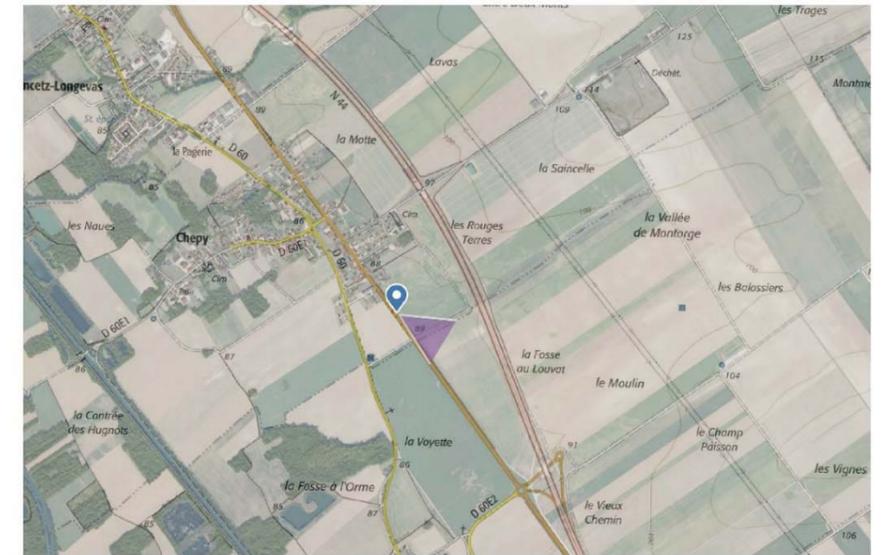
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 2

Chepy - Route départementale 280

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 806 010	y : 6 867 251	83 m	2,5 km	Nord-Ouest	130°



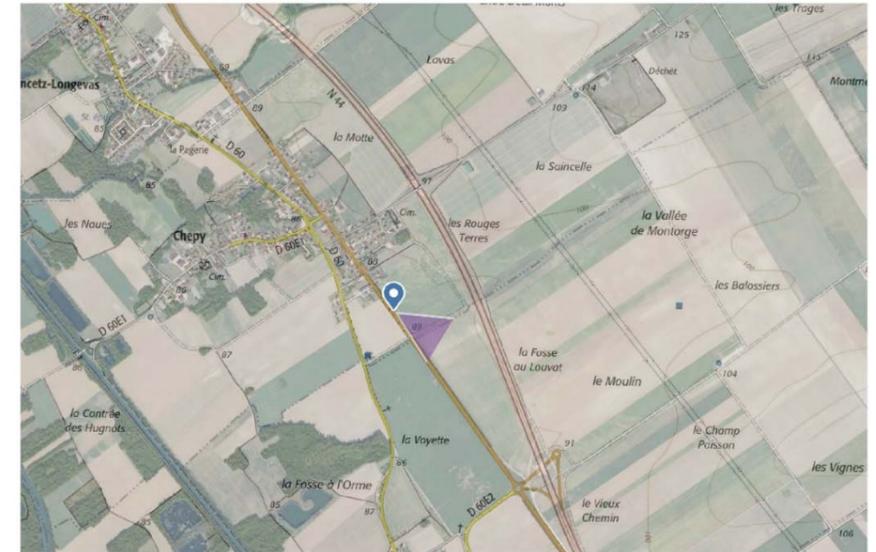
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 3

Chepy - Route départementale 280

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
	x	y				
Janvier 2020	806 010	6 867 251	83 m	2,5 km	Nord-Ouest	130°



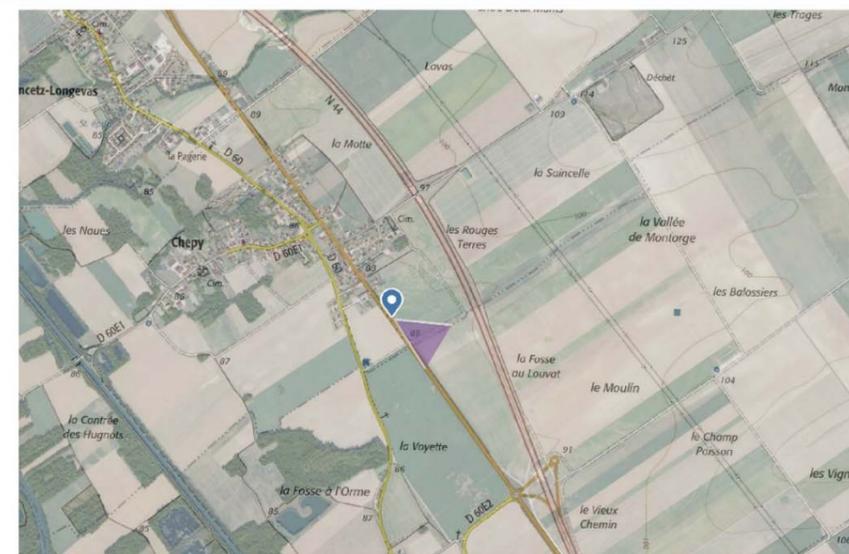
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 4

Chepy - Route départementale 280

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 806 010	y : 6 867 251	83 m	2,5 km	Nord-Ouest	130°



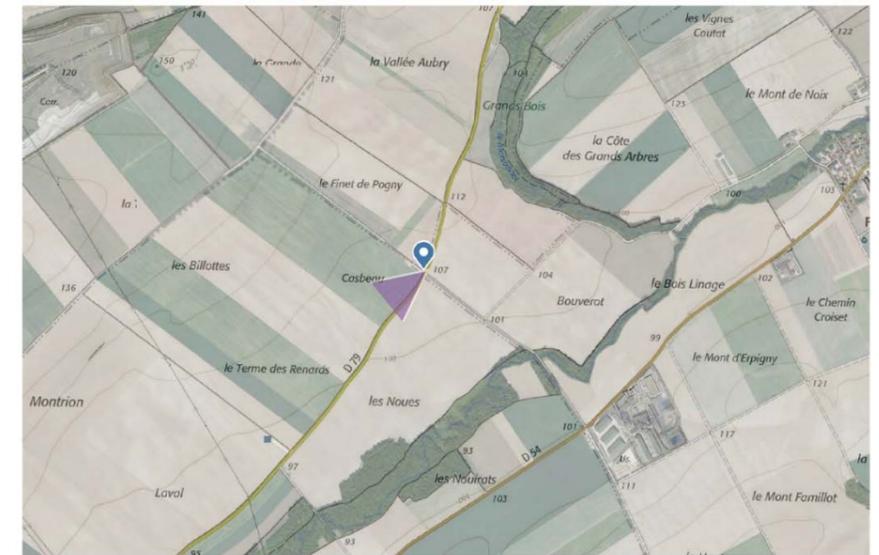
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 1

Route départementale 79

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 810 842	y : 6 866 057	100 m	2,5 km	Nord-Est	250°



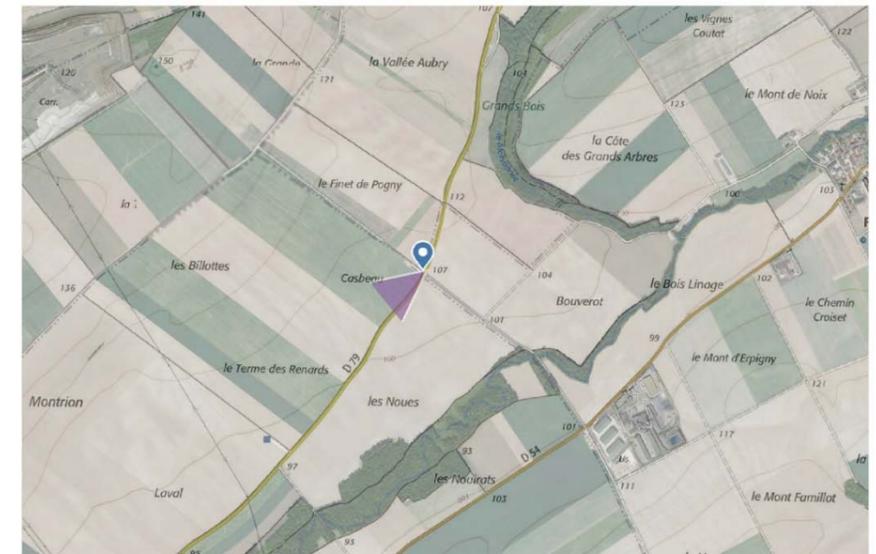
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 2

Route départementale 79

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 810 842	y : 6 866 057	100 m	2,5 km	Nord-Est	250°



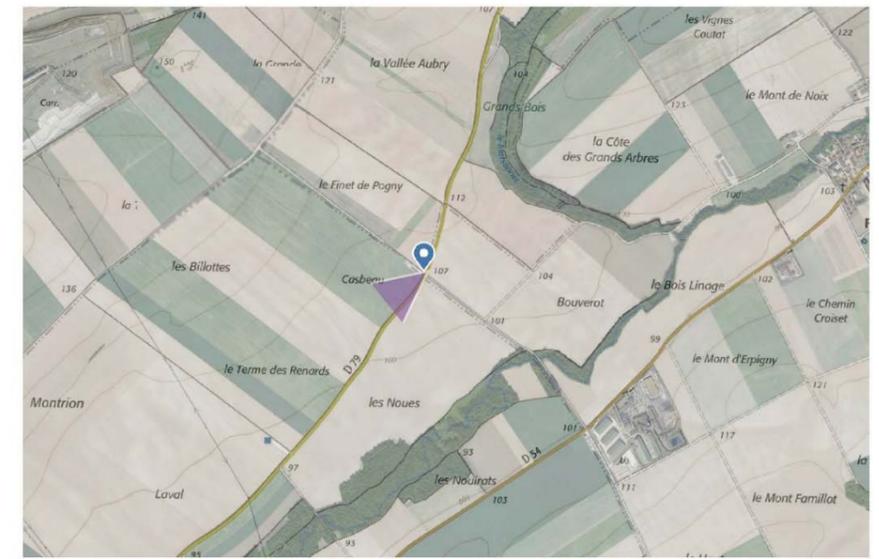
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 3

Route départementale 79

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 810 842	y : 6 866 057	100 m	2,5 km	Nord-Est	250°



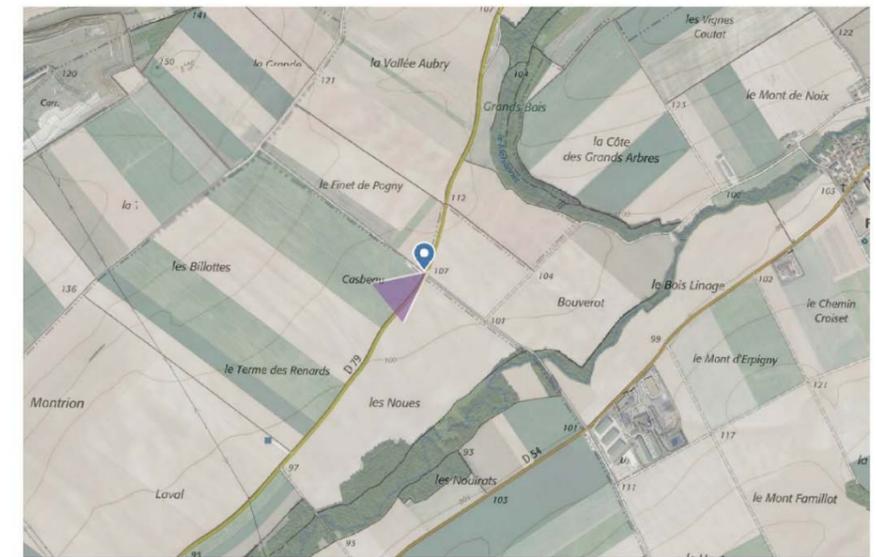
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 4

Route départementale 79

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 810 842	y : 6 866 057	100 m	2,5 km	Nord-Est	250°



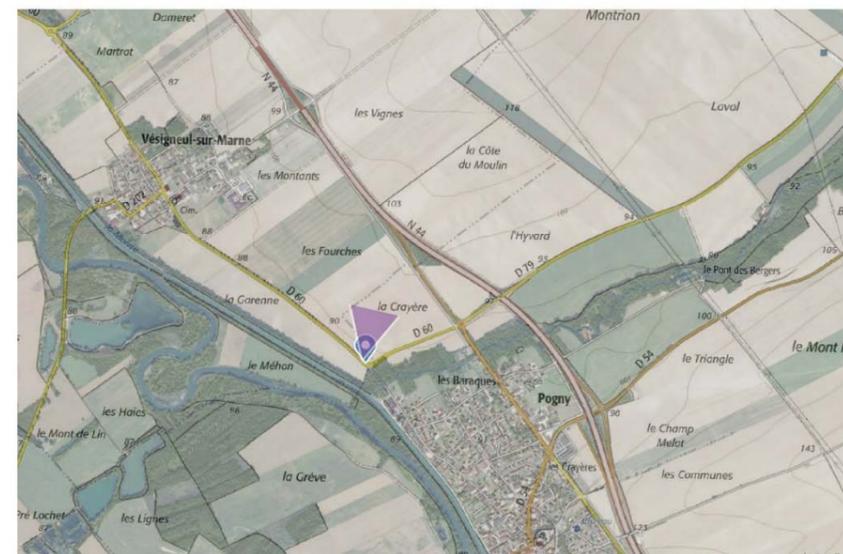
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 1

Pogny - Route départementale 60

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 808 035	y : 6 863 789	89 m	1 km	Sud	10°



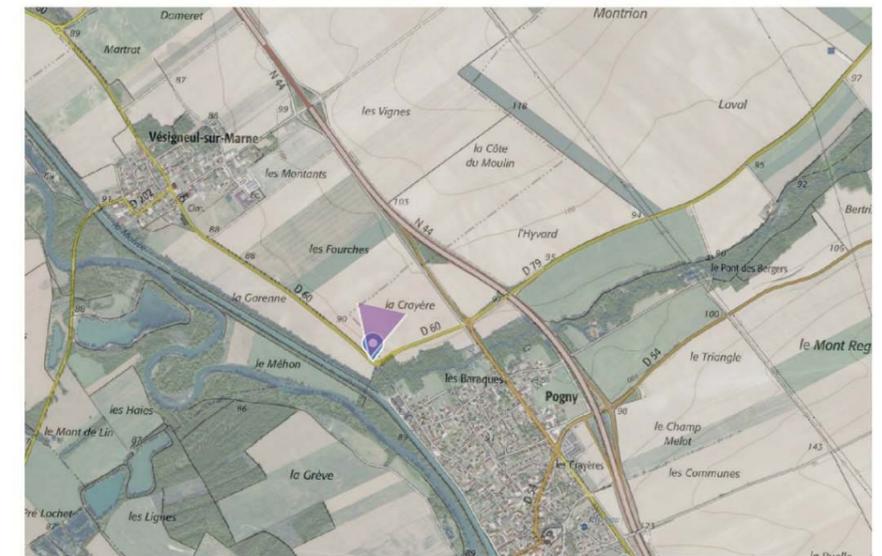
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 2

Pogny - Route départementale 60

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 808 035	y : 6 863 789	89 m	1 km	Sud	10°



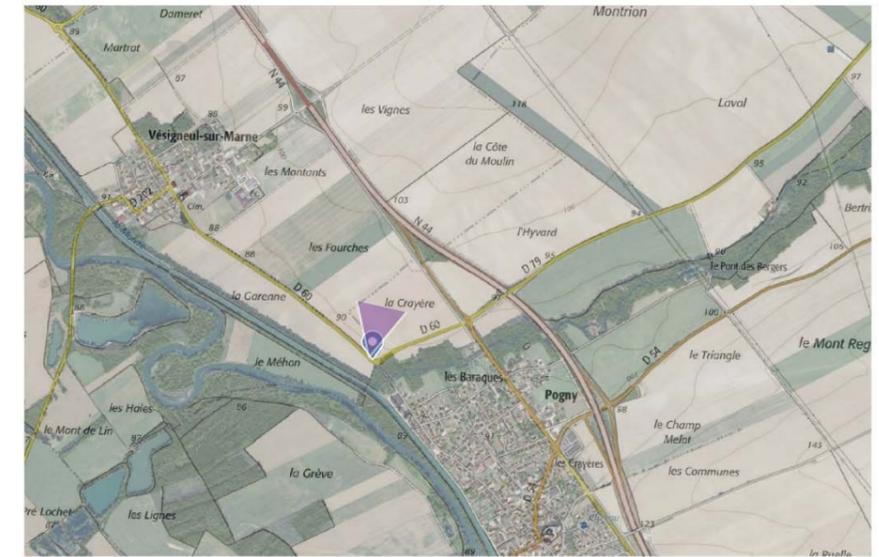
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 3

Pogny - Route départementale 60

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 808 035	y : 6 863 789	89 m	1 km	Sud	10°



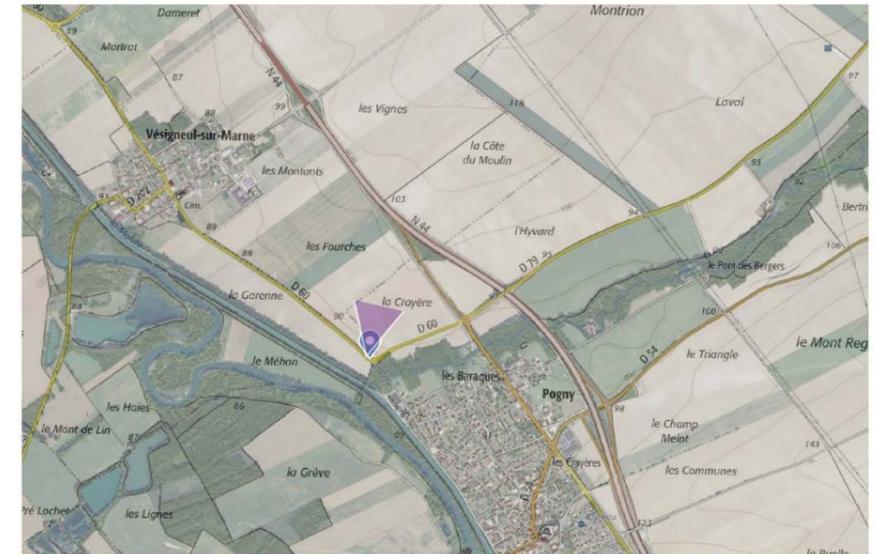
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE 4

Pogny - Route départementale 60

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance des éoliennes	Situation par rapport au projet	Azimut
Janvier 2020	x : 808 035	y : 6 863 789	89 m	1 km	Sud	10°



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

VARIANTE	ATOUPS	FAIBLESSES
Variante 1 composée de 4 éoliennes formant une ligne courbe d'éoliennes avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres	<p>Inter-distance régulière depuis Togny-aux-Bœufs</p> <p>Hauteur régulière des éoliennes depuis Togny-aux-Bœufs et Chepy</p>	<p>Inter-distance irrégulière depuis Chepy et la RD79</p> <p>Fort impact paysager depuis Pogny</p> <p>Espace de respiration moins marqué avec les parcs éoliens existants depuis Togny-aux-Bœufs</p>
Variante 2 composée de 4 éoliennes formant une ligne droite avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres	<p>Inter-distance régulière depuis Togny-aux-Bœufs et Pogny</p> <p>Ligne ordonnée et fuyante depuis la RD79 et Pogny</p>	<p>Superposition et manque de rythme des éoliennes entre elles depuis Chepy</p> <p>Espace de respiration moins marqué avec les parcs éoliens existants depuis Togny-aux-Bœufs</p> <p>Variation des hauteurs d'éolienne depuis Chepy</p>
Variante 3 composée de 3 éoliennes formant une ligne brisée avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres	<p>Inter-distance régulière depuis Togny-aux-Bœufs</p> <p>Espace de respiration marqué avec les parcs éoliens existants depuis Togny-aux-Bœufs</p> <p>Ligne ordonnée et fuyante depuis Chepy, la RD79 et Pogny</p>	<p>Recul moins marqué de la vallée de la Marne depuis Chepy</p> <p>Ligne non parallèle aux axes de communication depuis Chepy</p>
Variante 4 composée de 3 éoliennes formant une ligne droite avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres	<p>Inter-distance régulière depuis Togny-aux-Bœufs</p> <p>Ligne ordonnée et parallèle aux axes de communication depuis Chepy</p> <p>Emprise visuelle groupée depuis Chepy</p> <p>Recul marqué de la vallée de la Marne depuis Chepy</p> <p>Espace de respiration marqué avec les parcs éoliens existants depuis Togny-aux-Bœufs</p>	<p>Inter-distance irrégulière depuis Pogny</p>

Pour la variante 1, le nombre d'éolienne crée une emprise visuelle importante, avec un effet barrière possible pour les lieux de vie à proximité. L'effet courbé engendre une superposition des éoliens entraînant un manque de rythme. De plus, le recul par rapport aux faibles ruptures de relief n'est pas assez marqué.

Pour la variante 2, le nombre d'éolienne crée une emprise visuelle importante, avec un effet barrière possible pour les lieux de vie à proximité. L'effet rectiligne entraîne une ligne ordonnée et fuyante mais engendre une variation des hauteurs d'éoliennes.

Pour la variante 3, le recul par rapport aux faibles ruptures de relief n'est pas assez marqué. De plus, la ligne d'éolienne n'est pas parallèle aux axes de communication.

Pour la variante 4, la ligne d'éolienne est parallèle à la route nationale 44. Cette implantation vient s'appuyer le long de la ligne de force créée par la route, en recul de la vallée de la Marne.

Le parti pris paysager est d'installer moins d'éoliennes mais de taille plus importante, pour une puissance installée équivalente, afin de mettre en œuvre des mesures d'évitement. Suite aux différentes variantes, le choix de la variante se porte sur la variante numéro 4 composée de 3 éoliennes formant une ligne d'orientation Nord-Sud parallèle à la route nationale 44.

Cette implantation vient s'appuyer le long de la ligne de force créée par la route, en recul de la vallée de la Marne. L'espacement régulier entre chaque éolienne est un paramètre important pour une lisibilité claire et ordonnée du futur parc.

Cette implantation en ligne simple attire le regard vers le second plan et forme une composition intéressante avec la plaine.

La concentration du projet sur une seule ligne privilégie un projet lisible avec une perspective fuyante.

Cette implantation est à bonne distance de Vésigneul-sur-Marne, ce qui permet de limiter la prégnance des éoliennes.

Depuis de nombreux points de vue, ce parti pris propose une implantation claire et bien définie.

Cette implantation à des cotes altimétriques très proches (entre 100 et 115 mètres d'altitude) permet d'éviter des différences significatives de niveau entre les rotors.

Enfin, cette implantation laisse un espace de respiration assez suffisant avec les éoliennes des parcs à proximité.

CHAPITRE 3 : Impacts et mesures

14 - IMPLANTATION FINALE DU PROJET

Localisation des éoliennes

Eolienne	Lambert 93 - X	Lambert 93 - Y	Altitude (mètre)
E1	807955	6865789	104
E2	808204	6865433	117
E3	808561	6864916	118

Le plan d'implantation et les accès

La carte ci-après présente l'emplacement des éoliennes, des postes de livraison (PDL), des plateformes et des pistes d'accès aménagées et créées pour le chantier et la maintenance des éoliennes.

L'accès aux éoliennes est prévu via des pistes existantes et la création d'une nouvelle piste. La largeur des chemins est portée à 4,5 mètres.

Les pistes existantes sur le site seront réutilisées autant que possible. Ainsi, environ 3 600 mètres de pistes seront renforcés pour le passage des engins. En complément, environ 525 mètres de pistes seront créés d'une largeur de 4,5 mètres.

Aucune surface boisée ne sera défrichée pour le projet éolien.

Les postes de livraison

Le placement des postes de livraison répond à des logiques d'insertion paysagère. Ils sont placés en bordure de chemin, pour pouvoir recueillir l'électricité. Ce positionnement répond à des mesures techniques et de sécurité. Un bardage bois permettra de les intégrer au mieux avec le contexte agricole environnant.

Le modèle d'éoliennes

Le projet compte donc 3 éoliennes, les photomontages sont réalisés en utilisant le modèle d'éolienne avec les caractéristiques suivantes :

- hauteur du moyeu : 125 m
- diamètre du rotor : 150 m
- hauteur en bout de pale : 200 m

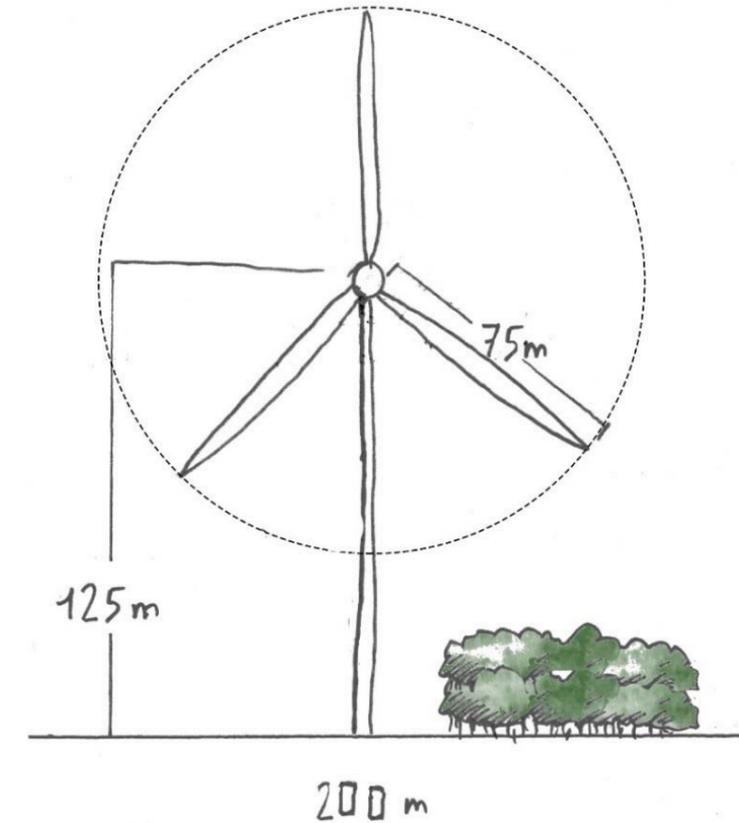


Figure 23 : Gabarit de l'éolienne retenue

1

2

3



Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

Carte 17 : Implantation finale



15 - ANALYSE DES EFFETS VISUELS ET DES IMPACTS DU PROJET

Pour chaque thématique (unité paysagère, lieu de vie, infrastructure, patrimoine et paysage protégés, patrimoine, tourisme...), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques). Au stade des impacts et mesures, l'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation des effets visuels qui sont la conséquence objective du projet sur le territoire. Ils sont évalués sur la base de cartes de visibilité, de photomontages et d'arpentage terrain. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet visuel (lié au projet) : $ENJEU \times EFFET = IMPACT$

La notion de visibilité correspond à une approche quantitative. Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique et s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, voiture...), quelle séquence paysagère en découle. Si la visibilité est nulle, l'effet visuel est classé nul. Une attention particulière sera tout de même apportée au phénomène de covisibilité. Si la visibilité n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité.

Il s'agit de définir comment les éoliennes sont perçues et ce que leur perception induit dans le paysage observé. Si la visibilité est avérée, des critères spécifiques par thématique sont appliqués en fonction pour qualifier les effets visuels.

Définition du point d'observation :

- d'où voit-on des éoliennes : un lieu ponctuel, une longue portion de route, un cœur de village, une sortie de village... ;
- le caractère statique ou animé : le lieu sur lequel s'appuie l'observateur (monuments, route, habitation...);
- la situation et la position : vue plongeante, contre-plongée ;
- la durée et la fréquence d'observation ;

Définition de la perception du parc éolien :

- la distance ;
- l'emprise verticale et horizontale du parc : champs visuel, angle de vue ;
- la portion du parc visible : tout le parc, quelques éoliennes, éolienne entière, rotor, pales, portions de pales... ;
- la localisation du parc dans la vue observée : points d'appel, en arrière-plan, en plan intermédiaire, sur fond de ciel, sur fond d'occupation du sol...

Définition du rapport au paysage observé :

- la cohérence avec les lignes structurantes du paysage : conservation des lignes structurantes, lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage... ;
- la covisibilité avec un élément repère du paysage : perte du rôle de repère, emprise du parc dans la vue ;
- les rapports d'échelle : champ agricole, environnement urbain, couvert végétal... ;

- les rythmes de paysages et les ambiances paysagères (la dynamique de la vue) ;
- le rapport avec les autres parcs éoliens : intervisibilités, cohérence entre parcs, effets cumulés, encerclement de l'habitat...

La somme de ces critères indique le niveau des effets visuels : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Les effets visuels du projet éolien s'évaluent sur chaque aire d'étude et par thématique et sont mis en perspective avec la description des enjeux paysagers et patrimoniaux pour qualifier l'impact.

Les effets visuels depuis l'aire éloignée :

L'analyse des effets visuels à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage. Il s'agira de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec le patrimoine et le paysage protégés ainsi qu'avec les autres parcs éoliens existants.

Les effets visuels depuis l'aire rapprochée :

Les relations entre les structures paysagères et le projet éolien seront mises en évidence. Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants... seront traités à cette échelle.

Les effets visuels depuis l'aire immédiate :

Dans l'aire immédiate sont analysées principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du projet ainsi que les voies de communication.

Les effets visuels depuis la Zone d'Implantation Potentielle :

La Zone d'Implantation Potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraisons... L'analyse des effets visuels à cette échelle permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agricole, bâti, haies, arbres isolés, voirie...).

L'analyse des visibilité du projet est réalisée à partir de simulations visuelles depuis des points de vue représentatifs des qualités paysagères et patrimoniales des aires d'étude. Le choix des points de vue est lié à l'évaluation des enjeux issue de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Ces 42 points de vue sont traités afin d'évaluer :

- les effets du projet sur les structures paysagères et les éléments de paysage ou du patrimoine identifié ;
- les effets aux abords rapprochés et immédiats du projet.

Les photomontages illustrent les effets visuels. Le choix des prises de vue s'est effectué en fonction :

- de la qualité des éléments de paysage et des structures paysagères ;
- des enjeux mis en avant précédemment et liés à des problématiques de visibilité, covisibilité, rapport d'échelle, ouverture/profondeur du champ de vision... ;
- du degré de reconnaissance et de fréquentation d'un site ;

Les points de prise de vue sont présentés sur la carte de localisation ci-après.

Le carnet de photomontages (document annexe) illustre l'ensemble des prises de vue avec une vue panoramique à 120° pour décrire l'état initial et un photomontage à 50° correspondant à « l'angle d'observation » de la vision humaine.

Une photographie suffit rarement à la présentation d'un photomontage et l'on souhaite souvent montrer l'environnement du projet. Suivant la situation, autant de photographies que nécessaire seront réalisées pour constituer une vue panoramique couvrant un secteur d'environ 100°.

Les photomontages sont réalisés en utilisant le modèle d'éolienne avec les caractéristiques suivantes :

- hauteur du moyeu : 125 m
- diamètre du rotor : 150 m
- hauteur en bout de pale : 200 m

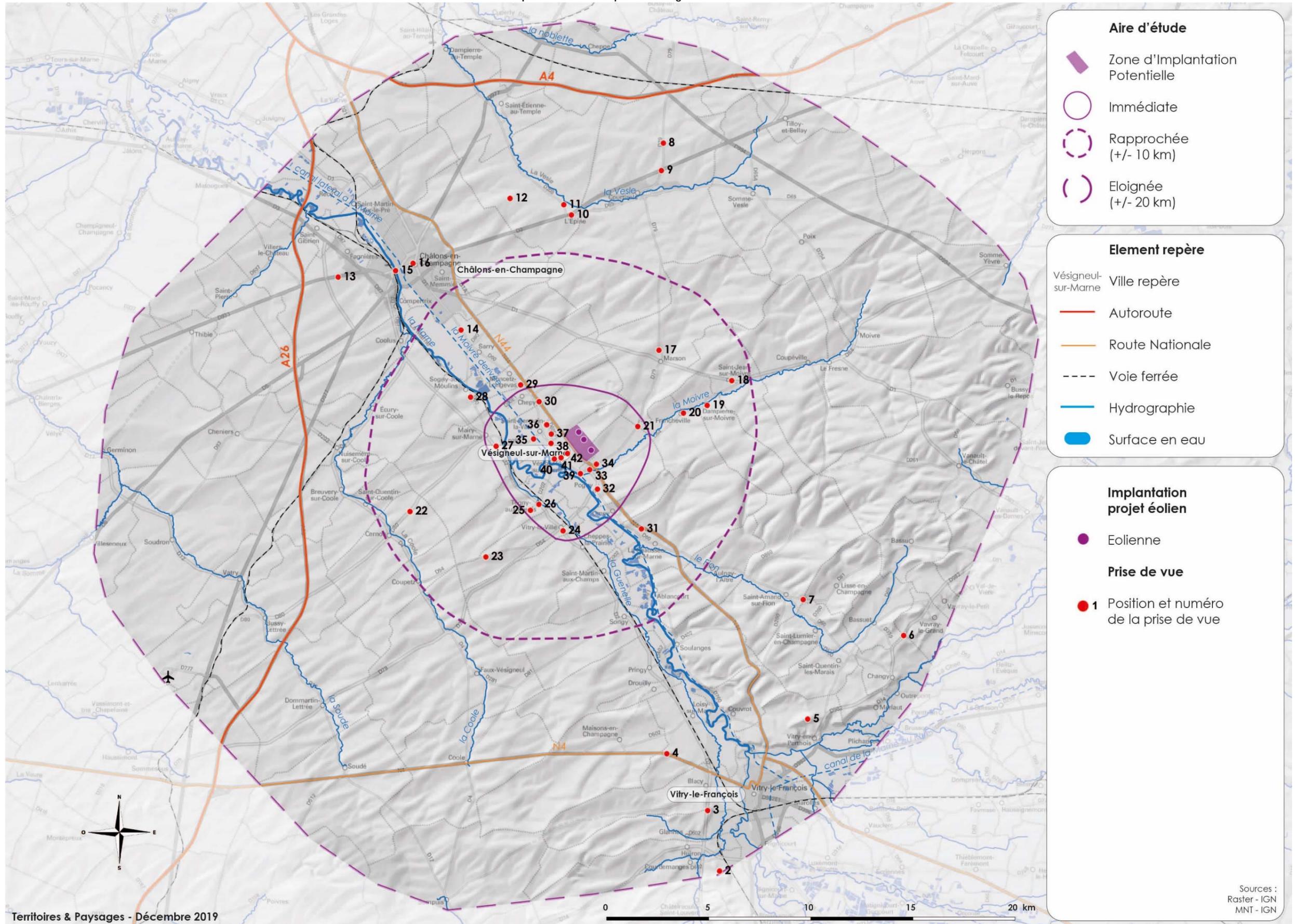
Afin de faciliter la lecture des photomontages, les éoliennes sont numérotées de 1 à 3.



1.	Aÿ-en-Champagne - Coteaux viticoles de Mareuil-sur-Aÿ
2.	Courdemanges - Mont Moret - GR145 et GR654
3.	Glannes - RD2 - Route touristique du Champagne
4.	Loisy-sur-Marne - RN4
5.	Vitry-en-Perthois - Mont de Fourche - GR14, GR145 et GR654
6.	Bassuet - RD982 - Route touristique du Champagne
7.	Saint-Amand-sur-Fion - RD982 - Route touristique du Champagne
8.	Courtisols - RD79 - Lieu-dit Mont de Charme
9.	Courtisols - Croisement RD79 et RD3
10.	L'Epine - Basilique Notre-Dame de l'Epine
11.	L'Epine - RD208
12.	L'Epine - Butte des Fusillés
13.	Fagnières - RD933
14.	Sarry - RD60
15.	Châlons-en-Champagne - Pont sur la Marne
16.	Châlons-en-Champagne - Eglise Notre-Dame-en-Vaux
17.	Marson - RD79
18.	Saint-Jean-sur-Moivre - RD1
19.	Dampierre-sur-Moivre - Eglise Saint-Laurent
20.	Francheville - Eglise Saint-Gérault
21.	Pogny - RD79 (1)
22.	Cernon - RD80
23.	Vitry-la-Ville - RD54
24.	Vitry-la-Ville - Château
25.	Togny-aux-Bœufs - Croix
26.	Togny-aux-Bœufs - Eglise
27.	Mairy-sur-Marne - RD2
28.	Sogny-aux-Moulins - RD80
29.	Moncetz-Longevas - RD60 - Sortie de village

30.	Chepy - RD280 - Sortie de village
31.	La Chaussée-sur-Marne - Pont sur RN44
32.	Pogny - Eglise de la Nativité de la Vierge
33.	Pogny - RD60
34.	Pogny - RD79 (2)
35.	Saint-Germain-la-Ville - GR14, GR145 et GR654
36.	Saint-Germain-la-Ville - RD60E2
37.	Saint-Germain-la-Ville - RD60E2 - Lotissement
38.	Saint-Germain-la-Ville - RD60
39.	Vésigneul-sur-Marne - RD60
40.	Vésigneul-sur-Marne - RD202 - Pont sur le canal de la Marne
41.	Vésigneul-sur-Marne - Mairie
42.	Vésigneul-sur-Marne - Sortie de village

Carte 18 : Localisation des prises de vue des photomontages



Méthodologie des cartes des Zones d'Impact Visuel (ZIV)

Réalisées sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée (dans un rayon de 20 km autour des éoliennes), les cartes suivantes permettent :

- d'écarter des points de vue, préalablement identifiés, s'il est démontré qu'aucune éolienne ne sera visible depuis ceux-ci ;
- de démontrer que des éoliennes ne seront pas visibles depuis un secteur donné ;
- de conforter des sensibilités en matière de « covisibilité » avec des éléments de paysage, ou des monuments, paysages ou sites protégés, et de justifier encore du choix de points de vue ;
- de déterminer les secteurs d'où le parc éolien en projet sera vu en même temps que des parcs existants ou autorisés, confortant ainsi des sensibilités en matière de lisibilité du paysage, et de justifier ainsi le choix de points de vue pour des photomontages.

L'approche par cartes de visibilité apporte des informations théoriques sur :

- d'où les éoliennes sont visibles ;
- combien d'éoliennes sont visibles ;
- quelle proportion des éoliennes est visible ;
- le moyen de visualiser l'étendue de la visibilité.

Les données d'entrées des calculs des Zones d'Impact Visuel (ZIV) sont :

- le Modèle Numérique de Terrain (MNT) de l'IGN BdAlti aux pas de 75 m
- l'occupation du sol de la donnée Corine Land Cover 2012

Le calcul des visibilité est basé sur le relief (MNT) et prend en compte les données liées aux différentes formes d'occupation du sol, notamment le couvert végétal, qui jouent le rôle de masques visuels et tendent à réduire les visibilité vis-à-vis du projet. La hauteur de la végétation prise en compte est de 15 mètres. A noter que les éléments plus fins et ponctuels tels que les haies, le bâti ne sont pas pris en compte.

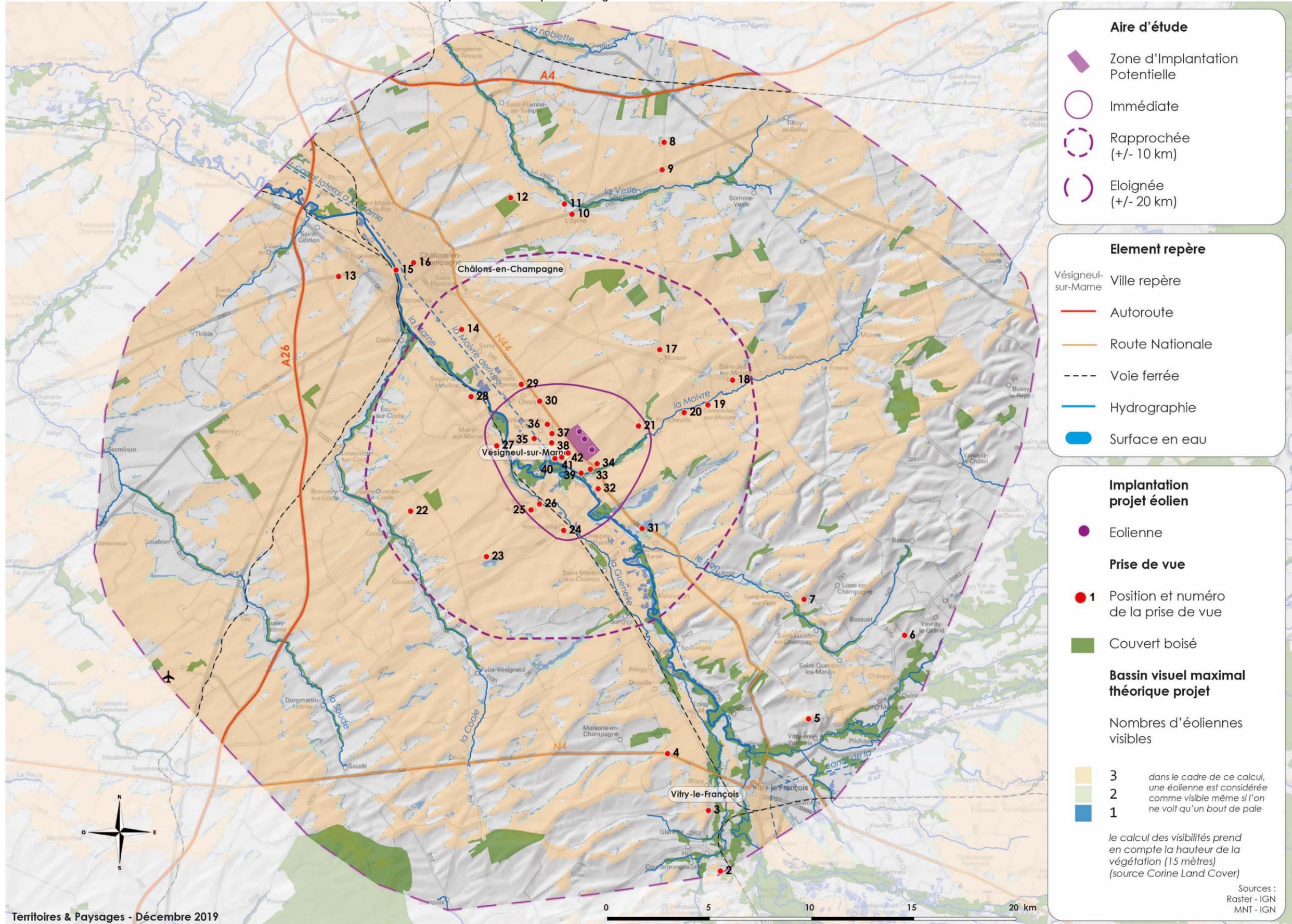
Le logiciel Windpro est utilisé pour les différents calculs, il prend en compte les effets de la courbure de la Terre et de la réfraction. La hauteur d'observation de l'observateur est de 1,70 mètres.

Les cartes de visibilité sont réalisées en utilisant le modèle d'éolienne avec les caractéristiques suivantes :

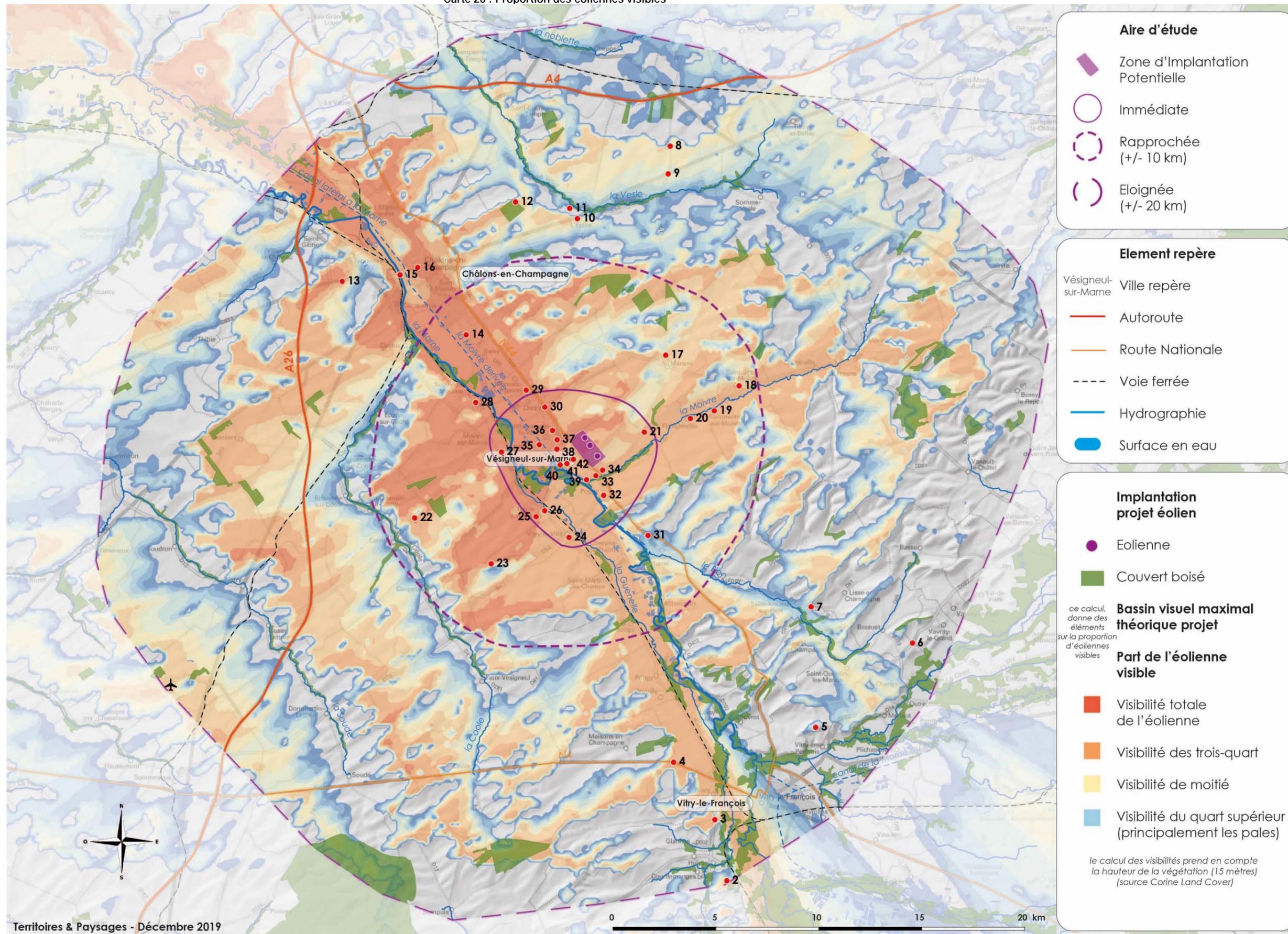
- hauteur du moyeu : 125 m
- diamètre du rotor : 150 m
- hauteur en bout de pale : 200 m

Enfin, le calcul est toujours maximisé par rapport à ce que sera la visibilité du parc une fois construit : les zones indiquées comme ayant des visibilité sur les cartes de visibilité ne seront pas forcément exposées une fois les éoliennes construites. En revanche, des zones non soumises à visibilité sur les cartes ne le seront effectivement pas dans la réalité.

Carte 19 : Localisation des prises de vue des photomontages avec la zone d'influence visuelle



Carte 20 : Proportion des éoliennes visibles



Aire d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Immédiate
- Rapprochée (+/- 10 km)
- Eloignée (+/- 20 km)

Element repère

- Vésigneul-sur-Marné Ville repère
- Autoroute
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Surface en eau

Implantation projet éolien

- Eolienne
- Couvert boisé

ce calcul, donne des éléments sur la proportion d'éoliennes visibles

Bassin visuel maximal théorique projet

Part de l'éolienne visible

- Visibilité totale de l'éolienne
- Visibilité des trois-quart
- Visibilité de moitié
- Visibilité du quart supérieur (principalement les pales)

le calcul des visibilités prend en compte la hauteur de la végétation (15 mètres) (source Corine Land Cover)

LES EFFETS VISUELS ET IMPACTS DU PROJET A L'ECHELLE DU GRAND PAYSAGE

La topographie et les composantes paysagères permettent d'établir des limites visuelles significatives. La présence d'un relief marqué, de boisements, de zones fortement urbanisées... modifient en effet la perception des éoliennes en les masquant entièrement ou partiellement. Les effets du relief ouvrent ou ferment des panoramas. Les obstacles visuels constitués par des masses boisées ou des ensembles construits sont autant d'éléments qui créent des cônes de visibilité conduisant ou limitant la vue.

Plusieurs critères vont conditionner les effets visuels :

- l'occupation du sol : environnement urbain, boisement, ouverture agricole, panoramas... ;
- la cohérence avec les lignes structurantes du paysage : conservation des lignes structurantes, lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage... ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois les éléments du paysage et le projet dans le même champ visuel ;

Aire d'étude éloignée

Depuis Vitry-le-François et ses environs

Deux points offrent un large panorama sur la vallée de la Marne et le Vitryat :

- le monument aux morts du mont Moret (cf. photomontage 2) ;
- le mont de Fourche (cf. photomontage 5) ;

Depuis le mont Moret, le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible derrière la ligne de relief et apparaît en covisibilité indirecte avec le vignoble champenois. L'éloignement (plus de 20 km) atténue les perceptions et d'autres éléments plus prégnants (antenne, cimenterie) fonctionnent comme des points d'appel visuel dans le paysage. Depuis le mont de Fourche, le projet éolien est perceptible à mi-mât. Les trois éoliennes apparaissent groupées et viennent s'intercaler entre les parcs existants, plus prégnants dans le paysage. De nombreuses éoliennes occupent le champ visuel élargi (parcs éoliens Côte de Champagne, Saint-Amand-sur-Fion...). De nombreux parcs éoliens sont visibles depuis ce point de vue (Orme-en-Champagne, Soulanges, Mont Famillot...).

A noter que depuis le cœur urbain et les abords de Vitry-le-François, le bâti dense du centre ancien empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin.

Depuis Châlons-en-Champagne et ses environs

Aux abords de l'agglomération châlonnaise, en entrée ouest sur la route RD933, le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible en alignement. Les trois éoliennes apparaissent groupées. L'éloignement (plus de 13 km) et le bâti de l'agglomération, très prégnant dans le champ visuel, atténuent la perception du projet éolien (cf. photomontage 13). Au cœur de la ville, le bâti dense du centre ancien empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin (cf. photomontages 15 et 16). En sortant de l'agglomération en direction du sud et du projet, la route RD60, parallèle à la route RN44, dessert les villages de la vallée de la Marne. Depuis cet axe, à l'approche de Sarry, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible à mi-mât. Les trois éoliennes apparaissent groupées en arrière-plan des extensions pavillonnaires du village et occupent une faible emprise dans le champ visuel (cf. photomontage 14).

Depuis le nord

Au nord, en direction de Courtisols, la RD79 et RD3 sont des axes au tracé rectiligne offrant des vues rapides et lointaines. Elles offrent une ouverture visuelle dominant la vallée de la Vesle. Les trois éoliennes du projet de la Côte du Moulin sont visibles à mi-mât, en alignement, et semblent s'inscrire sur la ligne d'horizon. Dans le champ visuel balayé depuis ce point de vue, les deux flèches de la basilique Notre-Dame de l'Epine (Monument Historique Classé - inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle) sont perceptibles au loin (cf. photomontages 8 et 9).

Depuis le sud

La RD80 et RD54 aux tracés très rectilignes offrent un panorama large et profond sur le paysage ouvert de la plaine champenoise. Les parcs éoliens Vent de Cernon et Entre Coole et Marne sont implantés de part et d'autre de la RD80. Le projet éolien de la Côte du Moulin est visible en arrière-plan de l'une de ces éoliennes existantes. Il vient renforcer la présence de l'éolien dans le champ visuel, marqué par les autres parcs situés également en rive droite de la vallée de la Marne (La Côte l'EpINETTE, Vallée Gentillesse...). Depuis la RD54, Il vient renforcer l'impression d'un paysage éolien, de nombreux parcs étant présents dans le champ visuel balayé depuis ce point de prise de vue.

Le rapport d'échelle est toujours en faveur du paysage avec des vues ouvertes et lointaines où le projet éolien s'intègre avec cohérence avec les parcs éoliens existants.



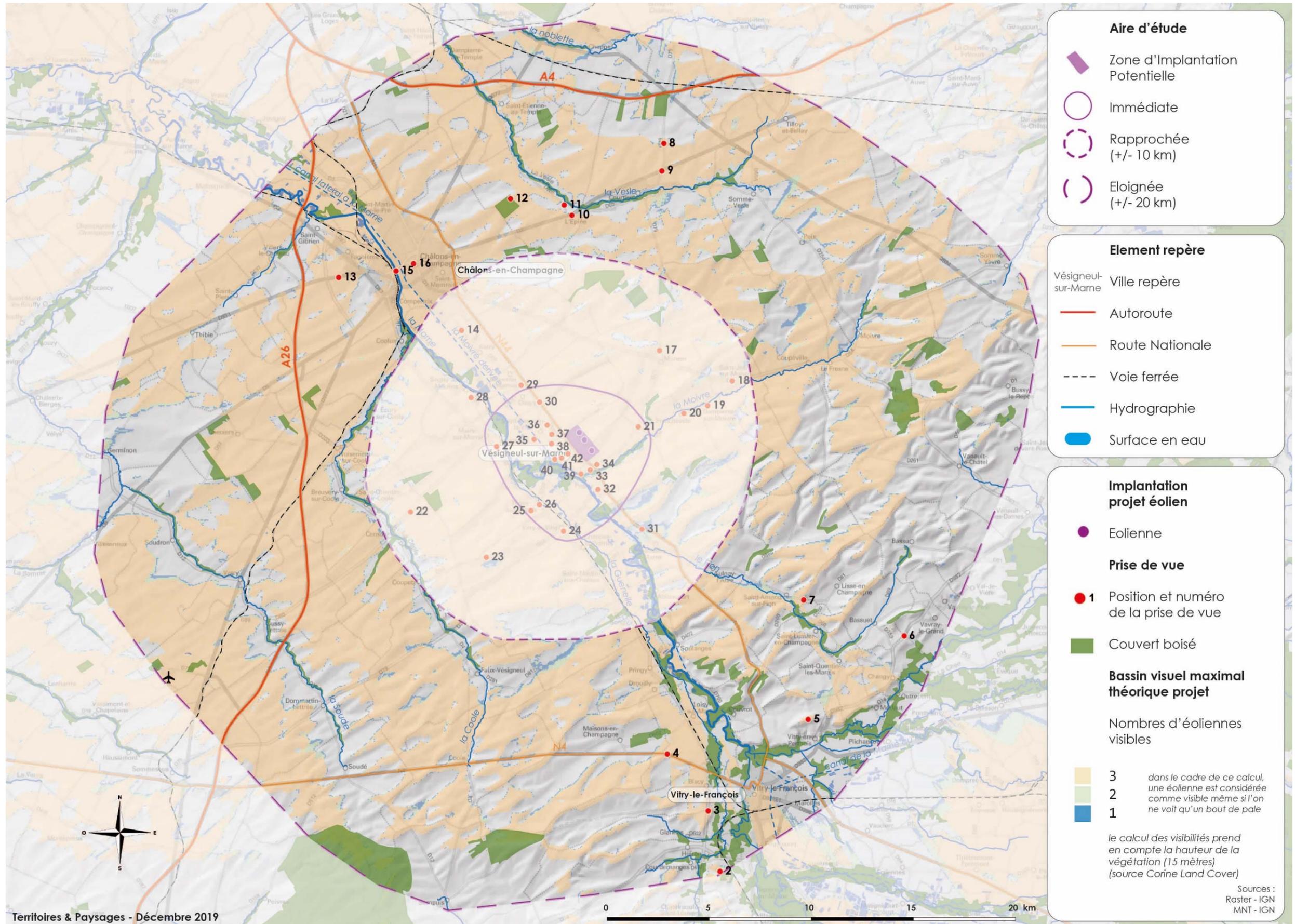
Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

Carte 21 : Zone d'influence visuelle du projet sur l'aire d'étude éloignée



Aire d'étude rapprochée

Depuis le nord-ouest

En sortant de l'agglomération châlonnaise, la route RD60, parallèle à la route RN44, dessert les villages de la rive droite de la vallée de la Marne. Depuis cette voie de circulation, entre les villages de Moncetz-Longevas et Chepy, le projet éolien de la Côte du Moulin est très peu perceptible (bout de pale de l'éolienne 1), largement occulté par la végétation arborée, y compris en hiver. Au-delà de ce masque végétal susceptible de disparaître, les trois éoliennes sont groupées et s'inscrivent à mi-mât en arrière-plan du bâti (cf. photomontage 29).

La route RD2 relie les villages de la rive gauche de la vallée de la Marne. A la sortie de Sogny-aux-Moulins en direction de Mairy-sur-Marne, le regard porte loin au-delà de la vallée de la Marne. Le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible. L'alignement formé par les trois éoliennes souligne la ligne de force créée par la ripisylve de la Marne. Les trois éoliennes apparaissent au premier plan des nombreux parcs existants, le projet renforce ainsi la présence de l'éolien dans le champ visuel sans créer de nouvel angle de vue occupé par des éoliennes (cf. photomontage 28).

Depuis le nord-est

A l'approche de Marson en venant de Courtisols, la route RD79 offre une ouverture visuelle en direction du projet éolien de la Côte du Moulin qui épouse les formes douces de la ligne d'horizon. Les trois éoliennes forment un alignement régulier et se positionnent selon des hauteurs décroissantes. La végétation et le relief légèrement vallonné masquent les pieds des éoliennes (cf. photomontage 17).

Depuis la route RD1 à la sortie de Saint-Jean-sur-Moivre, le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes doublées d'un espacement régulier. Au sein du vaste parcellaire agricole, le projet éolien fonctionne comme un point d'appel sur la ligne d'horizon jusqu'à former un repère et une échelle dans le paysage (cf. photomontage 18).

Depuis le sud-ouest

Les routes au tracé très rectiligne offrent un panorama large et profond sur le paysage ouvert de la plaine champenoise. Le projet éolien de la Côte du Moulin est visible en arrière-plan de l'une de ces éoliennes existantes. Il vient renforcer la présence de l'éolien dans le champ visuel, marqué par les autres parcs situés également en rive droite de la vallée de la Marne (La Côte l'Épinette, Vallée Gentillesse...) (cf. photomontages 22 et 23).

Depuis le sud-est

Au niveau de la Chaussée-sur-Marne, la route RN44 offre une ouverture visuelle sur les vastes parcelles agricoles et les parcs éoliens existants (La Côte l'Épinette, Mont Famillot...). Cependant, le relief légèrement vallonné bloque toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin (cf. photomontages 31).

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le rapport d'échelle est toujours en faveur du paysage avec des vues parfois fermées par la végétation. Le projet éolien de la Côte du Moulin :

- fait entrer en résonance la ligne de composition avec les mêmes trames linéaire d'organisation des parcs existants ;
- évite une superposition des éoliennes avec les parcs éoliens permettant de parvenir à un équilibre entre les parcs ;
- respecte un recul par rapport aux ruptures de relief afin d'éviter le surplomb sur les vallées et les lieux de vie.
- privilégie les côtes altimétriques proches pour les éoliennes afin d'optimiser l'insertion du parc dans le paysage et d'éviter des différences de niveau significatif entre les rotors ;
- respecte une implantation avec des écartements réguliers pour rythmer le paysage et assurer la lisibilité du projet ;

Ce projet vient densifier un pôle éolien existant laissant un espace de respiration avec les autres parcs éoliens et évitant ainsi des risques de saturation visuelle.

1 2 3



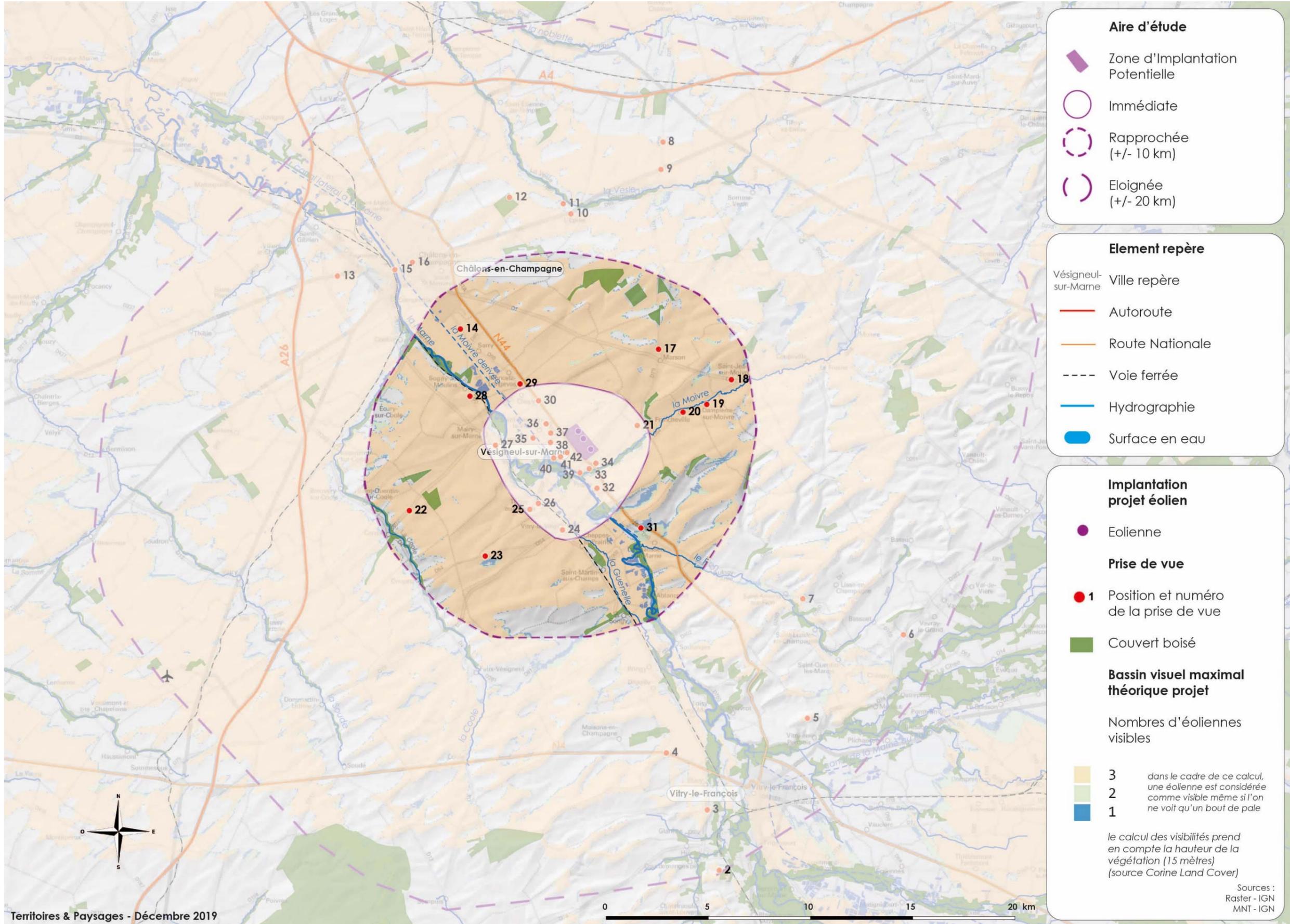
Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

Carte 22 : Zone d'influence visuelle du projet sur l'aire d'étude rapprochée



Aire d'étude immédiate

Depuis le ouest

Entre les villages de Saint-Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible dans son ensemble. Les trois éoliennes forment un alignement régulier qui épouse les courbes douces du relief. Le projet éolien vient ici renforcer et élargir la présence de l'éolien dans le champ visuel, déjà marqué par les parcs existants. Malgré sa prégnance visuelle, le projet apparaît en cohérence avec le paysage environnant, soulignant les lignes de force formées par la RN44 et l'horizon (cf. photomontages 38).

Depuis le sud

En venant de Marson et à l'approche du franchissement de la RN44, la RD79 offre une ouverture visuelle sur le vaste parcellaire agricole où le regard court sans obstacle jusqu'à la ligne d'horizon. Seules la ligne électrique et la signalétique routière de la RN44 forment des repères discrets. Au sein de cette composition très épurée formée par le ciel et la terre, le projet éolien de la Côte du Moulin est très prégnant. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. Le projet éolien fonctionne comme un point d'appel dans l'immensité agricole jusqu'à former un repère et une échelle dans le paysage (cf. photomontages 34).

Depuis le nord

A la sortie du village de Chepy en direction de Saint-Germain-la-Ville, la RD280 (ancienne RN44 aujourd'hui déviée pour éviter la traversée du village de Chepy) offre un large panorama sur la plaine agricole champenoise. Les trois éoliennes sont regroupées et forment un alignement fuyant avec des inter-distances régulières. Le projet éolien apparaît ainsi en cohérence avec le paysage environnant, soulignant les lignes de force formées par la RN44 et l'horizon. Il se positionne en avant-plan des nombreux parcs éoliens existants, moins prégnants par la distance mais qui occupent un angle important dans le champ visuel depuis cette route (cf. photomontages 30).

Depuis l'est

Entre Marson et Pogny, la RD79 offre une ouverture visuelle sur le paysage ouvert de la plaine agricole champenoise. Depuis cet axe, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes, soulignant la géométrie horizontale du paysage perçu. Le projet élargit la présence de l'éolien dans le champ visuel, déjà marqué par les parcs existants situés de l'autre côté de la vallée de la Marne (La Guenelle, Vent de Cernon). Le projet éolien Chemin de Chalons viendra compléter le panorama (cf. photomontages 32).

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, le rapport d'échelle est toujours en faveur du paysage. Le projet éolien de la Côte du Moulin :

- évite une superposition des éoliennes avec les parcs éoliens permettant de parvenir à un équilibre entre les parcs ;
- respecte un recul par rapport aux ruptures de relief afin d'éviter le surplomb sur les vallées et les lieux de vie.
- respecte une implantation avec des écartements réguliers pour rythmer le paysage et assurer la lisibilité du projet ;

Ce projet vient densifier un pôle éolien existant laissant un espace de respiration avec les autres parcs éoliens et évitant ainsi des risques de saturation visuelle.

Grand paysage	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET VISUEL	NIVEAU DE L'IMPACT
Aire d'étude éloignée	Modéré	Faible	Faible
Aire d'étude rapprochée	Faible	Modéré	Modéré
Aire d'étude immédiate	Faible	Fort	Modéré

Figure 24 : Tableau des effets visuels et impacts du grand paysage

LES EFFETS VISUELS ET IMPACTS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les agglomérations de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François cadrent le projet. A l'échelle rapprochée et immédiate, les espaces urbanisés se sont essentiellement développés le long des cours d'eau de la Marne et de la Moivre. Les maisons s'essaiment de chaque côté d'une longue rue principale laissant au bord de la rivière l'espace suffisant pour accueillir des peuplements de peupliers. Ces villages sont situés sur des parties basses et sont peu visibles, ce qui renforce encore l'impression désertique du paysage champenois.

Sur les secteurs de rebords de vallée, les villages, plus rares, sont constitués d'habitations regroupées autour de l'église perchée sur un tertre crayeux. L'habitat sous forme de hameaux est peu présent. Les fermes isolées ponctuent de temps à autre la plaine par leurs grands bâtiments d'exploitation. L'effet visuel des éoliennes depuis l'habitat et ses espaces de vie est particulièrement important car les éoliennes peuvent toucher leur rapport intime et permanent avec le paysage.

Plusieurs critères vont conditionner les effets visuels :

- la distance entre le lieu de vie et le projet ;
- la situation : village perché, encaissé dans une vallée, sur un coteau... ;
- l'ambiance paysagère : agricole, rurale, villageoise, forestière, urbaine... ;
- l'environnement : boisements limitant les visibilitées, parcelles agricoles offrant des vues larges... ;
- l'orientation du bâti : face au projet, linéaire le long d'un axe de communication fermant les vues sur l'extérieur...

Aire d'étude éloignée

Depuis Vitry-le-François

Depuis le cœur urbain et les abords de Vitry-le-François, le bâti dense du centre ancien empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin.

Depuis Châlons-en-Champagne et ses environs

Au cœur de la ville, le bâti dense du centre ancien empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin (cf. photomontages 15 et 16). Aux abords de l'agglomération châlonnaise, en entrée ouest sur la route RD933, le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible en alignement. Les trois éoliennes apparaissent groupées. L'éloignement (plus de 13 km) et le bâti de l'agglomération, très prégnant dans le champ visuel, atténuent la perception du projet éolien (cf. photomontage 13).

Depuis Courtisols

Courtisols est le plus long village de France, avec ses 7 kilomètres de long. Encaissé dans la vallée de la Vesle, ne présente pas de vue en direction du projet.

Aire d'étude rapprochée

Les villages de vallée, le long de la Moivre, tels que Moivre, Le Fresne, Coupeville, Saint-Jean-sur-Moivre... ou encore le long du Fion tels que Saint-Amand-sur-Fion, Aulnay-l'Aître, La Chaussée-sur-Marne... sont protégés par le relief et le caractère fermé du paysage avec la végétation environnante. Ils ne présentent pas de vue sur le projet.

Les villages promontoires tels que Mairy-sur-Marne, Vitry-la-Ville, Cheppes-la-Prairie, Saint-Martin-aux-Champs, Songy... présentent des vues accrues en direction du projet, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg et les promontoires où se localisent les églises.

Les villages de plateau ondulé tels que Marson, Longevas, Cernon, Coupetz offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions.

Aire d'étude immédiate

Depuis le nord-ouest

A la sortie du village de Chepy en direction de Saint-Germain-la-Ville, la route RD280 (ancienne RN44 aujourd'hui déviée pour éviter la traversée du village de Chepy) offre un large panorama sur la plaine agricole champenoise. Les trois éoliennes sont regroupées et forment un alignement fuyant avec des inter-distances régulières. Le projet éolien apparaît ainsi en cohérence avec le paysage environnant, soulignant les lignes de force formées par la route RN44 et l'horizon. Il se positionne en avant-plan des nombreux parcs éoliens existants, moins prégnants par la distance mais qui occupent un angle important dans le champ visuel depuis cette route (cf. photomontages 30, 36, 37).

Depuis le nord-est

Depuis les villages de Francheville et Dampierre-sur-Moivre situés dans la ripisylve de la Moivre, le projet éolien de la Côte du Moulin n'est pas visible, masqué par le bâti environnant et la végétation. A l'écart de la Moivre, la route RD79 offre une ouverture visuelle sur le paysage ouvert de la plaine agricole champenoise. Depuis cet axe, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes, soulignant la géométrie horizontale du paysage perçu (cf. photomontages 18, 19, 20).

Depuis le sud-ouest

Sur les hauteurs de Togny-aux-Bœufs et du cimetière, la croix offre un point de vue au-delà de l'épaisse ripisylve de la Marne vers la plaine champenoise. Le projet éolien de la Côte du Moulin est en vis-à-vis. Les trois éoliennes se perçoivent en alignement et soulignent la géométrie horizontale du paysage perçu. Le projet vient ici élargir la présence de l'éolien dans le champ visuel tout en ménageant un espace de respiration avec les parcs existants.

La route RD60, parallèle à la route RN44, dessert les villages de la rive droite de la vallée de la Marne. Depuis cette voie de circulation, entre les villages de Saint-Germain-la-Ville et Vésigneul-

sur-Marne, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible dans son ensemble. Les trois éoliennes forment un alignement régulier qui épouse les courbes douces du relief.

En entrée ouest du village de Vésigneul-sur-Marne, depuis la route RD202 qui franchit le canal latéral à la Marne, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible de front et forme un alignement régulier en arrière-plan du village. Les trois éoliennes sont très prégnantes mais ne créent pas d'effet de surplomb sur le village malgré la proximité. Le projet vient ici renforcer la présence de l'éolien dans le champ visuel. Les parcs existants, plus éloignés, sont moins visibles.

Au cœur du village de Vésigneul-sur-Marne, entre la mairie et l'église, le projet éolien de la Côte du Moulin est en partie perceptible. L'éolienne 1 est masquée par le bâti, le rotor et les pales de l'éolienne 2 sont visibles ainsi que l'éolienne 3 qui apparaît à mi-mât. Malgré la proximité, les éoliennes visibles ne créent pas d'effet de surplomb sur le village (cf. photomontages 25, 26, 40, 41, 42)

Depuis le sud-est

En sortie nord du village de Pogny, au niveau du rond-point, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. L'éolienne 3 est la plus prégnante. Le projet apparaît en cohérence avec le paysage environnant, soulignant les lignes de force créées par la route RN44 et la ligne d'horizon.

En venant de Marson et à l'approche du franchissement de la route RN44, la route RD79 offre une ouverture visuelle sur le vaste parcellaire agricole où le regard court sans obstacle jusqu'à la ligne d'horizon. Seules la ligne électrique et la signalétique routière de la RN44 forment des repères discrets. Au sein de cette composition très épurée formée par le ciel et la terre, le projet éolien de la Côte du Moulin est très prégnant. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. Le projet éolien fonctionne comme un point d'appel dans l'immensité agricole jusqu'à former un repère et une échelle dans le paysage (cf. photomontages 33, 34).

Lieu de vie	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET VISUEL	NIVEAU DE L'IMPACT
Châlons-en-Champagne	Très fort	Nul	Nul
Vitry-le-François	Fort	Nul	Nul
Courtisols	Modéré	Nul	Nul
Sarry	Modéré	Faible	Faible
Moivre	Faible	Nul	Nul
Le Fresne	Faible	Nul	Nul
Coupeville	Faible	Nul	Nul
Saint-Jean-sur-Moivre	Faible	Nul	Nul
Dampierre-sur-Moivre	Faible	Faible	Faible
Francheville	Faible	Faible	Faible
Saint-Amand-sur-Fion	Faible	Nul	Nul
Aulnay-l'Aître	Faible	Nul	Nul
La Chaussée-sur-Marne	Modéré	Nul	Nul
Mairy-sur-Marne	Faible	Nul	Nul
Togny-aux-Bœufs	Faible	Faible	Faible
Vitry-la-Ville	Faible	Nul	Nul
Cheppes-la-Prairie	Faible	Nul	Nul
Saint-Martin-aux-Champs	Faible	Nul	Nul
Songy	Faible	Nul	Nul
Marson	Faible	Nul	Nul
Longevas	Faible	Nul	Nul
Cernon	Faible	Faible	Faible
Coupetz	Faible	Nul	Nul
Moncetz-Longevas	Faible	Nul	Nul
Chépy	Faible	Modéré	Modéré
Saint-Germain-la-Ville	Faible	Modéré	Modéré
Pogny	Modéré	Modéré	Modéré
Omey	Faible	Faible	Faible
Vésigneul-sur-Marne	Faible	Fort	Modéré

Figure 25 : Tableau des effets visuels et impacts des lieux de vie

1

2

3



Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

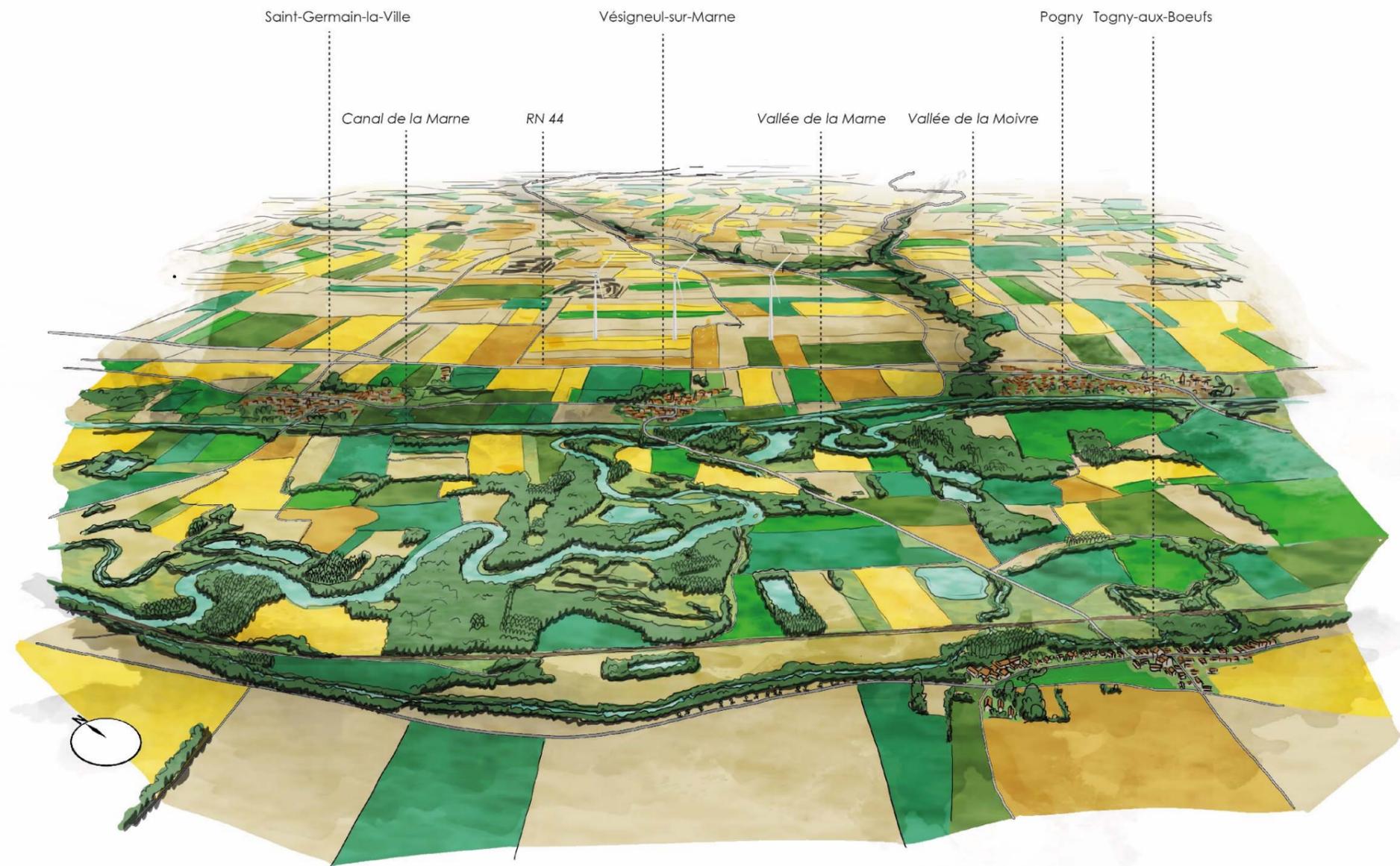
«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

L'ensemble des lieux de vie ayant des visibilitées sur le projet de la Côte de Moulin ne perçoit pas d'autres éoliennes. Cela n'engendre aucun effet de saturation et d'encercllement visuel.

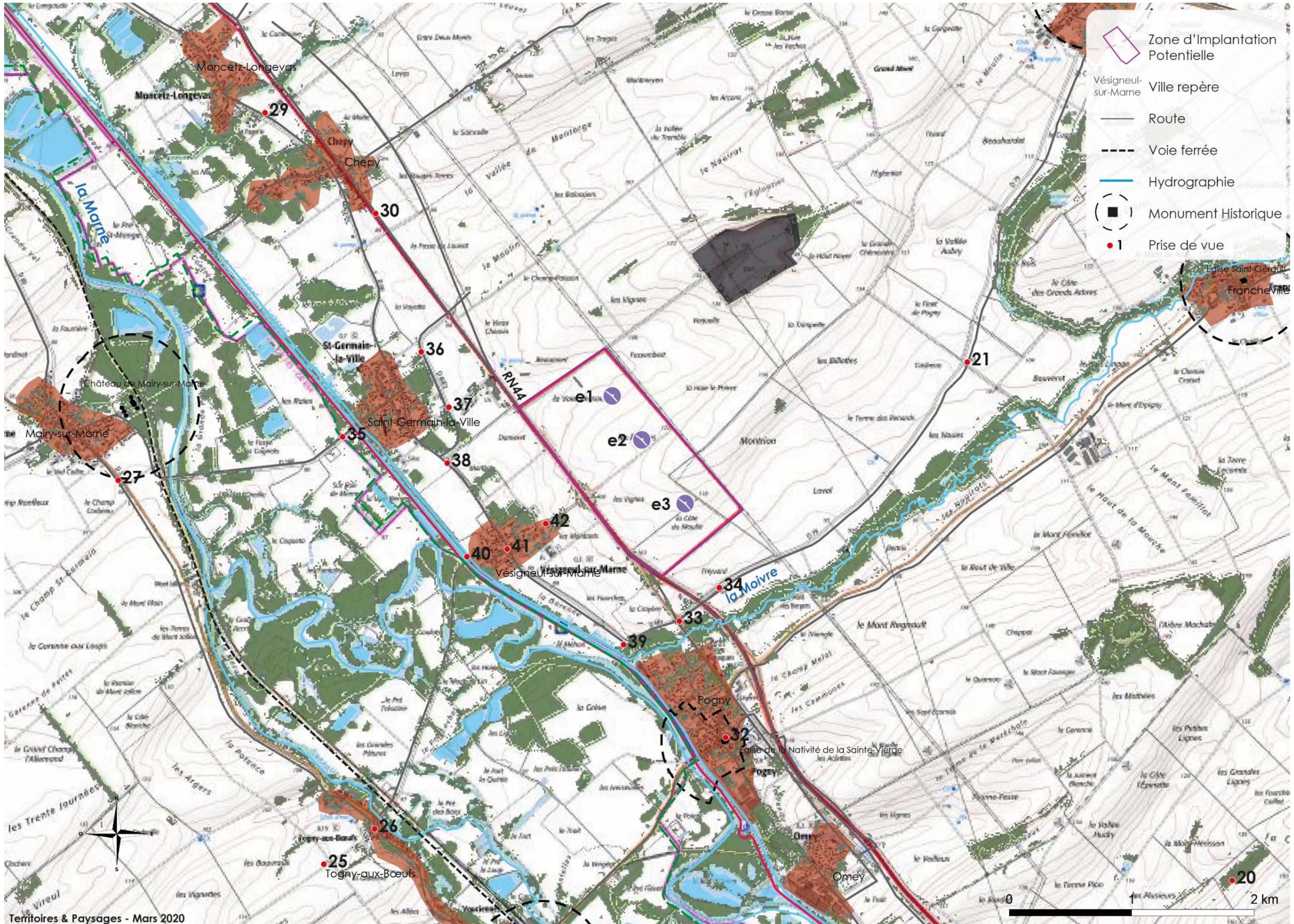
Depuis les lieux de vie, le rapport d'échelle est toujours en faveur du paysage avec des vues ouvertes. Au cœur des villages, mis à part le village de Vésigneul-sur-Marne, le projet éolien n'est pas visible, sauf depuis les églises bâties sur des petites éminences (Pogny, Togy-aux-Bœufs).

Le projet éolien :

- évite une superposition des éoliennes avec les parcs éoliens existant permettant de parvenir à un équilibre entre les parcs ;
- respecte un recul par rapport aux ruptures de relief afin d'éviter le surplomb sur les vallées et les lieux de vie.
- respecte une implantation avec des écartements réguliers pour rythmer le paysage et assurer la lisibilité du projet ;
- limite le nombre d'éoliennes à 3 afin d'éviter le risque de saturation visuelle ;



Carte 23 : Les lieux de vie sur l'aire d'étude immédiate



LES EFFETS VISUELS ET IMPACTS DU PROJET SUR LES VOIES DE COMMUNICATION

Les voies de communication (autoroute, route, chemin, voie ferrée) sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, elles offrent cependant plus ou moins de vues vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du projet.

Une même voie de communication traverse parfois différentes séquences paysagères. Elles alternent alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes. Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

Plusieurs critères vont conditionner les effets visuels :

- la distance entre la voie de communication et le projet ;
- la vitesse de circulation : chemin, route, autoroute... ;
- la situation : route en balcon, route en fond de vallée... ;
- l'orientation des vues ;
- l'environnement : boisements limitant les visibilitées, larges ouvertures visuelles... ;

Les infrastructures de transport se concentrent dans la vallée de la Marne (RN44, voie ferrée). Les routes sont très rectilignes du fait de la topographie peu marquée et rayonnent autour de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François. Des alignements d'arbres soulignent le tracé de certaines routes, donnant un élément de repère dans le paysage de plaine.

Les autoroutes A4 et A26 traversent la plaine agricole, la distance et la vitesse de circulation engendrent des effets visuels faibles.

Les routes de plateau ondulé RD1, RD3, RD2, RD79, RD80 offrent des vues vers le projet, souvent filtrées par des boisements ou masquées par l'ondulation du relief. Les vues peuvent être ouvertes, fermées ou filtrées.

Les routes de fond de vallées de la Moivre, du Fion, de la Coole RD54, RD4 sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le projet.

La RD60 qui relie les villages de Chépy, Saint-Germain-la-Ville, Vésigneul-sur-Marne, Pogny offre des vues en direction du projet éolien principalement en sortie de bourg.

Les routes de crête, implantées en hauteur, comme la RD2 offrent des vues panoramiques vers le projet, mais filtrées par la végétation liée aux silhouettes des villages ou aux bosquets.

La RN44 est un axe structurant au tracé rectiligne. Elle relie Vitry-le-François à Sézanne et offre des vues rapides et lointaines sur la plaine agricole champenoise. Cette voie de communication traverse différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont créés. Le projet, après avoir été masqué par le relief, apparaît soudainement, les trois éoliennes du projet

de la Côte du Moulin se perçoivent alignées puis disparaissent avec la vitesse de déplacement de cette nationale.

Voie de communication	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET VISUEL	NIVEAU DE L'IMPACT
A4	Fort	Faible	Faible
A26	Fort	Faible	Faible
RD1	Faible	Faible	Faible
RD3	Faible	Faible	Faible
RD2	Faible	Faible	Faible
RD79	Faible	Faible	Faible
RD80	Faible	Faible	Faible
RD54	Faible	Faible	Faible
RD4	Faible	Nul	Nul
RD60	Faible	Faible	Faible
RD2	Faible	Faible	Faible
RN44	Modéré	Modéré	Modéré
RD60	Faible	Modéré	Modéré

Figure 26 : Tableau des effets visuels et impacts des voies de communication

LES EFFETS VISUELS ET IMPACTS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE PROTEGES

- Visibilité : l'éolienne est visible depuis le monument ;
- Covisibilité : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné ;
- Intervisibilité : l'éolienne et l'édifice sont visibles depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

Les effets visuels sur le patrimoine et paysage protégés varient en fonction de :

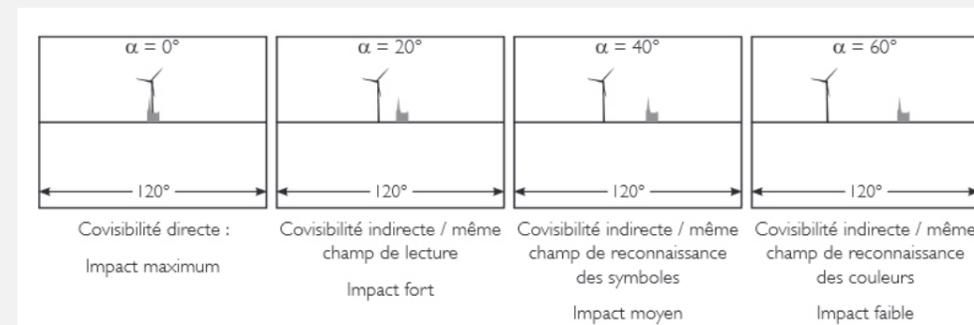
- la distance entre le monument et le projet ;
- la situation : environnement urbain, monument isolé, point haut... ;
- la taille du monument ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois le monument et le projet dans le même champ visuel ;

Le champ de vision de l'œil humain est de 120°. La covisibilité d'un parc éolien avec un monument est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à 120° (angle sur le schéma).

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains :

- le champ de discrimination des couleurs (60°),
- le champ de reconnaissance des symboles (40°)
- le champ de lecture (20°)

L'impact d'une éolienne sur un monument est donc pondéré par ces différents champs de vision. Pour un angle supérieur à 60° et inférieur à 120°, l'éolienne et le monument apparaissent bien dans le même champ de vision, mais ne sont plus lus ensemble. L'éolienne apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument.



Le phénomène de covisibilité est évalué suivant :

la distance du projet par rapport aux éoliennes

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres et plus. Les risques des covisibilités diminuent cependant avec la distance :

- en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes
- entre 1 et 6 km, les covisibilités existent
- entre 6 et 20 km, les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence n'est plus impactante dans les paysages.

la taille du monument

Un monument (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux risques de covisibilité. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain, ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

le relief

Les monuments implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilité alors que ceux implantés en fond de vallées sont protégés par les effets de relief.

L'existence de filtres ou d'écrans visuels

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilité entre les éoliennes et les monuments :

- une ceinture bocagère et la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- le bâti forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon préservée des vues vers l'extérieur.

Les monuments historiques

Les monuments historiques sont répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude et composent l'offre patrimoniale. L'aire d'étude éloignée compte 88 monuments historiques (dont 52 dans la ville de Châlons-en-Champagne) :

- 38 sont classés
- 50 sont inscrits

Il s'agit en grande partie d'édifices religieux (églises, couvents, abbayes...) ou éléments d'architecture civile (maisons, hôtels, châteaux de plaisance...). Sont également protégés quelques éléments du patrimoine défensif (bastion, portes).

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée

La totalité des monuments de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François se situe en milieu urbain et ne présente pas de visibilité en direction du projet.

Les autres monuments de l'aire d'étude éloignée sont situés en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.

De style gothique flamboyant, l'église Notre-Dame de l'Epine (Monument Historique Classé - inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle) fut élevée au rang de basilique en 1914. Elle est surmontée de deux hautes flèches qui la rendent perceptible dans le paysage de la plaine champenoise. Depuis le parvis, le projet éolien n'est pas visible, masqué par le bâti.

La route RD3 est un axe au tracé rectiligne offrant des vues rapides et lointaines. Au niveau de l'intersection avec la route RD79 vers Courtisols, le projet éolien de la Côte du Moulin est en partie perceptible. Le projet éolien apparaît ici en covisibilité indirecte avec l'église Saint-Martin de Courtisols (Monument Historique Inscrit). Seule l'éolienne 2 est visible, les éoliennes 1 et 3 sont masquées par la végétation. Au-delà de cet écran végétal susceptible de disparaître, les éoliennes semblent s'inscrire sur la ligne d'horizon. Dans le champ visuel balayé depuis ce point de vue, les deux flèches de la basilique Notre-Dame de l'Epine (Monument Historique Classé - inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle) sont perceptibles au loin.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

L'église Saint-Laurent (Monument Historique Classé) prend place au centre du village de Dampierre-sur-Moivre. Depuis le monument, le bâti environnant empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin.

Depuis l'église Saint-Gérault (Monument Historique Inscrit) située dans le village de Francheville, le projet éolien de la Côte du Moulin n'est pas visible, masqué par le bâti environnant et la végétation.

A l'approche de Marson en venant de Courtisols, la route RD79 offre une ouverture visuelle en direction du projet éolien de la Côte du Moulin qui épouse les formes douces de la ligne d'horizon. Les trois éoliennes forment un alignement régulier et se positionnent selon des hauteurs décroissantes. La végétation et le relief légèrement vallonné masquent les pieds des éoliennes. Le projet éolien apparaît ici en covisibilité indirecte avec l'église Saint-Nicolas de Marson (Monument Historique Classé) et vient élargir la présence de l'éolien dans le champ visuel, déjà marqué par les parcs éoliens existants.

Les autres monuments de l'aire d'étude rapprochée sont situés en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Comme la plupart des églises de Champagne centrale, l'église de la Nativité de la Vierge à Pogny (Monument Historique Classé) est bâtie légèrement en hauteur sur un terre crayeux. Depuis le monument entouré du cimetière, une ouverture visuelle cadrée par la végétation laisse entrevoir la plaine agricole en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. L'éolienne 3 est la plus perceptible, les éoliennes 1 et 2 sont en partie masquées par la végétation. **L'église de la Nativité de la Vierge à Pogny est le monument le plus proche du projet et le plus impacté, l'impact est qualifié de modéré (cf. photomontage 32).**

Situé dans la vallée de la Marne, le château de Vitry-la-Ville (Monument Historique Inscrit - Site Inscrit) développe une activité touristique (chambres d'hôtes, location pour des mariages, séminaires, événementiels, tournages...). Le château est entouré d'un vaste parc arboré qui bloque les vues en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Depuis la route RD2, aux abords du château, la végétation de haut jet et le bâti bloquent également toute visibilité et covisibilité entre le château et le projet éolien.

Pour le château de Mairy-sur-Marne, la visibilité est nulle en raison de la végétation arborée du parc qui ceinture le château et limite les visibilités.

1

2

3



Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

Carte 24 : Zone d'influence visuelle du projet avec les protections paysagères et patrimoniales

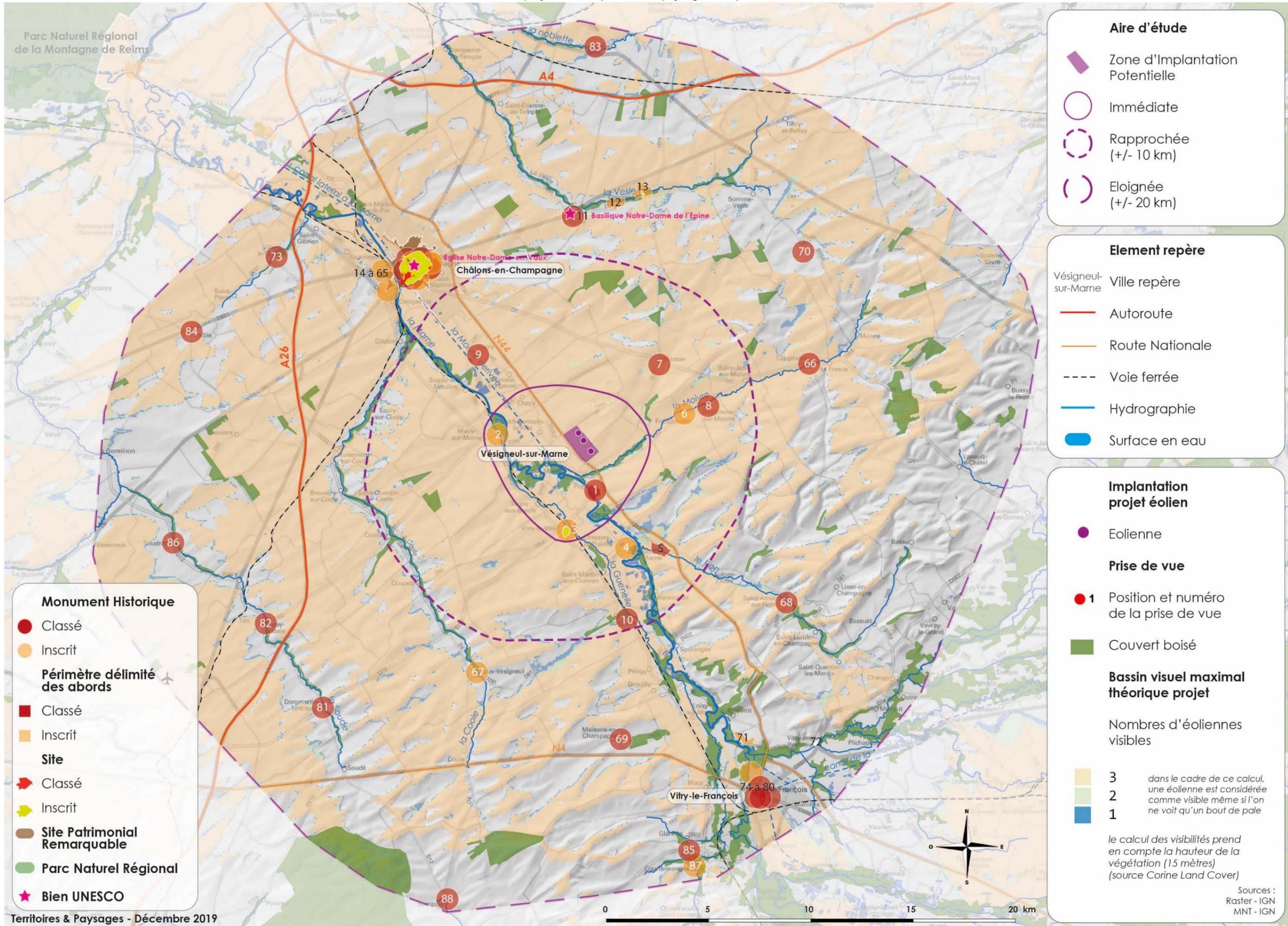


Figure 27 : Tableau des effets visuels et impacts des monuments historiques

NUMERO	DISTANCE	NOM	PROTECTION	DATE	COMMUNE	ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET	NIVEAU DE L'IMPACT
1	1,4	Eglise de la Nativité de la Vierge	Classé	31/12/1915	Pogny	Modéré	Modéré	Modéré
2	3,2	Château	Inscrit	29/11/1977	Mairy-sur-Marne	Modéré	Nul	Nul
3	3,3	Château	Inscrit	12/06/1990	Vitry-la-Ville	Modéré	Nul	Nul
4	4,5	Site archéologique des "Prés la Linotte"	Inscrit	04/01/1996	La Chaussée-sur-Marne	Faible	Nul	Nul
5	5,4	Eglise Saint-Pierre-de-Coulmiers	Classé	24/09/1930	La Chaussée-sur-Marne	Modéré	Nul	Nul
6	4,5	Eglise Saint-Gérault	Inscrit	28/05/1937	Francheville	Modéré	Nul	Nul
7	4,9	Eglise Saint-Nicolas	Classé	04/12/1925	Marson	Modéré	Faible (covisibilité indirecte)	Faible
8	5,7	Eglise Saint-Laurent	Classé	23/11/1982	Dampierre-sur-Moivre	Modéré	Nul	Nul
9	5,7	Eglise Saint-Julien	Classé	15/12/1911	Sarry	Modéré	Nul	Nul
10	7,8	Eglise Saint-Maurice	Classé	07/11/1931	Songy	Modéré	Nul	Nul
11	10,1	Eglise Notre-Dame (basilique)	Classé	Liste de 1840	L'Epine	Très fort	Très faible (Champ visuel élargi)	Très faible
12	10,8	Eglise Saint-Memmie	Inscrit	09/12/1939	Courtisols	Modéré	Nul	Nul
13	11,6	Eglise Saint-Martin	Inscrit	09/12/1939	Courtisols	Modéré	Faible (covisibilité indirecte)	Faible
14	10,5	Eglise Saint-Jean	Classé	Liste de 1862	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
15	10,5	Bastion d'Aumale	Inscrit	24/10/1929	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
16	10,5	Ancien quartier Tirlet	Inscrit	18/02/2009 -29/08/1994	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
17	10,5	Hôtel (10 rue de Chastillon)	Inscrit	20/01/1983	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
18	10,5	Grand séminaire ou ancien couvent Sainte-Marie ou Hôtel de Jessaint	Classé	04/02/1943	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
19	10,5	Ancien couvent de Vinetz	Inscrit	06/09/1978	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
20	10,5	Ancien Hôtel des Intendants de Champagne	Classé	28/01/1930	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
21	10,5	Porte Sainte-Croix	Classé	19/11/1941	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
22	10,5	Cirque	Inscrit	08/10/1984	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
23	10,5	Maison style 1900 (avenue Général-Leclerc)	Inscrit	29/10/1975	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
24	11,0	Ancien couvent des Cordeliers	Inscrit	12/04/1934	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
25	11,0	Cathédrale Saint-Etienne	Classé	Liste de 1862	Châlons-en-Champagne	Fort	Nul	Nul
26	11,0	Ancienne entrée du cloître de la cathédrale	Inscrit	01/06/1993	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
27	11,0	Maisons formant hémicycle	Inscrit	19/06/1926	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
28	11,0	Couvent Notre-Dame de la Congrégation	Inscrit	10/05/1938	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
29	11,0	Eglise Saint-Loup	Classé et Inscrit	29/12/1981	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
30	11,0	Immeuble (66-68 rue Léon-Bourgeois)	Inscrit	17/12/1970	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
31	11,0	Immeuble (5 rue du Lycée)	Inscrit	08/08/1973	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
32	11,0	Immeuble (7 rue du Lycée)	Inscrit	01/07/1974	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
33	11,0	Eglise Notre-Dame-en-Vaux et son cloître	Classé	Liste de 1840 - 17 mars 1975	Châlons-en-Champagne	Très fort	Nul	Nul
34	11,0	Maison du 17 siècle	Inscrit	10/05/1938	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
35	11,0	Anciennes maisons canoniales	Classé	17/03/1975	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
36 à 49	11,0	Maisons sur la place de l'hôtel de ville (x14)	Inscrit	09/11/1926 - 19/06/1926	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
50	11,0	Caves médiévales	Inscrit	28/06/1995	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
51	11,0	Hôtel de ville	Classé	15/09/1941	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
52	11,0	Ancien Hôtel Dubois de Crancé	Classé et Inscrit	11/09/1941 - 02/08/1932	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
53	11,0	Eglise Saint-Alpin	Classé	Liste de 1862	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
54	11,0	Ancienne maison Royer et Granthille	Inscrit	04/12/2007	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul

NUMERO	DISTANCE	NOM	PROTECTION	DATE	COMMUNE	ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET	NIVEAU DE L'IMPACT
55	11,0	Marché couvert	Inscrit	20/05/1988	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
56	11,0	Immeuble (25 rue Pasteur)	Inscrit	02/11/1972	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
57	11,0	Musée Garinet	Inscrit	27/05/1980	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
58	11,0	Maison (7 rue Pasteur)	Inscrit	13/03/2000	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
59	11,0	Maison (5 rue Carnot)	Inscrit	17/02/1982	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
60	11,0	Moulin à vent	Inscrit	07/02/1975	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
61	11,5	Maison Saint-Joseph	Inscrit	28/06/1995	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
62	11,5	Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	Classé et Inscrit	16/11/1984 - 03/11/1997	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
63	11,5	Ancienne abbaye de Toussaint	Classé et Inscrit	28/07/1936	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
64	11,5	Tombeau d'Alexandre Brzostowski (Cimetière de l'Ouest)	Inscrit	15/07/1991	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
65	11,8	Château Jaquesson	Inscrit	13/11/1980	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
66	11,0	Eglise Saint-Memmie	Classé	05/05/1930	Coupéville	Modéré	Nul	Nul
67	11,4	Eglise de Faux-sur-Coole	Inscrit	28/03/1934	Faux-Vésigneul	Modéré	Nul	Nul
68	11,7	Eglise Saint-Amand	Classé	Liste de 1875	Saint-Amand-sur-Fion	Modéré	Nul	Nul
69	13,4	Eglise Saint-Pierre	Classé	31/12/1862	Maisons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
70	13,7	Tumulus ou tombeau de Théodoric au lieu-dit "La Garenne"	Classé	03/04/1963	Poix	Faible	Nul	Nul
71	15,0	Enceinte protohistorique dite "Camp des Louvières"	Inscrit	26/02/1991	Vitry-en-Perthois	Faible	Nul	Nul
72	17,5	Croix de calvaire	Classé	25/08/1930	Vitry-en-Perthois	Faible	Nul	Nul
73	16,5	Château	Inscrit	29/01/1986	Villers-le-Château	Faible	Nul	Nul
74	16,9	Chapelle Saint-Nicolas (Bas Village)	Inscrit	11/03/1935	Vitry-le-François	Faible	Nul	Nul
75	17,6	Porte du Pont	Classé	13/09/1920	Vitry-le-François	Modéré	Nul	Nul
76	18,0	Eglise Notre-Dame	Classé	13/09/1920	Vitry-le-François	Fort	Nul	Nul
77	18,0	Ancienne maison des Arquebusiers	Classé	25/04/1944 - 03/02/1942	Vitry-le-François	Faible	Nul	Nul
78	18,0	Ancien hôpital	Classé	12/05/1948	Vitry-le-François	Modéré	Nul	Nul
79	18,0	Ancien couvent des Récollets	Classé	19/11/1941	Vitry-le-François	Modéré	Nul	Nul
80	18,0	Collège de garçons	Classé	15/11/1941	Vitry-le-François	Faible	Nul	Nul
81	17,3	Eglise Saint-Martin	Classé	14/04/1931	Dommartin-Lettrée	Modéré	Nul	Nul
82	17,3	Eglise Saint-Etienne	Classé	05/01/1949	Bussy-Lettrée	Modéré	Nul	Nul
83	18,2	Camp romain (oppidum)	Classé	Liste de 1862	La Cheppe	Modéré	Nul	Nul
84	18,8	Eglise Saint-Symphorien	Classé	25/10/1911	Thibie	Modéré	Nul	Nul
85	19,3	Eglise Saint-Martin	Classé	31/12/1915	Huiron	Modéré	Nul	Nul
86	19,7	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	Classé	25/10/1911	Sourdron	Modéré	Nul	Nul
87	20,0	Eglise	Inscrit	09/12/1929	Courdemanges	Modéré	Nul	Nul
88	22,0	Eglise Saint-André	Classé	11/04/1932	Sompuis	Modéré	Nul	Nul

Site

L'aire d'étude est également concernée par :

- 10 sites (6 classés et 4 inscrits)

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Situé dans la vallée de la Marne, le château de Vitry-la-Ville (Monument Historique Inscrit - Site Inscrit) développe une activité touristique (chambres d'hôtes, location pour des mariages, séminaires, événementiels, tournages...). Le château est entouré d'un vaste parc arboré qui bloque les vues en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Depuis la route RD2, aux abords du château, la végétation de haut jet et le bâti bloquent également toute visibilité et covisibilité entre le château et le projet éolien.

Les autres sites sont situés en milieu urbain principalement dans la ville de Châlons-en-Champagne, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.

LOCALISATION	DISTANCE (km)	NOM	PROTECTION	DATE	SURFACE (ha)	COMMUNE(S)	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET VISUEL	NIVEAU DE L'IMPACT
A	3,3	Château et son parc	Site Inscrit	26/03/1980	14,7	Vitry-la-Ville	Modéré	Nul	Nul
B	10,4	Bastion et arche Mauvillain	Site Classé	15/09/1931	0,08	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
C	10,5	Ensemble urbain	Site Classé	13/01/1938	1,8	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
D	10,5	Centre ancien de Châlons	Site Inscrit	28/06/1979	166,5	Châlons-en-Champagne	Fort	Nul	Nul
E	11	Ile du Jard, chemin de l'Ecluse et rangées d'arbres qui le bordent	Site Classé	20/11/1931	2,1	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
F	11	Le Jard, cours d'Ormesson et Jard anglais	Site Classé	27/09/1929	16,1	Châlons-en-Champagne	Fort	Nul	Nul
G	11	Hémicycle de la Porte de Marne	Site Inscrit	13/10/1931	0,22	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul
H	11,2	Ponts des Viviers et des Mariniers, arbres, confluent du Mau et du Nau	Site Classé	07/09/1938	1,6	Châlons-en-Champagne	Modéré	Nul	Nul
I	12	Allée de platanes sur la rive gauche de la prise d'eau	Site Classé	30/11/1938	1,8	Châlons-en-Champagne	Faible	Nul	Nul

Figure 28 : Tableau des effets visuels et impacts des Sites

Site Patrimonial Remarquable

- 1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) : Châlons-en-Champagne

Le Site Patrimonial Remarquable de Châlons-en-Champagne est situé en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.

UNESCO

- 2 éléments du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : l'église Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame de l'Epine

Depuis le parvis de la basilique Notre-Dame de l'Epine (Monument Historique Classé - inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle), le projet éolien n'est pas visible, masqué par le bâti. Depuis les axes de communication au nord du projet (RD79, RD3...), les deux flèches de la basilique Notre-Dame de l'Epine sont perceptibles au loin, dans le champ visuel balayé mais n'entrent pas en covisibilité avec le projet éolien. A noter, le GR654 ne fait pas partie du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.

Le projet éolien de la Côte du Moulin et la basilique Notre-Dame de l'Epine apparaissent dans le même champ de vision, mais ne sont pas lus ensemble. Le projet éolien apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument. L'impact est donc très faible pour la basilique Notre-Dame de l'Epine et nul pour l'église Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne.

LES EFFETS VISUELS ET LES IMPACTS DU PROJET SUR LE TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS

L'activité touristique sur le territoire se concentre sur les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François ainsi que sur le vignoble champenois des Coteaux Vitryats.

Les effets visuels sur le tourisme et activités de loisirs

- la distance entre le site touristique et le projet ;
- la situation : point de vue en hauteur, site en milieu urbain... ;
- la dynamique de la vue : vue furtive, vue continue le long d'un itinéraire pédestre... ;

Tourisme culturel

Châlons-en-Champagne (Ville d'Art et d'Histoire) constitue le principal pôle culturel de l'aire d'étude : circuit de découverte des sites et monuments (dont l'église Notre-Dame-en-Vaux inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle), musées, parcs et jardins...

Vitry-le-François possède également un patrimoine architectural remarquable (église Notre-Dame, place d'Armes...). Le reste de l'aire d'étude éloignée compte peu de monuments fréquentés : église Notre-Dame de l'Epine (également inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle), châteaux de Vitry-la-Ville et de Mairy-sur-Marne (hébergements touristiques, location pour événementiels).

Depuis les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François encaissées qui concentrent la majeure partie de la fréquentation touristique et culturelle, les effets visuels et les impacts du projet éolien sont nuls.

Quelques lieux de mémoire ponctuent également le territoire :

- Le monument aux morts du mont Moret offre un large panorama sur la vallée de la Marne et le Vitryat. Le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible derrière la ligne de relief et apparaît en covisibilité indirecte avec le vignoble champenois. L'éloignement (plus de 20 km) atténue les perceptions et d'autres éléments plus prégnants (antenne, cimenterie) fonctionnent comme des points d'appel visuel dans le paysage.

- Lieu de mémoire de la Seconde Guerre Mondiale, la Butte des Fusillés offre un panorama à 180° en direction de la plaine champenoise et du projet éolien de la Côte du Moulin. Les trois éoliennes sont visibles derrière la ligne de relief, elles forment un alignement aux espacements réguliers. La basilique Notre-Dame de l'Epine (Monument Historique Classé - inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle) est également perceptible dans le champ visuel élargi mais n'apparaît pas en covisibilité avec le projet éolien.

Tourisme vert et activités de plein air

Les itinéraires de découverte se concentrent dans la vallée de la Marne : GR14, 145, 654, voie verte le long des chemins de halage. Ces voies touristiques permettent de découvrir le territoire de l'aire d'étude à allure réduite, ce qui sous-entend une perception facilitée du paysage à travers des itinéraires balisés. Souvent encaissés (vallées de la Marne, du Fion), ces itinéraires offrent peu de panoramas sur le grand paysage (mont de Fourche, mont Moret).

En vue éloignée, le tracé des GR145 et GR654 offre des vues furtives sur le projet éolien de la Côte du Moulin. Il apparaît derrière la ligne de relief en covisibilité indirecte avec le vignoble champenois. L'éloignement (plus de 20 km) atténue les perceptions.

Entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, les itinéraires de grande randonnée GR14, GR145 et GR654 (Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle) suivent le même tracé dans la vallée de la Marne où ils offrent peu de panoramas sur le grand paysage. Au niveau de Saint-Germain-la-Ville, à l'intersection avec la route RD280, le projet éolien de la Côte du Moulin n'est pas visible. La végétation qui borde le canal latéral à la Marne empêche toute visibilité, y compris en hiver.

A noter, le GR654 ne fait pas partie du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.

En fonction de l'éloignement, du relief et de la végétation, les effets visuels et les impacts du projet éolien varient de nuls à faibles.

Tourisme fluvial

Le canal latéral de la Marne suit le cours non-navigable de la Marne à partir du nœud fluvial de Vitry-le-François et remonte jusqu'à Dizy, jalonné de plusieurs écluses. Des haltes nautiques sont situées sur l'aire d'étude éloignée (Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François).

Encaissé dans la vallée de la Marne, entouré de végétation, le canal ne présente pas de vue sur le projet de la Côte du Moulin, l'impact est nul.

SITE TOURISTIQUE	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET VISUEL	NIVEAU DE L'IMPACT
Châlons-en-Champagne (Ville d'Art et d'Histoire)	Fort	Nul	Nul
Vitry-le-François	Modéré	Nul	Nul
Voie Verte de Châlons-en-Champagne	Modéré	Faible	Faible
GR14 - 145 - 654	Modéré	Faible	Faible
Route touristique du Champagne	Fort	Faible	Faible
Canal latéral de la Marne	Faible	Nul	Nul

Figure 29 : Tableau des effets visuels et impacts des sites touristiques

LES EFFETS VISUELS ET IMPACTS DU PROJET SUR LES ELEMENTS DU BIEN UNESCO

L'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame de l'Epine sont deux édifices religieux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

À la différence du bien espagnol dont l'inscription consiste en « un paysage culturel linéaire continu qui va des cols des Pyrénées à la ville de Compostelle », le bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France est un bien en série.

A noter : au sein de l'aire d'étude éloignée du projet éolien, le chemin de Grande Randonnée GR654 « chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle », qui emprunte la voie de Vézelay, relie Châlons-en-Champagne à Vitry-le-François en suivant la vallée de la Marne puis la vallée de la Fion. Il n'est pas inclus dans le Bien UNESCO.

L'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne est située sur le quai Notre-Dame. Le bâti dense du centre ancien empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin.

Depuis le parvis de la basilique Notre-Dame de l'Epine, le projet éolien n'est pas visible, masqué par le bâti. Depuis certains points de vue, dont la butte des Fusillés, la basilique Notre-Dame de l'Epine est perceptible, dans le champ visuel élargi mais n'apparaît pas en covisibilité avec le projet éolien.

Le GR654 « chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle », offre de larges panoramas sur la vallée de la Marne depuis le mont Mouret et le mont Fourche. Le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible derrière la ligne de relief. L'éloignement atténue les perceptions et d'autres éléments plus prégnants (antenne, cimenterie) fonctionnent comme des points d'appel visuel dans le paysage.

Entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle suit le même tracé dans la vallée de la Marne où il offre peu de panoramas sur le grand paysage. Au niveau de Saint-Germain-la-Ville, à l'intersection avec la RD280, le projet éolien de la Côte du Moulin n'est pas visible. La végétation qui borde le canal latéral à la Marne empêche toute visibilité, y compris en hiver.

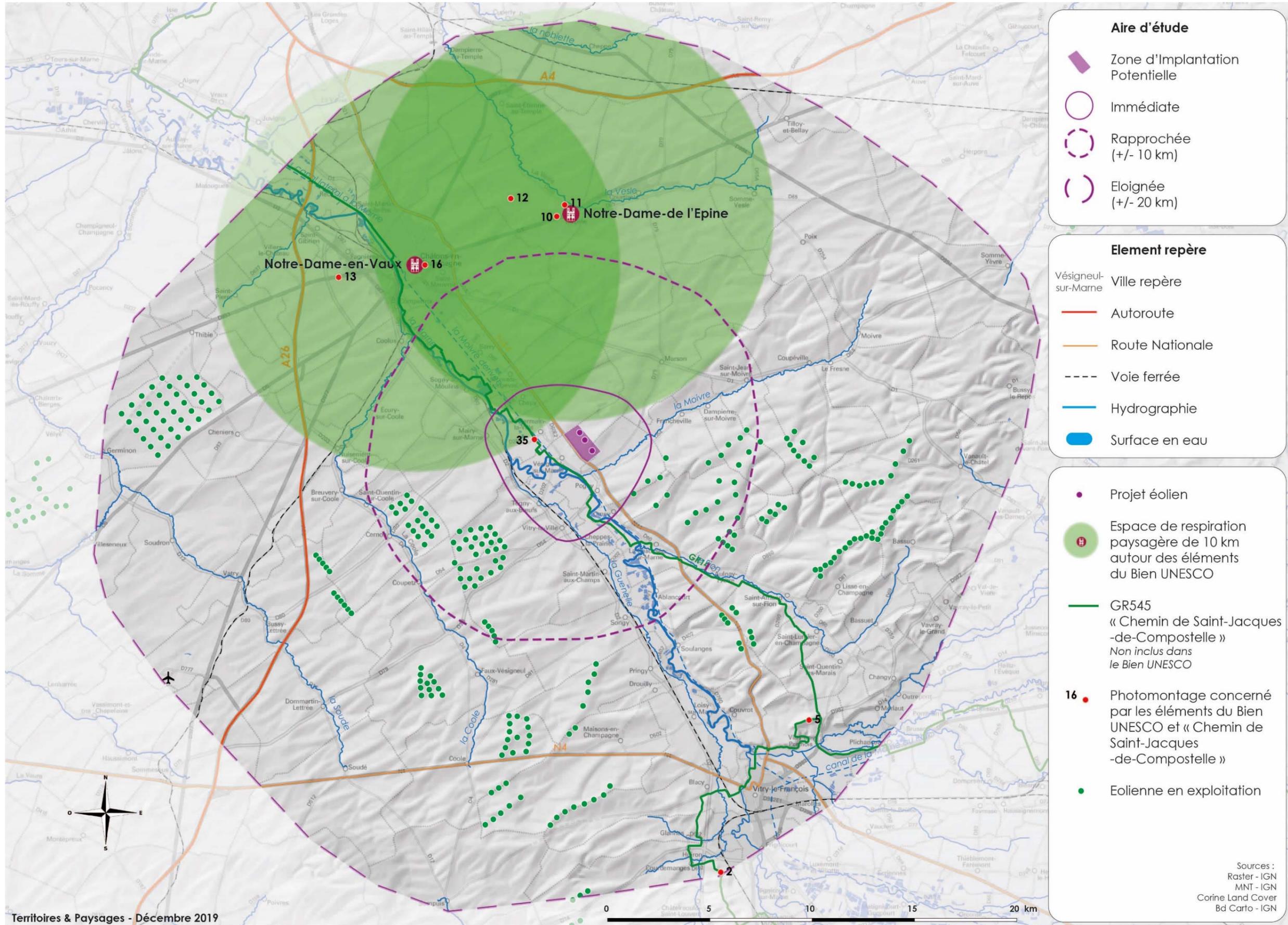
Le projet éolien de la Côte du Moulin et la basilique Notre-Dame de l'Epine apparaissent dans le même champ de vision, mais ne sont pas lus ensemble. Le projet éolien apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument.

Les perspectives sont donc préservées ainsi que les intervisibilités et les covisibilités. L'impact est donc très faible pour la basilique Notre-Dame de l'Epine et nul pour l'église Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne les deux éléments du bien UNESCO. Le projet éolien de la Côte du Moulin a un impact nul à faible pour le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Eléments du Bien UNESCO	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET VISUEL	NIVEAU DE L'IMPACT
Notre-Dame-en-Vaux	Très fort	Nul	Nul
Notre-Dame-de l'Epine	Très fort	Très faible (champ visuel élargi)	Très faible
GR654 « chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » <i>Non inclus dans le Bien UNESCO</i>	Modéré	Faible	Faible

Figure 30 : Tableau des effets visuels et impacts des éléments du Bien UNESCO

Carte 25 : Projet éolien de la Côte du Moulin avec les éléments du Bien UNESCO





Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

1

2

3



Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

LES EFFETS VISUELS ET IMPACTS DU PROJET SUR LE VIGNOBLE

Le projet éolien de la Côte du Moulin se situe dans la zone d'engagement du Bien UNESCO, dans le secteur du Vitryat, en limite de la zone d'exclusion et de la zone de vigilance de l'AIP.

A plus de 35 km (hors de l'aire d'étude éloignée), le belvédère de Notre-Dame de Gruguet est situé sur les coteaux viticoles historiques de Mareuil-sur-Aÿ (zone tampon du Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne). Il offre un large panorama en direction de la plaine champenoise et du projet éolien de la Côte du Moulin. L'éloignement atténue fortement la perception du projet éolien au profit d'un premier plan animé par le vignoble et la ripisylve de la Marne (cf. photomontage 1).

Sur la route touristique du Champagne, l'itinéraire des Coteaux Vitryats, d'une longueur d'environ 60 kilomètres, sillonne sur des petites routes à travers collines, monts et plaines et relie une vingtaine de caves.

Les coteaux de vignes sont situés principalement sur le rebord est de la plaine crayeuse de Champagne. Ils ne sont pas coiffés de bois mais plutôt de cultures. Les grandes cultures dominant et tendent à noyer la perception des coteaux viticoles, dans ce paysage où les points de repères sont rares. Les parcelles de vignes s'imbriquent avec les cultures céréalières créant un patchwork. Les villages comme Bassuet, Saint-Amand-sur-Fion, Vitry-en-Perthois... sont situés dans les fonds de vallons souvent éloignés du vignoble. Quelques situations panoramiques offertes par des points hauts (mont Fourche, mont Moret) permettent de distinguer ces coteaux.

Le projet éolien de la Côte du Moulin vient en arrière-plan des autres parcs éoliens. Signalé par le tilleul situé au sommet, le mont de Fourche offre un panorama à 360° sur le paysage environnant. Depuis ce point de vue situé dans le vignoble champenois (hors Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne mais inclus dans la zone d'engagement « écran » du Bien), le projet éolien est perceptible à mi-mât. Les trois éoliennes apparaissent groupées et viennent s'intercaler entre les parcs existants, plus prégnants dans le paysage. Le vignoble champenois des coteaux de Bassuet et Saint-Lumier-en-Champagne est visible dans le champ visuel élargi mais n'apparaît pas en covisibilité avec le projet éolien de la Côte du Moulin. De nombreuses éoliennes occupent le champ visuel élargi (parcs éoliens Côte de Champagne, Saint-Amand-sur-Fion...).

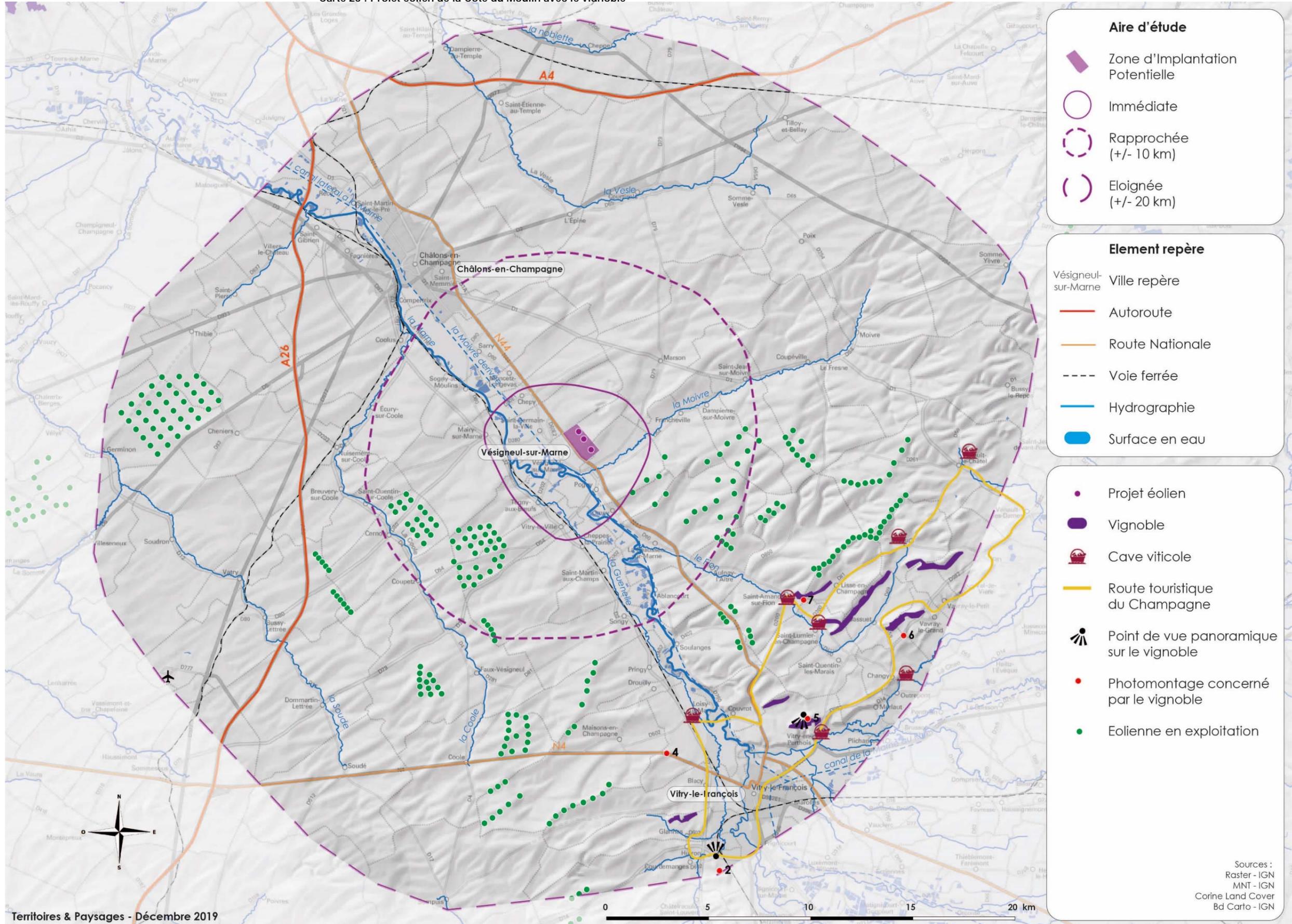
Au pied des coteaux de Bassuet et Saint-Amand-sur-Fion, le projet éolien n'est pas perceptible, occulté par le relief. De nombreuses éoliennes sont en covisibilité directe avec les coteaux viticoles (parcs éoliens Saint-Amand-sur-Fion, Soulanges...).

Les perspectives sont donc préservées ainsi que les intervisibilités et les covisibilités. Le projet éolien de la Côte du Moulin a un impact faible sur la perception et le paysage viticole.

VIGNOBLE	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET VISUEL	NIVEAU DE L'IMPACT
Belvédère Notre-Dame de Gruguet (Mareuil-sur-Aÿ)	Très fort	Très faible	Faible
Route touristique du Champagne	Fort	Faible	Faible
Mont Fourche	Faible	Faible	Faible
Coteau viticole Bassuet	Modéré	Nul	Nul
Coteau viticole Saint-Amand-sur-Fion	Modéré	Faible	Faible

Figure 31 : Tableau des effets visuels et impacts du vignoble

Carte 26 : Proiet éolien de la Côte du Moulin avec le vignoble





Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»



Vue en esquisse - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

16 - EFFETS CUMULES DU PROJET

Le terme « cumulé » fait référence à l'évaluation de la somme des effets d'au moins deux projets différents. Afin d'analyser les effets, il est nécessaire de croiser les effets des projets connus avec les effets du projet éolien et de vérifier que leur somme reste compatible avec l'environnement qui les accueille.

D'après le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (MEED, 2016), l'analyse des effets cumulés se doit de prendre en compte tous les projets avec avis de l'Autorité Environnementale de maximum 3 ans sur un périmètre de 6 km ainsi que tous les projets éoliens avec avis de l'Autorité Environnementale sur un rayon de 20 km.

Aucun projet autre qu'éolien n'a reçu d'avis de l'autorité environnementale dans un rayon de 10 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle entre décembre 2017 et avril 2020.

Projet éolien ayant reçu un avis d'autorité environnementale :

Le projet est situé à proximité d'un pôle éolien qui comporte 8 parcs construits : les parcs éoliens de Malandaux (2 éoliennes), d'Aulnay L'Aître (4), des Champs Parents (5), du Mont Bourré (1), de la Croix de Cuitot (7), du Mont Famillot (1), de la Côte l'Épinette (1) et de Quarnon (2), soit 23 éoliennes déjà en fonctionnement sur le secteur. Ce pôle va venir se densifier avec l'implantation de 5 parcs éoliens intitulés « Vents de la Moivre » constitués respectivement de 2, 3, 5, 4 et 4 éoliennes.

Nom du parc éolien	Nombre d'éoliennes	Ø Rotor	Hauteur du mât	Statut	Communes
Bussy-le-Repos	4	53	65	Accordé	Bussy-le-Repos
Les Longues Roies	13	122	89	Accordé	Songy
Quatre Vallées V	15	132	83	Accordé	Pringy, Coole
Les Vents de la Moivre I	2	122	89	Accordé	Dampierre-sur-Moivre
Les Vents de la Moivre II	3	131	84	Accordé	Dampierre-sur-Moivre, La-Chaussée-sur-Marne
Les Vents de la Moivre III	5	131	99	Accordé	La-Chaussée-sur-Marne
Les Vents de la Moivre IV	4	131	84	Accordé	La-Chaussée-sur-Marne
Les Vents de la Moivre V	4	122	89	Accordé	Francheville, Pogny
Arbre de Champagne	6			En instruction	Maisons-en-Champagne
Carnot	5			En instruction	Saint-Lumier-en-Champagne, Soulanges
Chemin de Châlons	11			En instruction	Saint-Martin-aux-Champs, Songy
Cheniers - Villers-le-Château	8			En instruction	Villers-le-Château
Cheppes II	12	110	95	En instruction	Cheppes-la-Prairie
La Blanche Côte	5			En instruction	Vanault-le-Châtel
Les Granges	5			En instruction	Saint-Quentin-sur-Coole
Les Mothées	4			En instruction	Omey, Francheville
Maison Dieu	18			En instruction	Coole
Noues	6	100	-	En instruction	Blacy
Pays Blancourtien	6			En instruction	Ablancourt
Quatre Vallées VII	7			En instruction	Pringy
Sainte-Croix Soudé Coole	12			En instruction	Coole, Soudé
Souffle d'Espoir	6			En instruction	Songy

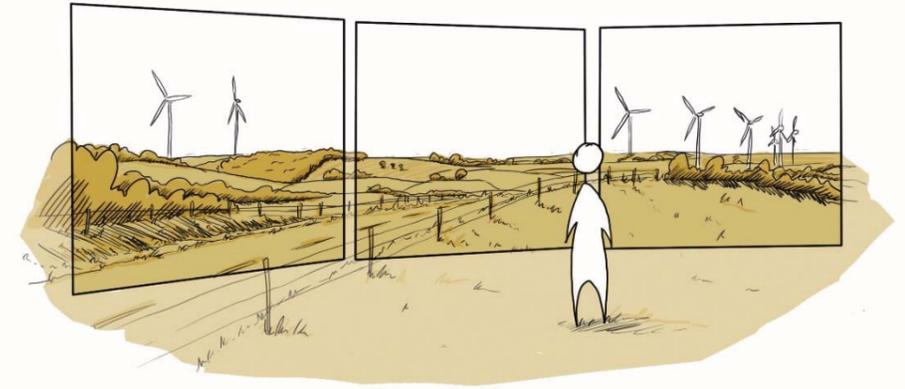
L'éolien est déjà présent dans le paysage. L'étendue paraît très vaste mais est néanmoins délimitée par des espaces très contraints (reliefs).

Les effets cumulatifs du projet éolien restent fréquents au regard des parcs existants localisés sur les rebords de la vallée de la Marne. En vue éloignée, l'ensemble des autres parcs éoliens est visible (cf. photomontages 2 et 5).

Sur ce territoire, l'effet visuel des éoliennes se ressent davantage depuis le grand paysage et les points hauts qu'à l'intérieur des villages. L'intérieur des villages est relativement préservé. Cependant, les sorties de villages peuvent présenter des visibilitées sur les parcs éoliens. L'enjeu sur ce territoire est de préserver le grand paysage d'un effet visuel par un grand nombre d'éoliennes dispersées sur les horizons et d'éviter que la vue d'éoliennes ne s'impose de façon permanente pour les habitants.

- Depuis les vues au sud-ouest, les points hauts tels que le mont Moret et le mont de Fourche offrent un large panorama sur la vallée de la Marne et le Vitryat. Les trois éoliennes du projet de la Côte du Moulin apparaissent groupées et viennent s'intercaler entre les parcs existants, plus prégnants dans le paysage. De nombreuses éoliennes occupent le champ visuel élargi (parcs éoliens Côte de Champagne, Saint-Amand-sur-Fion, Orme-en-Champagne, Soulanges, Mont Famillot...).
- Depuis les vues au nord-est, les routes offrent une ouverture visuelle en direction du projet éolien de la Côte du Moulin qui épouse les formes douces de la ligne d'horizon et vient élargir la présence de l'éolien dans le champ visuel, déjà marqué par les parcs éoliens existants.
- Depuis les vues au sud-ouest, les routes offrent un panorama sur le paysage ouvert de la plaine champenoise. Les parcs éoliens Vent de Cernon et Entre Coole et Marne sont implantés de part et d'autre de la RD80. Le projet éolien de la Côte du Moulin est visible en arrière-plan. Il vient renforcer la présence de l'éolien dans le champ visuel, marqué par les autres parcs situés également en rive droite de la vallée de la Marne (La Côte l'Épinette, Vallée Gentillesse...).
- Depuis les vues à l'ouest, le projet vient ici élargir la présence de l'éolien dans le champ visuel tout en ménageant un espace de respiration avec les parcs existants. Les trois éoliennes sont regroupées et forment un alignement fuyant avec des inter-distances régulières. Le projet éolien apparaît ainsi en cohérence avec le paysage environnant, soulignant les lignes de force formées par la route RN44 et l'horizon. Il se positionne en avant-plan des nombreux parcs éoliens existants, moins prégnants par la distance mais qui occupent un angle important dans le champ visuel depuis cette route.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible dans son ensemble et forme le plus souvent un alignement régulier. Le projet vient ici renforcer la présence de l'éolien dans le champ visuel. Les parcs existants, plus éloignés, sont moins visibles, laissant un espace de respiration.



Photomontages cumulés

2.	Courdemanges - Mont Moret - GR145 et GR654
4.	Loisy-sur-Marne - RN4
5.	Vitry-en-Perthois - Mont de Fourche - GR14, GR145 et GR654
8.	Courtisols - Route D79 - Lieu-dit Mont de Charme
12.	L'Epine - Butte des Fusillés
13.	Fagnières - RD933
21.	Pogny - RD54
23.	Vitry-la-Ville - RD54
25.	Togny-aux-Bœufs - Croix
28.	Sogny-aux-Moulins - RD80
30.	Chépy - RD280 - Sortie de village
36.	Saint-Germain-la-Ville - RD60E2
37.	Saint-Germain-la-Ville - RD60E2 - Lotissement
38.	Saint-Germain-la-Ville - RD60
40.	Vésigneul-sur-Marne - RD202 - Pont sur le canal de la Marne

3 2 1

Projet éolien
Carnot

Projet éolien
Les vents de la Moivre



Vue en esquisse des projets - champ visuel de la prise de vue (50°)



Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

1

2

3

Projet éolien
Les vents de la Moivre



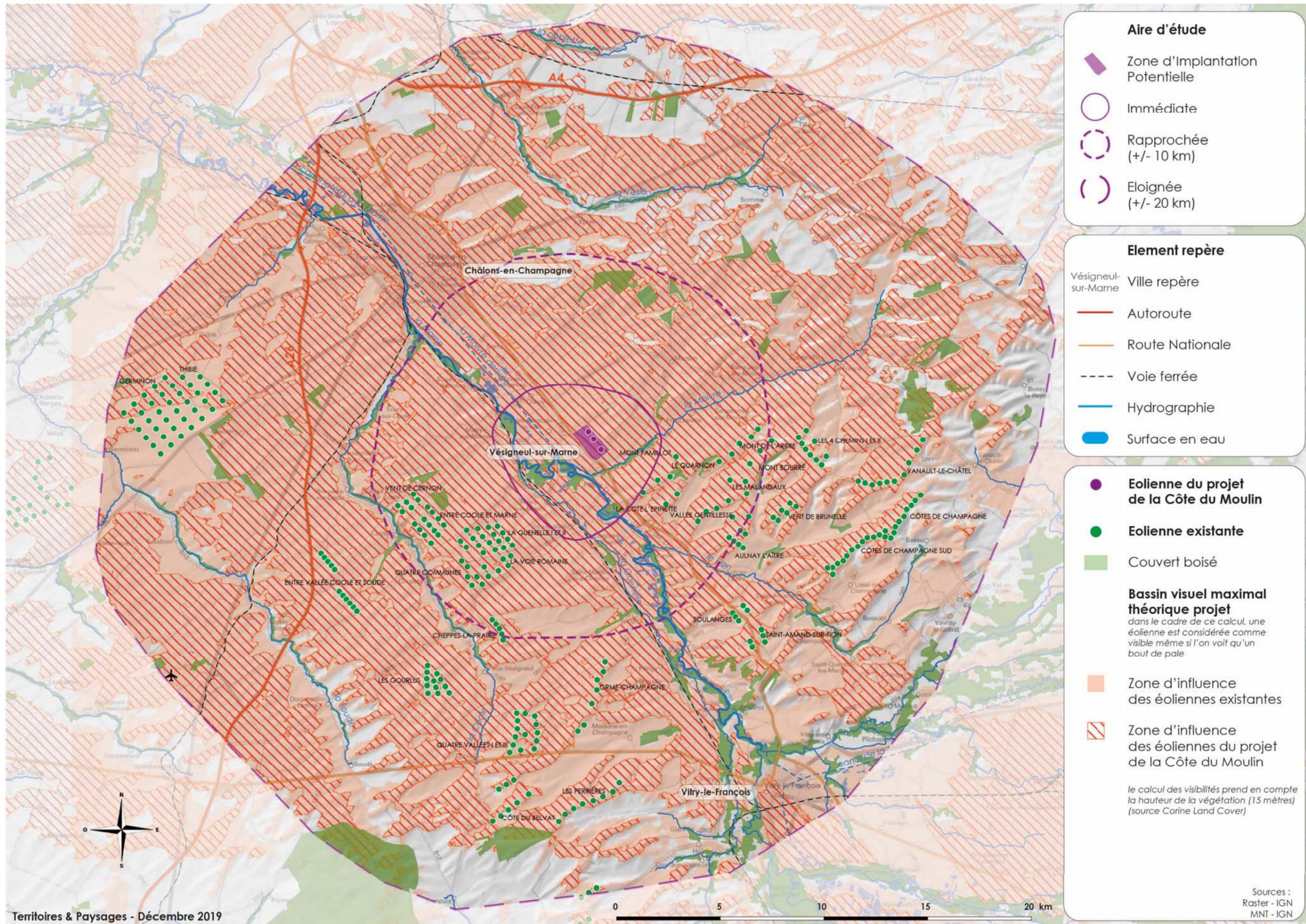
Vue en esquisse des projets - champ visuel de la prise de vue (50°)



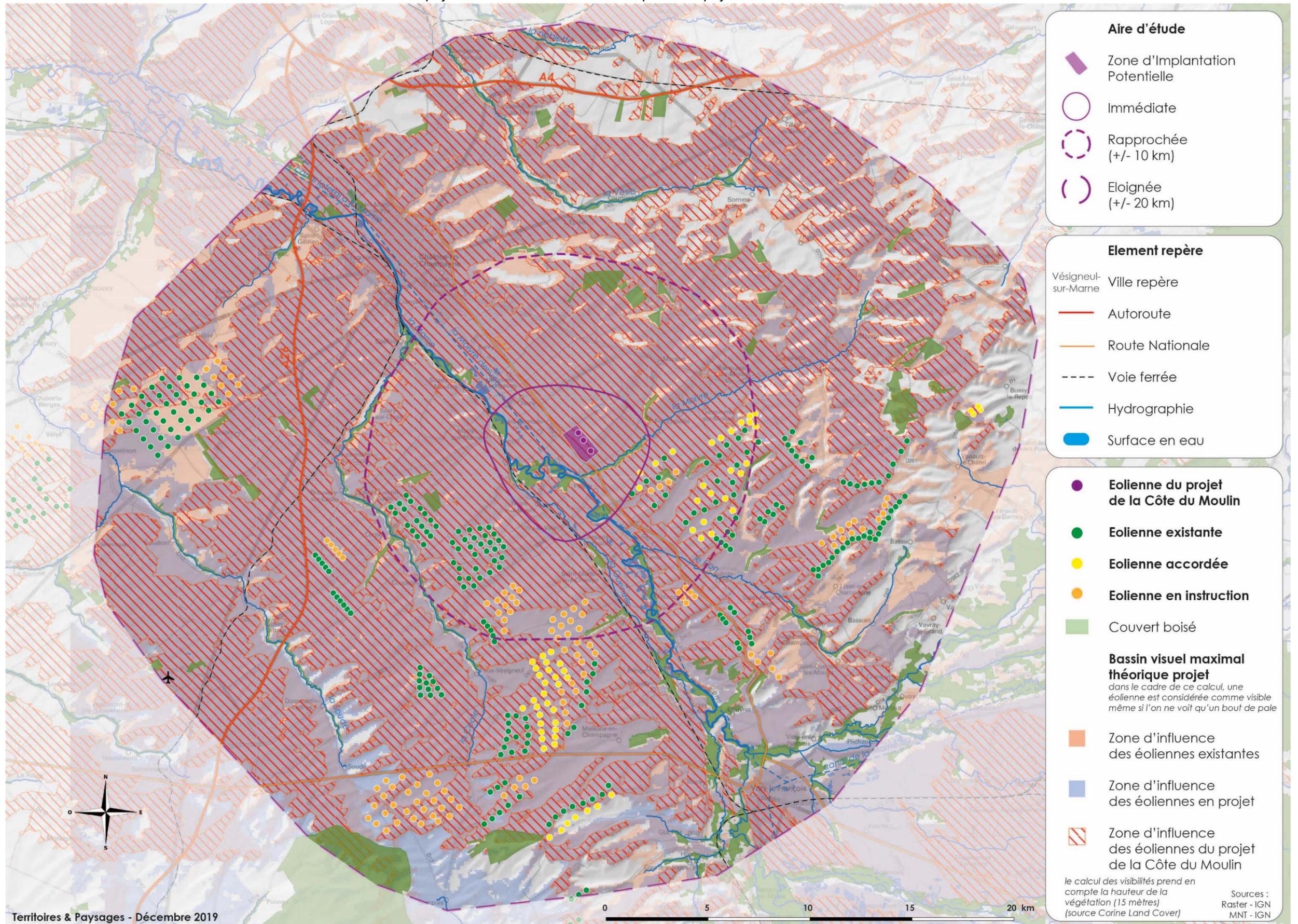
Photomontage - champ visuel de la prise de vue (50°)

«Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)»

Carte 27 : Effets cumulés du projet éolien de la Côte du Moulin avec les parcs éoliens existants



Carte 28 : Effets cumulés du projet éolien de la Côte du Moulin avec les parcs et les projets



Aire d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Immédiate
- Rapprochée (+/- 10 km)
- Eloignée (+/- 20 km)

Element repère

- Vésigneul-sur-Marne Ville repère
- Autoroute
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Surface en eau

Eolienne du projet de la Côte du Moulin

- Eolienne existante
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Couvert boisé

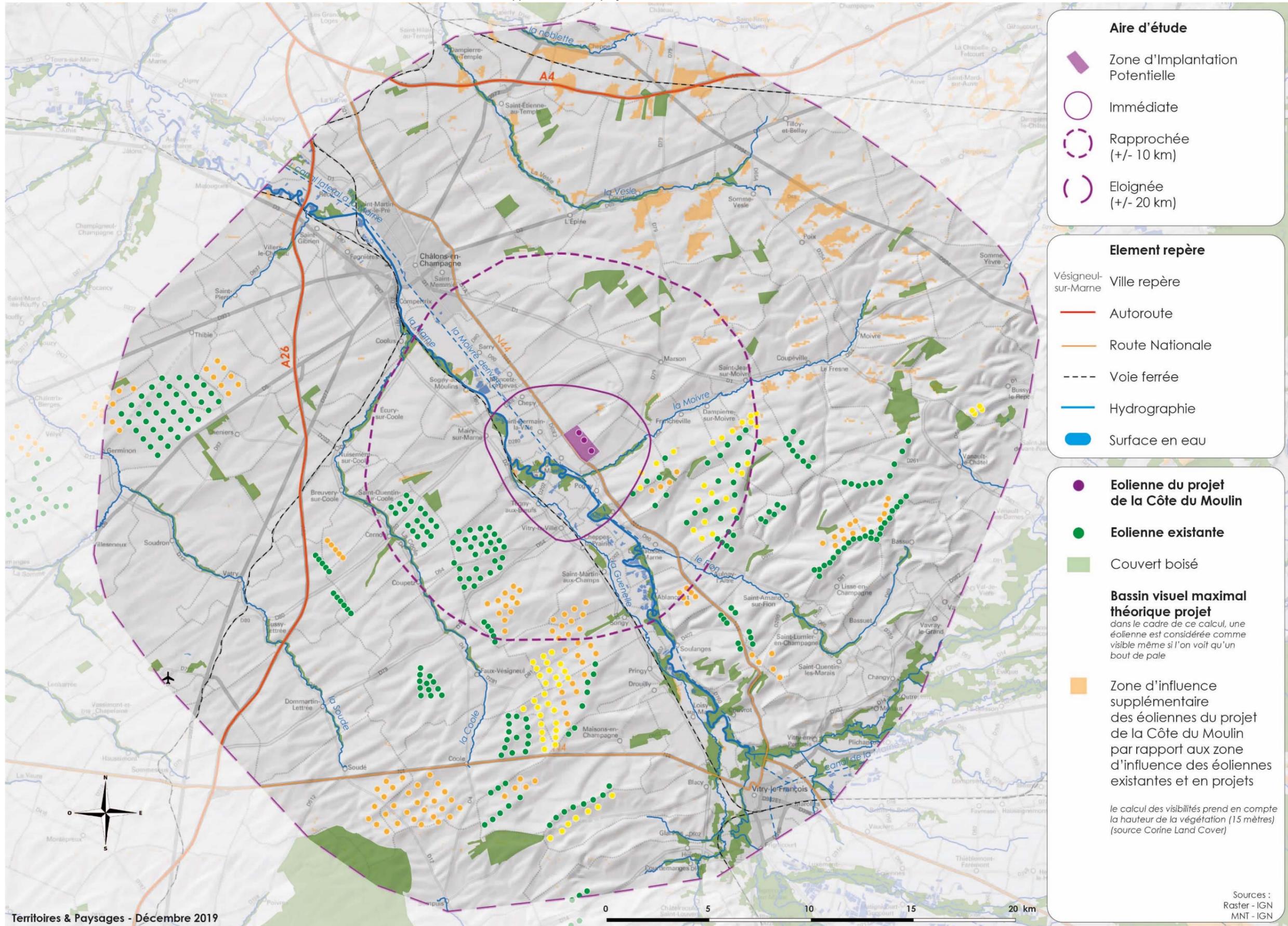
Bassin visuel maximal théorique projet
dans le cadre de ce calcul, une éolienne est considérée comme visible même si l'on ne voit qu'un bout de pale

- Zone d'influence des éoliennes existantes
- Zone d'influence des éoliennes en projet
- Zone d'influence des éoliennes du projet de la Côte du Moulin

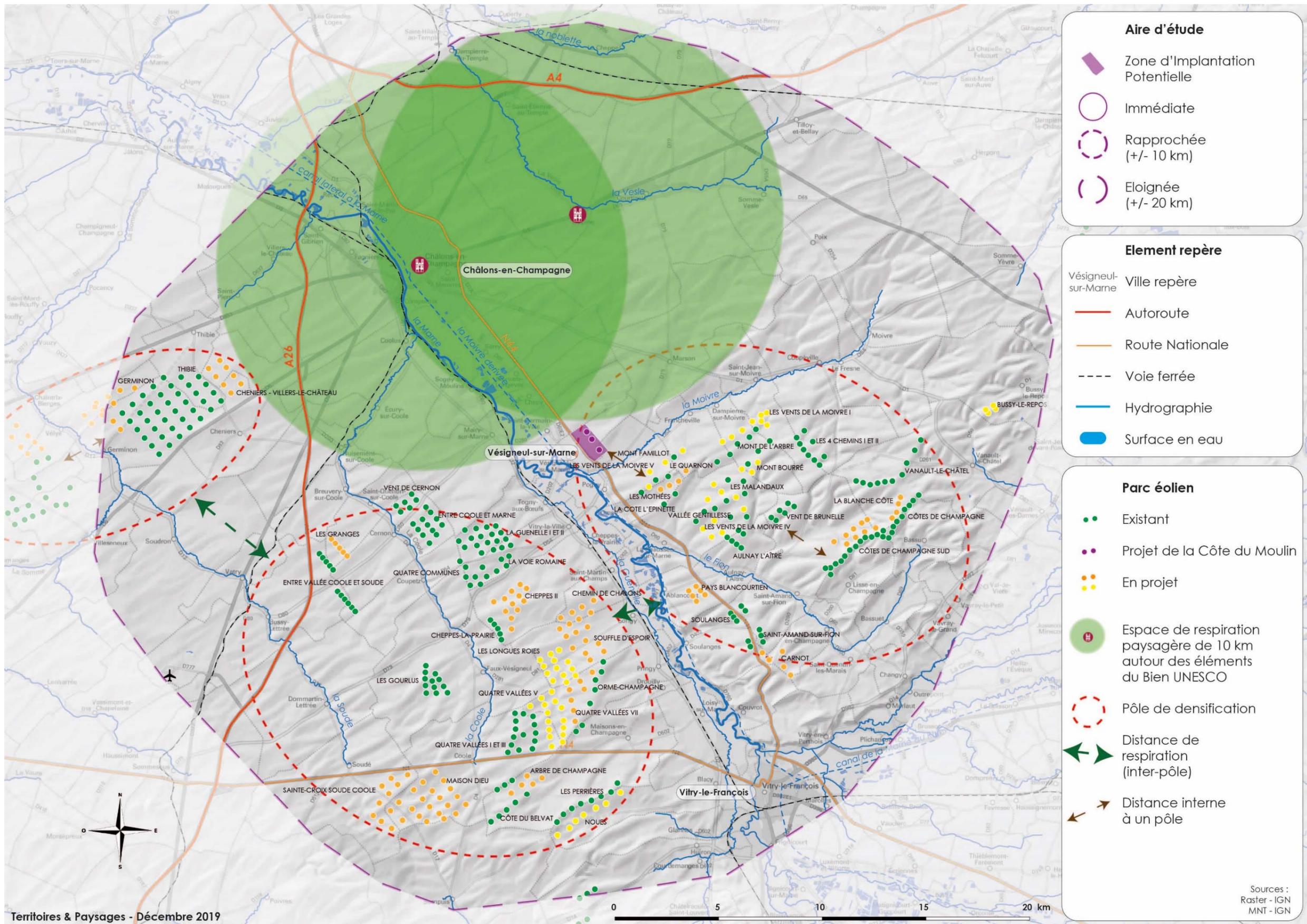
le calcul des visibilités prend en compte la hauteur de la végétation (15 mètres) (source Corine Land Cover)

Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN

Carte 29 : Zone d'influence visuelle supplémentaire du projet éolien de la Côte du Moulin



Carte 30 : Respirations visuelles



Aire d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Immédiate
- Rapprochée (+/- 10 km)
- Eloignée (+/- 20 km)

Element repère

- Vesigneul-sur-Marne: Ville repère
- Autoroute
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Surface en eau

Parc éolien

- Existant
- Projet de la Côte du Moulin
- En projet
- Espace de respiration paysagère de 10 km autour des éléments du Bien UNESCO
- Pôle de densification
- Distance de respiration (inter-pôle)
- Distance interne à un pôle

Sources : Raster - IGN, MNT - IGN

La topographie relativement plane de l'aire d'étude et la moindre présence de boisements engendrent une zone d'influence visuelle théorique du projet éolien de la Côte du Moulin assez étendue. Cependant, le projet éolien de la Côte du Moulin s'intègre au sein d'un bassin éolien déjà bien marqué. La présence de parcs éoliens existants couvre une visibilité théorique quasi-totale sur l'ensemble de l'aire d'étude (cf. carte 27). De la même manière, les projets éoliens couvrent également l'ensemble de l'aire d'étude (cf. carte 28). L'implantation du projet éolien de la Côte du Moulin n'affectera donc que quelques zones supplémentaires principalement situées au Nord de l'aire d'étude éloignée (cf. carte 29).

La carte des pôles de densification et des espaces de respiration entre parcs éoliens fait apparaître d'une part les parcs éoliens construits et d'autre part les projets éoliens (cf. carte 28). Des pôles de densification se dessinent ainsi à l'échelle du territoire. Le projet éolien de la Côte du Moulin vient s'insérer au sein d'un pôle de densification existant, évitant ainsi les effets de mitage. Afin de limiter l'omniprésence des éoliennes dans le paysage, des espaces de respiration sans éoliennes entre les zones d'influence immédiate des différents ensembles de parcs éoliens sont préservés (cf. carte 30).

Ainsi, des espaces de respiration majeurs se dessinent : autour de la ville de Châlons-en-Champagne et de la basilique Notre-Dame de l'Épine.

Ce projet vient densifier un pôle éolien existant laissant un espace de respiration avec les parcs éoliens déjà existants, évitant ainsi des risques d'effets cumulés et de saturation visuelle.

La perception des éoliennes envisagées est similaire à celle du contexte éolien global. Depuis le paysage et les villages environnants, le projet se perçoit toujours conjointement avec d'autres éoliennes sauf en vue très rapprochée depuis Vésigneul-sur-Marne particulièrement. Il n'ajoute pas d'impact particulier, hormis une densification des éoliennes en exploitation.

ETUDE D'ENCERCLEMENT

Le territoire étant investi par l'éolien, une stratégie de confortement des projets existants paraît adaptée pour éviter les effets d'encerclement des villages par les éoliennes.

L'encerclement peut être évalué depuis deux points de vue : soit une personne empruntant les routes d'un secteur, soit un habitant.

L'ensemble des cartes est raisonné sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel en plusieurs points du village (cœur de village, sortie de village, axes de communication à proximité...). Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes mais elle permet d'évaluer l'effet d'encerclement des horizons dans le grand paysage. Sur ce territoire, l'effet d'encerclement se ressent davantage depuis le grand paysage et les axes de communication qu'à l'intérieur des villages. L'intérieur des villages est relativement préservé en comparaison de l'effet d'encerclement évident du paysage avoisinant. Cependant, les sorties de villages présentent des visibilités sur les parcs éoliens. L'enjeu sur ce territoire est de préserver le grand paysage d'un effet d'encerclement par un grand nombre d'éoliennes dispersées sur les horizons et d'éviter que la vue d'éoliennes ne s'impose de façon permanente pour les habitants.

La méthodologie Éoliennes et risques de saturation visuelle - DREAL Centre - 2007 est complétée par l'Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens - DREAL Haut de France - 2019.

Au sein des grands secteurs sensibles au risque de saturation visuelle un travail plus fin est mené pour déterminer des espaces de respiration plus petits qu'il est recommandé de préserver pour éviter une saturation visuelle et l'encerclement des lieux de vie. Cette analyse est complétée par un travail de terrain pour évaluer la sensibilité in situ de chaque secteur. Le choix d'un angle minimal à 90° sans éoliennes est proposé pour définir le seuil en dessous duquel la respiration visuelle n'est plus perceptible. Il permet de tenir compte à la fois du contexte très dense de l'éolien et de la mobilité du regard humain (l'angle de vision humaine fixe entre 50° et 60° est trop restrictif pour correspondre à la perception réelle d'un angle non occupé par des éoliennes).

Méthodologie

Indices de la saturation visuelle du grand paysage, évaluée sur cartes

- Occupation de l'horizon : somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un village pris comme centre.

On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel.

Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien sur l'horizon, mesurée sur une carte.

On compte en deux classes les angles de visibilité des éoliennes :

- celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage)
- celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « normal »).

Pour simplifier, on ignore les éoliennes distantes de plus de 10 km, bien qu'elles restent visibles à cette distance par temps clair.

Il faut noter que vu depuis un village, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs.

- Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon

La comparaison des cas montre que pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

- Espace de respiration

Plus grand angle continu sans éolienne Il paraît important que chaque lieu dispose d'« espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration est représenté par le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Le champ de vision humain correspond à un angle de 50 à 60°, mais il va de soi que cet angle est insuffisant compte tenu de la mobilité du regard.

Un angle sans éolienne de 160 à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Impact paysager lointain

- Concurrence visuelle avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village.

La concurrence visuelle d'une éolienne avec un édifice emblématique du village, indépendamment de son éventuel statut de monument historique, est un impact à la fois pour le grand paysage et pour l'identification des habitants au village.

Dans les études préalables à la définition du projet, il est possible de vérifier sur une carte si ce problème de dominance visuelle se pose en prolongeant les droites passant à la fois par un clocher et une éolienne, ce qui permet de déterminer les points de vue qui présentent éventuellement un risque.

Indices de la saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur des villages

- Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2Km de rayon centré sur le village

A moins de 2 km du village, les éoliennes peuvent être perçues dans le village par-dessus des constructions basses. Des photomontages doivent prouver que cette situation n'est pas préjudiciable.

- Inscription d'une éolienne dans l'axe d'une portion de rue rectiligne

Cette situation a un fort impact pour le cadre de vie quotidien des habitants.

- Pourcentage de sorties du village (routes) d'où l'on voit des éoliennes à moins de 10 km

Alors que les mesures d'angles d'horizons interceptés par des parcs reflètent une vision cartographique de l'espace, plus adaptée pour évaluer les impacts dans le grand paysage, cet

indice simple exprime une situation concrète d'encerclement du village, éprouvée dans des déplacements quotidiens. La visibilité des éoliennes depuis la sortie du village contribue plus ou moins au sentiment de saturation, selon la composition, l'éloignement, la densité des parcs.

- Chemins entourant le village

Les villages sont entourés par un réseau de chemins permettant de faire le tour extérieur du village à pied. Cela représente une situation concrète de vision panoramique, donc sensible à l'effet de saturation visuelle des horizons.

Définitions

Parc éolien : On entend par là le regroupement d'éoliennes spontanément perçu sur le terrain comme un ensemble visuel. Sur une carte, on peut considérer qu'un parc éolien est caractérisé par des interdistances à peu près homogènes entre éoliennes.

Village : On considérera comme des villages toute agglomération d'habitations au minimum autour d'une rue, à l'exception des habitations et des fermes isolées.

Distance d'un parc éolien : Quand les éoliennes d'un même parc sont distribuées de part et d'autre d'un seuil (5 ou 10 km), on compte l'ensemble dans la classe majorant l'impact.

ex : si 10 éoliennes d'un même parc sont distantes de 4 à 7 km, toutes les éoliennes du parc sont comptabilisées dans la classe « à moins de 5 km ». En effet, le regard est attiré par l'éolienne la plus proche mais il embrasse l'ensemble du parc.





Saint-Germain
Source : www.ccmoivrecoole.fr



Togny-aux-Bœufs
Source : www.ccmoivrecoole.fr

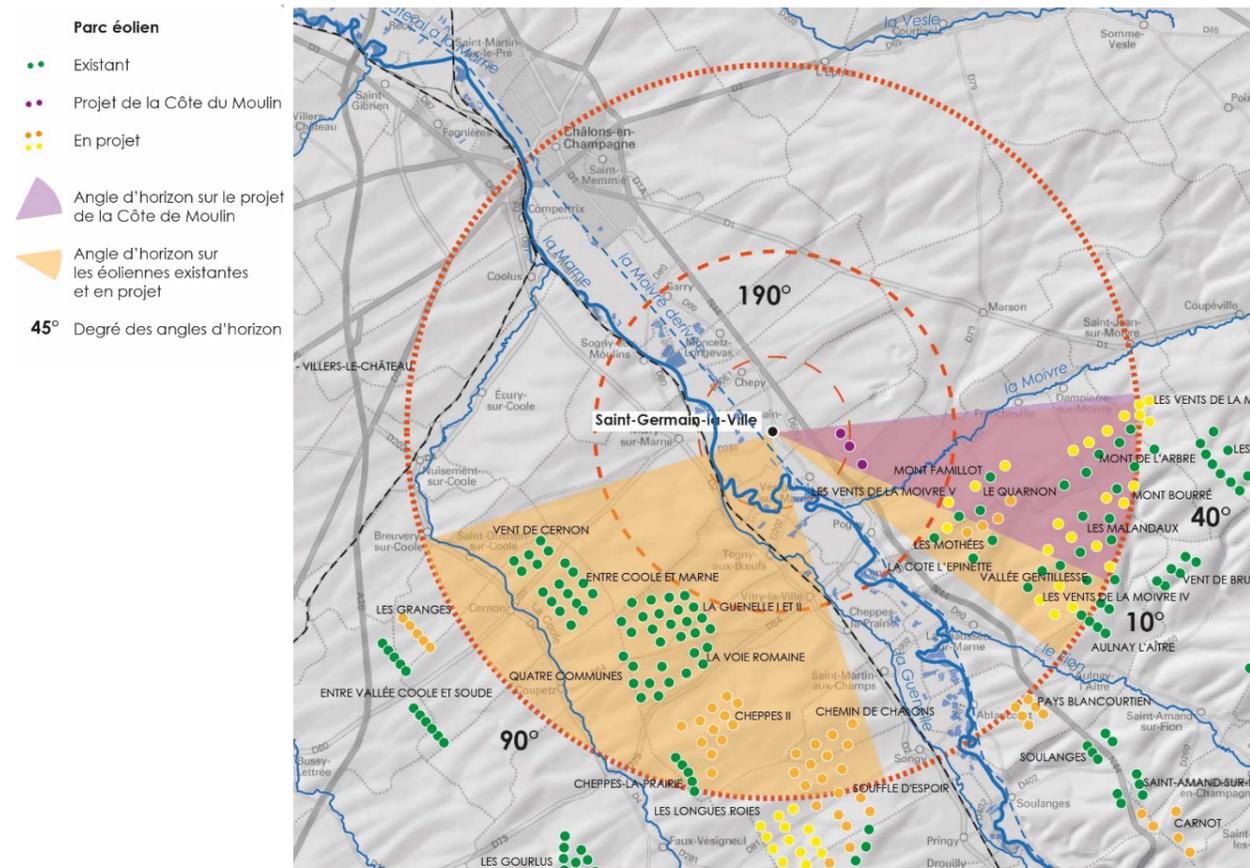


Pogy
Source : www.ccmoivrecoole.fr



Vésigneul-sur-Marne
Source : www.ccmoivrecoole.fr

Saint-Germain-la-Ville

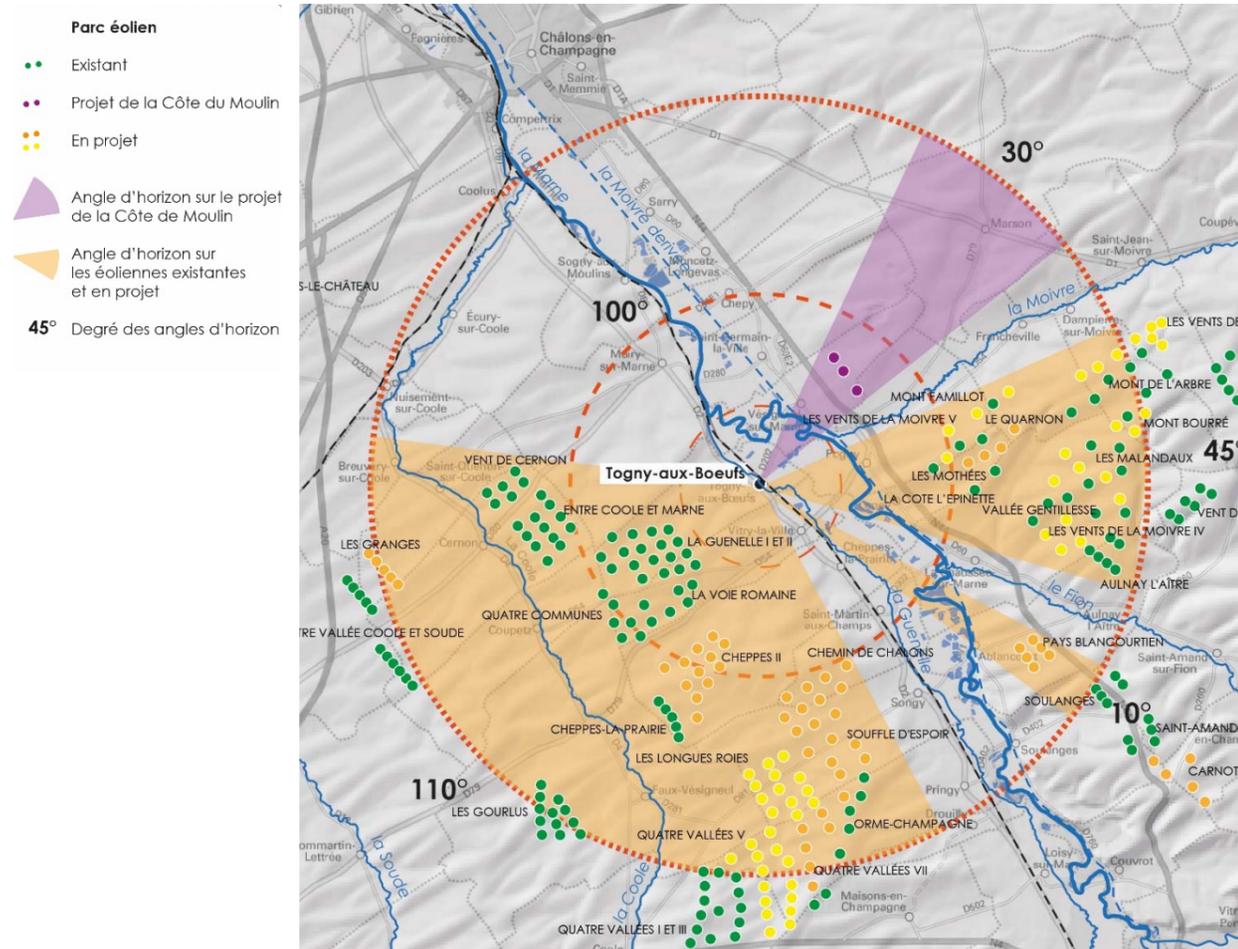


En entrée de Saint-Germain-la-Ville depuis la route RD60E2, le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible en arrière-plan de l'usine Omyacolor et des lotissements. Les trois éoliennes forment un alignement fuyant avec des inter-distances régulières. Le bâti masque les pieds des éoliennes 2 et 3. A l'avant-plan des parcs existants, le projet vient renforcer la présence de l'éolien dans le même champ visuel sans créer de nouvel angle de vue occupé par des éoliennes.

Saint-Germain-la-Ville		
Encerclement évalué sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) au dessus de 90 cela exprime une concentration d'éoliennes proche du village	40
	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') au dessus de 100 cela exprime une dispersion des parcs éoliens à l'échelle du bassin de vision	140
	Indice d'occupation des horizons A + A' a. en excluant les doubles comptes b. sans exclure les doubles comptes Seuil d'alerte au dessus de 120°, effet sensible dans le grand paysage	a. 140 b. 180
	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km éolienne implantée + (éoliennes accordées) + du projet de la Côte du Moulin	0 + (0) + 3
	Indice de densité sur les horizons occupés - Ration nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A']) Seuil d'alerte au dessus de 0,10	0,005
	Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne En dessous de 60° à 70°, les éoliennes sont omniprésentes	190°
	Concurrence visuelle du projet de la Côte du Moulin avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village	OUI
Impact paysager lointain	Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon sur le village éolienne implantée + (éoliennes accordées) + du projet de la Côte du Moulin	0 + (0) + 2
Saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur du village en lien avec le projet de la Côte du Moulin	Éolienne du projet de la Côte du Moulin distante de moins de 2 km visible depuis une place du village	NON
	Inscription d'une éolienne du projet de la Côte du Moulin dans l'axe d'une portion de rue rectiligne (200 m minimum)	NON
Constat effectué sur place	Risque de saturation visuelle des éoliennes du projet de la Côte du Moulin	Pas de vue depuis le cœur du village



Togny-aux-Boeufs



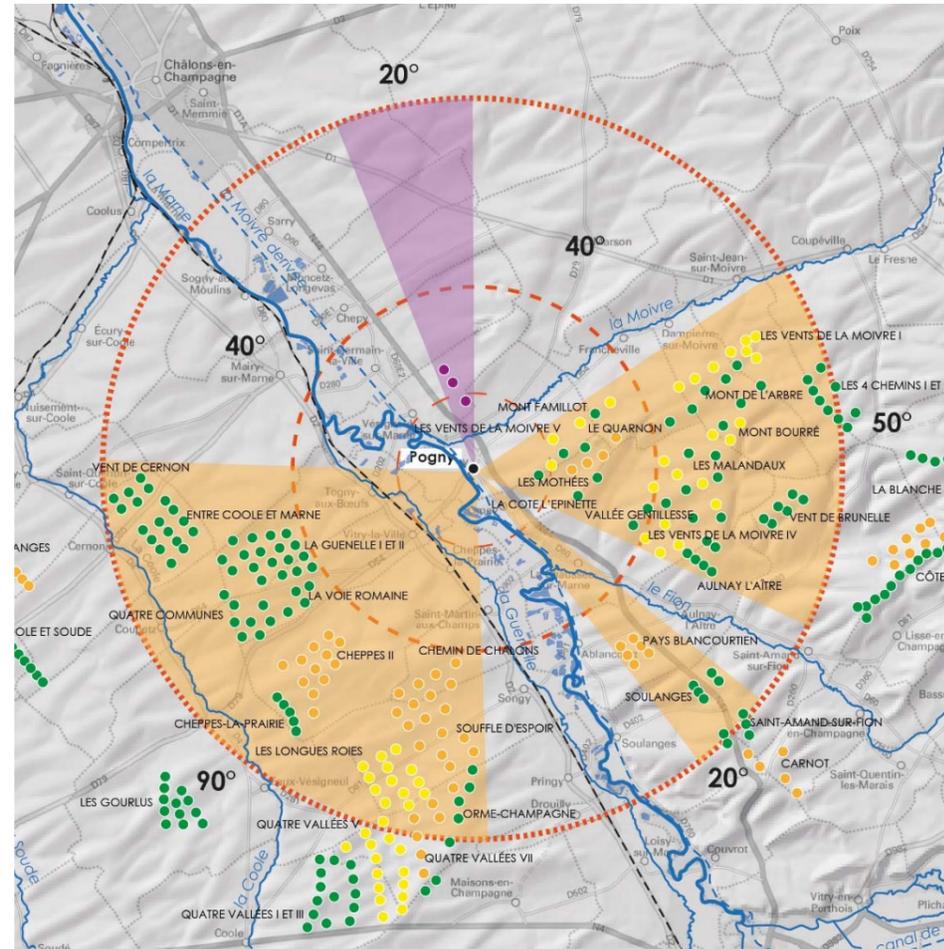
Sur les hauteurs de Togny-aux-Bœufs et du cimetière, la croix offre un point de vue au-delà de l'épaisse ripisylve de la Marne vers la plaine champenoise. Le projet éolien de la Côte du Moulin est en vis-à-vis. Les trois éoliennes se perçoivent en alignement et soulignent la géométrie horizontale du paysage perçu. Le projet vient ici élargir la présence de l'éolien dans le champ visuel tout en ménageant un espace de respiration avec les parcs existants.

Togny-aux-Boeufs		
Encerclement évalué sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) au dessus de 90 cela exprime une concentration d'éoliennes proche du village	80
	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') au dessus de 100 cela exprime une dispersion des parcs éoliens à l'échelle du bassin de vision	195
	Indice d'occupation des horizons A + A' a. en excluant les doubles comptes b. sans exclure les doubles comptes Seuil d'alerte au dessus de 120°, effet sensible dans le grand paysage	a. 195 b. 275
	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km éolienne implantée + (éoliennes accordées) + <u>du projet de la Côte du Moulin</u>	25 + (5) + 3
	Indice de densité sur les horizons occupés - Ration nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A']) Seuil d'alerte au dessus de 0,10	0,12
	Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne En dessous de 60° à 70°, les éoliennes sont omniprésentes	100°
	Concurrence visuelle <u>du projet de la Côte du Moulin</u> avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village	OUI
Impact paysager lointain	Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon centré sur le village éolienne implantée + (éoliennes accordées) + <u>du projet de la Côte du Moulin</u>	0 + (0) + 0
Saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur du village en lien avec le projet de la Côte du Moulin	Éolienne <u>du projet de la Côte du Moulin</u> distante de moins de 2 km visible depuis une place du village	NON
	Inscription d'une éolienne <u>du projet de la Côte du Moulin</u> dans l'axe d'une portion de rue rectiligne (200 m minimum)	NON
Constat effectué sur place	Risque de saturation visuelle des éoliennes <u>du projet de la Côte du Moulin</u>	Pas de vue depuis le cœur du village



Pogny

- Parc éolien**
- Existant
 - Projet de la Côte du Moulin
 - En projet
- ▲ Angle d'horizon sur le projet de la Côte de Moulin
- ▲ Angle d'horizon sur les éoliennes existantes et en projet
- 45° Degré des angles d'horizon

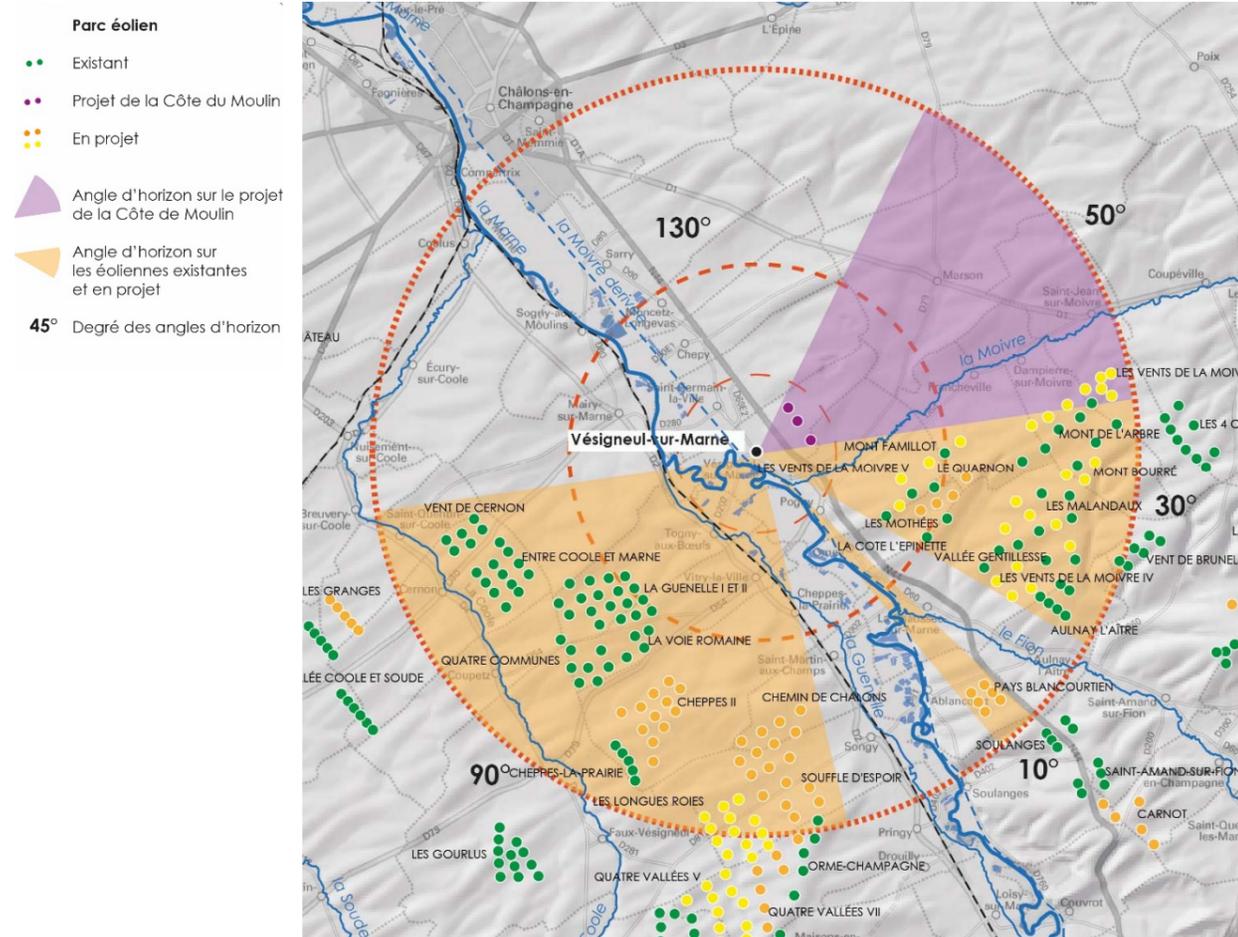


Comme la plupart des églises de Champagne centrale, l'église de la Nativité de la Vierge à Pogny (Monument Historique Classé) est bâtie légèrement en hauteur sur un tertre crayeux. Depuis le monument entouré du cimetière, une ouverture visuelle cadrée par la végétation laisse entrevoir la plaine agricole en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. L'éolienne 3 est la plus perceptible, les éoliennes 1 et 2 sont en partie masquées par la végétation.

Pogny		
Encerclement évalué sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) au dessus de 90 cela exprime une concentration d'éoliennes proche du village	70
	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') au dessus de 100 cela exprime une dispersion des parcs éoliens à l'échelle du bassin de vision	160
	Indice d'occupation des horizons A + A' a. en excluant les doubles comptes b. sans exclure les doubles comptes Seuil d'alerte au dessus de 120°, effet sensible dans le grand paysage	a. 180 b. 230
	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km éolienne implantée + (éoliennes accordées) + du projet de la Côte du Moulin	6 + (8) + 3
	Indice de densité sur les horizons occupés - Ration nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A']) Seuil d'alerte au dessus de 0,10	0,07
	Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne En dessous de 60° à 70°, les éoliennes sont omniprésentes	40°
	Concurrence visuelle du projet de la Côte du Moulin avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village	NON
Impact paysager lointain	Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon centré sur le village éolienne implantée + (éoliennes accordées) + du projet de la Côte du Moulin	0 + (0) + 0
Saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur du village en lien avec le projet de la Côte du Moulin	Éolienne du projet de la Côte du Moulin distante de moins de 2 km visible depuis une place du village	NON
	Inscription d'une éolienne du projet de la Côte du Moulin dans l'axe d'une portion de rue rectiligne (200 m minimum)	NON
Constat effectué sur place	Risque de saturation visuelle des éoliennes du projet de la Côte du Moulin	Pas de vue depuis le cœur du village



Vésigneul-sur-Marne

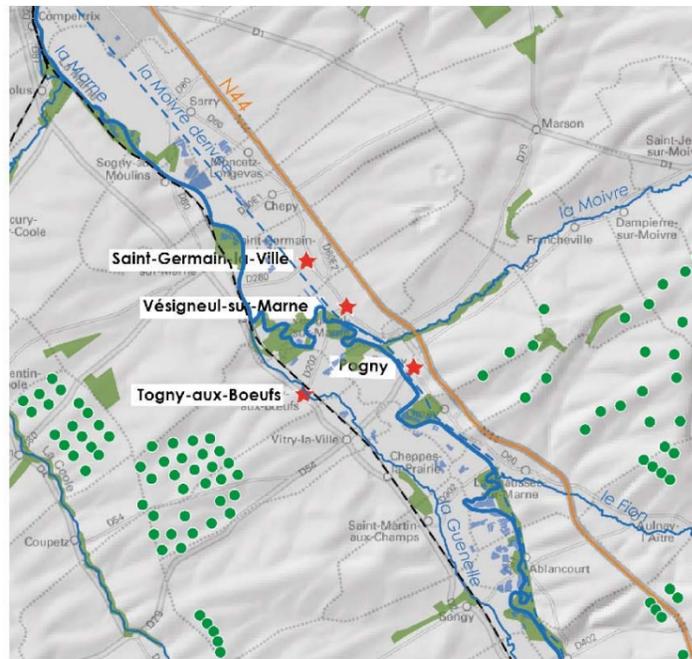


Au cœur du village de Vésigneul-sur-Marne, entre la mairie et l'église, le projet éolien de la Côte du Moulin est en partie perceptible. L'éolienne 1 est masquée par le bâti, le rotor et les pales de l'éolienne 2 sont visibles ainsi que l'éolienne 3 qui apparaît à mi-mât. Malgré la proximité, les éoliennes visibles ne créent pas d'effet de surplomb sur le village.

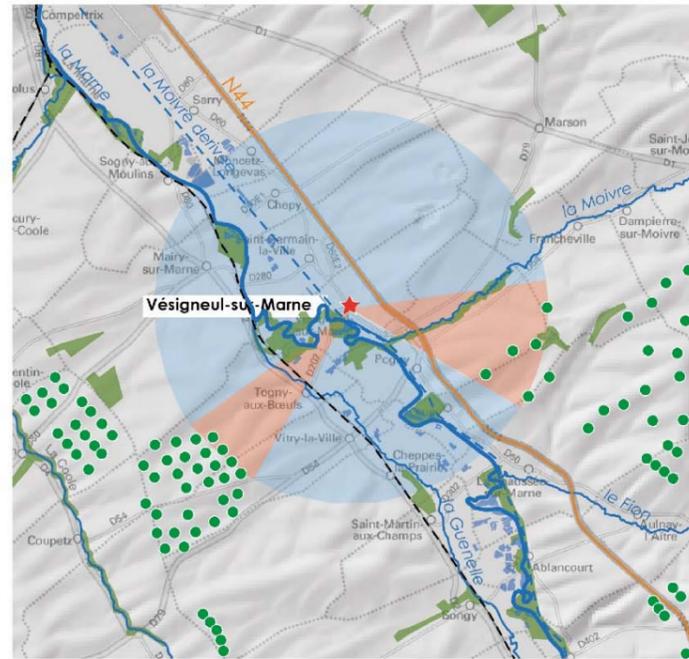
Vésigneul-sur-Marne		
Encerclement évalué sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) au dessus de 90 cela exprime une concentration d'éoliennes proche du village	80
	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') au dessus de 100 cela exprime une dispersion des parcs éoliens à l'échelle du bassin de vision	130
	Indice d'occupation des horizons A + A' a. en excluant les doubles comptes b. sans exclure les doubles comptes	a. 130 b. 180
	Seuil d'alerte au dessus de 120°, effet sensible dans le grand paysage	
	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km éolienne implantée + (éoliennes accordées) + du projet de la Côte du Moulin	3 + (5) + 3
	Indice de densité sur les horizons occupés - Ration nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A']) Seuil d'alerte au dessus de 0,10	0,06
	Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne En dessous de 60° à 70°, les éoliennes sont omniprésentes	100°
Concurrence visuelle du projet de la Côte du Moulin avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village	OUI	
Impact paysager lointain	Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon centré sur le village éolienne implantée + (éoliennes accordées) + du projet de la Côte du Moulin	0 + (0) + 3
Saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur du village en lien avec le projet de la Côte du Moulin	Éolienne du projet de la Côte du Moulin distante de moins de 2 km visible depuis une place du village	OUI
	Inscription d'une éolienne du projet de la Côte du Moulin dans l'axe d'une portion de rue rectiligne (200 m minimum)	OUI
Constat effectué sur place	Risque de saturation visuelle des éoliennes du projet de la Côte du Moulin	Vue depuis le cœur du village



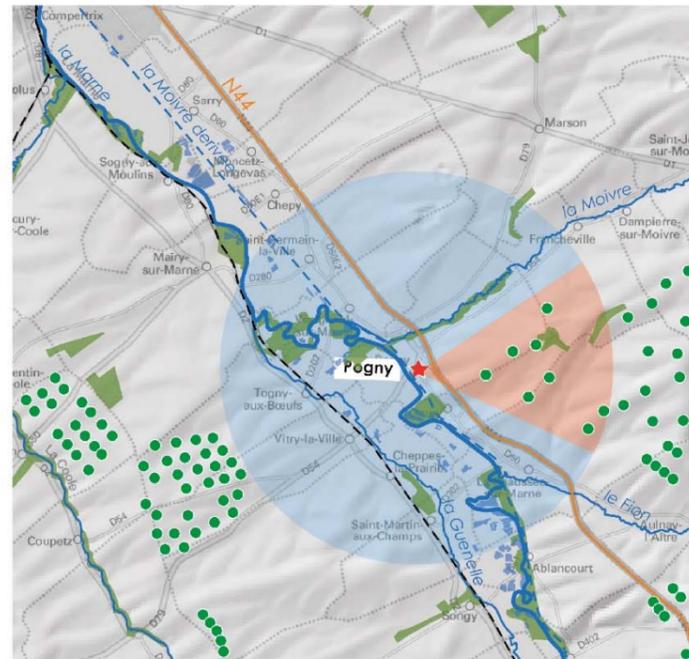
Les cartes ci-dessous présentent à partir de différents points correspondant à des lieux d'habitation (étoiles rouges) les angles de respiration visuelle compris entre 90° et 180° préservés sur un rayon de 5 km en fonction des parcs éoliens réalisés ou accordés et du projet éolien de la Côte du Moulin. En superposant ces angles de respiration, il en résulte des zones sans éoliennes qu'il serait fortement souhaitable de conserver pour ne pas faire disparaître ces angles de respiration au risque de créer un effet encerclement de ces lieux d'habitation.



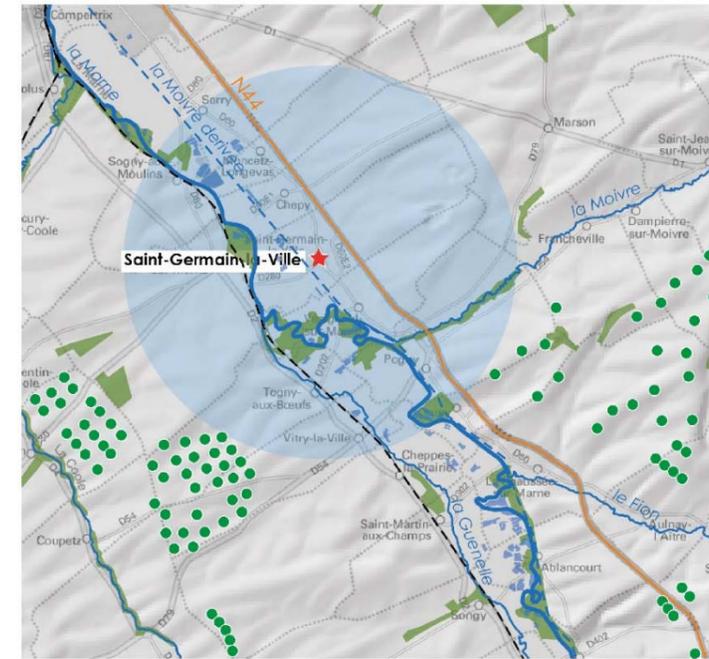
Carte n°1
En vert les éoliennes existantes
Étoiles rouges les lieux de vie



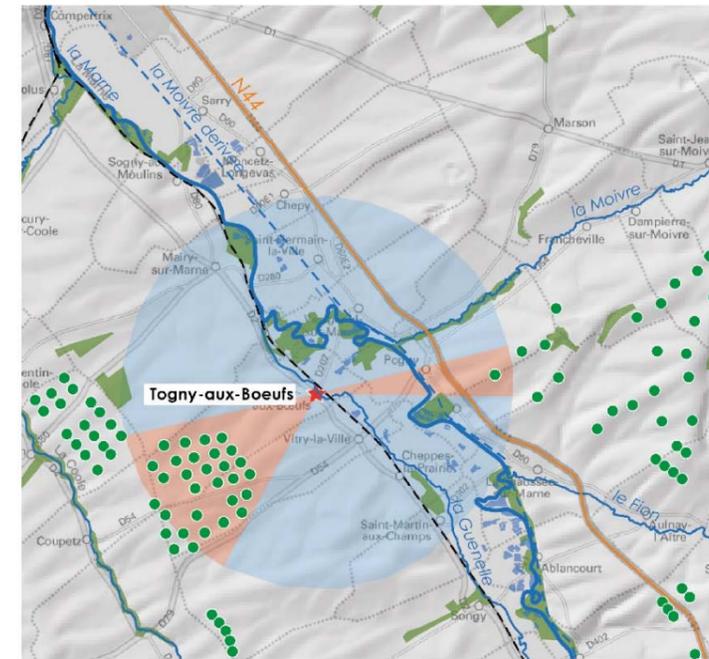
Carte n° 2 : Vésigneul-sur-Marne
En rouge, angles occupés par des éoliennes à moins de 5 km
En bleu, angle de respiration supérieur à 90°



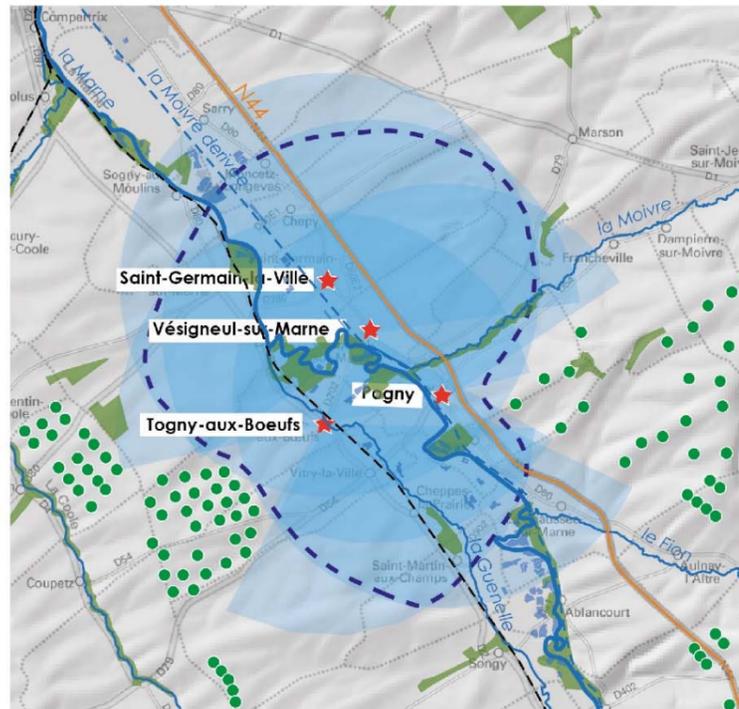
Carte n° 2 : Pogy
En rouge, angles occupés par des éoliennes à moins de 5 km
En bleu, angle de respiration supérieur à 90°



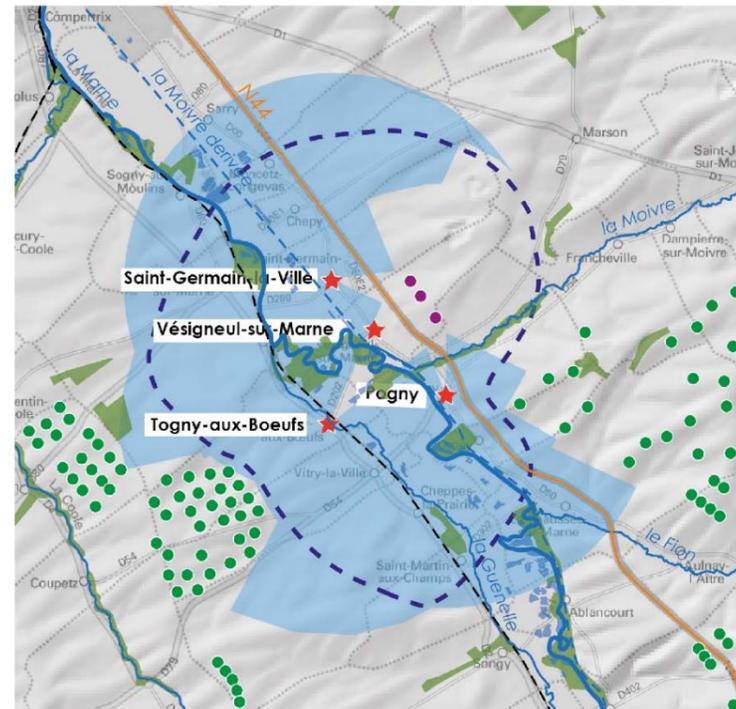
Carte n° 2 : Saint-Germain-la-Ville
En rouge, angles occupés par des éoliennes à moins de 5 km
En bleu, angle de respiration supérieur à 90°



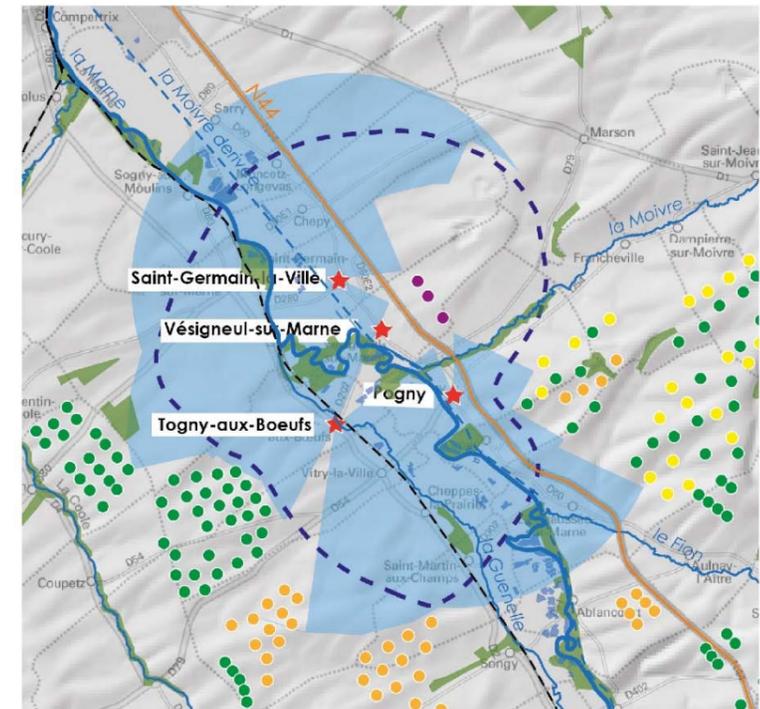
Carte n° 2 : Togy-aux-Boeufs
En rouge, angles occupés par des éoliennes à moins de 5 km
En bleu, angle de respiration supérieur à 90°



Carte n°3
Cumul des angles de respiration à partir des 4 lieux de vie
délimitation d'un espace de respiration (tiret bleu)



Carte n°4
Projet la Côte du Moulin de 3 éoliennes (en violet) dans la zone de
respiration et suppression des angles de respiration correspondant



Carte n°5
Autres projets (accordés en orange, en instruction en jaune) et
suppression des angles de respiration correspondant

A l'état des lieux actuel, il existe un espace de respiration assez important autour des 4 lieux de vie étudiés (carte 3). Le projet éolien de la Côte du Moulin supprime seulement un angle global d'environ 45° ce qui laisse encore de grands espaces sans éoliennes et des vues dégagées (carte 4). Depuis ces lieux de vie, les éoliennes ne sont pas considérées comme omniprésentes dans le paysage. De plus, on peut noter une absence de covisibilité avec les autres parcs notamment par la présence de barrières visuelles (végétation, relief, bâti) entre le projet et les parcs éoliens autorisés ou existants ou entre ces parcs et le paysage et les sites présentant un intérêt. Enfin, l'espace de respiration laissé entre le projet éolien de la Côte du Moulin et les autres parcs et projets éoliens est important sans créer non plus un mitage et une multiplication progressive des points d'appel du regard (carte 5).

THEMES	CARACTERISATION DE L'EFFET VISUEL DU PROJET	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE L'EFFET	NIVEAU DE L'IMPACT
LIEUX DE VIE				
Aire d'étude éloignée (+/- 20 km)	Depuis le cœur urbain et les abords de Vitry-le-François, le bâti dense du centre ancien empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Au cœur de la ville de Châlons-en-Champagne, le bâti dense du centre ancien empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin (cf. photomontages 15 et 16). Aux abords de l'agglomération châlonnaise, en entrée ouest sur la route RD933, le projet éolien de la Côte du Moulin est perceptible en alignement. Les trois éoliennes apparaissent groupées. L'éloignement (plus de 13 km) et le bâti de l'agglomération, très prégnant dans le champ visuel, atténuent la perception du projet éolien (cf. photomontage 13). Courtisols est le plus long village de France, avec ses 7 kilomètres de long. Encaissé dans la vallée de la Vesle, ne présente pas de vue en direction du projet.	Faible à très fort	Nul à faible	Nul à faible
Aire d'étude rapprochée (+/- 10 km)	Les villages de vallée, le long de la Moivre, tels que Moivre, Le Fresne, Coupeville, Saint-Jean-sur-Moivre... ou encore le long du Fion tels que Saint-Amand-sur-Fion, Aulnay-l'Aître, La Chaussée-sur-Marne... sont protégés par le relief et le caractère fermé du paysage avec la végétation environnante. Ils ne présentent pas de vue sur le projet. Les villages promontoires tels que Mairy-sur-Marne, Vitry-la-Ville, Cheppes-la-Prairie, Saint-Martin-aux-Champs, Songy... présentent des vues en direction du projet, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg et les promontoires où se localisent les églises. Les villages de plateau ondulé tels que Marson, Longevas, Cernon, Coupetz offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions.	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré
Aire d'étude immédiate (+/- 3 km)	A la sortie du village de Chepy, la route RD280 offre un large panorama sur la plaine agricole champenoise. Les trois éoliennes sont regroupées et forment un alignement fuyant avec des inter-distances régulières. Le projet éolien apparaît ainsi en cohérence avec le paysage environnant, soulignant les lignes de force formées par la route RN44 et l'horizon (cf. photomontages 30, 36, 37). Depuis les villages de Francheville et Dampierre-sur-Moivre situés dans la ripisylve de la Moivre, le projet éolien de la Côte du Moulin n'est pas visible, masqué par le bâti environnant et la végétation. A l'écart de la Moivre, la route RD79 offre une ouverture visuelle sur le paysage ouvert de la plaine agricole champenoise. Depuis cet axe, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes, soulignant la géométrie horizontale du paysage perçu (cf. photomontages 18, 19, 20). Sur les hauteurs de Togny-aux-Bœufs, la croix offre un point de vue au-delà de l'épaisse ripisylve de la Marne vers la plaine champenoise. Le projet éolien de la Côte du Moulin est en vis-à-vis. Les trois éoliennes se perçoivent en alignement et soulignent la géométrie horizontale du paysage perçu. Entre les villages de Saint-Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible dans son ensemble. Les trois éoliennes forment un alignement régulier qui épouse les courbes douces du relief. En entrée ouest du village de Vésigneul-sur-Marne, depuis la route RD202 qui franchit le canal latéral à la Marne, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible de front et forme un alignement régulier en arrière-plan du village. Les trois éoliennes sont très prégnantes mais ne créent pas d'effet de surplomb sur le village malgré la proximité. Au cœur du village de Vésigneul-sur-Marne, entre la mairie et l'église, le projet éolien de la Côte du Moulin est en partie perceptible. L'éolienne 1 est masquée par le bâti, le rotor et les pales de l'éolienne 2 sont visibles ainsi que l'éolienne 3 qui apparaît à mi-mât. Malgré la proximité, les éoliennes visibles ne créent pas d'effet de surplomb sur le village (cf. photomontages 25, 26, 40, 41, 42) En sortie nord du village de Pogny, au niveau du rond-point, le projet éolien de la Côte du Moulin est visible. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. L'éolienne 3 est la plus prégnante. Le projet apparaît en cohérence avec le paysage environnant, soulignant les lignes de force créées par la route RN44 et la ligne d'horizon. En venant de Marson et à l'approche du franchissement de la route RN44, la route RD79 offre une ouverture visuelle sur le vaste parcellaire agricole où le regard court sans obstacle jusqu'à la ligne d'horizon. Au sein de cette composition très épurée formée par le ciel et la terre, le projet éolien de la Côte du Moulin est très prégnant. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. Le projet éolien fonctionne comme un point d'appel dans l'immensité agricole jusqu'à former un repère et une échelle dans le paysage (cf. photomontages 33, 34).	Faible à modéré	Modéré à fort	Modéré
VOIE DE COMMUNICATION				
Voie de communication	Les routes de plateau ondulé RD1, RD3, RD2, RD79, RD80 offrent des vues vers le projet, souvent filtrées par des boisements ou masquées par l'ondulation du relief. Les vues peuvent être ouvertes, fermées ou filtrées. Les routes de fond de vallées de la Moivre, du Fion, de la Coole RD54, RD4 sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le projet. La RD60 qui relie les villages de Chépy, Saint-Germain-la-Ville, Vésigneul-sur-Marne, Pogny offre des vues en direction du projet éolien principalement en sortie de bourg. Les routes de crête, implantées en hauteur, comme la RD2 offrent des vues panoramiques vers le projet, mais filtrées par la végétation liée aux silhouettes des villages ou aux bosquets. La RN44 est un axe structurant au tracé rectiligne. Elle relie Vitry-le-François à Sézanne et offre des vues rapides et lointaines sur la plaine agricole champenoise. Cette voie de communication traverse différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont créés. Le projet, après avoir été masqué par le relief, apparaît soudainement, les trois éoliennes du projet de la Côte du Moulin se perçoivent alignées puis disparaissent avec la vitesse de déplacement de cette nationale.	Faible à modéré	Faible à fort	Modéré
Grandes infrastructures	Les autoroutes A4 et A26 traversent la plaine agricole, la distance et la vitesse de circulation fait que les effets visuels du projet sont très faibles.	Fort	Faible	Faible
PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL				
Site	Situé dans la vallée de la Marne, le château de Vitry-la-Ville est entouré d'un vaste parc arboré qui bloque les vues en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Depuis la route RD2, aux abords du château, la végétation de haut jet et le bâti bloquent également toute visibilité et covisibilité entre le château et le projet éolien. Les autres sites sont situés en milieu urbain principalement dans la ville de Châlons-en-Champagne, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.	Modéré	Nul	Nul
Site Patrimonial Remarquable	Le Site Patrimonial Remarquable de Châlons-en-Champagne est situé en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.	Modéré	Nul	Nul
Monument Historique	La totalité des monuments de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François se situe en milieu urbain et ne présente pas de visibilité en direction du projet. Les autres monuments de l'aire d'étude éloignée sont situés en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.	Modéré à très fort	Nul	Nul
	L'église Saint-Laurent (Monument Historique Classé) prend place au centre du village de Dampierre-sur-Moivre. Depuis le monument, le bâti environnant empêche toute visibilité en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Depuis l'église Saint-Gérault (Monument Historique Inscrit) située dans le village de Francheville, le projet éolien de la Côte du Moulin n'est pas visible, masqué par le bâti environnant et la végétation. A l'approche de Marson en venant de Courtisols, la route RD79 offre une ouverture visuelle en direction du projet éolien de la Côte du Moulin qui épouse les formes douces de la ligne d'horizon. Les trois éoliennes forment un alignement régulier et se positionnent selon des hauteurs décroissantes. La végétation et le relief légèrement vallonné masquent les pieds des éoliennes. Le projet éolien apparaît ici en covisibilité indirecte avec l'église Saint-Nicolas de Marson (Monument Historique Classé) et vient élargir la présence de l'éolien dans le champ visuel, déjà marqué par les parcs éoliens existants. Les autres monuments de l'aire d'étude rapprochée sont situés en milieu urbain, le bâti et la végétation empêchent toute visibilité en direction du projet.	Modéré	Faible	Faible
	Comme la plupart des églises de Champagne centrale, l'église de la Nativité de la Vierge à Pogny (Monument Historique Classé) est bâtie légèrement en hauteur sur un tertre crayeux. Depuis le monument entouré du cimetière, une ouverture visuelle cadrée par la végétation laisse entrevoir la plaine agricole en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Les trois éoliennes forment une ligne fuyante avec des hauteurs décroissantes. L'éolienne 3 est la plus perceptible, les éoliennes 1 et 2 sont en partie masquées par la végétation. L'église de la Nativité de la Vierge à Pogny est le monument le plus proche du projet et le plus impacté, l'impact est qualifié de modéré (cf. photomontage 32). Situé dans la vallée de la Marne, le château de Vitry-la-Ville (Monument Historique Inscrit - Site Inscrit) est entouré d'un vaste parc arboré qui bloque les vues en direction du projet éolien de la Côte du Moulin. Depuis la route RD2, aux abords du château, la végétation de haut jet et le bâti bloquent également toute visibilité et covisibilité entre le château et le projet éolien. Pour le château de Mairy-sur-Marne, la visibilité est nulle en raison de la végétation arborée du parc qui ceinture le château et limite les visibilité.	Modéré	Modéré	Modéré
UNESCO	Depuis le parvis de la basilique Notre-Dame de l'Epine (Monument Historique Classé - inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle), le projet éolien n'est pas visible, masqué par le bâti. Depuis les axes de communication au nord du projet (RD79, RD3...), les deux flèches de la basilique Notre-Dame de l'Epine sont perceptibles au loin, dans le champ visuel balayé mais n'entrent pas en covisibilité avec le projet éolien. A noter, le GR654 ne fait pas partie du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.	Très fort	Très faible	Très faible
Archéologie	Le projet correspond à un secteur archéologique riche en vestiges et notamment en nécropoles à enclos des âges des Métaux implantées sur les flancs de la vallée de la Marne. La topographie du secteur a pu constituer, à certaines époques, un facteur d'implantation privilégié pour les axes de circulation, les habitats de hauteur et les nécropoles. L'enjeu est modéré concernant le patrimoine archéologique. L'état actuel des connaissances de la DRAC permet de définir une sensibilité archéologique forte de ce secteur, mais ne saurait en rien préjuger de découvertes futures et de leur nature vis-à-vis du projet éolien.	Modéré	Modéré	Modéré
TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS				
Sentier de randonnée et voie verte	Les itinéraires de découverte se concentrent dans la vallée de la Marne : GR14, 145, 654, voie verte le long des chemins de halage. Ces voies touristiques permettent de découvrir le territoire de l'aire d'étude à allure réduite, ce qui sous-entend une perception facilitée du paysage à travers des itinéraires balisés. Souvent encaissés (vallées de la Marne, du Fion), ces itinéraires offrent peu de panoramas sur le grand paysage (mont de Fourche, mont Moret). En vue éloignée, le tracé des GR145 et GR654 offre des vues furtives sur le projet éolien de la Côte du Moulin. Il apparaît derrière la ligne de relief en covisibilité indirecte avec le vignoble champenois. L'éloignement (plus de 20 km) atténue les perceptions. Entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, les itinéraires de grande randonnée GR14, GR145 et GR654 (Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle) suivent le même tracé dans la vallée de la Marne où ils offrent peu de panoramas sur le grand paysage. Au niveau de Saint-Germain-la-Ville, à l'intersection avec la route RD280, le projet éolien de la Côte du Moulin n'est pas visible. La végétation qui borde le canal latéral à la Marne empêche toute visibilité, y compris en hiver. A noter, le GR654 ne fait pas partie du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.	Modéré	Nul à faible	Faible
Tourisme culturel	Depuis les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François encaissées qui concentrent la majeure partie de la fréquentation touristique et culturelle, les effets visuels et les impacts du projet éolien sont nuls.	Modéré à fort	Nul	Nul
Enotourisme	Les perspectives sont préservées ainsi que les intervisibilités et les covisibilités. Le vignoble en coteau (Mareuil-sur-Aÿ) offre de larges vues en direction de la plaine champenoise, atténuées par l'éloignement (plus de 30 km de la Zone d'Implantation Potentielle).	Fort	Faible	Faible
CONTEXTE EOLIEN				
Parcs en activité, accordés et en projet	Le projet vient densifier un pôle éolien existant laissant un espace de respiration avec les parcs éoliens déjà existants, évitant ainsi des risques d'effets cumulés et de saturation visuelle. La perception des éoliennes envisagées est similaire à celle du contexte éolien global. Depuis le paysage et les villages environnants, le projet se perçoit toujours conjointement avec d'autres éoliennes sauf en vue très rapprochée depuis Vésigneul-sur-Marne particulièrement. Il n'ajoute pas d'impact particulier, hormis une densification des éoliennes en exploitation.	Fort	Modéré	Modéré

17 - EFFET DE LA CONSTRUCTION SUR LE PAYSAGE

Les différentes phases de construction du projet éolien ont des effets minimisés sur le paysage car les impacts du chantier sont de courte durée.

- Phase de préparation du site : la réalisation des voies d'accès, des plateformes et des zones de survol des pales des éoliennes ne nécessite pas des défrichements de boisements.

- Phase d'amenée de matériaux et de matériels : cette phase se traduit par des transports de courte durée. Elle impacte peu le paysage. Les conséquences de cette phase sont temporaires. Les effets sur le paysage seront très faibles. Le site du projet va être modifié pendant la durée des travaux et s'apparenter à un chantier : présence d'engins de chantier, rotation de camions... La perception et l'ambiance du site vont être modifiées. Les travaux n'auront aucun impact sur le paysage et sur le patrimoine environnant.

- Phase de construction : les aménagements connexes, plateformes notamment, nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et du relief (déblais/remblais, revêtements).

Les aires d'entreposage et d'assemblage nécessiteront un terrassement avec la mise en place d'un revêtement pour les plateformes de montage des éoliennes. Les effets sur le paysage seront faibles.

La construction de chacune des fondations nécessite l'excavation d'un volume de terre et de roche conséquent. La modification de la topographie provoquée par le stockage de la terre excavée en surface sera toutefois de faible importance et temporaire.

Le réseau électrique interne passera dans une tranchée. Une fois les câbles enterrés, la tranchée sera comblée avec la terre excavée au préalable.

La plupart des pistes utilisées est existante. La création des pistes d'accès nécessite un décapage du sol sur 10 à 40 cm afin d'accueillir un géotextile et une couche de ballast/empierrement. La modification de la texture du sol aura un impact à long terme, limité au paysage immédiat du projet et difficilement perceptible depuis l'aire d'étude rapprochée. Les effets sur le paysage sont donc faibles.

En vue lointaine, les effets de travaux seront peu perceptibles. Les effets du chantier sur le paysage seront donc très faibles, car totalement maîtrisés et intégrés à une bonne gestion du contexte agricole.

Effet post-exploitation

En fin d'exploitation, les effets paysagers du démantèlement du parc seront identiques aux effets en phase chantier. Le développeur s'engage à remettre le site en l'état initial après exploitation. Les effets négatifs seront faibles et de courte durée. Le site sera remis en l'état à court terme.

18 - MESURES D'INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET

La séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) et Accompagner est le fil conducteur de l'intégration du paysage dans le projet éolien. La conception et la catégorisation des mesures découlant de la séquence ERC est partie intégrante d'une démarche qui tend à la meilleure prise en compte du paysage dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet éolien.

La séquence « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes au paysage, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Le respect de l'ordre de cette séquence constitue une condition indispensable et nécessaire pour en permettre l'effectivité et ainsi favoriser l'intégration du paysage dans le projet.

L'ordre de la séquence traduit aussi une hiérarchie : l'évitement étant la seule phase qui garantisse la non atteinte au paysage considéré, il est à favoriser. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand tous les impacts qui n'ont pu être évités n'ont pas pu être réduits suffisamment.

LES MESURES D'EVITEMENT

Les mesures d'évitement sont définies comme étant une « *mesure qui modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait* ».

Mesure d'évitement 1 : densifier un pôle éolien déjà existant

Ce projet vient densifier un pôle éolien existant laissant un espace de respiration avec les parcs éoliens existants limitant ainsi des risques d'effets cumulés et de saturation visuelle.

Mesure d'évitement 2 : analyse des variantes d'implantation

L'étude et le choix des variantes a pris en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux selon les différentes échelles du territoire. L'analyse des variantes a permis de proposer une implantation intégrée aux différentes échelles du paysage.

L'implantation finale évite l'impact paysager en limitant le nombre d'éoliennes à 3. Cette limitation du nombre d'éoliennes réduit le bassin visuel éolien notamment. L'implantation privilégie un projet lisible avec une perspective fuyante depuis le sud et le nord. L'implantation finale affirme la présence de l'éolien dans le grand paysage avec des visibilitées limitées depuis les lieux de vie proches. Les éoliennes sont positionnées en retrait par rapport au rebord du relief limitant ainsi les visibilitées et les effets de surplomb depuis les habitations les plus proches.

Mesure d'évitement 3 : équipement limité du parc éolien

Les éléments constitutifs du parc éolien sont limités au strict minimum des besoins de fonctionnement et de sécurité du parc éolien. Les lignes électriques aériennes d'évacuation de la production sont évitées. Ces éléments impactent, surchargent et cloisonnent le paysage. L'ensemble des lignes sera enfoui.

Le placement des postes de livraison raccordés au réseau de distribution jusqu'au poste source répond à des logiques d'insertion paysagère. Ils sont placés en bordure de chemin, de façon à être facilement accessibles par les techniciens du gestionnaire du réseau.

Mesure d'évitement 4 : utilisation des pistes existantes

L'utilisation des chemins existants a été privilégiée en phase chantier comme en phase exploitation du projet éolien. Ainsi, environ 3 600 mètres de pistes existantes seront aménagés et environ 565 mètres sont créés.

LES MESURES DE REDUCTION

Les mesures de réduction sont définies comme étant une « mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur le paysage, en phase chantier ou en phase exploitation ».

Mesure de réduction 1 : nombre d'éoliennes

Le maître d'ouvrage a pu privilégier les secteurs les moins sensibles d'un point de vue du milieu naturel et paysager de l'aire d'étude immédiate en installant seulement 3 éoliennes.

Mesure de réduction 2 : enfouissement des réseaux électriques

Pour réduire l'effet du projet sur le paysage et le limiter à son strict minimum, le maître d'ouvrage s'engage à enterrer la totalité du réseau inter-éolien créé. De la même manière, les réseaux entre le parc éolien et le poste source seront enfouis. Les tranchées de raccordement, pour la plupart, se feront en bordure des chemins existants ou créés afin de limiter les effets visuels et environnementaux. Les lignes passeront dans des tranchées de raccordement recouvertes par la terre déblayée in situ, en respectant la morphologie du milieu environnant.

Type de mesure	Réduction
Objet	Enfouissement des réseaux électriques
Acteur de la mise en œuvre de la mesure	Maître d'ouvrage et entreprises sollicitées en phase chantier
Réalisation	Phase chantier avec maintien de la mesure pour la totalité de la phase exploitation
Coût	Coût intégré au projet
Indicateur d'efficacité de la mesure	Absence visuelle des réseaux électriques

Mesure de réduction 3 : insertion et habillage des postes de livraison

Les postes de livraison, les structures annexes se limitent à une structure de livraison composée de 2 bâtiments. Ils occupent une situation stratégique à proximité des chemins. La localisation des postes de livraison a été retenue pour son intégration qui réduit son effet dans le paysage. Les postes de livraison sont amenés à être vus de près, à défaut de se découvrir de loin. C'est pourquoi un traitement qualitatif de ces bâtiments est proposé afin de l'insérer dans le contexte paysager. Un habillage en bardage bois est ainsi proposé pour les façades, le toit n'étant pas visible.

Les portes et les zones non couvertes de bardage seront quant à elles teintées en couleur « gris ardoise » RAL 7015. L'habillage sera composé de carrelats de bois naturellement imputrescible de type Mélèze posés verticalement. Ce choix d'habillage en bois et de teinte de couleur « gris ardoise » répond par mimétisme aux éléments environnants. Ainsi, les postes de livraison seront peu visibles.

Type de mesure	Réduction
Objet	Insertion et habillage des postes de livraison
Acteur de la mise en œuvre de la mesure	Maître d'ouvrage et entreprises sollicitées en phase chantier
Caractéristique de la structure (m ²)	2,82 m x 8,44m = 23,8 m ² soit 47,6 m ² pour les deux postes
Surcoût	6 000 € par poste de livraison
Réalisation	Phase chantier avec maintien de la mesure pour la totalité de la phase exploitation
Indicateur d'efficacité de la mesure	Mimétisme de la structure avec l'environnement immédiat et utilisation de matériaux locaux



Photo 64 : Postes de livraison – Territoires & Paysages, Avril 2020

Mesure de réduction 4 : intégration et aménagement fin des chemins

Le tracé des pistes d'accès à créer a été étudié afin d'utiliser principalement les pistes existantes. Ils sont non-dominants et prégnants dans le paysage. Le revêtement des pistes créées sera naturel par l'utilisation de substrats locaux (éventuellement issus des carrières situées à proximité).

Type de mesure	Réduction
Objet	Intégration et aménagement fin des chemins
Acteur de la mise en œuvre de la mesure	Maître d'ouvrage et entreprises sollicitées en phase chantier
Coût	Intégré au chantier
Réalisation	Phase chantier avec maintien de la mesure pour la totalité de la phase exploitation
Indicateur d'efficacité de la mesure	Mimétisme des aménagements avec l'environnement immédiat Pas d'artificialisation du site Perméabilité des sols

LES MESURES COMPENSATOIRES

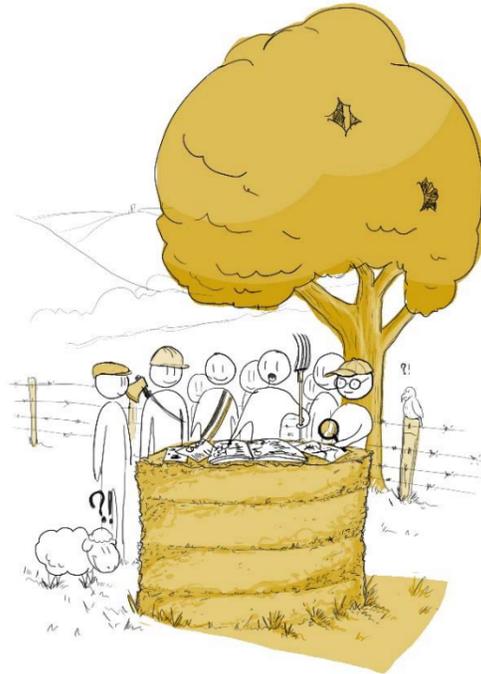
Les mesures compensatoires sont définies comme étant : *« ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité paysagère des milieux ».*

Aucune mesure compensatoire n'est envisagée au titre du paysage.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement sont définies comme étant une « mesure qui ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elle peut être proposée en complément des mesures compensatoires (ou de mesures d'évitement et de réduction) pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais n'est pas en elle-même suffisante pour assurer une compensation ».

Ainsi, lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour accompagner et mettre en valeur le paysage. Les mesures d'accompagnement ci-dessous seront ultérieurement précisées, quand le projet sera autorisé et prêt à construire, dans leur objet et leur périmètre de concert avec les élus et les autorités concernés, afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.



Mesure d'accompagnement 1 : création d'une nouvelle offre touristique en lien avec le site éolien et les GR14, 145, 654 axée autour du tourisme vert, du patrimoine et du développement durable

Contexte

L'installation d'un parc éolien est un évènement à expliquer au public et plus particulièrement aux usagers empruntant les chemins à proximité. C'est également un projet de territoire qui peut s'inscrire dans une démarche plus globale de développement local. Dans cette perspective, il peut être envisagé, de renseigner le public par des panneaux d'information positionnés par exemple sur les postes de livraisons. Les panneaux pourront fournir des informations relatives à l'énergie éolienne ou informer plus largement sur l'émergence des paysages de la transition énergétique. Ils pourront également renseigner sur les usages locaux, la végétation présente, l'histoire des lieux.

Objectif :

Vésigneul-sur-Marne est une commune dont le tourisme est orienté autour du tourisme vert et sentiers de randonnées (GR). Dans ce contexte, en lien avec différentes propositions faites par les habitants du territoire, VALECO propose le développement d'une offre touristique complémentaire, en lien avec le site éolien.

Principe :

Cette mesure se compose de plusieurs aspects :

- La création d'un nouvel itinéraire de randonnée formant une boucle dont le départ et l'arrivée serait au cœur du village de Vésigneul-sur-Marne en lien avec les GR.
- La mise en place de panneaux pédagogiques le long de cet itinéraire pour sensibiliser et informer les usagers sur les thématiques du patrimoine local, de l'environnement naturel, des énergies renouvelables, de la transition énergétique ;
- L'installation de jeux pédagogiques sur la biodiversité et/ou les énergies renouvelables ;

Modalités de mise en œuvre :

- L'ensemble des aménagements imaginés (itinéraire de la boucle de randonnée, emplacement et contenu des panneaux pédagogiques, etc.) seront discutés avec les acteurs locaux du tourisme et les habitants ;

Coût :

Le coût estimatif de l'opération est de 10 000 €

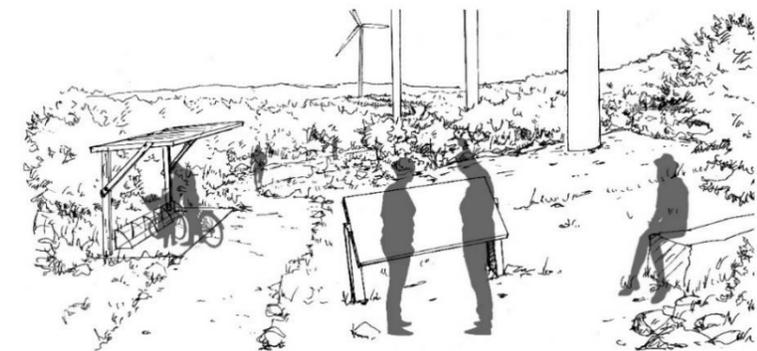


Photo 65 : Exemple de mise en valeur touristique du territoire - Territoires & Paysages, Avril 2020

Mesure d'accompagnement 2 : Création d'une « bourse aux arbres » pour les riverains du parc éolien

Contexte :

Le projet éolien s'insère dans un paysage ouvert. L'habitat est groupé au sein des villages. Les habitations présentes sont bordées de haies ou de bosquets qui créent des masques visuels. L'ensemble de ces éléments atténue les visibilités en direction du projet. Pour ces maisons, la plantation de haies peut limiter les visibilités du projet.

Objectif : Limiter les incidences visuelles du parc éolien depuis les habitations riveraines.

Principe : VALECO proposera aux habitants situés dans un rayon de 2 km autour du parc éolien, de leur fournir de jeunes arbres, arbustes ou plantes d'essences locales afin de créer, s'ils le souhaitent, des masques visuels depuis leur habitation.

Modalités :

- Cette opération sera mise en œuvre dans les deux ans suivant la mise en service du parc éolien ;
- Les essences choisies seront locales et adaptées aux conditions pédoclimatiques du territoire ;
- L'offre est limitée aux riverains dont l'habitation est située à moins de 2 km du parc éolien,
- Le nombre de plants proposé sera limité à 300 ;
- VALECO n'assure que la fourniture des plants. Les bénéficiaires de l'opération auront la responsabilité de la plantation et de l'entretien des plants.

Modalités de suivi envisageables :

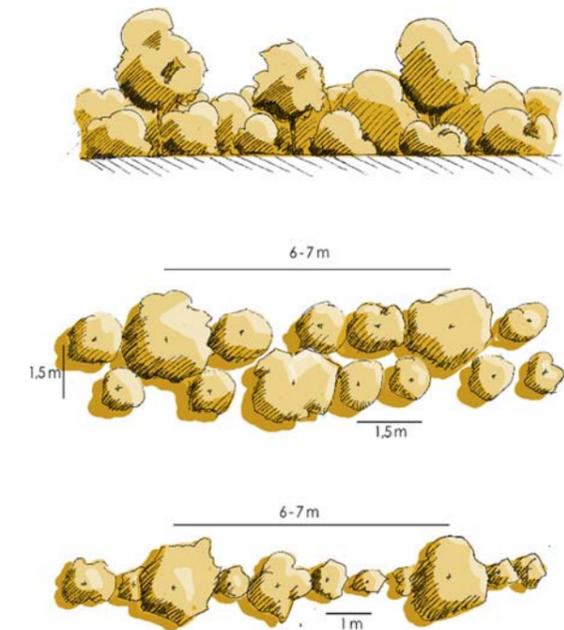
- Tableau de suivi des aménagements paysagers réalisés ;
- Évaluation du taux de reprise des végétaux à 3 ans, à 5 ans.

Acteurs impliqués

- Maître d'ouvrage

Coût :

- VALECO dédie 10 000 € à l'opération



Autre exemple de mesure d'accompagnement envisagée : amélioration du paysage des espaces ruraux

La participation éventuelle à des programmes communaux relatifs à l'amélioration du paysage des espaces ruraux, l'étude d'aménagement paysager de hameaux proches et/ou la participation aux travaux d'aménagement (ex : enfouissement de réseaux aériens dans les villages, plantations...).

L'ensemble des aménagements imaginé sera discuté avec les acteurs locaux (communes, office du tourisme, associations, collectivités...).



Photo 66 : Exemple de mise en valeur du patrimoine - Territoires & Paysages, Avril 2020

Les impacts bruts ont été évalués pour chaque thématique. Il s'agit des impacts engendrés par le projet en l'absence des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement. Le tableau ci-dessous résume les mesures et la hiérarchisation des impacts résiduels vis-à-vis du projet éolien sur le territoire.

Synthèse des mesures et évaluation des impacts résiduels

Thème	Enjeu	Mesure d'évitement	Effet du projet	Impact brut	Mesure de réduction	Mesure de compensation	Mesure d'accompagnement	Impact résiduel
Paysage	<p>Le Schéma Régional Eolien montre que le projet se situe dans une zone favorable au développement de de l'éolien mais dans une « zone à enjeux majeurs » avec la prise en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enjeux paysagers, comme la côte de Champagne qui accueille une partie du vignoble AOC Champagne - d'enjeux architecturaux et patrimoniaux avec des sensibilités majeures pour la basilique Notre-Dame de L'Epine et l'église Notre-Dame en Vaux de Châlons-en-Champagne (inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco). Ces 2 sites très sensibles sont peu compatibles avec le développement de l'éolien - L'implantation des éoliennes du projet doit tenir compte du périmètre de 10 km autour de la basilique Notre-Dame de l'Epine. <p>La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (2018) un périmètre de vigilance renforcée (10 à 20 km) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les structures paysagères existantes - intégrer les extensions de parcs éoliens aux trames des projets existants en suivant la même géométrie et la même hauteur que le parc existant - Respecter la profondeur du champ visuel depuis et vers la zone d'engagement. 	<p>Nombre d'éoliennes limité à 3</p> <p>--</p> <p>Implantation des éoliennes à plus 10km des éléments du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : basilique Notre-Dame de l'Epine et église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne</p> <p>--</p> <p>Insertion paysagère et lisibilité du projet depuis les points de vue éloignés (mont de Fourche, mont Moret</p> <p>--</p> <p>Même trame d'organisation des parcs existants</p> <p>--</p> <p>Recul par rapport au rebord du relief pour limiter les effets de surplomb depuis les vallées</p> <p>--</p> <p>Equilibre entre le projet et les parcs existants</p> <p>--</p> <p>Densification d'un pôle éolien déjà existant en maintenant des espaces de respiration et en ménageant des fenêtres visuelles entre ces différents parcs.</p>	<p>L'alignement des éoliennes renforce l'horizontalité du relief, véritable ligne de force du paysage. L'implantation privilégie un projet lisible avec une perspective fuyante.</p> <p>--</p> <p>Absence de visibilité depuis la basilique Notre-Dame de L'Epine et l'église Notre-Dame en Vaux de Châlons-en-Champagne</p> <p>--</p> <p>Absence de covisibilité entre le vignoble champenois et les points de vue majeur</p> <p>--</p> <p>Respect de la profondeur du champ visuel depuis et vers la zone d'engagement du Bien UNESCO Coteaux, Caves et Maisons de Champagne</p> <p>--</p> <p>Espace de respiration entre le projet et les parcs éoliens existants</p> <p>--</p> <p>Parc perceptible mais sans effet de surplomb</p> <p>--</p> <p>Confirmation d'un paysage de la transition énergétique</p>	Modéré	<p>Enfouissement des réseaux électriques</p> <p>--</p> <p>Intégration et aménagement fin des chemins et plateformes créés</p> <p>--</p> <p>Insertion et habillage des postes de livraison</p>			Modéré
Paysage et Patrimoine réglementaire	<p>88 monuments historiques (dont 52 dans la ville de Châlons-en-Champagne) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 38 sont classés - 50 sont inscrits <p>10 sites (6 classés et 4 inscrits)</p> <p>1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) : Châlons-en-Champagne</p> <p>2 éléments du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : l'église Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame de l'Epine</p>	<p>Implantation linéaire pour souligner les lignes de forces du paysage</p>	<p>Intégrité du patrimoine préservée : seulement 1 Monument Historique présente des visibilités sur le projet (l'église de la Nativité de la Vierge à Pony)</p> <p>--</p> <p>Depuis la basilique de l'Epine, la distance n'induit pas de covisibilité directe et indirecte avec le projet éolien</p>	Faible			Amélioration du paysage des espaces ruraux	Faible
Lieu de vie	<p>A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les agglomérations de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François concentrent une population importante. A l'échelle rapprochée et immédiate, les villes et villages se sont essentiellement développés le long des cours d'eau de la Marne et de la Moivre.</p>	<p>Evite une superposition des éoliennes avec les parcs éoliens existant</p> <p>--</p> <p>Recul par rapport aux ruptures de relief afin d'éviter le surplomb sur les lieux de vie</p> <p>--</p> <p>Limite le nombre d'éoliennes à 3 afin d'éviter le risque de saturation visuelle</p>	<p>Absence de visibilité depuis les deux grandes agglomérations de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François</p> <p>--</p> <p>Au cœur des villages, mis à part le village de Vésigneul-sur-Marne, le projet éolien n'est pas visible, sauf depuis les églises bâties sur des petites éminences (Pogny, Togny-aux-Boeufs)</p> <p>--</p> <p>Rapport d'échelle est toujours en faveur du paysage avec des vues ouvertes</p> <p>--</p> <p>N'engendre pas d'effet de saturation et d'encerclement visuel</p>	Modéré			Bourse aux arbres	Modéré
Tourisme	<p>Tourisme culturel dans les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François</p> <p>Énotourisme et route touristique du Champagne</p>	<p>Etude des variantes avec choix d'un site et d'une implantation tenant compte des enjeux de fréquentation à petite et grande échelles</p>	<p>Absence de visibilité depuis les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François encaissées qui concentrent la majeure partie de la fréquentation touristique</p> <p>--</p> <p>Attrait potentiel de nouveaux visiteurs intéressés par le tourisme des énergies</p> <p>--</p> <p>Augmentation de l'image « verte » du territoire</p>	Faible			Création d'une offre pédagogique et touristique	Faible

CONCLUSION GENERALE

La méthode d'analyse du paysage répond aux attentes du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres piloté par le Ministère de l'Environnement et récemment actualisé en décembre 2016.

Le choix du site est adapté aux enjeux paysagers du territoire :

- distance par rapport aux éléments du Bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui garantit le maintien d'une identité territoriale fondée sur des patrimoines remarquables ;
- densification d'un pôle éolien déjà existant plutôt que mitage, permettant d'avoir une attention particulière à la question de la covisibilité entre les projets ;
- distance par rapport aux Monuments Historiques et Sites...

L'étude démontre la capacité du paysage à accueillir un projet éolien avec des éoliennes d'une taille de 200 mètres de hauteur en bout de pale suivant un parti pris paysager qui imposait un certain nombre de contraintes d'implantation :

- faire entrer en résonance la ligne de composition du projet avec les mêmes trames linéaire d'organisation des parcs existants ;
- respecter un recul par rapport aux ruptures de relief afin d'éviter le surplomb sur les lieux de vie et à bonne distance de Vésigneul-sur-Marne, ce qui permet de limiter la prégnance des éoliennes ;

Le projet reste dans son ensemble cohérent et adapté au grand paysage dans lequel il s'insère, Les éoliennes forment une ligne d'orientation Nord-Sud parallèle à la RN44. Cette implantation vient s'appuyer le long de la ligne de force créée par la route, en recul de la vallée de la Marne. L'espacement régulier entre chaque éolienne est un paramètre important pour une lisibilité claire et ordonnée du futur parc.

Le paysage est caractérisé par une très faible présence des bois qui ouvre des vues sur le projet.

Le choix du projet d'implantation résulte d'un compromis entre les différentes composantes du territoire et les résultats des expertises environnementales, paysagères et techniques.

Le choix de l'implantation finale de 3 éoliennes répond à une bonne insertion paysagère mais également des perceptions visuelles limitées depuis les lieux de vie à proximité. Le parti pris paysager est d'installer moins d'éoliennes mais de taille plus importante, pour une puissance installée équivalente, afin de mettre en œuvre des mesures d'évitement. L'alignement des éoliennes renforce l'horizontalité du relief, véritable ligne de force du paysage. L'implantation privilégie un projet lisible avec une perspective fuyante.

Le volet paysager et patrimonial a également mis en exergue les secteurs à enjeux (paysage, patrimoine et tourisme) au sein de l'aire d'étude du projet éolien de la Côte du Moulin. Sur plus de 80 monuments historiques, seule l'église de la Nativité de la Vierge à Pony, présente des visibilités sur le projet situé à moins de 2 kilomètres. L'église Saint-Marin à Courtisols et de Marson présentent quant à elles des covisibilités. Le projet éolien n'aura aucun impact sur les deux villes principales Chalons-en-Champagne et Vitry-le-François qui concentrent la majeure partie des monuments historiques.

L'implantation des éoliennes du projet de la Côte du Moulin tient compte du périmètre des 10 km autour des éléments du Bien UNESCO Saint-Jacques de Compostelle : la basilique Notre-Dame de l'Epine et l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne. La basilique de l'Epine n'est jamais en position de covisibilité directe avec le projet éolien.

De plus, l'église Notre-Dame en Vaux de Châlons-en-Champagne n'a pas de perception sur le projet.

Le projet de la Côte du Moulin et les parcs éoliens existants sont structurés de façon à former un pôle d'éoliennes. Le projet vient densifier un pôle éolien déjà existant. Il maintient des espaces de respiration en ménageant des fenêtres visuelles entre ces différents parcs. Les éoliennes du projet éolien de la Côte du Moulin s'inscrivent comme un nouvel élément du paysage. Cela répond aux orientations en matière d'aménagement du territoire.

Enfin le projet éolien de la Côte du Moulin se situe à plus de 30 km du bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Le vignoble en coteau (Mareuil-sur-Aÿ) offre de larges vues en direction de la plaine champenoise, atténuées par l'éloignement (plus de 30 km du projet). Le projet se situe dans la zone d'engagement du Bien UNESCO, dans le secteur du Vitryat, en limite de la zone d'exclusion et de la zone de vigilance de l'AIP. Il respecte la profondeur du champ visuel depuis et vers la zone d'engagement.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photos

<i>Photo 1 : Les parcs éoliens de Mont Famillot, la Côte l'épinette, le Quarnon, la vallée Gentillesse - T&P.....</i>	<i>12</i>
<i>Photo 2 : Les parcs éoliens les Perrières, Orme Champagne, Côte du Belvat - T&P.....</i>	<i>12</i>
<i>Photo 3 : Le parc éolien la Guenelle - T&P.....</i>	<i>12</i>
<i>Photo 4 : Contexte éolien depuis la route RD54 - T&P.....</i>	<i>13</i>
<i>Photo 5 : Contexte éolien depuis la route RN4 - T&P.....</i>	<i>13</i>
<i>Photo 6 : Les larges étendues agricoles de la Champagne - T&P.....</i>	<i>22</i>
<i>Photo 7 : La vallée de la Marne évasée et sa ripisylve - T&P.....</i>	<i>22</i>
<i>Photo 8 : Socle morphologique de l'aire d'étude éloignée.....</i>	<i>25</i>
<i>Photo 9 : La plaine champenoise par temps de gel - T&P.....</i>	<i>26</i>
<i>Photo 10 : Les peupleraies - T&P.....</i>	<i>27</i>
<i>Photo 11 : La ripisylve de la Marne - T&P.....</i>	<i>27</i>
<i>Photo 12 : Les alignements d'arbres - T&P.....</i>	<i>27</i>
<i>Photo 13 : Le vaste parcellaire agricole T&P.....</i>	<i>29</i>
<i>Photo 14 : La géométrie des parcelles - T&P.....</i>	<i>29</i>
<i>Photo 15 : Les silos - T&P.....</i>	<i>29</i>
<i>Photo 16 : Vésigneul-sur-Marne - T&P.....</i>	<i>31</i>
<i>Photo 17 : Mairy-sur-Marne - T&P.....</i>	<i>31</i>
<i>Photo 18 : L'agglomération châlonnaise - T&P.....</i>	<i>32</i>
<i>Photo 19 : Les bâtiments industriels - T&P.....</i>	<i>32</i>
<i>Photo 20 : Le bâti agricole - T&P.....</i>	<i>32</i>
<i>Photo 21 : L'architecture des maisons de villages - T&P.....</i>	<i>32</i>
<i>Photo 22 : La route RN44 - T&P.....</i>	<i>34</i>
<i>Photo 23 : Les routes rectilignes - T&P.....</i>	<i>34</i>
<i>Photo 24 : Le canal latéral de la Marne - T&P.....</i>	<i>34</i>
<i>Photo 25 : Unité paysagère le Perthois - T&P.....</i>	<i>40</i>
<i>Photo 26 : Unité paysagère la côte de Champagne - T&P.....</i>	<i>41</i>
<i>Photo 27 : Unité paysagère la vallée de la Champagne crayeuse - T&P.....</i>	<i>42</i>
<i>Photo 28 : Unité paysagère la Champagne centrale - T&P.....</i>	<i>43</i>
<i>Photo 29 : Les éléments d'horizontalité dans le paysage - T&P.....</i>	<i>44</i>
<i>Photo 30 : Les éléments de verticalité dans le paysage - T&P.....</i>	<i>44</i>
<i>Photo 31 : Eglise de la nativité de la vierge, Pogny - T&P.....</i>	<i>47</i>
<i>Photo 32 : Château, Mairy-sur-Marne - T&P.....</i>	<i>47</i>
<i>Photo 33 : Château, Vitry-la-ville - T&P.....</i>	<i>47</i>
<i>Photo 34 : Eglise Saint-Gérault, Francheville - T&P.....</i>	<i>48</i>
<i>Photo 35 : Eglise Saint-Nicolas, Marson - T&P.....</i>	<i>48</i>
<i>Photo 36 : Eglise Saint-Laurent, Dampierre-sur-Moivre - T&P.....</i>	<i>48</i>
<i>Photo 37 : Eglise Notre-Dame, L'Epine - T&P.....</i>	<i>49</i>
<i>Photo 38 : Eglise Saint-Memmie, Courtisols - T&P.....</i>	<i>49</i>
<i>Photo 39 : Eglise Saint-Martin, Courtisols - T&P.....</i>	<i>49</i>
<i>Photo 40 : Eglise Notre-Dame-en-Vaux, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>50</i>
<i>Photo 41 : Cathédrale Saint-Etienne, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>50</i>
<i>Photo 42 : Porte Sainte-Croix, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>50</i>
<i>Photo 43 : Hôtel de ville, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>51</i>
<i>Photo 44 : Maisons sur la place de l'hôtel de ville, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>51</i>
<i>Photo 45 : Eglise Notre-Dame, Vitry-le-François - T&P.....</i>	<i>52</i>
<i>Photo 46 : Eglise Saint-Martin, Huiron - T&P.....</i>	<i>52</i>
<i>Photo 47 : Château et son parc, Vitry-la-Ville - T&P.....</i>	<i>55</i>
<i>Photo 48 : Centre ancien, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>55</i>
<i>Photo 49 : Ile du Jard, chemin de l'Ecluse et rangées d'arbres qui le bordent, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>56</i>
<i>Photo 50 : Parc Massez, Courtisols - T&P.....</i>	<i>56</i>
<i>Photo 51 : Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>58</i>

<i>Photo 52 : Basilique Notre-Dame, L'Epine - T&P.....</i>	<i>59</i>
<i>Photo 53 : Eglise Notre-Dame-en-Vaux, Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>59</i>
<i>Photo 54 : Les coteaux viticoles d'Aÿ - T&P.....</i>	<i>61</i>
<i>Photo 55 : Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>64</i>
<i>Photo 56 : Les chemins de halage - T&P.....</i>	<i>64</i>
<i>Photo 57 : Le canal de la Marne - T&P.....</i>	<i>65</i>
<i>Photo 58 : Les franges urbaines et industrielles de Châlons-en-Champagne - T&P.....</i>	<i>71</i>
<i>Photo 59 : Les extensions pavillonnaires - T&P.....</i>	<i>71</i>
<i>Photo 60 : Le parcellaire agricole de la Zone d'Implantation Potentielle - T&P.....</i>	<i>78</i>
<i>Photo 61 : Le chemin principal de la Zone d'Implantation Potentielle - T&P.....</i>	<i>78</i>
<i>Photo 62 : La Zone d'Implantation Potentielle dans son contexte paysager- T&P.....</i>	<i>79</i>
<i>Photo 63 : Au cœur de la Zone d'Implantation Potentielle - T&P.....</i>	<i>79</i>
<i>Photo 64 : Postes de livraison – Territoires & Paysages, Avril 2020.....</i>	<i>176</i>
<i>Photo 65 : Exemple de mise en valeur touristique du territoire - Territoires & Paysages, Avril 2020.....</i>	<i>178</i>
<i>Photo 66 : Exemple de mise en valeur du patrimoine - Territoires & Paysages, Avril 2020....</i>	<i>179</i>

Figures

Figure 1 : Le périmètre du Pays de Châlons-en-champagne.....	10
Figure 2 : Communes favorables au développement éolien en Champagne-Ardenne	16
Figure 3 : Enjeux architecturaux et patrimoniaux.....	17
Figure 4 : Aire d'influence paysagère sur le secteur du Vitryat (Source : Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - 2018)	18
Figure 5 : Préconisations spécifiques au secteur du vitryat (Source : Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - 2018)	19
Figure 6 : Bloc diagramme du relief (Territoires & Paysages).....	23
Figure 7 : Coupe topographique A A' (avec exagération topographique)	25
Figure 8 : Tableau des enjeux et sensibilités des monuments historiques	53
Figure 9 : Tableau des enjeux et sensibilités des sites.....	57
Figure 10 : Le bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.....	59
Figure 11 : Délimitation de l'élément « basilique Notre-Dame de l'Epine »	60
Figure 12 : Délimitation de l'élément « église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne » (Source : Atlas des Biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial, 2015).....	60
Figure 13 : Le Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.....	61
Figure 14 : La route touristique du Champagne autour de Vitry-le-François.....	64
Figure 15 : Tableau des enjeux et sensibilités des principaux sites touristiques	66
Figure 16 : Vue à vol d'oiseau de la Zone d'Implantation Potentielle (Territoires & Paysages).....	68
Figure 17 : Paysage de Champagne - Léonce Vaÿsse - fin 19ème.....	69
Figure 18 : Parti pris paysager à privilégier	87
Figure 19 : Parti pris paysager à éviter	87
Figure 20 : Variantes 1 et 2	91
Figure 21 : Variantes 3 et 4	92
Figure 22 : Tableau des variantes	93
Figure 23 : Gabarit de l'éolienne retenue	113
Figure 24 : Tableau des effets visuels et impacts du grand paysage	129
Figure 25 : Tableau des effets visuels et impacts des lieux de vie.....	131
Figure 26 : Tableau des effets visuels et impacts des voies de communication.....	135
Figure 27 : Tableau des effets visuels et impacts des monuments historiques.....	140
Figure 28 : Tableau des effets visuels et impacts des Sites	142
Figure 29 : Tableau des effets visuels et impacts des sites touristiques	143
Figure 30 : Tableau des effets visuels et impacts des éléments du Bien UNESCO.....	144
Figure 31 : Tableau des effets visuels et impacts du vignoble	148

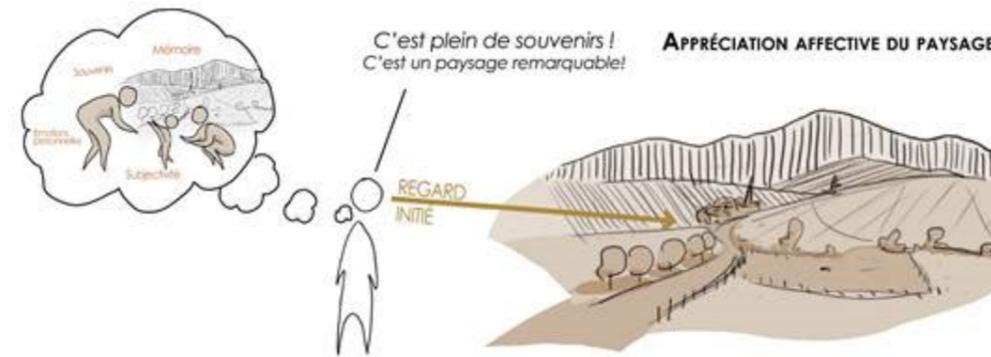
Cartes

Carte 1 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle à l'échelle de la région.....	7
Carte 2 : Aires d'étude.....	9
Carte 3 : Contexte administratif.....	11
Carte 4 : Contexte éolien.....	20
Carte 5 : Socle morphologique	24
Carte 6 : Structures végétales	28
Carte 7 : Trame agraire.....	30
Carte 8 : Trame urbaine	36
Carte 9 : Unités paysagères	39
Carte 10 : Paysage et patrimoine réglementaires	46
Carte 11 : Tourisme et activités de loisirs.....	67
Carte 12 : Perceptions visuelles.....	73
Carte 13 : Zone d'Implantation Potentielle	80
Carte 14 : Enjeux paysagers et patrimoniaux vis-à-vis de l'aire d'étude.....	82
Carte 15 : Sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de l'aire d'étude.....	83
Carte 16 : Prises de vue des variantes.....	93
Carte 17 : Implantation finale	115
Carte 18 : Localisation des prises de vue des photomontages.....	119
Carte 19 : Localisation des prises de vue des photomontages avec la zone d'influence visuelle	121
Carte 20 : Proportion des éoliennes visibles.....	122
Carte 21 : Zone d'influence visuelle du projet sur l'aire d'étude éloignée.....	125
Carte 22 : Zone d'influence visuelle du projet sur l'aire d'étude rapprochée.....	128
Carte 23 : Les lieux de vie sur l'aire d'étude immédiate.....	134
Carte 24 : Zone d'influence visuelle du projet avec les protections paysagères et patrimoniales	139
Carte 25 : Projet éolien de la Côte du Moulin avec les éléments du Bien UNESCO	145
Carte 26 : Projet éolien de la Côte du Moulin avec le vignoble.....	149
Carte 27 : Effets cumulés du projet éolien de la Côte du Moulin avec les parcs éoliens existants	158
Carte 28 : Effets cumulés du projet éolien de la Côte du Moulin avec les parcs et les projets	159
Carte 29 : Zone d'influence visuelle supplémentaire du projet éolien de la Côte du Moulin..	160
Carte 30 : Respirations visuelles.....	161

Difficultés rencontrées

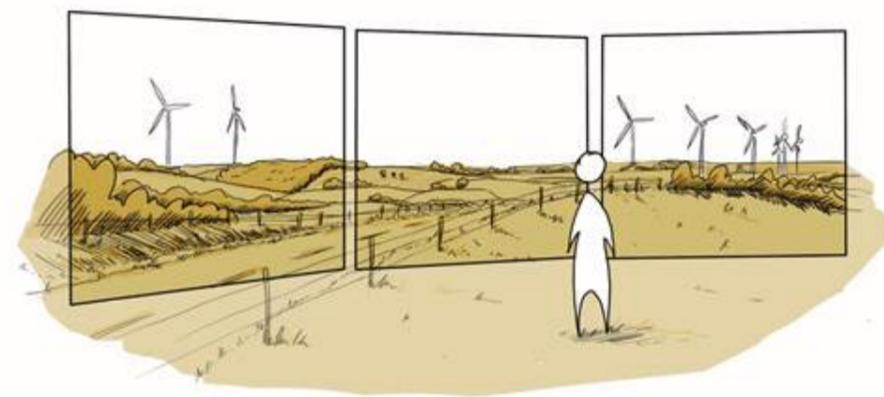
Approche sociale du projet

L'étude des perceptions et des représentations sociales d'un territoire n'est pas toujours facile à restituer, en particulier l'analyse des paysages « perçus » c'est-à-dire la manière dont les habitants se représentent leur paysage. Des enquêtes et des questionnaires sur le terrain permettraient d'avoir une connaissance approfondie du regard que porte les habitants sur leur paysage et devrait faire l'objet d'une étude spécifique.



Définition du contexte éolien

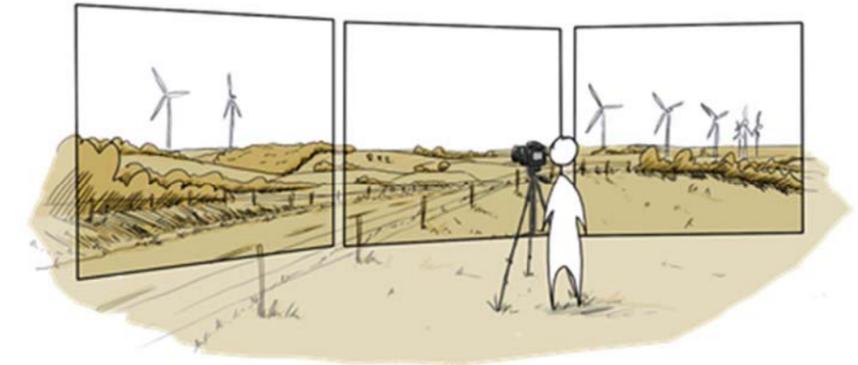
Le territoire d'étude présente un fort développement éolien. Les données sur les parcs éoliens en construction ou les projets en instruction sont en constante évolution. Leur validation auprès des services instructeurs se révèle également difficile. Il est donc admis dans ce dossier que le contexte éolien est arrêté à une date précise (janvier 2020) et réalisé d'après les constatations de terrain (réalisées en janvier 2020), croisées avec les données mises à disposition sur les différents serveurs de l'Etat.



Limites de l'analyse des photomontages

Les photomontages constituent un outil d'évaluation concret de l'impact du projet sur le paysage. Ils présentent néanmoins certaines limites quant au réalisme du montage de l'image pour les raisons suivantes :

- l'absence de mouvement ne permet pas de mesurer l'impact des éoliennes en action ni celui du déplacement éventuel de l'observateur depuis les voies de communication ;
- une certaine déformation liée à la réalisation des panoramas (échelle, texture, couleurs, luminosité et contraste...);



Conditions météorologiques

Les prises de vue pour la réalisation des photomontages sont réalisées à un moment donné (heure, météo, saison), avec des conditions particulières de luminosité et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant « T ».

La météo est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

Rédacteurs du volet paysager et patrimonial

Territoires & Paysages est un bureau d'études indépendant fondé en 2004 par Laurence FABBRI, géographe et paysagiste. Territoires & Paysages accompagne les maîtres d'ouvrage en étroite concertation avec les acteurs locaux. Notre agence est située dans le Gard et possède une antenne sur Dijon. Nous travaillons tout particulièrement à la connaissance, préservation et valorisation des paysages.

Notre démarche de travail assure la réussite des études et la qualité des dossiers produits.

Territoires & Paysages développe des compétences dans les projets à l'échelle du grand paysage, les études d'impact, l'agriculture, l'urbanisme réglementaire, la connaissance des patrimoines naturels et culturels, le tourisme, la concertation, les démarches participatives, la lecture de paysage, la cartographie et les outils SIG, la communication et la formation. Depuis sa création, Territoires & Paysages capitalise de solides références dans la réalisation de volets paysagers d'étude d'impact dans le domaine de l'éolien et plus largement celui des énergies renouvelables.

Quatre membres de l'équipe ont été mobilisés pour la réalisation de l'étude :

Laurence FABBRI, docteur en Géographie et paysagiste concepteur, directrice et fondatrice de Territoires & Paysages, chef de projet.

Christophe REFALO, géographe, géomaticien chargé de projet.

Vincent COLLARD, paysagiste concepteur.

Marina De CECCO, chargée de mission, dédiée sur l'expertise patrimoniale, tourisme et usages.

Monument historique

Loi sur les monuments historiques du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913

Les monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 m autour de ceux-ci. Il s'agit d'une contrainte majeure.

Tout projet situé dans un rayon de 500 m est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre de 500 m, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et le site du projet.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en place d'un monument historique, ou dans son périmètre de protection, est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.

Site classé

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du Préfet ou du Ministre chargé de l'Écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS) en formation spécialisée "Sites et Paysages" est obligatoire. Les demandes d'autorisation au titre des sites sont instruites conjointement par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), (ABF) et la DREAL.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en site classé est à exclure. En pratique, il convient de prendre l'attache de la DREAL et du STAP le plus en amont possible sur le principe même du projet. En l'occurrence, un projet éolien relève d'une autorisation ministérielle après avis de la CDNPS.

Site inscrit

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

L'inscription a souvent été mobilisée sur des sites humanisés (centres anciens, paysages ruraux...) mais concerne également des entités naturelles remarquables destinées à l'origine au classement.

Si réglementairement, les sites inscrits bénéficient d'une protection moindre que les sites classés, ils s'avèrent souvent tout aussi sensibles en termes de paysage et de patrimoine.

Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) obligatoirement requis pour tous travaux autres que relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments. L'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

Il est d'usage que les projets de nature à modifier sensiblement la présentation d'un site inscrit soient soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en Site inscrit sera fortement contrainte en termes d'acceptabilité puis d'insertion. En pratique, il est conseillé de prendre l'attache de l'ABF et de la DREAL le plus en amont possible des projets.

Site Patrimonial Remarquable

L'article L. 631-1 du code du patrimoine prévoit « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

L'objet est d'assurer la conservation et la mise en valeur des quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection. Les anciens secteurs sauvegardés, les anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les anciennes aires de mise en valeur du patrimoine d'architecture et du patrimoine (AVAP) constituent désormais des sites patrimoniaux remarquables. Article 112 de la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en place d'un Site Patrimonial Remarquable est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.

Patrimoine archéologique

Le principe des Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) est inscrit dans le Code du Patrimoine, livre V, chapitre 2, article L. 522-5

Il précise en fonction de l'importance des travaux sur le sol et le sous-sol la nécessité ou non d'établir un diagnostic archéologique par le biais de fouilles préventives.

Conséquence pour un projet éolien :

En général, la présence d'une contrainte archéologique ne remet pas en question le projet mais peut cependant retarder sa construction en cas de fouilles importantes.

En pratique, il est conseillé de prendre l'attache du service archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Patrimoine mondial de l'UNESCO

La caractéristique la plus originale de la Convention de 1972 est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention définit le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. L'objectif principal de la liste du patrimoine mondial est de faire connaître et de protéger les sites que l'organisation considère comme exceptionnels.

La Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 16 novembre 1972.

Conséquence pour un projet éolien :

En 2008, le Comité du patrimoine mondial a adopté une liste standard de facteurs qui ont un impact sur la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Les éoliennes

ont été identifiées comme étant des ouvrages à grande échelle pouvant affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien.

En France, en 2012, le rapport de la mission de suivi du bien du Mont Saint Michel et sa baie est le premier à faire état de « l'impact négatif » des éoliennes sur le cadre paysager. Ce dernier pointe également « que les méthodes actuelles d'évaluation de l'impact visuel des éoliennes sur le bien étaient subjectives, voire parfois contradictoires ». Ce constat est notamment à l'origine des travaux et réflexions lancés sur la transition énergétique des territoires d'exception. Des méthodes ont ainsi été testées au sein de différents territoires de biens UNESCO français afin de concilier le développement de l'éolien et la préservation du patrimoine dans le but de produire des éléments de doctrine et de méthodologie objectifs et partageables.

Depuis décembre 2016, le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres réalisé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer précise la nécessité de réaliser une étude spécifique dans l'étude d'impact qui traite des effets du projet éolien sur le patrimoine mondial. Cette partie repose sur une méthodologie détaillée visant à préciser les effets du projet au regard de sa sensibilité, et ce : « à l'échelle du bien lui-même, de sa zone tampon UNESCO et de son aire d'influence paysagère (AIP) ».

Label Grand Site de France

Le label Grand Site de France appartient à l'État. Il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010. Le label est attribué pour une durée de 6 ans, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site. Il peut être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur. Le Réseau des Grands Sites de France rassemble des Grands Sites qui ont déjà obtenu le label et ceux qui sont en démarche pour l'obtenir un jour.

Conséquence pour un projet éolien :

Les Grands Sites de France, labellisés ou en projet, sont engagés dans une démarche exigeante portée par les habitants et les collectivités locales. Les territoires concernés sont le plus souvent protégés réglementairement au titre du paysage (cf. site classé). Les Grands Site de France ou les sites en démarche d'obtention du label se réfèrent généralement à un document de gestion structurer en différents objectifs afin de préserver les qualités paysagères et patrimoniales du territoire tout en permettant à chaque visiteur de prendre le temps de la découverte et de vivre une expérience sensible des lieux. La thématique de l'éolien peut être traitée dans ces documents.

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des

documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal.

Pour son exécution, le SCoT peut être complété en certaines de ses parties par des schémas de secteur ou des concernant le paysage des Chartes ou Plan de paysages qui en détaillent et en précisent le contenu.

Conséquence pour un projet éolien :

Le volet énergie renouvelable est souvent abordé dans les PADD des SCoT. Ils fournissent des orientations qui peuvent être appliquées réglementairement au niveau des documents d'urbanisme des collectivités (communes, communautés de communes...).

Charte paysagère

Cette démarche volontaire est un moyen de mieux connaître les paysages d'un territoire et d'en faire le diagnostic dans le cadre d'un projet de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine paysager. La charte paysagère détermine des orientations générales concernant le paysage, une stratégie, un programme d'actions et la mise en œuvre du projet paysager sur un territoire qui peut dépasser les découpages administratifs.

Conséquence pour un projet éolien :

Sans portée règlementaire, la charte paysagère est un outil d'aide à la décision qui prend la forme d'un contrat moral entre les différents acteurs d'un territoire. Par conséquent il est souhaitable de suivre les recommandations des chartes paysagères en amont de la réalisation de projets éoliens.

Atlas des paysages

Les Atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de "paysage" défini par la Convention Européenne du paysage : "*partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*". C'est pourquoi ils sont un outil indispensable, préalable à la définition des politiques du paysage.

Les Atlas des paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un "état des lieux" des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage.

Sans portée règlementaire, les Atlas des paysages permettent néanmoins de rendre compte des enjeux d'un territoire donné vis-à-vis des dynamiques d'évolution des paysages et d'impulser des politiques de préservation ou de valorisation des paysages et de leurs éléments structurants.

Conséquence pour un projet éolien :

Lorsqu'ils existent à l'échelle d'un département il est indispensable de croiser l'analyse paysagère de volet paysager de l'étude d'impact avec les Atlas des paysages.

LEXIQUE PAYSAGE ET EOLIEN

Paysage

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Patrimoine

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les paysages avec éoliennes

Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères.

Les paysages éoliens

Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères.

Unité paysagère

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Structures paysagères

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères, formées pendant les siècles. Les structures paysagères reflètent l'interaction entre les structures sociales, historiques et actuelles et les structures biophysiques. Les structures paysagères offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

Éléments de paysage

Éléments de paysage, d'une part, les objets matériels composant les structures et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas des systèmes (un arbre isolé par exemple) mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques paysagères, c'est-à-dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, ou d'agrément, comme par exemple un arbre remarquable tel qu'un arbre de la Liberté ou une curiosité botanique. Les éléments de paysage ne sont pas nécessairement ponctuels : par exemple le relief est aussi parfois considéré comme un élément de paysage.

Champ de vision

Le champ de vision (ou zone de visibilité) est l'étendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un territoire donné. Elle peut être réduite (limitée par des haies, des bâtiments, etc.) ou au contraire s'étendre jusqu'à l'horizon en l'absence d'écran visuel.

Profondeur de champ

La profondeur de champ (de vision) est la limite du champ de vision, c'est-à-dire la distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est à dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : le relief et la présence de végétation, de constructions ou de tout autre obstacle visuel.

Cône de vue

Points de vue définis à partir de lieux ou d'itinéraires privilégiés d'appréhension d'un paysage. Ces cônes permettent de découvrir les paysages qui composent les unités paysagères mais aussi d'appréhender le patrimoine culturel dans le cadre de son espace environnant.

Points d'appel visuel

Les points d'appel visuel sont des éléments qui attirent le regard et constituent des points de repères dans le paysage. Ces points d'appel visuel sont par exemple des clochers, des arbres, des masses boisées, des châteaux d'eau, des pylônes, des mâts, des éléments bâtis remarquables, etc.

Paysage référent

Paysage représentatif des paysages de la région. Le paysage référent correspond à un archétype que l'on retrouve décliné et combiné dans plusieurs unités paysagères. Sa description met en évidence sa cohérence de composition, ses modalités d'assimilation des dynamiques paysagères et des nouvelles pratiques de l'espace.

Grands ensembles paysagers emblématiques

Il s'agit d'ensembles, à l'échelle de la région, particulièrement évocateurs de l'unité paysagère à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'unité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité.

Paysages singuliers

Il s'agit de paysages appartenant à l'unité paysagère et qui font l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle.

Paysages représentatifs

Il s'agit de secteurs paysagers de petite échelle appartenant à une unité paysagère et qui sont représentatifs d'une de ses composantes paysages.

Aire d'étude

Zone géographique potentiellement soumise aux effets temporaires et permanents, directs et indirects du projet.

« Co-visibilité »

La notion de «co-visibilité» est à réserver aux monuments historiques.

On parle de «co-visibilité» ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Aire de mise en scène

L'aire de mise en scène est l'aire visuelle participant à la mise en scène d'un élément de patrimoine ou de paysage. Elle est constituée d'un ensemble d'éléments de paysage ou de structures paysagères. Ses limites sont le plus souvent liées à l'ouverture du champ de vision depuis un ou des points de vue particuliers. Cette aire est souvent reconnue par les populations.

Saturation visuelle

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

Effet cumulatif

Résultat du cumul et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects provoqués par un même projet ou par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

Mesure d'évitement / de suppression

Mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une alternative, qui permet d'éviter un impact intolérable pour l'environnement.

Mesure de réduction / d'atténuation

Mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon prévenir l'apparition d'un impact.

Scénario

Solution étudiée dans le cadre d'un projet décliné en plusieurs variantes d'implantations. Le choix du scénario d'implantation résulte d'un compromis entre les différentes composantes du territoire et les résultats des expertises environnementales et techniques.

Variante

Solution ou option étudiée dans le cadre d'un projet. Elles sont soumises à une évaluation technique par les différents experts et comparées en utilisant les critères habituels (paysage, milieu naturel, acoustique...).